



MEDI TELECOM

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE COTE ET NON COTE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 300 000 000 DE DIRHAMS

	Tranche A : obligations cotées à taux révisable	Tranche B : obligations cotées à taux fixe	Tranche C : obligations non cotées à taux révisable	Tranche D : obligations non cotées à taux fixe
Plafond	1 300 000 KMAD	1 300 000 KMAD	1 300 000 KMAD	1 300 000 KMAD
Nombre	13 000 Obligations	13 000 Obligations	13 000 Obligations	13 000 Obligations
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Taux	entre 4,37% et 4,67%	entre 4,94% et 5,24%	entre 4,37% et 4,67%	entre 4,94% et 5,24%
Prime de risque	entre 80 et 110 pbs	entre 90 et 120 pbs	entre 80 et 110 pbs	entre 90 et 120 pbs
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	De gré à gré (hors Bourse)
Mode de remboursement	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D			

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 13 AU 15 DECEMBRE 2011 INCLUS

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN

ORGANISMES CONSEIL ET COORDINATEURS GLOBAUX	

Organisme Centralisateur et Chef de file du syndicat de placement	Co-chef de file du syndicat de placement
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'émetteur

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 5 décembre 2011, sous la référence VI/EM/046/2011.

ABREVIATIONS

3RP	<i>Désigne le Réseau Radioélectrique à Ressources Partagées</i>
ANRT	<i>Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications</i>
ARPU	<i>Average Revenue Per User - Revenu moyen par abonné</i>
ASB	<i>Atlas Services Belgium</i>
B2B	<i>Business to Business (en français, de professionnel à professionnel)</i>
BSC	<i>Base Station Controller</i>
BTS	<i>Base Transceiver Station</i>
BUE	<i>Business Unit Entreprise</i>
CDVM	<i>Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières</i>
CGSUT	<i>Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications</i>
ERPT	<i>Exploitant des Réseaux Publics de Télécommunication</i>
GACM	<i>Groupe des Assurances du Crédit Mutuel</i>
GMPCS	<i>Global Mobile Personal Communications by Satellite</i>
GPRS	<i>General Packet Radio Service</i>
GSM	<i>Global System for Mobile Communications</i>
HSDPA	<i>High Speed Downlink Packet Access</i>
HV	<i>Haute Valeur</i>
IAM	<i>Ittisalat Al Maghrib ou Maroc Telecom</i>
INDH	<i>Initiative Nationale pour le Développement Humain</i>
IPVPN	<i>Internet Protocol Virtual Private Network</i>
K MAD	<i>Milliers de dirhams</i>
M MAD	<i>Millions de dirhams</i>
MM DH	<i>Milliards de dirhams</i>
MSC	<i>Mobile Services Switching Center ou Mobile Switching Center</i>
MV	<i>Moyenne Valeur</i>
NGN	<i>Next Generation Network. En français, réseau de prochaine génération</i>
ONCF	<i>Office National des Chemins de Fer</i>
PACTE	<i>Programme d'Accès Généralisé aux Télécommunications</i>
PDM	<i>Part de marché</i>
RD	<i>Réseau de distribution</i>
TDD	<i>Tilifoune Dial Dar (offre Meditel)</i>
THV	<i>Très Haute Valeur</i>
UIT	<i>Union Internationale des Télécommunications</i>
UMTS	<i>Universal Mobile Télécommunications Systems</i>
USD	<i>Dollar Américain</i>
VSAT	<i>Very Small Aperture Terminal</i>

DEFINITIONS

ADSL	L'Asymmetric Digital Subscriber Line (ADSL) est une technique de communication qui permet d'utiliser une ligne téléphonique ou une ligne RNIS pour transmettre et recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique proprement dit (contrairement aux modems analogiques).
3RP	Réseau Radioélectrique à Ressources Partagées. Il s'agit d'un réseau de radiocommunications avec des mobiles, dans lequel des moyens de transmission sont partagés entre les usagers de plusieurs entreprises ou organismes pour des communications internes. Ce partage se caractérise par le fait que l'attribution de ces moyens aux usagers ne se fait que pour la durée de chaque communication.
Agrément ANRT	Les équipements terminaux sont fournis librement, sans autorisation préalable. Toutefois, lorsqu'ils sont destinés à être connectés à un réseau public de télécommunications, ceux-ci doivent faire l'objet d'un agrément préalable délivré par l'ANRT ou par un laboratoire d'essais et de mesures d'équipements de télécommunications, lui-même agréé par l'Agence.
B2B	<i>Business to Business</i> (en français, de professionnel à professionnel)
Boucle filaire	voir boucle locale
Boucle locale	La boucle locale correspond à la partie de la ligne téléphonique (paires de cuivre) allant du répartiteur de l'opérateur téléphonique jusqu'à la prise téléphonique de l'abonné.
BSC	La BSC, ou Base Station Controller (en français, Contrôleur de Station de base) est l'un des éléments du réseau GSM. Son rôle est de commander un certain nombre de BTS (jusqu'à plusieurs centaines). À leur tour, plusieurs BSC sont reliées à la hiérarchie supérieure du réseau mobile, le Mobile service Switching Center (MSC).
BTS	La BTS ou Base Transceiver Station est un élément de base du système cellulaire de téléphonie mobile GSM, appelé plus communément antenne-relais GSM
BUE	<i>Business Unit</i> Entreprises
CGSUT	Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications
Churn	Taux d'attrition
Control Layer	Il s'agit d'un ensemble d'éléments (réseau intelligent, HLR, facturation, etc.) permettant à un réseau de contrôler le cœur du réseau constitué d'un ensemble d'antennes 2G ou 3G.
Dégroupage	Le dégroupage est une opération technique permettant l'ouverture du réseau téléphonique local à la concurrence. En effet, les opérateurs tiers ne disposent pas de la boucle locale qui appartient à l'opérateur télécom historique du pays. Le dégroupage permet aux opérateurs tiers d'accéder à cette boucle locale, soit en partie par le biais du dégroupage partiel, soit en totalité par le biais du dégroupage total.
ERPT	Exploitant des Réseaux Publics de Télécommunications
Faisceaux hertziens	Un faisceau hertzien est un système de transmission de signaux entre deux sites géographiques fixes. Il exploite le support d'ondes radioélectriques, par des fréquences porteuses allant de 1 GHz à 40 GHz (gamme des micro-ondes), focalisées et concentrées grâce à des antennes directives.
GMPCS	<i>Global Mobile Personal Communications by Satellite</i> - En français, Communications Mobiles Personnelles par Satellite Globales Systèmes de communications assurant une couverture transnationale, régionale ou mondiale depuis une constellation de satellites accessible avec de petits terminaux, facilement transportables et offrant des services de télécommunication directement aux utilisateurs finaux.
GPRS	Le General Packet Radio Service ou GPRS est une norme pour la téléphonie mobile dérivée du GSM permettant un débit de données plus élevé. On le qualifie souvent de 2,5G. Le G est l'abréviation de génération et le 2,5 indique que c'est une technologie à mi-chemin entre le GSM (2e génération) et l'UMTS (3e génération). Le GPRS est une extension du protocole GSM : il ajoute par rapport à ce dernier la transmission par paquets. Cette méthode est plus adaptée à la transmission des données. En effet, les ressources ne sont allouées que lorsque des données sont échangées, contrairement au mode « circuit » en GSM où un circuit est établi – et les ressources associées – pour toute la durée de la communication.

GSM 900 Network	Le Global System for Mobile Communications (GSM) (historiquement « Groupe spécial mobile ») est une norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile. Elle fut établie en 1982 par la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT). Elle a été mise au point par l'ETSI sur la gamme de fréquence des 900 MHz. Tel qu'il a été conçu, le réseau GSM est idéal pour les communications de type « voix ». Le réseau étant commuté, les ressources ne sont allouées que pour la durée de la conversation, comme lors de l'utilisation de lignes téléphoniques fixes. Les clients peuvent soit acheter une carte prépayée, soit souscrire un abonnement.
HSDPA	High Speed Downlink Packet Access. Le <i>High Speed Downlink Packet Access</i> est un protocole pour la téléphonie mobile parfois appelé 3,5 G, 3G+, ou encore turbo 3G dans sa dénomination commerciale.
Interconnexion	L'interconnexion consiste à transporter de l'information (données ou voix) provenant ou à destination d'un réseau tiers (national ou international).
Large bande	Désigne les transmissions effectuées sur de larges bandes de fréquences. Les communications large bande se caractérisent par le haut débit qu'elles offrent à leurs utilisateurs.
Liaison louée	Une liaison louée est définie par la capacité de transmission, entre des points de terminaison déterminés du réseau public de télécommunications, louée à un utilisateur par un exploitant de réseaux publics de télécommunications.
Licences de télécommunication	Les licences de télécommunication définissent précisément le périmètre ainsi que les droits et obligations des bénéficiaires. Elles sont délivrées par des autorités de réglementation qui peuvent être des entités ad hoc ou des gouvernements.
MAD	Dirham
MMAD	Millions de dirhams
MM MAD	Milliards de dirhams
Medi Telecom	Désigne l'émetteur
Mobilité restreinte	Le service de mobilité restreinte est défini comme étant un service de télécommunications permettant, à l'abonné d'un opérateur, d'accéder aux services de télécommunications offerts par celui-ci sur une zone géographique d'un diamètre maximum de 35 km, en dehors de laquelle cet abonné n'aura la possibilité ni d'émettre ni de recevoir des communications.
Modem	Le modem (mot-valise, pour modulateur-démodulateur), est un périphérique servant à communiquer avec des utilisateurs distants par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique. Il permet par exemple d'échanger (envoi/réception) des fichiers, des fax, de se connecter à Internet, d'échanger des courriels, de téléphoner ou de recevoir la télévision.
Monitoring	Le monitoring est une activité de surveillance et de mesure d'une activité (humaine, économique, électrique, d'un organe, etc.). En informatique, le monitoring désigne la mesure (et parfois les systèmes ou appareils de mesure) d'un système électronique ou électrique.
MSC	Le MSC (<i>Mobile services Switching Center</i> ou <i>Mobile Switching Center</i>) est un équipement de téléphonie mobile (GSM/2G) en charge du routage dans le réseau, de l'interconnexion avec les autres réseaux (réseau téléphonique classique par exemple) et de la coordination des appels.
NGN	<i>Next Generation Network</i> . En français, réseau de prochaine génération
Node B	Le Node B est une station de base (ou Antenne-relais) dans un réseau UMTS, basé sur la technologie W-CDMA. C'est l'équivalent de la BTS dans le réseau GSM.
Non-user	Client Medi Telecom qui n'a pas utilisé un service donné pendant une certaine période.
Sampling	Campagnes d'acquisition et de promotion de la marque visant à distribuer gratuitement des cartes SIM de la Société contenant en général, un solde initial de communication.
Service Universel	Le Service Universel garantit un service minimum qui consiste en une prestation de télécommunications comprenant un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable
Société	Désigne MEDI TELECOM.

SQL Server	SQL Server est un système de gestion de base de données développé et commercialisé par Microsoft.
Stations de base	Systèmes d'antennes (cellules) couvrant le territoire, formant ainsi un réseau cellulaire.
Taux d'attrition	Le taux d'attrition (ou <i>churn rate</i>) est le taux de clients perdus sur une année
Trafic	Il s'agit du volume de communications transitant sur le réseau
Transporteur	Le transporteur est l'opérateur télécom en charge d'effectuer le transport des données voix ou data.
TRX	Un TRX (Transmission/Reception Unit) est un émetteur récepteur qui gère une paire de fréquences porteuses (une en voie montante, une en voie descendante). Il est possible de multiplexer jusqu'à 8 communications simultanées sur un TRX grâce à la technique d'accès multiple TDMA.
UIT	Union Internationale des Télécoms : Institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de favoriser la croissance et le développement durable des réseaux de télécommunication et d'information et de faciliter l'accès universel aux moyens de télécommunications.
UMTS	<i>Universal Mobile Telecommunications Systems</i> -L' <i>Universal Mobile Telecommunications System</i> est l'une des technologies de téléphonie mobile de troisième génération (3G) européenne
VSAT	Le sigle VSAT, pour Very Small Aperture Terminal (« terminal à très petite ouverture ») désigne une technique de communication par satellite bidirectionnelle qui utilise des antennes paraboliques dont le diamètre est inférieur à 3 mètres. La plupart des antennes VSAT ont un diamètre compris entre 75 cm et 1,2 m. Cette technique de communication nécessite donc peu de moyens au sol. Le VSAT peut donc être utile pour relier un petit site aux réseaux de communication, que ce soit pour la téléphonie ou pour l'accès à Internet.
WAP	Le WAP est un protocole de communication qui permet d'accéder à Internet à partir d'un appareil de transmission sans fil, comme par exemple un téléphone portable ou un assistant personnel.
WCDMA	Évolution de la technique CDMA, le W-CDMA (Wideband Code Division Multiple Access Evaluation, Multiplexage par code large bande) est une technique utilisée pour la téléphonie mobile de troisième génération. La norme UMTS est basée sur cette technique.
Wholesale	Vente en gros
Wimax	Famille de normes définissant les transmissions de données à haut-débit par voie hertziennne

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	6
PREAMBULE	7
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. DIRECTION GENERALE.....	9
II. COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
III. CONSEILLERS FINANCIERS	23
IV. CONSEILLER JURIDIQUE	24
V. RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	25
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	26
I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION	27
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION	27
III. STRUCTURE DE L'OPERATION.....	28
IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE.....	29
V. COTATION A LA BOURSE DE CASABLANCA.....	42
VI. CALENDRIER DE L'OPERATION	42
VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	43
VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	43
PARTIE III. PRESENTATION DE MEDI TELECOM.....	49
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	50
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE	51
PARTIE IV. ACTIVITE DE MEDI TELECOM.....	67
I. HISTORIQUE DE MEDI TELECOM	68
II. APPARTENANCE DE MEDI TELECOM	69
III. FILIALES DE MEDI TELECOM S.A	80
IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE MEDI TELECOM	84
PARTIE V. ORGANISATION ET MOYENS DE PRODUCTION	137
I. PROCESSUS DE MANAGEMENT DE MEDI TELECOM	138
PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE (COMPTES SOCIAUX) DE MEDI TELECOM	152
I. PREAMBULE	153
II. ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	154
III. ANALYSE DU BILAN	168
IV. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER	178
V. ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	181
VI. SOLVABILITE.....	182
VII. LIQUIDITE	182
VIII. PROFITABILITE	183
IX. SERVICE DE LA DETTE.....	183
X. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	184
PARTIE VII. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	185
I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	187
II. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	188
III. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE	194
IV. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER	198
V. ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	200
PARTIE VIII. STRATEGIE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	202
I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MEDI TELECOM	204
II. PERSPECTIVES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS AU MAROC.....	205
III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE MEDI TELECOM SUR LA PERIODE 2010-2013 ^P	206
PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES.....	216
I. RISQUES RELATIFS AU SECTEUR DES TELECOMS.....	217
II. RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION	219
III. RISQUES FISCAUX	219
IV. RISQUES DE MARCHES.....	220
PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	221
PARTIE XI. ANNEXES.....	223
ANNEXE I : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	224
ANNEXE II : BULLETIN DE SOUSCRIPTION	261

Avertissement

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligation ni sur la qualité d'émission de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM, ni Medi Telecom, ni BMCE Capital Conseil n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital et BMCE Capital Conseil conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de Medi Telecom (ci-après dénommée la « Société » ou « Meditel » ou « MEDI TELECOM »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les liasses fiscales et comptables de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- L'analyse des comptes sociaux des exercices annuels 2008, 2009, 2010 et des premiers semestres 2010 et 2011 ;
- L'analyse des comptes consolidés de l'exercice annuel 2010, et des premiers semestres 2010 et 2011 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires (AGO), des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports de gestion pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Le rapport général sur les comptes consolidés 2010 ;
- Les revues limitées des Commissaires aux Comptes pour les premiers semestres 2010 et 2011 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Les études et données publiées par l'ANRT.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - Au siège de Medi Telecom (Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca) ;
 - Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
 - Au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).
- Tenue à la disposition du public dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions :
 - Auprès de CDG Capital (Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat) ;
 - Auprès de BMCE Bank (140, avenue Hassan II, Casablanca).
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement.

Partie I. Attestations et coordonnées

I. Direction Générale

Identité

Dénomination ou raison sociale	Medi Telecom S.A
Représentant légal	Mohamed Saadi El Mandjra
Fonction	Directeur Général
Adresse	Lotissement la Coline II Immeuble les Quatre Temps Sidi Maârouf 20270 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 520 20 1000
Numéro de fax	+212 520 20 02 66
Adresse électronique	relations.investisseurs@meditel.ma

Attestation

Le Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Medi Telecom ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Directeur Général s'engage à respecter l'échéancier de remboursement de la dette obligataire, objet de la présente note d'information, selon les modalités qui y sont décrites.

Mohamed Saadi El Mandjra
Directeur Général

II. Commissaires Aux Comptes

Identité

Dénomination sociale ou raison	Ernst & Young	Manay Maroc
Représentant	Bachir Tazi	Hassan Alami
Adresse	37, Bd Abdellatif Benkaddour, 20500, Casablanca – Maroc	11, rue Ibnou Toufail, 20100, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 522 95 79 40	+212 522 25 21 10
Numéro de fax	+212 522 39 02 15	+212 522 22 01 35
Adresse électronique	bachir.tazi@ma.ey.com	manay@wanadoopro.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	1999	1999
Date de renouvellement du mandat	Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009	
Date d'expiration du mandat actuel	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	

Objet : Émission obligataire

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2008, 2009 et 2010

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux annuels audités de Medi Telecom S.A

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de Medi Telecom S.A tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Aux actionnaires de la Société Medi Telecom**Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Medi Telecom comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 3 389 352 dont un bénéfice net de KMAD 623 005.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MEDI TELECOM au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Aux actionnaires de la Société Medi Telecom**Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Medi Telecom comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 3 027,81 dont un bénéfice net de MMAD 275,525.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Medi Telecom aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mai 2010

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Medi Telecom S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 2.752,29 dont un bénéfice net de MMAD 457,11.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Medi Telecom au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion nous attirons votre attention sur le fait que la société Medi Telecom a cumulé des pertes au 31 décembre 2004 de 7663 millions de dirhams qui ont été réduites à 3513 millions de dirhams suite à une réduction de capital de 4150 millions de dirhams décidée par l'assemblée générale extraordinaire tenue en Novembre 2005. La continuité d'exploitation de la société dépendra du développement de ses performances commerciales et financières (y compris le recouvrement du crédit de TVA), du soutien financier de ses actionnaires ainsi que du financement externe dont le maintien est conditionné au respect des garanties et des covenants.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 avril 2009

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux semestriels établis au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux semestriels de Medi Telecom objets de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux semestriels de Medi Telecom au titre (i) du premier semestre 2011 par Ernst & Young et Manay Maroc, objet de l'examen limité précité, et (ii) au 30 juin 2010 tels qu'audités par Ernst & Young.

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2011

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Méditelecom SA comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.861.550, dont un bénéfice net de KMAD 64.217, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la taxe sur la valeur ajoutée sur la période 2003 à 2009, l'impôt sur le résultat relatif aux exercices de 2003, 2007, 2008 et 2009 ainsi que l'impôt sur les revenus sur la période 2007 à 2009. A ce jour, la société n'a reçu aucune notification de redressement. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les ajustements éventuels qui pourraient découler de ce contrôle.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 19 septembre 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport des auditeurs indépendants relatif aux états financiers semestriels aux 30 juin 2011 et 2010

Aux actionnaires de la société Medi Telecom

Nous avons audité les états financiers de la société MEDI TELECOM S.A. aux 30 juin 2011 et 2010 tels qu'ils sont annexés au présent rapport, présentés conformément aux principes comptables marocains en vigueur. La préparation des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Société.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La Société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la taxe sur la valeur ajoutée sur la période 2003 à 2009, l'impôt sur le résultat relatif aux exercices de 2003, 2007, 2008 et 2009, ainsi que l'impôt sur les revenus sur la période 2007 à 2009. A ce jour, la Société n'a reçu aucune notification de redressement. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les ajustements éventuels qui pourraient découler de ce contrôle.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Medi Telecom aux 30 juin 2011 et 2010 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Casablanca, le 26 août 2011

Ernst & Young

Bachir Tazi

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés annuels audités de Méditelecom S.A

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés annuels de Medi Telecom S.A tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice 2010.

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Medi Telecom, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires consolidés (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 3 734 775 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 373 202.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe MEDI TELECOM cités au premier paragraphe donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2010, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999.

Casablanca, le 24 juin 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés semestriels au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés semestriels de Medi Telecom objets de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés semestriels au titre (i) du premier semestre 2011 par Ernst & Young et Manay Maroc, objet de l'examen limité précité, et (ii) au 30 juin 2010 tels qu'audités par Ernst & Young.

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Ernst & Young

Bachir Tazi

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des comptes consolidés au 30 juin 2011

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société Méditelecom et de ses filiales (Groupe Méditelecom) comprenant le bilan consolidé, le compte de produits et charges consolidé et le périmètre de consolidation au terme de la période du 1er janvier au 30 Juin 2011. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MMAD 3.187 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 45, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé, du compte de produits et charges consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, de l'état de variation des capitaux propres consolidé et du périmètre de consolidation ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la taxe sur la valeur ajoutée sur la période 2003 à 2009, l'impôt sur le résultat relatif aux exercices de 2003, 2007, 2008 et 2009 ainsi que l'impôt sur les revenus sur la période 2007 à 2009. A ce jour, la société n'a reçu aucune notification de redressement. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les ajustements éventuels qui pourraient découler de ce contrôle.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe arrêtés au 30 Juin 2011, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 19 septembre 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes consolidés au 30 juin 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Medi Telecom, comprenant le bilan, le compte de résultat consolidé, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et des notes annexes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de MMAD 3.399 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 59.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2010, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations pour le semestre clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999.

Casablanca, le 30 septembre 2010

L'auditeur indépendant

Ernst & Young

Bachir Tazi

III. Conseillers financiers

Identité

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	Abdessamad Issami	Mehdi Jalil Drafi
Fonction	Directeur Général Adjoint	Président du Directoire
Adresse	Tour Mamounia Place Moulay Hassan, Rabat - Maroc	El 63, Boulevard Moulay Youssef Casablanca – Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 537 66 52 22	Tél : +212 522 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 537 66 52 00	Fax : +212 522 43 00 21
Adresse électronique	issami@cdgcapital.ma	mj.drafi@bmcek.co.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Medi Telecom à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de Medi Telecom;
- Les rapports d'activité afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- L'analyse des comptes et des rapports d'activité afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010, des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de Medi Telecom relatifs aux exercices précités ;
- L'analyse des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2010, et aux premiers semestres 2010 et 2011 ;
- L'analyse des comptes sociaux relatifs aux premiers semestres 2010 et 2011
- Les procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de Medi Telecom. relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010 et jusqu'à l'exercice en cours.

Par ailleurs, Medi Telecom S.A compte parmi ses actionnaires la société FinanceCom, la compagnie d'assurance RMA Watanya, filiale du groupe FinanceCom SA. BMCE Bank, filiale du groupe FinanceCom détient indirectement 100% du capital de BMCE Capital Conseil, qui agit en tant que Co-Conseiller Financier de Medi Telecom S.A

Medi Telecom S.A compte également parmi ses actionnaires Fipar-Holding, filiale de la CDG. CDG Capital, filiale du groupe CDG agit en tant que Co-Conseiller Financier de Medi Telecom S.A

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

CDG CAPITAL

Abdessamad Issami

Directeur Général Adjoint

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil Drafi

Président du Directoire

IV. Conseiller juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés - Allen & Overy
Représentant Légal	Me. Hicham Naciri
Fonction	Associé
Adresse	Twin Center, Tour A - Bd Al Massira Al Khadra, 7ème étage Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 20 47 80 47
Numéro de fax	+212 5 20 47 81 00
Adresse électronique	hicham.naciri@allenoverly.com

Attestation

L'émission d'obligations ordinaires, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Medi Telecom et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Naciri & Associés - Allen & Overy

Me Hicham Naciri

Avocat aux Barreaux de Casablanca et de Paris

V. Responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information ou communication de données financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Medi Telecom
Prénom, Nom	Ali Lamrini
Fonction	Directeur Central Finances & Ressources
Adresse	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 520 20 03 25
Numéro de fax	+212 665 55 10 49
Adresse électronique	relations.investisseurs@meditel.ma

Partie II. Présentation de l'Opération

I. Cadre légal de l'Opération

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2010, a approuvé le principe, pour Medi Telecom, de recourir à un emprunt obligataire d'un montant global maximum de 2 500 000 000 (deux milliards cinq cent millions) de dirhams à émettre en une ou plusieurs tranches et ce dans un délai de cinq (5) ans.

Ledit Conseil a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur ladite émission, une proposition visant à déléguer au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires pour procéder dans un délai de cinq (5) ans, à l'émission d'une ou plusieurs tranches d'obligations portant sur un montant maximum de 2 500 000 000 (deux milliards cinq cent millions) de dirhams et en arrêter les modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 juin 2010, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à 2 500 000 000 (deux milliards cinq cent millions) de dirhams, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi N° 17 - 95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter du 29 juin 2010.

Ainsi, le Conseil d'Administration de la Société, réuni en date du 17 décembre 2010, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal global de 1 200 000 000 de dirhams dont la souscription a eu lieu du 19 au 21 janvier 2011.

Aujourd'hui, dans le cadre de la délégation de pouvoir conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration, réuni en date du 21 novembre 2011, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal global de 1 300 000 000 MAD (un milliard trois cent millions dirhams), objet de la présente note d'information, qui se décompose en :

- une tranche A à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, d'un montant maximum de 1 300 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- une tranche B à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, d'un montant maximum de 1 300 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- une tranche C à taux révisable non cotée, d'un montant maximum de 1 300 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- une tranche D à taux fixe non cotée, d'un montant maximum de 1 300 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;

Etant entendu que le montant cumulé des tranches A, B, C et D ne dépassera pas 1 300 000 000 dirhams.

Ledit Conseil d'Administration a également fixé les modalités et caractéristiques de l'emprunt obligataire susvisé, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information.

II. Objectifs de l'Opération

Aujourd'hui, les télécommunications au Maroc évoluent dans un marché libéralisé, concurrentiel, mais porteur de croissance rentable.

La dynamique observée particulièrement dans les segments de la téléphonie mobile et l'internet, soutenue par une croissance accélérée de la demande en services traditionnels et nouveaux constitue le moteur principal de l'investissement.

Présente sur le marché depuis plus d'une décennie, Medi Telecom est devenue un opérateur de référence, notamment grâce à une stratégie commerciale orientée clients, et à des investissements en infrastructures assurant un niveau de qualité de services apprécié par la clientèle.

Aujourd'hui, avec un programme d'investissement estimé à 2,8 milliards pour la période 2012^P-2014^P, Medi Telecom a décidé de faire appel au marché de la dette privée pour :

- (i) Assurer une partie du financement externe des investissements au titre de l'exercice 2012^P dont notamment le renforcement de la couverture et de la qualité du réseau ;
- (ii) Assurer le remboursement partiel des dettes actuelles ;
- (iii) Diversifier les sources de financement externes par le recours à des émissions de titres obligataires et disposer d'un levier supplémentaire d'endettement à un coût optimisé.

III. Structure de l'Opération

L'émission obligataire objet de la présente note d'information porte sur 13 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune et sur un montant de 1 300 000 000 de dirhams. Elle se décompose en quatre tranches.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

IV.1. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche A (obligations à taux révisable cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 300 000 000 de dirhams.
Nombre maximum de titres à émettre	13 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 13 au 15 décembre 2011 inclus
Date de jouissance	23 décembre 2011
Date d'échéance	23 décembre 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.
Intérêt	Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement à la date anniversaire. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Prime de risque	Entre 80 et 110 points de base (pbs).

Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire. Conformément à la première résolution du Conseil d'Administration du 21 novembre 2011, et s'agissant de la 1ère année, en cas d'adjudication du Trésor postérieure au 21 novembre 2011, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au lendemain de l'adjudication du Trésor précédent immédiatement la date d'obtention du visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sur la présente note d'information, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 110 pbs. Par conséquent, pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial ressort entre 4,37% et 4,67% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) le 30 novembre 2011¹, soit 3,51% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,57%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 110 pbs).
Date de calcul du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement à la date anniversaire. Au-delà de la première année, le taux d'intérêt facial sera communiqué à la Bourse de Casablanca par CDG Capital, au plus tard 5 jours de bourse avant la date anniversaire.
Mode de calcul	La détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe.
Paiement du coupon	Annuel.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au

¹ La dernière adjudication ayant eu lieu le 29 novembre 2011

	profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.

Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 21 novembre 2011 a décidé de désigner M. Mohammed Hdid, domicilié à 4, place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations des tranches A, B, C et D.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A sont négociables sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche A, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 20 décembre 2011 sur le compartiment obligataire, sous le code 990155 et le <i>ticker</i> OB155. Si après la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et B est inférieur à 20 millions de dirhams, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.2. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche B (obligations à taux fixe cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 300 000 000 de dirhams.
Nombre maximum de titres à émettre	13 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 13 au 15 décembre 2011 inclus
Date de jouissance	23 décembre 2011
Date d'échéance	23 décembre 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.
Intérêt	Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement à la date anniversaire. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Prime de risque	Entre 90 et 120 points de base (pbs).
Taux d'intérêt facial	Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription). Conformément à la première résolution du Conseil d'Administration du 21 novembre 2011, en cas d'adjudication du Trésor postérieure au 21 novembre 2011, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 7 ans calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au lendemain de l'adjudication du Trésor précédent immédiatement la date d'obtention du visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sur la présente note d'information, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 120 pbs. Par conséquent, le taux d'intérêt facial est compris entre 4,94% et 5,24% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 7 ans calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au 30 novembre 2011², soit 4,04%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 120 pbs).
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe

² La dernière adjudication ayant eu lieu le 29 novembre 2011

Païement du coupon	Annuel.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.

Représentation des Obligataires

Le Conseil d'Administration du 21 novembre 2011 a décidé de désigner M. Mohammed Hdid, domicilié à 4, place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations des tranches A, B, C et D.

Négociabilité des titres

Les obligations de la tranche B sont négociables sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.

Cotation des titres

Les obligations, objet de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 20 décembre 2011 sur le compartiment obligataire, sous le code 990156 et le *ticker* OB156.

Si après la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et B est inférieur à 20 millions de dirhams, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.

Droit applicable

Droit marocain.

Juridiction compétente

Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.3. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche C (obligations non cotées à taux révisable)

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 300 000 000 de dirhams.
Nombre maximum de titres à émettre	13 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 13 au 15 décembre 2011 inclus
Date de jouissance	23 décembre 2011
Date d'échéance	23 décembre 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.
Intérêt	Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Prime de risque	Entre 80 et 110 points de base (pbs).

Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire. Conformément à la première résolution du Conseil d'Administration du 21 novembre 2011, et s'agissant de la 1ère année, en cas d'adjudication du Trésor postérieure au 21 novembre 2011, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au lendemain de l'adjudication du Trésor précédent immédiatement la date d'obtention du visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sur la présente note d'information, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 110 pbs. Par conséquent, pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial ressort entre 4,37% et 4,67% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) le 30 novembre 2011³, soit 3,51% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,57%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 110 pbs).
Date de calcul du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement à la date anniversaire. Au-delà de la première année, le taux d'intérêt facial sera communiqué à la Bourse de Casablanca par CDG Capital, au plus tard 5 jours de bourse avant la date anniversaire.
Mode de calcul	La détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe
Païement du coupon	Annuel.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des

³ La dernière adjudication ayant eu lieu le 29 novembre 2011

	obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche C ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 21 novembre 2011 a décidé de désigner M. Mohammed Hdid, domicilié à 4, place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations des tranches A, B, C et D.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.4. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche D (obligations non cotées à taux fixe)

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 300 000 000 de dirhams.
Nombre maximum de titres à émettre	13 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 13 au 15 décembre 2011 inclus
Date de jouissance	23 décembre 2011
Date d'échéance	23 décembre 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.
Intérêt	Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement à la date anniversaire. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Prime de risque	Entre 90 et 120 points de base (pbs).
Taux d'intérêt facial	Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription). Conformément à la première résolution du Conseil d'Administration du 21 novembre 2011, en cas d'adjudication du Trésor postérieure au 21 novembre 2011, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 7 ans calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au lendemain de l'adjudication du Trésor précédent immédiatement la date d'obtention du visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sur la présente note d'information, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 120 pbs. Par conséquent, le taux d'intérêt facial est compris entre 4,94% et 5,24% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 7 ans calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au 30 novembre 2011⁴, soit 4,04%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 120 pbs).
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à

⁴ La dernière adjudication ayant eu lieu le 29 novembre 2011

	taux fixe
Paiement du coupon	Annuel.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche D ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 21 novembre 2011 a décidé de désigner M. Mohammed Hdid, domicilié à 4, place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations des tranches A, B, C et D.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.

Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

V. Cotation à la Bourse de Casablanca

Seules les obligations des tranches A et B objet de la présente note d'information sont négociables sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

	Tranche A	Tranche B
Date prévue pour la cotation des titres	20 décembre 2011	
Code des obligations	990155	990156
Ticker	OB155	OB156
Procédure de première cotation	Cotation directe	
Etablissement centralisateur	BMCE Bank	
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	

VI. Calendrier de l'opération

La souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement. Le calendrier de l'opération se présente ainsi :

Ordre	Etapas	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	02/12/2011
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération	05/12/2011
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par le CDVM	05/12/2011
4	Publication de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre des tranches A et B au Bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca	06/12/2011
5	Publication d'un extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales	07/12/2011
6	Ouverture de la période de souscription	13/12/2011
7	Clôture de la période de souscription	15/12/2011
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	16/12/2011 avant 10 h
9	▪ Admission des obligations ▪ Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote ▪ Enregistrement de la transaction en bourse	20/12/2011
10	▪ Règlement / Livraison ▪ Annonce des résultats de l'opération par la Société dans un journal d'annonces légales	23/12/2011

VII. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Syndicat de placement et intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseillers et coordinateurs globaux	CDG Capital	Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat
	BMCE Capital Conseil	63, Boulevard My Youssef, Casablanca
Chef de file du syndicat de placement	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Co-chef de file du syndicat de placement	CDG Capital	Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat
Centralisateur de l'opération	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'émetteur	CDG Capital	Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat

VIII. Modalités de souscription

VIII.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement, du 13 au 15 décembre 2011 inclus.

Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.2. Souscripteurs

La souscription des obligations, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain, listés ci-après :

- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.

VIII.3. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription conçu pour l'opération.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Document à joindre
Investisseurs qualifiés (listés au VIII.2) de droit marocain, autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou tout autre document équivalent comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément ; Pour les Fonds Commun de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le modèle des inscriptions au Registre de Commerce.

VIII.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, la tranche et le taux souscrits. A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt à taux fixe et/ou à taux révisable, coté et/ou non coté.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis au membre du syndicat de placement de son choix. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Chaque souscripteur devra formuler son/ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de sa souscription ainsi que la tranche souhaitée et le taux souhaité.

Chaque souscripteur devra remettre à 15h30 au plus tard tout au long de la période de souscription un bulletin de souscription ferme et irrévocable selon le modèle joint en Annexe II au membre du syndicat de son choix et qui se chargera de le transmettre à l'établissement centralisateur.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement et à annuler les souscriptions ne respectant pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées.

VIII.5. Modalités de traitement des ordres et d'allocation

VIII.5.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement devra transmettre quotidiennement au plus tard à 16h00, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée, à BMCE Bank.

L'état quotidien de souscription doit parvenir par fax au N° 05.22.49.29.58 et au plus tard à 16h00 au centralisateur de l'émission objet de la présente note d'information.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 15 décembre 2011 à 15h30, chacun des Etablissements Placeurs devra remettre au centralisateur, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

BMCE Bank, Centralisateur de l'Opération, s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement.

VIII.5.2. Modalités d'allocation

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés et l'établissement centralisateur adressera aux membres du syndicat de placement un état récapitulatif des souscriptions.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de un milliard trois cent millions de dirhams, le montant adjugé pour les quatre tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser un milliard trois cent millions de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Les tranches B et D seront servies en priorité par rapport aux tranches A et C dans la limite du montant maximum de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches B et D est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A et C.

S'il est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour les tranches B et D à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises); le reliquat sera alloué aux tranches A et C à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises) dans la limite du montant maximum de l'émission, soit 1 300 000 000 de dirhams.

Dans la limite du montant alloué à chaque tranche, l'allocation des obligations de Medi Telecom se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déclare comme suit : les membres du syndicat de placement retiendront les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. Les membres du syndicat de placement fixeront, alors, le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs taux, les demandes retenues exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées au taux le plus élevé feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité de titres restante/Quantité demandée exprimée au taux le plus élevé ».

Le taux retenu sera égal au taux le plus élevé des demandes retenues et sera appliqué à tous les souscripteurs retenus ;

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec un seul taux à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à ce taux, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit

« Quantité offerte/Quantité demandée retenue ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A noter que les Tranches B et D seront servies en priorités par rapport aux tranches A et C et ce même si ces dernières enregistrent des taux de soumissions inférieurs à ceux enregistrés au niveau des tranches B et D.

Si le montant correspondant aux tranches cotées est inférieur à 20 millions de dirhams, alors les souscriptions y afférentes seront annulées. Dans ce cas, l'allocation des souscriptions reçues déduction faite des souscriptions annulées des tranches A et B se fera par adjudication à la française entre les tranches C et D, avec une priorité à la tranche D.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront les représentants dûment désignés par chacun des membres du syndicat de placement, l'émetteur, le chef de file et le co-chef de file, un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription, par tranche, par membre du syndicat de placement, chef et co-chef de file) sera établi par BMCE Bank.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par BMCE Bank, les membres du syndicat de placement et l'émetteur dès la signature par les parties dudit procès-verbal.

VIII.5.3. Modalités d'annulation des ordres

En cas d'échec de l'opération, les souscriptions seront annulées et devront être remboursées dans un délai de 10 jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats.

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par BMCE Bank.

VIII.6. Modalités de règlement et de livraison des titres

VIII.6.1. Règlement - livraison

Le règlement livraison interviendra selon la procédure en vigueur et se fera à la date de jouissance prévue le 23 décembre 2011.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement et inscrits au nom du souscripteur le même jour (23 décembre 2011).

BMCE Bank, Centralisateur de l'Opération, se chargera, à la date de jouissance, de l'inscription en compte des titres Medi Telecom.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement/Livraison.

VIII.6.2. Domiciliaire de l'émission

CDG Capital est désignée en tant que banque domiciliaire des obligations émises dans le cadre de cette Opération.

A ce titre, elle représentera Medi Telecom auprès du dépositaire central Maroclear et exécutera pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission de cet emprunt obligataire.

VIII.6.3. Procédure d'enregistrement des titres

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse BMCE Capital Bourse.

VIII.6.4. Résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au bulletin de la cote le 20 décembre 2011 et par la Société dans un journal d'annonces légales au plus tard le 23 décembre 2011.

VIII.6.5. Négociabilité

A compter du 20 décembre 2011, les obligations émises par la Société dans le cadre de cette opération seront admises aux négociations auprès :

- De la Bourse de Casablanca pour les tranches A et B;
- Des salles des marchés du réseau placeur pour les tranches C et D

VIII.7. Régime fiscal

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal, de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

VIII.7.1. Fiscalité des revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

Personnes résidentes

Personnes soumises à l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du Registre du Commerce et celui de l'article d'imposition à l'Impôt sur les Sociétés.

Personnes non résidentes

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Toutefois, les plus-values réalisées sur obligations et autres titres de créances cotés à la Bourse de Casablanca sont exonérées.

Personnes soumises à l'Impôt sur le Revenu

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - ✓ leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
 - ✓ leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

VIII.8. Charges relatives à l'Opération

Le montant total des charges relatives à cette opération est estimé à environ 0,7% du montant de l'émission. Ces charges comprennent les commissions :

- Du conseil financier ;
- Du conseil juridique ;
- Relatives au visa du CDVM ;
- Relatives à l'admission à la Bourse de Casablanca ;
- De placement ;
- De communication ;
- Du dépositaire.

Partie III. Présentation de Medi Telecom

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Medi Telecom SA
Siège social	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Téléphone	+212 (6)65 55 10 00
Adresse électronique	meditelecom@meditel.ma
Site internet	http://corporate.meditel.ma
Date de constitution	1999
Registre du commerce	Casablanca N°97815
Durée	99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et les statuts
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet au Maroc et à l'étranger : ▪ L'établissement, la gestion, l'exploitation de réseaux de télécommunications et la prestation de services divers de télécommunications ; ▪ L'importation de tous matériels quelle que soit sa nature nécessaire à la réalisation de l'objet social ; ▪ La prise de participation dans le capital social de sociétés cotées ou non cotées et la souscription à des O.P.C.V.M. ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières et toutes transactions mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet ou pouvant favoriser le développement de la Société.
Capital social au 30/06/2011	2 752 295 200MAD, entièrement libéré, composé de 27 522 952 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports de gestion et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.
Législation et réglementation applicable	La Société est régie par le droit marocain, en particulier la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, ainsi que par ses statuts. De par son activité, elle relève du : ▪ Dahir portant loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications du 7 août 1997 telle que modifiée par la loi n°79-99 du 22 juin 2001 et la loi n°55/01 promulguée par le Dahir n°1-04-154 du 25 ramadan 1425 (4 novembre 2004) et ses décrets d'application. ▪ Loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et son décret d'application. Par ailleurs, Medi Telecom ayant émis des titres obligataires est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ; ▪ Dahir susvisé n°1-07-09 du 28 rabii I 1428 (17 avril 2007) portant promulgation de la loi n°44-06 modifiant et complétant le dahir portant loi n°1-93-212 du 4 rabii II 1414 (21 Septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01. ▪ Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ; ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; ▪ Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Règlement général du CDVM tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822/08 du 14 avril 2008.
Régime fiscal	Medi Telecom est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 30% et à la TVA de 20%.
Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de Commerce de Casablanca

II. Renseignements sur le capital de la Société

II.1. Capital social

Le capital social de Medi Telecom s'élève au 30 juin 2011 à 2.752.295.200 MAD, entièrement libéré, composé de 27 522 952 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Evolution du capital social

Medi Telecom a été créée en 1999 avec un capital social initial de 400.000 MAD composé de 4.000 actions ayant une valeur nominale de 100 MAD chacune.

Le détail des opérations d'augmentation et de réduction de capital réalisées depuis 1999 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées / détruites	Montant de l'opération (MAD) ⁵	Nombre total d'actions	Montant du capital social (MAD)
	Constitution	4 000	400 000	4 000	400 000
1999	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	49 996 000	4 999 600 000	50 000 000	5 000 000 000
2000	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	10 000 000	1 000 000 000	60 000 000	6 000 000 000
2001	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	5 000 000	500 000 000	65 000 000	6 500 000 000
2002	Augmentation de Capital	18 338 676	1 833 867 600	83 338 676	8 333 867 600
2003	Augmentation de Capital	4 999 999	499 999 900	88 338 675	8 833 867 500
2005	Réduction de Capital par absorption de pertes ¹	-41 504 573	-4 150 457 300	46 834 102	4 683 410 200
2009	Réduction de Capital par absorption de pertes ¹	-19 311 150	-1 931 115 000	27 522 952	2 752 295 200

Source : Medi Telecom

Entre 1999 et 2003, les actionnaires de la Société ont procédé à plusieurs augmentations de capital, pour un montant global de plus de 8,8 milliards de dirhams¹.

En 2005, la Société a procédé à une réduction de capital par absorption de pertes pour un montant de 4.150.457.300 MAD, portant ainsi son capital social à 4.683.410.200 MAD.

L'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 31 décembre 2009 a décidé d'apurer une partie des pertes cumulées enregistrées par la société telles qu'elles ressortent des comptes au 31 décembre 2008, par une réduction de capital à concurrence de 1 931 115 000 MAD proportionnellement à la participation de chaque actionnaire.

⁵ Il y a lieu de noter que toutes les augmentations de capital effectuées ont été réalisées sur la base d'un prix par action de 100 MAD (prime d'émission nulle).

II.3. Structure de l'actionnariat

II.3.1. Evolution de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de la Société pour la période allant de 2008 à juin 2011 se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2010		Au 30 juin 2011	
	Actions détenues	% de capital	Actions détenues	% de capital	Actions détenues	% de capital	Actions détenues	% de capital
Medium Finance	0	0,0%	8 256 886	30,0%	4 128 443	15,0%	4 128 443	15,0%
FinanceCom	4 682 402	10,0%	3 286 883	11,9%	1 910 733	6,9%	1 910 733	6,9%
RMA Watanya	3 773 732	8,1%	2 217 703	8,1%	2 217 704	8,1%	2 217 704	8,1%
Fipar-Holding	0	0,0%	8 921 276	32,4%	4 792 832	17,4%	4 792 832	17,4%
Holdco	8 236 262	17,6%	4 840 196	17,6%	3 464 048	12,6%	3 464 048	12,6%
Atlas Services Belgium	0	0,0%	0	0,0%	11 009 183	40,0%	11 009 183	40,0%
Pt Moveis	15 070 848	32,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Telefonica Moviles España	15 070 848	32,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Autres ⁶	10	0,0%	8	0,0%	9	0,0%	9	0,0%
Total	46 834 102	100,0%	27 522 952	100,00%	27 522 952	100,0%	27 522 952	100,0%

Source : Medi Telecom

En 2009, les Groupes CDG (Fipar-Holding et Holdco) et FinanceCom (FinanceCom, Medium Finance et RMA-Watanya) ont procédé à l'acquisition des actions de Medi Telecom détenues par les actionnaires étrangers PT Moveis et Telefonica Moviles España. La réduction de capital effectuée le 31 décembre 2009 (postérieurement à l'opération d'acquisition par les parties marocaines) n'a pas affecté la structure de l'actionnariat.

En outre, le 2 décembre 2010, les Groupes FinanceCom et CDG (Fipar-Holding et Holdco) ont conjointement cédé une partie de leur participation dans le capital de la Société au Groupe France Télécom à travers Atlas Services Belgium. Suite à cette transaction, Atlas Services Belgium détient 40% du capital de Medi Telecom. Les termes de l'accord conclu entre d'une part, les Groupes FinanceCom et CDG et le Groupe France Télécom, d'autre part, prévoient notamment :

- une option d'achat au profit du Groupe France Telecom portant sur 4% du capital en cas d'introduction en bourse de la Société ;
- une option d'achat de 9% (minoré du pourcentage du capital acquis, le cas échéant, par le Groupe France Telecom par exercice de l'option d'achat visée au précédent alinéa).

Ainsi, en cas d'exécution de ces deux options, le Groupe France Télécom détiendrait 49,0% du capital de Medi Telecom à l'horizon 2015.

Parallèlement à la cession de 40% des actions en 2010, les Actionnaires Marocains ont cédé à ASB 40% de leurs créances vis-à-vis de Medi Telecom (Prêts Actionnaires) pour un montant de 77,8 millions d'euros.

⁶Désigne les actions détenues par les administrateurs

II.3.2. Fipar-Holding

Fipar-Holding est une société d'investissement, filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et de Gestion, qui a pour vocation de détenir et de gérer pour compte de tiers un portefeuille diversifié de participations de taille significative, avec un objectif de rentabilité financière à moyen et long terme. Fipar-Holding est un investisseur financier « actif », présent dans plusieurs secteurs : Finance, Services et Industries.

Activité	Société d'investissement
Capital social en MMAD au 31/12/2010	2 320
Résultat net en MMAD au 31/12/2010	884
% d'intérêt dans Medi Telecom	17,4%
Actionnariat au 31/12/2010	100% Caisse de Dépôt et de Gestion

Source : Fipar- Holding

II.3.3. HOLDCO

Holdco est un véhicule d'investissement créé en 1999 lors de la constitution de Méditelecom S.A., et porte exclusivement 17,6% du capital de Medi Telecom.

Activité	Holding d'investissement ayant pour objet exclusif l'investissement dans Méditelecom SA.
Capital social en MMAD au 31/12/2010	1 492
Résultat net en MMAD au 31/12/2010	206
% d'intérêt dans Medi Telecom	12,6%
Actionnariat au 31/12/2010	CDG (100%)

Source : Holdco

II.3.4. FinanceCom

Créé en 1976, FinanceCom est un groupe marocain privé, multi métiers et multi services avec des ambitions régionales et internationales. Les principaux métiers investis par le groupe se profilent comme suit :

- La banque: BMCE Bank et Bank of Africa ;
- L'assurance : RMA Watanya ;
- La gestion d'actifs : RMA Capital, BMCE Capital Gestion ;
- Les relais de croissance pour le groupe sont :
 - ✓ Médias et Télécommunications : Medi Telecom, Atcom ;
 - ✓ Private Equity: Argan Invest.

Activité	Holding
Capital social en MMAD au 31/12/2010	210
Résultat net en MMAD au 31/12/2010	407
% d'intérêt dans Medi Telecom	6,9%
Actionnariat	Famille Benjelloun (99,9%)

Source: FinanceCom

II.3.5. RMA Watanya

RMA Watanya est une compagnie d'assurance et de réassurance marocaine, née de la fusion en 2005 des deux compagnies Royale Marocaine d'Assurance et Al Watanya.

Activité	Assurance et réassurance toutes branches
Capital social en MMAD au 31/12/2010	1 796
Résultat net en MMAD au 31/12/2010	1 027
% d'intérêt dans Medi Telecom	8,1%
Actionnariat	Groupe FinanceCom (55,9%) GACM (20,0%) H.B.M (7,5%) Divers actionnaires (16,6%)

Source: RMA Watanya

II.3.6. Medium Finance

Medium Finance est un véhicule d'investissement *ad-hoc* créé par RMA Watanya en août 2009, à l'occasion de l'acquisition des participations initialement détenues par les opérateurs ibériques dans Medi Telecom.

Activité	Holding
Capital social en MMAD au 31/12/2010	520
Résultat net en MMAD au 31/12/2010	558
% d'intérêt dans Medi Telecom	15%
Actionnariat	RMA Watanya (99,9%)

Source: RMA Watanya

II.3.7. Atlas Services Belgium

Atlas Services Belgium est une holding (société anonyme) de droit belge qui développe également une activité de financement et qui agit en tant que prestataire pour d'autres sociétés du groupe France Telecom.

Ses principaux investissements sont (i) Elettra TLC Spa (Italie), (ii) Mobistar SA (Belgique) et (iii) Sonaecom (Portugal).

Atlas Services Belgium a été constituée le 7 décembre 1995.

Activité	Holding / financement / prestation de services
Capital social en MEUR au 31/12/2010	22 273,4
Résultat net en MEUR au 31/12/2010	100,8
% d'intérêt dans Medi Telecom	40%
Actionnariat	Orange SA (groupe France Telecom): 100%

Source: ASB

II.4. Pactes d'actionnaires

L'ensemble des actionnaires de Medi Telecom, à savoir Atlas Services Belgium (groupe France Telecom), FinanceCom, RMA Watanya, Medium Finance, Fipar-Holding et Holdco, ont conclu un pacte d'actionnaire le 2 décembre 2010 concomitamment à l'entrée du groupe France Telecom (via Atlas Services Belgium) dans le capital de Medi Telecom.

Le groupe France Telecom a acquis en parallèle de cette acquisition, au prorata de sa participation, la quote-part des prêts d'actionnaires que les actionnaires détenaient à l'encontre de Medi Telecom.

Gouvernance

Le pacte d'actionnaires conclu prévoit le principe d'une représentation des actionnaires au sein du Conseil d'Administration proportionnelle à la participation dans le capital. La nomination du Président du Conseil d'Administration, lequel n'a pas de fonction exécutive, et celle du Directeur Général resteront du ressort des anciens actionnaires (avant l'entrée du groupe France Telecom dans le capital de Medi Telecom) et ce, jusqu'au 31 décembre 2014. Le pacte prévoit la mise en place des comités consultatifs ad hoc (sans pouvoir décisionnel) suivants : (i) comité de suivi stratégique, (ii) comité d'audit et (iii) comité des ressources humaines / rémunérations.

Politique de distribution des dividendes

Le pacte prévoit la distribution de la totalité du cash-flow libre après prise en compte de certaines contraintes commerciales et financières.

Autres dispositions

Les actionnaires signataires du pacte ont convenu du principe de réaliser l'introduction de la Société à la Bourse de Casablanca et ce, par voie de cession d'actions Medi Telecom.

Le pacte contient également un certain nombre de dispositions relatives à l'évolution de l'actionnariat. Il s'agit notamment (i) de l'interdiction de cession des actions pendant une période d'une année et (ii) du droit de préemption en faveur des parties.

Le pacte d'actionnaires prévoit des mécanismes juridiques à même d'assurer au groupe France Telecom de consolider, à compter du 1er janvier 2015 et par voie d'intégration globale, Medi Telecom dans ses comptes.

II.5. Politique de distribution de dividendes

II.5.1. Dispositions statutaires

Les articles 21 et 22 des statuts de Medi Telecom prévoient les dispositions suivantes quant à la distribution des dividendes :

- Le compte de résultat fait apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables ;
- Le bénéfice distribuable est déterminé conformément aux dispositions légales alors applicables, après notamment toute imputation, prélèvement ou dotation obligatoire en application des dispositions légales alors applicables ;
- Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires qui peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables ainsi que par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, le mettre en distribution à titre de dividende, et/ou en faire toute autre utilisation non prohibée par les dispositions légales alors applicables ;
- En outre, l'assemblée générale peut décider, dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables, la mise en distribution de toutes autres sommes dont elle a la disposition en vertu desdites dispositions ; en ce cas, la décision indique précisément les postes comptables sur lesquels les prélèvements sont effectués ;
- Les sommes mises en distribution sont réparties entre les actionnaires proportionnellement à la quotité du capital appartenant à chacun d'eux. Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier, toutefois le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au nu-propriétaire ;
- Les pertes, s'il en existe, sont régies par les dispositions légales alors applicables. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées conformément aux dispositions légales alors applicables.

II.5.2. Dispositions contractuelles

Le contrat de crédit signé entre Medi Telecom et le consortium bancaire prévoit que la Société ne procédera à des distributions de dividendes que si les conditions suivantes sont réunies :

- La Société respecte tous les engagements financiers signés dans le cadre du contrat de crédit ;
- La Société aura payé l'intégralité des montants échus et exigibles dus aux prêteurs au titre du crédit (en principal et intérêt);
- La Société aura démontré que les engagements financiers prévisionnels seront respectés ;
- Absence de cas de défaut avéré ou potentiel ;
- Aucune distribution aux actionnaires n'a été effectuée au titre de l'année en cours.

II.5.3. Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

En 2009, aucun dividende n'a été payé aux actionnaires de Medi Telecom.

En 2010, la Société a servi 261 MMAD au titre de dividendes relatifs à l'exercice 2009 soit 9,5 MAD par action.

En 2011, l'AGO a décidé la distribution de dividendes pour un montant de 592 MMAD relatifs à l'exercice 2010 soit 21,51 MAD par action.

II.6. Nantissement d'actifs

Dans le cadre de son financement bancaire, Medi Telecom a conféré un nantissement de fonds de commerce (pour un montant de 600 MMAD) et un nantissement de soldes des comptes bancaires au profit d'un consortium bancaire (constitué de BMCE Bank, Attijariwafa Bank, CDG Capital, Banque Centrale Populaire, BMCI, Crédit Agricole du Maroc, Crédit du Maroc, Crédit Immobilier et Hôtelier, Société Générale Marocaine de Banque et Union Marocaine des Banques). Ce nantissement demeurera en vigueur aussi longtemps qu'un montant quelconque restera dû au titre des engagements de la Société en faveur du consortium bancaire (date d'échéance décembre 2015).

II.7. Nantissement de titres Medi Telecom

Au 30 Juin 2011, certains actionnaires de Medi Telecom ont nanti leurs participations respectives comme suit :

Actionnaire	Actions détenues	Actions nanties	Bénéficiaire du nantissement
FinanceCom	1 910 733	1 100 918	Crédit Du Maroc
		0	BMCE Bank & Crédit Du Maroc
RMA Watanya	2 217 704	0	-
Medium Finance	4 128 443	2 033 239	BMCE Bank & Crédit Du Maroc
Atlas Services Belgium	11 009 183	0	-
Fipar-Holding	4 792 832	0	-
		417 443	Attijariwafa Bank
		187 934	Banque Populaire
Holdco	3 464 048	276 107	BMCI
		504 948	BMCE Bank
		1 018 239	SGMB
Total	27 522 943	5 538 828	-

II.8. Marché des titres

Medi Telecom a émis en janvier 2011 des obligations ordinaires pour un montant global de 1 200 000 000 dirhams.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

	Tranche cotée	Tranche non cotée
Valeur nominale (en MAD)	100 000	100 000
Prix d'émission	Au pair	Au pair
Nombre de titres	11 875	125
Montant de l'émission (en MAD)	1 187 500 000	12 500 000
Date de jouissance	31 janvier 2011	31 janvier 2011
Date d'échéance	31 janvier 2018	31 janvier 2018
Durée de l'emprunt	7 ans	7 ans
<i>Spread</i>	90 pbs	90 pbs
Taux nominal	4,87%	4,87%
Prix d'émission (en MAD)	100 00	100 00
Remboursement des intérêts	Annuellement au 25 décembre	Annuellement au 25 décembre
Remboursement du principal	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>

Les objectifs de l'émission obligataire précédente se déclinent comme suit :

- (i) Assurer une partie du financement externe des investissements au titre de l'exercice 2012 dont notamment le renforcement de la couverture et de la qualité du réseau ;
- (ii) Assurer le remboursement partiel des prêts actionnaires;
- (iii) Diversifier les sources de financement externes par le recours à des émissions de titres obligataires et disposer d'un levier supplémentaire d'endettement à un coût optimisé.

II.9. Notation

La Société n'a fait l'objet d'aucune notation.

II.10. Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société Medi Telecom sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

II.10.1. Mode de convocation

L'article 18 alinéa 2 des statuts stipule que la Société doit publier, 30 (trente) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l'article 124 de la loi n° 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le conseil d'administration.

Par ailleurs, les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ; selon ce qu'en décidera la Société, cet avis de convocation peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire par écrit dans un délai conforme à ce qui est prévu à l'article 123 de la loi n°17-95, sans préjudice du droit de tout actionnaire d'exiger que cet avis de convocation lui soit adressé, aux frais de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique ou les deux, au choix de l'actionnaire.

La convocation doit, dans tous les cas, indiquer les jours, heure et lieu de réunion ainsi que la nature de l'assemblée ordinaire, extraordinaire, ou spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolution. La convocation à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé doit en outre être accompagnée des états de synthèse dudit exercice.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. La convocation doit indiquer les conditions et les modalités du vote par correspondance.

II.10.2. Conditions d'admission

L'article 18 alinéa 3 statuts de la Société stipule que quelque soit le nombre d'actions sur lequel il détient des droits, tout actionnaire, tout nu-propriétaire et tout usufruitier d'actions à la date de l'assemblée considérée a le droit d'assister à cette assemblée et de participer aux délibérations, personnellement, par mandataire ou à distance, dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables, les présents Statuts et tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant dans toutes les assemblées et ce, sans limitation du nombre de mandats ni de voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

II.10.3. Quorum

L'article 19 des statuts stipule que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification tels que définis par l'article 50bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer).

1. Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Sauf ce qui est dit par ailleurs dans les Statuts ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, l'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

Sauf ce qui est dit par ailleurs dans les Statuts ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, l'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

II.11. Organes d'Administration

L'article 14 des statuts stipule que sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, conformément aux dispositions légales alors applicables, ainsi qu'à celles de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables, ainsi que par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Tant que ceci est requis par les dispositions légales alors applicables, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années renouvelables ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont rééligibles.

II.11.1. Composition du Conseil d'Administration

A la veille de l'Opération, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Fonction	Nom	Date de nomination	Expiration du Mandat
Président du Conseil d'Administration	Othman Benjelloun	02/12/2010	31/12/2011
Administrateur	Anass Houir Alami	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	FinanceCom, représentée par Zouheir Bensaid	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Hicham El Amrani	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Said Laftit	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Fipar Holding, représentée par Mohammed Amine Benhalima	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Atlas Services Belgium, représentée par Stéphane Richard	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Gervais Pellissier	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Gérard Ries	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Marc Rennard	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013

Il est à noter que le Conseil d'Administration du 2 décembre 2010 a nommé Monsieur Othman Benjelloun en qualité de Président du Conseil d'Administration.

II.11.2. Mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration

Société	Autres mandats du Président du Conseil d'Administration de Medi Telecom
BMCE Bank	Président Directeur Général
BMCE Capital	Président du Conseil de Surveillance
Salafin	Président du Conseil de Surveillance
BMCE Assurbank	Administrateur
BMCE International	Président du Conseil d'Administration
Maghrebail	Administrateur
ESFG S.A.	Administrateur
Centre Monétique Interbancaire	Président du Conseil d'Administration
Maroclear	Vice-président du Conseil d'Administration
Fonds d'Investissement de l'Oriental	Membre du Conseil de Surveillance
Medi Telecom	Président du Conseil d'Administration
Mutandis SCA	Membre du Conseil de Surveillance

II.11.3. Organisation, réunions, mission et rémunération du Conseil d'Administration

Organisation

L'article 14 alinéa 2 des statuts prévoit que le Conseil d'administration élit, à la majorité, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres en fonction, nomme un secrétaire, qui peut être choisi en dehors de ses membres, et fixe le montant éventuel de sa rémunération.

Le Président est rééligible.

Les séances du Conseil d'administration sont présidées par le Président. En cas d'absence du Président, le Conseil d'administration désigne, pour chaque séance, celui des administrateurs présents qui présidera la réunion.

Réunions du Conseil d'administration – Quorum - Majorité

L'article 14 alinéa 3 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, que les dispositions légales et celles de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société le prévoient et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite, au siège social ou en tout autre lieu, au Maroc ou à l'étranger, tel que précisé lors de la convocation.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification tels que définis par l'article 50bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer), sauf pour l'adoption des décisions pour lesquelles la présence effective des administrateurs est exigée par les dispositions légales alors applicables.

Un administrateur peut donner, par écrit, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président (qu'il s'agisse du Président du Conseil d'administration ou du président de séance) n'est pas prépondérante.

Constatation des délibérations

L'article 14 alinéa 4 des statuts prévoit que le secrétaire veille à la tenue du registre des présences, ainsi qu'à la rédaction des procès-verbaux constatant les délibérations du Conseil d'administration puis à leur consignation sur les registres y affectés, conformément aux dispositions légales alors applicables ainsi qu'à celles de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Les procès-verbaux de Conseil d'administration sont placés sous la surveillance du Président et du secrétaire du Conseil d'administration. Ils doivent être communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes sur leur demande.

Mission du Conseil d'administration

L'article 14 alinéa 5 des statuts prévoit que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée des actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concerne.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration exerce par ailleurs toutes les attributions qui lui sont conférées par les dispositions légales alors applicables, ainsi que par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Rémunération des administrateurs

L'article 14 alinéa 6 des statuts prévoit que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux membres du Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine, et que le Conseil d'administration répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables, sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Le Conseil d'administration lui-même, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres en fonction, peut allouer à certains administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités visés à l'article 51 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer), une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure visée à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer) ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

II.12. Organes de direction

II.12.1. Organigramme de Medi Telecom à la veille de l'Opération

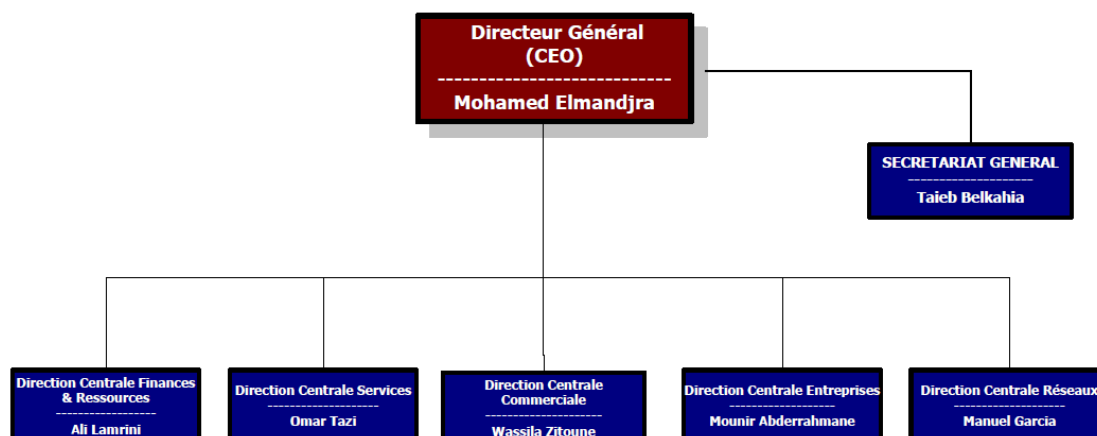
Medi Telecom est organisée autour de six Directions Centrales et d'un Secrétariat Général, correspondants aux activités opérationnelles de l'entreprise ainsi qu'aux fonctions support. A cette structure, s'ajoutent des fonctions rattachées directement à la Direction Générale (Audit, Ressources Humaines, Communication, etc.).

Cette organisation a été mise en place pour assurer :

- (i) une meilleure efficacité opérationnelle ;
- (ii) un positionnement des métiers dans des directions centrales cohérentes et homogènes ;
- (iii) une amélioration du processus de prise de décision favorisant un niveau de délégation plus important et,
- (iv) un renforcement de la culture de la performance.

L'organigramme fonctionnel de Medi Telecom se présente comme suit au moment de l'opération :

Organigramme de Medi Telecom



Source : Medi Telecom S.A

Direction Centrale Finances & Ressources

La DCF&R assure et optimise les moyens financiers produits par la société et veille à l'accomplissement des obligations légales et fiscales, en supportant le développement et la croissance de Medi Telecom.

Elle assure également la fonction achat de l'ensemble des structures de Medi Telecom et mesure aussi à travers la fonction de Contrôle de Gestion la performance de l'Entreprise et s'assure de la mise en œuvre efficace de sa stratégie.

Direction Centrale Services

La DCS garantit le développement des produits et services avec la qualité et les délais prévus ; elle veille à offrir un service optimum aux clients de Medi Telecom et contribue à son développement. Elle veille à maintenir la société à la pointe des nouvelles technologies, en garantissant la capacité et l'évolution des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs de l'entreprise.

Direction Centrale Commerciale

La DCC analyse les marchés et définit la stratégie commerciale et marketing en adéquation avec la politique de l'entreprise. Cette direction décline opérationnellement la stratégie sur l'ensemble des segments identifiés en faisant appel à divers leviers : les offres commerciales, les produits et services, la tarification et la communication. Son principal objectif est de contribuer à la croissance et à la rentabilité de Medi Telecom.

La DCC se charge également de l'optimisation de l'activité de distribution et des opérations commerciales et favorise le développement des ventes au niveau des Points de Ventes et Distributeurs, en assurant un support aux autres directions. Elle assure le déploiement des offres commerciales au niveau du réseau de distribution, direct et indirect

Direction Centrale Entreprise

La DCE est responsable du B2B et Wholesale, elle intègre l'unité d'affaires entreprise (BUE) qui s'occupe de toutes les opérations avant-ventes et ventes, depuis le marketing des produits B2B jusqu'à la fidélisation et la rétention clients. Les Opérations Clients veillent à la mise en œuvre, le support, le contrôle et l'optimisation des services fixes et enfin les relations commerciales avec les opérateurs Wholesale pour le national, l'international et le *roaming*.

Direction Centrale Réseaux

La DCR définit le plan d'investissement nécessaire et la politique technique à suivre conformément aux orientations stratégiques de l'entreprise. Elle réalise la planification, l'ingénierie, l'implémentation et les opérations de maintenance du réseau, afin d'assurer les conditions de qualité et capacité pour répondre aux objectifs commerciaux de Medi Telecom.

Secrétariat Général

Le Secrétariat Général assure l'interface avec l'ANRT ainsi que les institutions publiques et les ERPT. Il veille au respect par la Société des lois et règlements qui lui sont applicables, en ce compris les licences dont elle dispose. Il est le garant de la sécurité et de la protection des intérêts de Medi Telecom contre tout risque.

II.12.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Mohamed ELMANDJRA, Directeur Général

Diplômé en génie électrique de l'Université Case Western Reserve (Ohio, États-Unis), M. Mohamed Elmandjra s'est spécialisé en ingénierie appliquée aux techniques médicales en décrochant un master en biophysique puis un doctorat en génie biomédical, spécialité IRM, de l'Université de Pennsylvanie. Mohamed Elmandjra est également titulaire d'un MBA en management de l'Université de Chicago. Il entame sa carrière en 1990 en tant qu'ingénieur en développement clinique dans la filiale européenne de General Electric puis, quatre ans plus tard, il sera nommé Directeur Marketing Europe pour les produits IRM. En 1994, M. Mohamed Elmandjra est appelé par la maison mère à Milwaukee, siège de General Electric Medical Systems, où il sera d'abord chef de produits IRM au niveau mondial puis Global Segment Manager. En 1998, il rejoint ADAC Labs, leader mondial en médecine nucléaire, où il a été successivement vice-président marketing puis General Manager puis Senior Vice-président chargé des opérations internationales en 2000, et ce, après le rachat de ADAC par Philips Medical Systems. En décembre 2001, Mohamed Elmandjra rejoint Vioptix, une société américaine spécialisée en techniques médicales de pointe, en tant que Président-Directeur Général. C'est durant cette période que l'entreprise réussira deux levées de fonds et passera d'un concept à une entité génératrice de revenus. En août 2006, il rejoint Masimo Corporation, au poste de Président OEM. Masimo développe, accorde des licences et commercialise des technologies de traitement avancé de signaux médicaux. Il accompagnera l'entrée en bourse de l'entreprise en août 2007 qui sera une opération réussie.

En mars 2008, Mohamed Elmandjra est nommé Directeur Général de Medi Telecom.

Ali LAMRINI, Directeur Central Finances & Ressources

Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP Paris), M. Ali Lamrini a débuté sa carrière au Crédit du Maroc en tant que contrôleur de gestion en 1997. Après un passage à la CD2G en tant que gestionnaire actions, M. Lamrini rejoint la Caisse de Dépôt et de Gestion en 2002 pour prendre en charge la Direction des Participations Directes. En 2007, il est nommé Directeur Général de la Caisse Marocaine des Marchés, filiale du groupe CDG, avant de rejoindre Medi Telecom en tant que Directeur Central Pôle Finances en janvier 2010.

Taieb BELKAHIA, Secrétaire Général

Diplômé de l'Ecole de Notariat de Toulouse et de l'Institut des Hautes Etudes De Management, M. Taieb Belkahia entame sa carrière en tant que Chef du service Conseil Juridique du Crédit Immobilier. En 1998, il est nommé Directeur des Affaires Juridiques et *Country Compliance Officer* au sein d'ABN AMRO Bank (Maroc), avant de rejoindre Medi Telecom en 2001 en tant que Directeur des Affaires Juridiques. M. Belkahia est ensuite nommé Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration en 2005, en charge des Affaires Juridiques, de la Stratégie et Réglementation, des Revenues Assurances ainsi que de la Sécurité et des Services Généraux.

Manuel GARCIA, Directeur Central Réseau

Titulaire d'une licence en ingénierie électrotechnique (télécommunications et Electronique) de l'Institut Supérieur Technique de Lisbonne et d'une maîtrise en Gestion d'Entreprises de télécommunications de l'Institut Transportes & UN Madrid, M. Manuel Garcia a 30 ans d'expérience dans les télécommunications et plus spécifiquement dans les réseaux fixes et mobiles. M. Garcia a débuté sa carrière au sein de la CTT (équivalent des Postes & Télécommunications - PTT) avant de rejoindre Portugal Telecom en 1992 où il a occupé diverses fonctions au niveau des réseaux et services. Il a notamment été Directeur des Services en charge des opérations & maintenance réseaux, du réseau de gestion des télécommunications puis de la gestion des réseaux et services. En 1999, M. Garcia rejoint l'équipe de Medi Telecom au lancement du réseau en tant que Directeur des Opérations Réseaux et ce, jusqu'en 2003. En 2004, M. Garcia retourne à Portugal Telecom en tant que Directeur Opérations, Maintenance et Gestion du réseau SIRESP de TMN. En juin 2008, M. Garcia réintègre l'équipe Medi Telecom d'abord en tant que Vice-président Réseaux & Services puis Directeur Central réseaux en 2009.

Abderrahmane MOUNIR, Directeur Central Entreprise

M. Abderrahmane Mounir est ingénieur diplômé de l'INPT Rabat en ingénierie des télécommunications et titulaire d'un Master en ingénierie électrique et informatique de l'Université Wichita au Kansas. M. Mounir jouit d'une longue expérience à l'international, aux Etats Unis et au Moyen-Orient dans le domaine des technologies de l'information et des communications où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, et notamment au sein de Cisco Systems Inc. aux USA. En 2006, M. Mounir est nommé Directeur Général de Cisco Systems au Maroc. M. Abderrahmane Mounir rejoint Medi Telecom en septembre 2008 en tant que Directeur de la BU Entreprises avant d'être nommé Directeur Central Entreprises en novembre 2009.

Omar TAZI, Directeur Central Services

Ingénieur d'état en microélectronique et informatique de l'Ecole Polytech de Montpellier et titulaire d'une formation financière à l'INSEAD Fontainebleau, M. Omar Tazi a démarré sa carrière en tant que software engineer au siège de Symantec à Cupertino au cœur de la Silicon Valley. Deux ans plus tard, il rejoint Webgain en tant que Director of Technology où il a notamment orchestré l'acquisition de 6 sociétés. En parallèle, il a activement participé à l'élaboration de standards en siégeant au comité exécutif du Java Community Process (JCP) et du W3C. En 2002, il fonde Orbeon dont il sera le Président Directeur Général. M. Tazi intègre par la suite Oracle en tant que Chief Evangelist avant d'être nommé Directeur Général d'Omnidata en janvier 2008. Par ailleurs, M. Tazi a également séjourné à Lausanne où il enseignait l'intelligence artificielle au département informatique de l'Ecole Polytechnique de Lausanne. En marge de ses réalisations professionnelles, M. Tazi a cofondé l'association AMPA qui regroupe aujourd'hui l'élite professionnelle marocaine en Amérique du Nord. En février 2010, il intègre Meditel en qualité de Directeur Central Services en charge des systèmes d'information, de la gestion de la clientèle, de la stratégie Web, des nouveaux services et de la qualité & processus.

Wassila Zitoun, Directeur Central Commercial

Diplômée de l'Ecole Polytechnique d'Alger et titulaire d'un Master en Marketing d'HEC Paris, Mme Wassila Zitoun a rejoint le groupe France Télécom en 1994 en tant que *market research manager*. Elle a, par la suite, occupé diverses fonctions dans le marketing et la vente relatives aux

domaines Mobiles, Internet et Contenus. Mme Wassila Zitoune a également piloté de nombreux projets de transformation dont le lancement de l'activité e-commerce en France. Avant de rejoindre Meditel en septembre 2011, Mme Wassila Zitoune occupait le poste de Chief Commercial Officer d'Orange Jordanie, en charge du marketing, de la distribution et du service client.

II.13. Gouvernement d'entreprise

II.13.1. Comités Consultatifs institués par le Conseil d'Administration de Medi Telecom

Le Conseil d'Administration Medi Telecom réuni le 2 décembre 2010 a institué trois comités consultatifs et en a nommé les membres :

- un comité consultatif de suivi stratégique (le "Comité Consultatif Stratégique"). Ce comité est présidé par M. Mohammed Amine Benhalima ;
- un comité consultatif d'audit (le "Comité Consultatif d'Audit "), ce comité est présidé par M. Michel Monzani ;
- un comité consultatif des ressources humaines et des rémunérations (le "Comité Consultatif RH"), ce comité est présidé par M. Zouheir Bensaid ;

Les Comités Consultatifs ont pour mission d'émettre des recommandations au Conseil d'Administration de la Société dans les domaines relevant de leur champ de compétence. Le rôle de chacun de ces Comités est purement consultatif.

Le rôle et la mission de chacun de ces trois comités sont définis ci-dessous :

- Le Comité Consultatif Stratégique a pour mission d'apporter au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations sur les sujets ayant un impact stratégique sur l'activité de la Société.

Les membres du Comité Consultatif Stratégique sont :

- ✓ Monsieur Gervais Pellissier,
- ✓ Monsieur Michel Monzani,
- ✓ Monsieur Marc Rennard,
- ✓ Monsieur Saïd Laftit,
- ✓ Monsieur Mohammed Amine Benhalima,
- ✓ Monsieur Zouheir Bensaid,
- ✓ Monsieur Hicham El Amrani.

- Le Comité Consultatif d'Audit a pour mission d'apporter au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations sur les aspects financiers, comptables, d'audit et de contrôle interne.

Les membres du Comité Consultatif d'Audit sont :

- ✓ Monsieur Michel Monzani,
- ✓ Monsieur Gérard Ries,
- ✓ Monsieur Christophe Eouzan,
- ✓ Monsieur Khalid Ziane,
- ✓ Monsieur Mohammed Amine Benhalima,
- ✓ Monsieur Zouheir Bensaid,
- ✓ Monsieur Hicham El Amrani.

- Le Comité Consultatif RH a pour mission d'apporter au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations s'agissant de la politique de ressources humaines, notamment dans les domaines du recrutement, de la rémunération, de la formation et des relations sociales.

Les membres du Comité Consultatif RH sont :

- ✓ Monsieur Michel Monzani,
- ✓ Monsieur Marc Rennard,
- ✓ Madame Brigitte Dumont,
- ✓ Monsieur Saïd Laftit,
- ✓ Monsieur Mohammed Amine Benhalima,

- ✓ Monsieur Zouheir Bensaid,
- ✓ Monsieur Hicham El Amrani.

II.13.2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration et aux principaux dirigeants

La rémunération attribuée par Medi Telecom aux membres du Conseil d'Administration et aux principaux dirigeants se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010
Rémunération annuelle globale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)	0	0	0
Rémunération annuelle globale brute attribuée aux membres de la Direction Générale ⁷	23 875	27 665	24 951
Nombre de membres du Comex	5	7	7

Source : Medi Telecom S.A

Medi Telecom n'a versé aucune rémunération aux administrateurs sous forme de jetons de présence durant les exercices 2008, 2009 et 2010.

La rémunération annuelle brute globale versée aux membres du comité exécutif en 2010, s'est établie à 25 MMAD.

II.13.3. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Au 30 juin 2011, la Société n'enregistre aucun encours de prêts et/ou d'avances sur salaires d'un des membres des organes d'administration et de direction

⁷ Rémunération brute des membres du comité exécutif

Partie IV. Activité de Medi Telecom

I. Historique de Medi Telecom

En août 1999, à l'issue d'un appel d'offres international, Medi Telecom a été attributaire de la deuxième licence d'établissement et d'exploitation d'un deuxième réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM au Maroc moyennant une contrepartie financière de dix milliards huit cent trente-six millions (10.836.000.000) de Dirhams toutes taxes comprises.

Dès le lancement de ses activités en 2000, Medi Telecom s'est fixé comme priorité majeure de contribuer, sans-cesse, au développement du marché avec l'introduction de nouvelles offres innovantes, accessibles et adaptées aux besoins de la population.

Au terme de deux années d'activité, le parc d'abonnés de Medi Telecom s'est considérablement développé pour atteindre plus d'un million d'abonnés. En parallèle, le réseau a été largement déployé de manière à assurer une couverture de 86%⁸ de la population marocaine.

En 2005, Medi Telecom a étendu la couverture de son réseau à 96% de la population, et ce, conformément à ses engagements au titre de la licence GSM.

Aujourd'hui, Medi Telecom jouit du statut d'opérateur multiservices disposant de 3 licences d'exploitation de réseau de télécommunication (GSM, 3G et fixe) et offrant à ses 11 millions de clients, des prestations variées de télécommunication en voix, *data* et multimédia à travers des infrastructures réseau, des plates-formes de services et des systèmes d'information entièrement mises en œuvre par Medi Telecom et conformes aux standards technologiques les plus récents.

Les principales phases du développement de Medi Telecom

1999	▪ Création de Medi Telecom (attribution de la 2ème licence GSM)
2000	▪ Lancement commercial
2003	▪ Le taux de couverture de Meditel atteint 90%
2004	▪ Trois millions de clients chez Meditel (tous segments confondus)
2006	▪ Attribution de la licence 3G ▪ Conversion de la dette en dirhams
2007	▪ 6 millions de clients chez Meditel (tous segments confondus)
2009	▪ Rachat par les Groupes CDG et FinanceCom des actions de Telefonica et Portugal Télécom
2010	▪ 10 millions de clients Mobile Medi Telecom ▪ Acquisition de la filiale Telyco ▪ Cession par les Groupes CDG et FinanceCom de 40% du capital de Medi Telecom au Groupe France Télécom
2011	▪ Emission obligataire de 1,2 milliards de dirhams avec un taux de sursouscription de près de 7 fois

Source: Medi Telecom S.A

⁸ Source : Medi Telecom

II. Appartenance de Medi Telecom

Au 31 décembre 2010, le capital social de Medi Telecom est détenu directement ou indirectement par les groupes CDG, Finance.Com et France Telecom.

Le Groupe France Telecom est le troisième opérateur mobile et le deuxième fournisseur d'accès internet ADSL en Europe, et l'un des leaders mondiaux de services de télécommunications aux entreprises multinationales.

A fin 2010, le Groupe France Télécom comptait 209 millions de clients dans le monde dont 150 millions de clients mobile et de 13,7 millions de clients haut débit. Son chiffre d'affaires a atteint 45,5 milliards d'euros.

II.1. Historique de France Télécom

Les principaux événements survenus depuis la création de la société sont résumés ci-dessous :

1996	Création de France Télécom SA
1997	▪ Cession de 25% des actions détenues par l'Etat Français au public et aux salariés de France Télécom ; ▪ Cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange.
2004	▪ Cession par l'Etat Français de 10,9% supplémentaires du capital.
1999 - 2002	▪ Poursuite d'une stratégie de développement de nouveaux services ; ▪ Accélération du développement international par la réalisation de plusieurs investissements stratégiques : - Acquisition d'Orange Plc., Global One et Equant ; - Prises de participation dans le capital de l'opérateur polonais TP S.A., de NTL au Royaume-Uni et de MobilCom en Allemagne ;
2002	▪ Lancement d'un plan de refinancement de la dette et de renforcement des fonds propres ; ▪ Développement de la stratégie d'Opérateur Global intégré⁹ en anticipant les changements de l'industrie des télécommunications grâce au lancement d'un programme d'amélioration opérationnelle.
2005	▪ Acquisition de 80% du capital de l'opérateur mobile espagnol Amena dont les activités ont été regroupées avec les activités fixe et internet de France Télécom en Espagne dans une entité unique opérant sous la marque Orange.
2006	▪ "Orange" devient la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent, et "Orange Business Services" la marque des services offerts aux entreprises dans le monde.
2008 - 2009	▪ Acquisition de la quasi-totalité du capital restant de France Telecom España.
2009	▪ Signature d'accords visant la création d'une co-entreprise avec Deutsche Telekom T-Mobile au Royaume-Uni et la fusion avec TDC Sunrise en Suisse
2010	▪ Acquisition de 40% du capital de Medi Telecom
2011	▪ Acquisition de 20 % de Korek Telecom en Irak ; ▪ Acquisition de 49 % du capital de Dailymotion, site internet de vidéo en ligne ; ▪ Présentation des ambitions stratégiques et financières pour la période 2011-2015.

⁹Opérateur Global Intégré : opérateur multiservices proposant l'ensemble de la gamme de produits de télécommunications.

II.2. Structure de l'actionnariat de France Télécom

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de France Telecom sur la période 2008-2010 :

Détenteur	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Etat français	605 668 775	23,16%	23,25%	350 418 080	13,23%	13,24%	356 757 953	13,47%	13,47%
ERAP	91 204 364	3,49%	3,50%	6 339 873	0,24%	0,24%	0	0,00%	0,00%
Fonds stratégique d'investissement	-	-	-	357 526 133	13,50%	13,51%	357 526 133	13,50%	13,50%
Total secteur Public	696 873 139	26,65%	26,75%	714 284 086	26,97%	26,99%	714 284 086	26,97%	26,97%
Salariés du Groupe ¹⁰	96 112 598	3,68%	3,69%	116 765 615	4,41%	4,41%	122 243 149 ¹¹	4,61%	4,61%
Auto-détention	10 113 380	0,39%	0,00%	2 042 836	0,08%	0,00%	4609	0,00%	0,00%
Flottant	1 811 892 119	69,29%	69,56%	1 815 617 237	68,55%	68,60%	1 812 326 762	68,42%	68,42%
Total	2 614 991 236	100%	100%	2 648 709 774	100%	100%	2 648 858 606	100%	100%

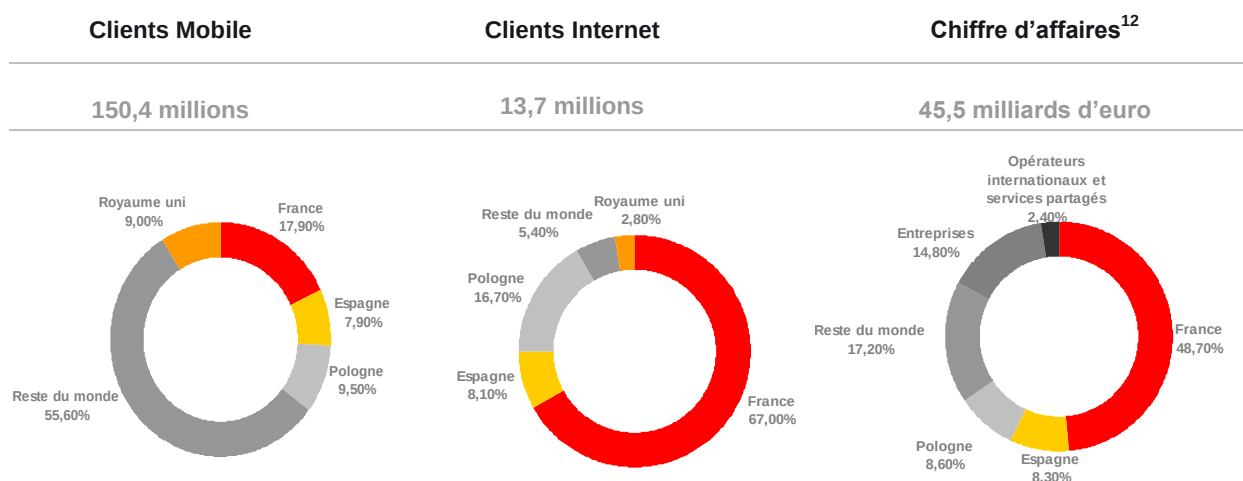
Source : France Telecom.

Au 31 décembre 2010, le capital social de France Télécom S.A. calculé sur la base du nombre d'actions émises à cette date, s'élève à 10 595 434 424 euros, divisés en 2 648 858 606 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune.

II.3. Activité du Groupe France Télécom

France Télécom Orange offre des services de communication mobile, internet et fixe à 209 millions de clients dans 35 pays. En Europe, il est le troisième opérateur mobile et le deuxième fournisseur d'accès internet haut débit.

Principaux indicateurs d'activité du Groupe au 31 décembre 2010



Source : Orange – Document de référence France Télécom 2010

¹⁰ Hors actions détenues « au porteur » directement par les membres du personnel.

¹¹ Dont 105 424 996 actions visées par l'article L225-102 du Code de Commerce (actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou incessibles suite à acquisitions dans le cadre d'offres par l'Etat réservées au personnel) représentant 3,98% du capital, et 11 770 964 actions détenues par le personnel suite à l'attribution gratuite d'actions en avril 2009 (France) et début 2010 (international).

¹² Hors Grande Bretagne

II.3.1. Présentation des activités du Groupe dans le monde

Dans le cadre de sa stratégie d'opérateur global intégré, l'activité de France Télécom est analysée depuis le début de l'année 2009, suivant une approche géographique, afin de refléter l'évolution de l'organisation du Groupe, qui déploie sa stratégie d'opérateur intégré et ses synergies par pays.

1- Activité d'Orange en France

Orange France offre des services de communication en téléphonie mobile, fixe et internet en France. Avec un chiffre d'affaires de 23,3 milliards d'euros en 2010, le Groupe compte 29,8 millions de lignes fixes, 26,9 millions de clients Mobile et 9,4 millions de clients Internet.

Les offres « mobile » d'Orange France se structurent autour de trois gammes (offres avec engagement, sans engagement, et offres convergentes¹³).

Orange France offre également des services standards de téléphonie fixe pour les communications locales et longue distance sur le territoire national ainsi que les appels internationaux. En outre, France Télécom propose à ses abonnés de téléphonie fixe une large gamme de services à valeur ajoutée.

Sur le segment internet et Multimédia, l'une des activités motrices du Groupe en termes de croissance, France Télécom a regroupé, depuis le 1er juin 2006, les marques Orange, Wanadoo et MaLigne TV sous la marque unique Orange en France. En 2010, le parc de clients internet s'élevait à 9,4 millions.

Par ailleurs, Orange offre des prestations de téléphonie sur IP (Internet Protocol). Avec 7,5 millions de clients en 2010, Orange est le premier fournisseur européen de VoIP (Voice on IP).

2- Activité de TP Group (Pologne)

TP Group, filiale de France Telecom en Pologne, propose des services de communication personnels (téléphonie mobile) et résidentiels (téléphonie fixe, services internet et services aux opérateurs) en Pologne.

A fin 2010, TP Group a réalisé un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros et compte 14,3 millions de clients mobile, 7,7 millions de lignes fixes et 2,3 millions d'abonnés Internet.

L'offre de services de TP Group, sur le segment résidentiel en Pologne se compose :

- Des services de téléphonie fixe classiques ;
- Des services de téléphonie mobile ;
- Des services en ligne d'accès internet et multimédia.

3- Activité d'Orange España

Orange España, opérant sous les marques Orange, Ya.com et OBS (entreprises) depuis octobre 2006, propose des services de télécommunications fixes et mobiles à plus de 13 millions de clients (fixe, mobile, Internet, télévision sur ADSL).

En terme couverture du haut débit fixe, l'infrastructure d'accès d'Orange España, basée sur son propre réseau de fibre optique et un large déploiement de l'ADSL lui permet de fournir des services de télécommunications avancés, notamment l'accès internet haut débit, la VoIP, la télévision en streaming, la VOD et des services professionnels avancés.

Pour le réseau mobile, Orange España continue le déploiement sélectif des technologies HSDPA/HSUP et la couverture intérieure 3G.

¹³ Offres conjuguant les usages « mobile » et l'accès à Internet en mobilité.

A fin 2010, le chiffre d'affaires d'Orange España s'est établi à 3,8 milliards d'euros.

4- **Activité "Reste du monde"**

Il regroupe les activités de services de communication personnels (téléphonie mobile) et résidentiels (téléphonie fixe, services internet et services aux opérateurs) hors France, Royaume-Uni, Pologne et Espagne. La dénomination « reste du monde » comprend les pays suivant :

Belgique, Luxembourg, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Moldavie, Egypte, Cote d'Ivoire, Jordanie, Sénégal, Mali, Cameroun, Madagascar, Botswana, Kenya, Guinée Conakry, Ile Maurice, Niger, République centrafricaine, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Ouganda, Vanuatu, Royaume Uni, Autriche, Portugal, Maroc, Tunisie, Arménie et la République Dominicaine.

Le Groupe Orange propose dans le reste du monde des produits de télécommunication à la pointe de la technologie que ce soit en matière de téléphonie fixe/mobile, internet ou bien encore multimédia.

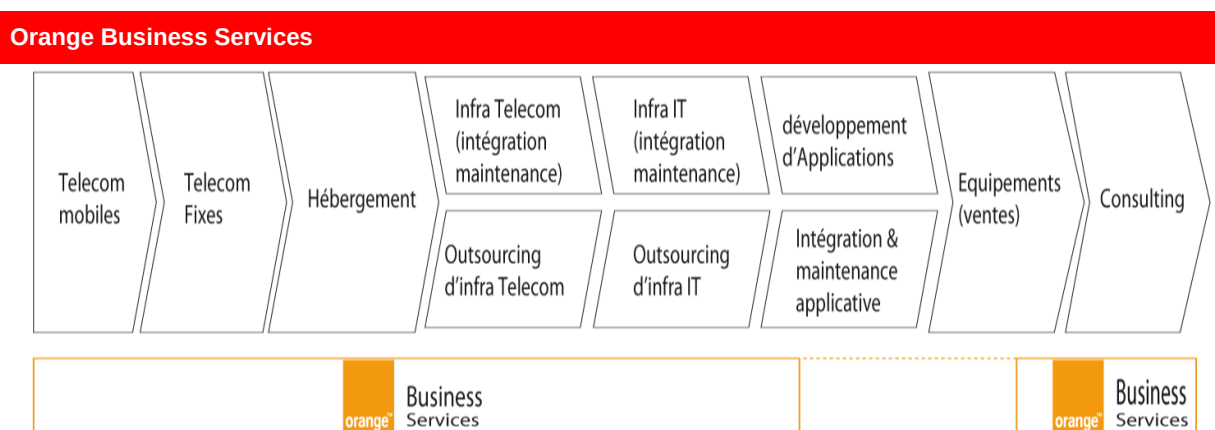
Le chiffre d'affaires du secteur « Reste du Monde » a atteint 8,2 milliards d'euros (avant élimination intra-groupe) à fin 2010.

5- **Activité Entreprises**

Il regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

Le groupe France Telecom opère sous la marque Orange Business Services, tant en France qu'à l'international, sur les marchés des communications et des services informatiques.

Le positionnement d'Orange Business Services sur la chaîne de la valeur des TIC est présenté dans le schéma ci-dessous :



Source : France Telecom

La marque Orange Business Services comprend à la fois :

- l'entité Services de Communication Entreprises (SCE), qui fournit des services de communication aux multinationales et aux grands comptes et PME en France ;
- et les activités Business to Business (B2B) des filiales Orange.

Orange Business Services s'adresse ainsi à l'ensemble des clients entreprise du Groupe présents dans 160 pays et territoires auxquels il apporte localement une assistance technique et commerciale.

Les produits et services du marché des Entreprises commercialisés sous la marque Orange Business Services sont regroupés dans un portefeuille composé de neuf familles de produits et services : réseaux et internet, téléphonie, mobilité, solutions convergentes, travail collaboratif, relation client multimédia, solutions IT, consulting et services clients, solution métiers.

Le chiffre d'affaires Entreprise a atteint 7,2 milliards d'euros à fin 2010 (avant éliminations intra-groupe).

6- Activité Opérateurs Internationaux & Services Partagés

L'activité Opérateurs Internationaux & Services Partagés regroupe (i) les activités de déploiement du réseau international et longue distance, l'activité de pose et de maintenance des câbles sous-marins ainsi que l'activité de vente et de services aux opérateurs internationaux, et (ii) les services partagés qui hébergent les fonctions support et transverses de l'ensemble du Groupe ainsi que les nouveaux relais de croissance (Contenus, Santé, Publicité en ligne).

Le chiffre d'affaires dégagé par cette activité en 2010, s'établit à 1,6 milliards d'euros.

II.3.2. Principaux indicateurs financiers et boursiers du groupe France Telecom

En millions d'euros	2008	2009	Var 08-09	2010	Var 09-10
Chiffre d'affaires ¹⁴	46 712	44 845	-4,00%	45 503	1,47%
Résultat d'exploitation	9 754	7 650	-21,57%	7 562	-1,15%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>20,88%</i>	<i>17,06%</i>		<i>16,62%</i>	
Résultat net	4 418	3 402	31,14%	4 877	93,69%
<i>Marge nette</i>	<i>5,54%</i>	<i>7,57%</i>		<i>14,45%</i>	
Capitaux propres	30 543	29 577	-3,16%	31 549	6,67%

Source : Document de référence France Télécom 2010

NYSE Euronext Paris (France) – 13 juillet 2011

Dernier cours boursier de France Telecom	13,870 €
Capitalisation boursière de France Telecom	36,7 milliards €

II.4. Contrats de prestations de services, d'assistance et de conseil avec les actionnaires

Des conventions réglementées ont été conclues dans le respect des dispositions de l'article 56 de la loi sur la SA. Ces conventions ont été approuvées par le Conseil d'Administration de Medi Telecom et portées à la connaissance des commissaires aux comptes au même titre que les conventions réglementées conclues avec les autres actionnaires.

II.4.1. Principales conventions réglementées

A. Conventions conclues au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2010

Contrat d'édition, mise sous pli et d'affranchissement

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: Contrat d'édition, mise sous pli et d'affranchissement

¹⁴ Hors Orange UK

Principales modalités: Medi Telecom a renouvelé le 26 octobre 2009, le contrat d'édition, de mise sous pli et d'affranchissement des factures et autres courriers envoyés aux clients, avec la société Docuprint, filiale de la BMCE.

Au titre de cette convention, le montant constaté parmi les charges de l'exercice 2010 s'est élevé à 4,4 MDh.

Contrat de location de terrasses

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat de location de terrasse

Principales modalités: Medi Telecom a conclu des contrats de location de terrasses sur des immeubles propriétés de la BMCE, situés dans diverses villes du royaume.

Au titre de cette convention, le montant total constaté parmi les charges de l'exercice 2010 s'est élevé à 531 KDh.

Contrat de financement de prêts immobiliers et à la consommation

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrats de financement de prêts immobiliers et à la consommation

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 28 octobre 2001, avec la BMCE deux contrats de financement de prêts immobiliers et à la consommation au profit du personnel de Medi Telecom.

Aucune transaction concernant ces contrats n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2010.

Contrat de leasing de bureaux et magasins

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat de leasing de bureaux et magasins sur la ville de Rabat

Principales modalités: Medi telecom a conclu le 12 avril 2006 auprès de la société Maghrébail, filiale de la BMCE, un contrat de leasing relatif au financement d'un local à usage de bureaux et de magasins à Rabat.

Au cours de l'exercice 2010, Medi Telecom a comptabilisé des redevances de crédit bail au titre de ce contrat pour un montant global de 2,07MDh.

Contrat de location de voitures

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat de location de voitures

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 2 octobre 2003 un contrat de location de voitures avec la société LOCASOM, filiale de la BMCE.

Le montant total des charges au titre de ce contrat s'est élevé à 13,9 MDh.

Contrat d'assurance et de location

Actionnaires concernés: RMA Watanya

Nature de la convention: contrats d'assurance et de location

Principales modalités: Medi Telecom a conclu divers contrats d'assurances et de location avec RMA Watanya.

Le montant des charges au titre de l'exercice 2010 s'élève à 24,6 MDh.

Contrat d'arrangement du financement de la mobilisation du crédit de TVA de Medi Telecom

Actionnaires concernés: FinanceCom et CDG

Nature de la convention: contrat d'arrangement du financement de la mobilisation du crédit de TVA de Medi Telecom

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 13 décembre 2002 un contrat d'arrangement du financement de la mobilisation du crédit TVA (mise en place de l'emprunt crédit de TVA) à hauteur de 1,55 GDh avec un consortium de banques. Medi Telecom a procédé en 2010 au remboursement de la totalité du crédit.

Le montant total des charges d'intérêts comptabilisé au titre de ce contrat pour l'exercice 2010 s'est élevé à 1,05 MDh, dont 340 KDh pour la BMCE, et 136 KDh pour la CDG.

Le montant des charges des commissions d'agent pour cet emprunt comptabilisé pour 2010 s'est élevé à 183 KDh pour la BMCE.

Contrat d'emprunt 2 GDh

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat d'emprunt

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 12 octobre 2000 un contrat d'emprunt pour un montant de 2 GDh auprès d'un consortium de banques locales. La part de la BMCE s'élève à 500 MDh. Medi Telecom a procédé en 2010 au remboursement de la totalité de ce crédit.

Le montant total des charges d'intérêts comptabilisé, au titre de ce contrat pour 2010 s'élève à 13,9 MDh, dont un montant de 3,47 MDh pour la BMCE.

Le montant des charges des commissions d'agent pour cet emprunt, comptabilisé pour 2010 s'est élevé à 917 KDh pour la BMCE.

Contrat d'emprunt de 6,22 GDh

Actionnaires concernés: FinanceCom et CDG

Nature de la convention: contrat d'emprunt

Principales modalités: Medi telecom a conclu le 8 juin 2006 un contrat d'emprunt avec un consortium de banques pour un total de 6,22 GDh, dont 1,1 GDh pour la BMCE, et 298 MDh pour la CDG. Medi Telecom a procédé en 2010 au remboursement de la totalité de ce crédit.

Le montant total des charges d'intérêts comptabilisé au titre de ce contrat pour l'exercice 2010 s'est élevé à 84,8 MDh, dont 13,7 MDh pour la BMCE et 6,2 MDh pour la CDG.

Par ailleurs, le montant comptabilisé au titre de la rémunération de l'acte de cautionnement de contre garantie concernant cet emprunt pour l'exercice 2010 s'est élevé à 900 KDh pour BMCE.

Contrat d'emprunt de 1 GDh

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat d'emprunt

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 2 juillet 2008 un contrat d'emprunt d'un montant de 1 GDh auprès d'un consortium de banques locales à débloquent sur 18 mois. La part de BMCE s'élève à 20,5%; une première tranche de 150 Mdh a été débloquée le 31 juillet 2008. Medi Telecom a procédé en 2010 au remboursement de la totalité de ce crédit.

Le total des charges comptabilisées au titre de ce contrat pour 2010 s'est élevé à 3,7 MDh, dont 759 KDh pour la BMCE.

Le montant des charges des commissions d'engagement pour cet emprunt comptabilisé en 2010 s'est élevé à 588 KDh pour la BMCE.

Contrat de comptes courants d'associés

Actionnaires concernés: FinanceCom, Medium Finance, Fipar, Holdco, Atlas Service Belgium, et RMA Watanya

Nature de la convention: contrat d'emprunt

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 17 février 2003, quatre contrats d'emprunt d'un montant de 1,12 GDh auprès des sociétés PT Moveis Serviços de Telecomunicações, Telefonica Moviles Espana, la BMCE et Holdco.

Des cessions en principal de comptes courants ont eu lieu au cours des exercices 2009 et 2010, se détaillant comme suit:

- PT à Fipar: 569,95 MDh (2009)
- Telefonica à Medium Finance: 561,7 MDh (2009)
- BMCE à FinanceCom: 120,5 MDh (2010)
- FinanceCom, Medium Finance, Fipar et Holdco: 572,5 MDh à Atlas service Belgium.

Le montant total des charges comptabilisé au titre de ces contrats pour 2010 s'est élevé à 3,8 MDh pour FinanceCom, 19,4 MDh pour Medium Finance, 19,4 MDh pour Fipar, 4,77 MDh pour Holdco, 1,6 MDh pour Atlas Service Belgium, et 196 KDh pour RMA Watanya.

Contrat de comptes courants d'associés

Actionnaires concernés: Medium Finance, Fipar, Holdco, Atlas Service Belgium, et RMA Watanya

Nature de la convention: contrat d'emprunt

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 9 décembre 2003 trois contrats d'emprunt pour un montant de 508,4 MDh auprès des sociétés PT Moveis Serviços de Telecomunicações, Telefonica Moviles Espana, et Holdco.

Des cessions en principal de compte courants ont eu lieu au cours des exercices 2009 et 2010, se détaillant comme suit:

- PT à Medium Finance: 315,6 MDh (2009)
- Telefonica à FIPAR: 320,25 MDh (2009)
- Fipar à RMA Watanya: 28,4 MDh (2010)
- Les sociétés Medium Finance, Fipar et Holdco ont cédé un total de 284,4 MDh à Atlas Service Belgium (2010).

Le montant des charges comptabilisé au titre de ces contrats pour 2010 s'est élevé à 17,97 MDh pour Medium Finance, 17,83 MDh pour Fipar, 2,84 MDh pour Holdco, 1,31 MDh pour Atlas Service Belgium, et 577 KDh pour RMA Watanya.

Contrat cadre de distribution des produits et services de Medi Telecom

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat cadre de distribution des produits et services Medi Telecom

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 4 février 2006 avec le distributeur Mabanicom un contrat cadre de distribution des produits et services de Medi telecom.

Le montant constaté en charges, au titre de 2010 au titre de ce contrat s'est élevé à 3,78 MDh. Le montant comptabilisé en produit pour le même exercice est de 265 KDh.

Contrat cadre pour le déploiement d'infrastructures réseau

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat cadre pour le déploiement d'infrastructures réseau

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 18 février 2008 avec la société Telecom Partners (Groupe FinanceCom) un contrat cadre pour le déploiement d'infrastructures réseau.

Le montant comptabilisé à ce titre parmi les immobilisations de l'exercice 2010 s'est élevé à 4,58 MDh.

Contrat de maintenance des machines d'affranchissement

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat de maintenance des machines d'affranchissement

Principales modalités: Medi Telecom a renouvelé le 26 janvier 2009 le contrat de maintenance des machines d'affranchissement avec la société FinapaySystems (groupe FinanceCom).

Les montants comptabilisés à ce titre parmi les charges de l'exercice 2010 se sont élevés à 17 KDh.

Contrat d'exécution des campagnes de communication

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat d'exécution des campagnes de communication

Principales modalités: Medi Telecom a signé le 17 décembre 2009 avec la société Mosaik (FinanceCom) un avenant au contrat avec un effet rétroactif à partir du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 Décembre 2010, pour l'exécution des campagnes de communication.

Le montant comptabilisé à ce titre parmi les charges de 2010 s'est élevé à 14,35 MDh.

Contrat de prestation de services d'hygiène, de sécurité et de gardiennage

Actionnaires concernés: CDG

Nature de la convention: contrat de prestation de services d'hygiène, de sécurité et de gardiennage

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 3 février 2009 avec la société Exprom, filiale de la CDG un contrat de prestation de services d'hygiène, de sécurité et de gardiennage du local sis à espace Palmiers à rabat.

Le montant constaté parmi les charges de l'exercice 2010 s'est élevé à 177 KDh.

Convention de financement pour l'acquisition de véhicules et logements

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: convention de financement pour l'acquisition de véhicules et logements

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 31 juillet 2006 auprès de la société Maghrébail, filiale de BMCE, une convention relative au financement de l'acquisition de véhicules et logements par le personnel de Medi Telecom.

Le montant total constaté parmi les charges de l'exercice 2010 au titre de cette convention s'est élevé à 70 KDh.

B. Conventions conclues au cours des exercice 2010

Contrat d'emprunt pour refinancement de dettes

Actionnaires concernés: FinanceCom et CDG

Nature de la convention: contrat d'emprunt pour refinancement de dettes

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 9 juin 2010 un contrat d'emprunt auprès d'un consortium de banques locales d'un montant de 4,55 GDh, dont:

- 757,5 MDh pour BMCE
- 167,3 MDh pour la CDG
- 100 MDh pour le CIH

Le total des charges d'intérêts comptabilisé au titre de ce contrat pour 2010 s'est élevé à 132,6 MDh dont 22,08 MDh pour BMCE, 4,87 MDh pour la CDG, et 2,9 MDh pour le CIH.

Le montant des charges des commissions pour cet emprunt comptabilisé pour 2010 s'élève à 29,6 MDh pour BMCE.

Contrat de fourniture de 101 voitures Renault

Actionnaires concernés: CDG

Nature de la convention: contrat de fourniture de 101 voitures Renault Mégane

Principales modalités: Renault Maroc, filiale de la CDG a conclu le 19 août 2010 avec Medi Telecom un contrat de fourniture de 101 voitures Renault Mégane dans le cadre du jeu "101 voitures de Medi Telecom".

Le montant des charges au titre de ce contrat s'élève à 12,7 MDh.

Contrat de partenariat

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: contrat de partenariat

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 15 juin 2010 un contrat de partenariat définissant les conditions dans lesquelles Medi Telecom offrira des avantages tarifaires aux clients BMCE Bank sur présentation de leurs cartes "Avantages".

Aucune transaction concernant ce contrat n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2010.

Contrat de conseil financier

Actionnaires concernés: FinanceCom et CDG

Nature de la convention: contrat de conseil financier

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 23 juillet 2010 avec CDG Capital et BMCE Capital Conseil un contrat de conseil financier.

Le montant global comptabilisé au titre de ce contrat en 2010 s'est élevé à 600 KDh, dont 300 KDh pour BMCE Capital Conseil, et 300 KDh pour CDG Capital.

Contrat de prestation, d'assistance, et de conseil

Actionnaires concernés: France Telecom

Nature de la convention: contrat de prestation, d'assistance et de conseil

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 2 décembre 2010 avec France Telecom un contrat de prestation, d'assistance et de conseil.

Le montant total comptabilisé au titre de ce contrat pour 2010 s'est élevé à 934 KDh.

Contrat de prestation de service

Actionnaires concernés: FinanceCom et Fipar Holding

Nature de la convention: Contrat de prestation de service

Principales modalités: Medi Telecom a conclu le 08 juillet 2010, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2010, un contrat de prestations de services avec FinanceCom et Fipar Holding. Ce contrat a été reconduit le 02 décembre 2010.

Le montant des charges au titre de ce contrat pour 2010 s'élève à 41,9 MDh pour FinanceCom, et 41,9 MDh pour Fipar Holding.

Contrat de roaming et d'interconnexion

Actionnaires concernés: France Télécom

Nature de la convention: Contrat de *roaming* et d'interconnexion

Principales modalités: Medi Telecom a conclu plusieurs contrats de *roaming* et d'interconnexion avec les sociétés du groupe France Télécom.

Le montant constaté à ce titre pour l'exercice 2010 parmi les produits est de 227,8 MDh, et parmi les charges de 40,3 MDh.

Location de lignes spécialisées

Actionnaires concernés: France Telecom

Nature de la convention: location des lignes spécialisées

Principales modalités: la société Orange France a loué à Medi Telecom des lignes spécialisées réseaux fixes.

Le montant comptabilisé à ce titre parmi les charges de 2010 s'est élevé à 284 KDh.

Contrat de prestation de maintenance des équipements de réseaux

Actionnaires concernés: France Telecom

Nature de la convention: contrat de prestation de maintenance des équipements de réseaux.

Principales modalités: France Telecom a fourni une prestation de maintenance des équipements de réseau avec Medi Telecom.

Le montant comptabilisé à ce titre parmi les charges de l'exercice 2010 s'est élevé à 122 KDh.

Prestation de formation et de documentation technique

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: prestation de formation et de documentation technique

Principales modalités: la société Finattech (FinanceCom) a fourni à Medi Telecom une prestation de formation et de documentation technique.

Le montant comptabilisé à ce titre parmi les charges de l'exercice 2010 s'est élevé à 44 KDh.

Prestation de voyages et déplacements du personnel

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: prestation de voyages et déplacements du personnel

Principales modalités: la société Evency Morocco (FinanceCom) a fourni à Medi Telecom une prestation de voyages et déplacements du personnel au Maroc et à l'étranger.

Le montant comptabilisé à ce titre parmi les charges de 2010 s'est élevé à 1,2 MDh.

Prestation de messagerie

Actionnaires concernés: FinanceCom

Nature de la convention: prestation de messagerie

Principales modalités: la société CTM (groupe FinanceCom) a fourni à Medi Telecom une prestation de messagerie.

Le montant total à ce titre en 2010 est de 305 KDh.

Contrat de prestations de services

Medi Telecom a conclu le 2 décembre 2010 avec FinanceCom et Fipar-Holding un contrat de prestations de services aux termes duquel ces derniers fourniront à la Société un certain nombre de prestations de services, notamment la fourniture d'un support en matière de ressources humaines, de gestion financière, d'assistance fiscale, juridique et commerciale. Ce contrat de prestations de services englobe également les aspects se rapportant aux relations publiques.

Ce contrat prévoit une rémunération annuelle égale à 1% du chiffre d'affaires consolidé de Medi Telecom.

Ce contrat viendra à expiration à la première des deux dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014 et (ii) la date à laquelle le groupe France Telecom viendrait à détenir le pouvoir de nommer la majorité du conseil d'administration de Medi Telecom.

Contrat de prestations d'assistance et de conseil

Medi Telecom a conclu le 2 décembre 2010 avec France Télécom un contrat de prestations d'assistance et de conseil. Aux termes de cet accord, France Télécom s'est engagé à faire bénéficier Medi Telecom de son expertise et compétences dans les domaines suivants :

- Achats et approvisionnements ;
- Produits, services et contenus ;
- *Roaming* et interconnexion internationale entre opérateurs ;
- Assistance et conseil.

Ce contrat viendra à expiration à la première des deux dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014 et (ii) la date à laquelle le groupe France Telecom viendrait à détenir le pouvoir de nommer la majorité du conseil d'administration de Medi Telecom.

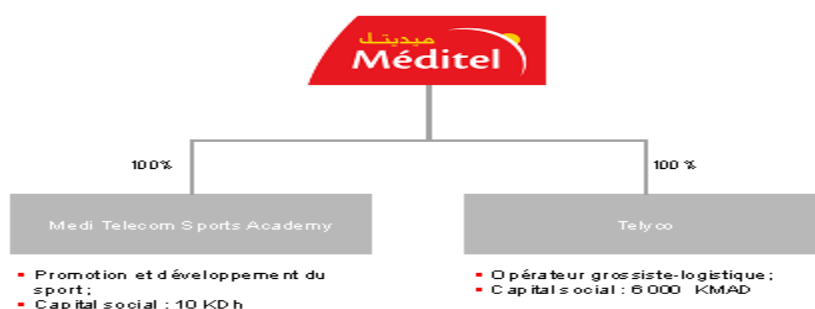
Ce contrat prévoit une rémunération annuelle sur la base du chiffre d'affaires annuel consolidé de Medi Telecom selon les taux suivants :

- 0,2% en 2011 ;
- 0,3% en 2012 ;
- 0,4% en 2013 ;
- 0,5% en 2014.

III. Filiales de Medi Telecom S.A

Medi Telecom détient, depuis le 22 avril 2010, 100% du capital de la société Telyco. La Société détient aussi 100% du capital de Medi Telecom Sports Academy.

Organigramme juridique de Medi Telecom¹⁵



Source : Medi Telecom

III.1. Présentation de TELYCO

Telyco est depuis janvier 2005, l'unique grossiste-opérateur logistique de Medi Telecom.

Suite à la sortie des actionnaires étrangers du capital de Medi Telecom en 2009 et la volonté de Telyco Espanã de se désengager de sa filiale marocaine Telyco, Medi Telecom a acquis l'intégralité du capital de cette dernière. Cette opération visait l'intégration de l'activité de grossisterie et de logistique dans un double objectif d'assurer la continuité de cette activité et de capter de la marge dégagée par Telyco sur cette activité.

¹⁵ Sport Academy ne réalise pas d'activité à caractère commercial. Son capital social s'élève à 10 000 dirhams au 31 décembre 2010.

Les prestations logistiques fournies par Telyco à Medi Telecom portent sur deux familles de produits :

- Produits destinés au client final :
 - ✓ Terminaux de téléphonie mobile ;
 - ✓ Cartes SIM prépayées ou postpayées ;
 - ✓ Carte de recharges ;
 - ✓ Packs d'informations générales ;
 - ✓ Packs composés de téléphone et carte SIM.
- Matériel de support pour les points de vente :
 - ✓ Matériel de promotion et de documentation ;
 - ✓ Documentations contractuelles ;
 - ✓ Matériel d'exposition pour les points de vente.

Dénomination sociale	TELYCO MAROC SA
Date de constitution	2001
Capital social au 30/06/2011	6 Mdh
% de détention	100%
Siège social	88, boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

Principaux indicateurs d'activité de TELYCO

Telyco exerce ses activités uniquement pour le compte de Medi Telecom.

Le chiffre d'affaires de Telyco est composé de :

- La vente des terminaux et pack et carte SIM aux distributeurs Selon un quota défini mensuellement par Meditel, le prix de vente est nommé prix de transfert (PT) ;
- La subvention des terminaux facturée à Meditel qui est la différence entre le prix de revient (PR) de Telyco et prix de transfert (PT) ;
- La marge facturée à Meditel et qui rémunère la prestation de production des packs par Telyco (prestation réalisée via le sous-traitant Albatros) ;
- La vente des terminaux et pack aux magasins propres et Directions de Meditel pour objet de captation et fidélisation des clients ;
- Le produit des opérations logistiques réalisées par Telyco dans le cadre des opérations spéciales (RME, etc.).

Le tableau suivant comprend les principaux indicateurs de la société Telyco de 2008 au 30 juin 2011.

	31/12/2008	31/12/2009	30/09/2010	30/06/2011
Chiffre d'affaires en M MAD	665	645	378	107
Résultat net en M MAD	17	22	13, 0	3,4

Source : Medi Télécom S.A.

A fin 2010, Medi Telecom a entamé un processus d'internalisation des activités d'importation et de vente de terminaux téléphoniques.

Ainsi, en 2011, Telyco a cessé d'assurer en grande partie l'activité de grossisterie et totalement l'interface entre Medi Telecom et ses distributeurs.

L'activité originelle assurée par Telyco (achat de terminaux et accessoires, logistique, et interface avec les distributeurs) a été internalisée en grande partie au sein de Medi Telecom.

Une nouvelle orientation stratégique sera donnée à Telyco et appliquée au courant du second semestre 2011.

Dans ce cadre, Telyco continuera à assurer partiellement l'activité de grossisterie d'achat des terminaux pour le compte de sa maison mère Medi Telecom. Pour rappel, Telyco a cessé totalement d'assurer l'interface entre Medi Telecom et les distributeurs et ce, depuis le début de l'année 2011.

Telyco entreprendra durant le second semestre 2011 les actions nécessaires pour entamer l'exercice 2012 suivant la nouvelle orientation stratégique du modèle de distribution qui s'inscrit dans le cadre d'une adaptation destinée à répondre au nouveau contexte du marché.

Cette stratégie se décline à travers quatre axes majeurs à savoir (i) la consolidation du canal indirect, (ii) la segmentation du réseau, (iii) le développement de l'ancrage régional et la densification du réseau et (iv) le renforcement du canal direct via Telyco.

Ainsi, les instances de gouvernance du groupe Medi Telecom ont approuvé la proposition de réorientation stratégique de Telyco vers la distribution directe. Cette réorientation stratégique de Telyco vise à doter le groupe Medi Telecom d'un outil de gestion du canal de la distribution directe en vue du renforcement de ses parts de marché qui permettra à terme de disposer d'un réseau de distribution optimal et équilibré.

Au travers de cette décision stratégique, une meilleure maîtrise et focalisation sur la distribution directe est escompté.

Conventions réglementées-Contrat de prestations :

Un contrat de grossiste et d'opérateur logistique conclu en date du 6 mai 2005 est toujours en vigueur.

III.2. Présentation de Medi Telecom Sport Academy

Medi Telecom Sport Academy est une filiale à 100% de Medi Telecom dont l'objet social porte sur la promotion et le développement du sport.

Dénomination sociale	Medi Telecom Sport Academy
Date de constitution	16/10/2007
Capital social au 30/06/2011	10 000 Dh
% de détention	100%
Siège social	Lot la Colline, Immeubles les quatre temps, Sidi Maârouf, Casablanca

Source : Medi Télécom S.A.

Chiffres clés

Medi Telecom Sport Academy n'a enregistré aucune activité depuis sa constitution.

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	30/06/2011
Chiffre d'affaires en M MAD	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat net en M MAD	-0,02	0,00	0,00	0,00

Source : Medi Télécom SA

IV. Description des activités de Medi Telecom

IV.1. Le secteur des télécommunications

IV.1.1. Environnement réglementaire

Le présent chapitre constitue un résumé du cadre légal en matière de télécommunications au Maroc et ne décrit pas ce cadre légal de manière exhaustive.

A. Généralités

Dans les années 90, le Maroc, ayant opté pour un modèle de développement économique inspiré d'une logique libérale, a décidé de donner un nouvel élan au secteur, en adoptant la « loi 24-96 » du 7 août 1997 qui a instauré les conditions préalables d'une libéralisation progressive du secteur des télécommunications.

Les principaux objectifs assignés à la réforme de 1997 se résument comme suit :

- Doter le secteur des télécoms d'un cadre réglementaire efficace et transparent, favorisant une concurrence loyale au bénéfice des utilisateurs finaux ;
- Fournir un service public sur l'ensemble du territoire et à toutes les couches de la population ;
- Offrir à l'économie nationale des moyens de communication basés sur des technologies en constante évolution, de façon à accroître son degré d'ouverture et l'intégration dans l'économie mondiale ;
- Dynamiser le secteur par l'introduction de la concurrence ;
- Favoriser la création d'emplois directs et indirects liés au secteur.

Le processus de libéralisation a été accompagné par la mise en place d'un cadre réglementaire portant principalement sur :

- L'établissement par la loi 24-96 des régimes précis d'exploitation des réseaux de télécommunications ;
- Les décrets d'application et décisions de l'ANRT relatifs notamment au régime d'interconnexion, aux conditions d'exploitation des réseaux publics, à la fourniture des services à valeur ajoutée, aux procédures de règlements des litiges, aux agréments et autorisations des réseaux indépendants.

L'ouverture du marché à la concurrence intervenue en 1999 par l'attribution de la 2^{ème} licence GSM à Medi Telecom a constitué une réelle évolution pour le secteur des télécommunications au Maroc.

En 2004, la loi 24-96 a été modifiée et complétée par la loi 55-01 et des décrets et décisions ont été adoptés afin de renforcer le cadre législatif existant, notamment à travers :

- L'extension des prérogatives de l'ANRT et le renforcement de ses pouvoirs en matière de pratiques anticoncurrentielles et d'application des sanctions pécuniaires ;
- La réduction du taux de la contribution au titre du Service Universel et d'aménagement du territoire de 6% à 2% du chiffre d'affaires des opérateurs ;
- L'extension de la définition du Service Universel pour y intégrer l'Internet ;
- L'obligation de partage des infrastructures existantes entre les opérateurs ;
- Le changement des critères de puissance sur les marchés publics ;
- L'obligation de validation annuelle des offres de référence des opérateurs ;
- L'accès aux infrastructures alternatives mises en place par les entreprises publiques ou les personnes morales de droit privé concessionnaires de services publics.

Une deuxième étape dans le processus de réforme du secteur des télécoms, qui évolue dans un environnement de plus en plus concurrentiel, a été initiée par l'introduction de la première Note d'Orientation du secteur. Celle-ci stipule notamment :

- L'attribution de deux licences fixe en 2005 ;
- L'octroi de trois licences de 3^{ème} génération¹⁶ en 2006 et ;
- L'attribution d'une 3^{ème} licence de 2^{ème} génération¹⁷ en 2009.

Par ailleurs, les leviers de développement du marché ont porté principalement sur la présélection du transporteur, le dégroupage partiel et total de la boucle locale ainsi que la portabilité des numéros fixes et mobiles.

En 2010, le gouvernement a mis en place la deuxième note d'orientation stratégique afin d'encadrer l'évolution du secteur à l'horizon 2013. Les mesures générales retenues s'articulent autour des axes suivants :

- La régulation du marché :
 - ✓ La clarification des obligations tarifaires et techniques relatives au partage des infrastructures ;
 - ✓ La baisse des tarifs de dégroupage de la boucle locale ;
 - ✓ La baisse significative des tarifs d'interconnexion fixe et mobile à partir de 2010. Une asymétrie des tarifs sera introduite temporairement pour être supprimée à partir de 2013 ;
 - ✓ La publication des lignes directrices encadrant l'approbation des tarifs de détail et les promotions ;
 - ✓ L'amélioration de la procédure actuelle relative à la portabilité des numéros ;
 - ✓ La définition des modèles de vente de gros sur les segments où la concurrence reste limitée.
- La libéralisation du marché :
 - ✓ L'attribution de nouvelles licences fixes ou de nouvelle génération envisagée à partir de 2011 en fonction de l'état du marché et en tenant compte de l'équilibre des opérateurs en place ;
 - ✓ L'attribution de nouvelles licences de 4^{ème} génération aux opérateurs actuels intéressés à partir de fin 2011 ;
 - ✓ La mise en place des mesures nécessaires au développement du très haut débit, pouvant se traduire par l'attribution de nouvelles licences à des opérateurs d'infrastructures.
- Le développement du marché :
 - ✓ La mise en place d'un plan d'actions national pour l'accès au très haut débit ;
 - ✓ L'élaboration de nouvelles lignes directrices à partir de 2011 pour définir les orientations générales du Service Universel pour la période 2012-2016.

¹⁶ Norme de technologie de téléphonie mobile qui s'appuie sur la norme Universal Mobile telecommunications System (UMTS), permettent des débits plus rapides (2 Mbps prévus à maturité du réseau) qu'avec la génération précédente, le GSM.

¹⁷ Technologie basée sur la norme GSM (Global System for Mobile)

B. Régimes régissant l'établissement et l'exploitation des réseaux et services de télécommunications au Maroc

La loi 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi 55-01 définit plusieurs régimes distincts d'exploitation des réseaux et des services de télécommunications.

(i) Régime des licences

Généralités

Au Maroc, l'établissement et l'exploitation des réseaux publics de télécommunications empruntant le domaine public ou utilisant le spectre des fréquences radioélectriques sont soumis à une licence attribuée par décret du Premier Ministre.

L'attribution de la licence est régie par une procédure d'appel à concurrence dont le processus est pris en charge par l'ANRT.

Les opérateurs sont tenus de se conformer à un cahier des charges fixant notamment :

- Les conditions d'établissement et de fourniture du service ;
- La zone de couverture du réseau et le calendrier de réalisation ;
- Les fréquences radioélectriques et le bloc de numérotation attribués ;
- La durée de la licence et la procédure de son renouvellement ;
- Les contreparties financières et modalités d'acquittement y afférentes ;
- Les conditions de fourniture du service universel ;
- Le calendrier de réalisation

Les licences d'établissement et d'exploitation des réseaux publics de télécommunications sont régies par un ensemble de mesures techniques et commerciales notamment en matière d'accès aux services, de fourniture d'offres techniques et tarifaires d'interconnexion et d'accès à la boucle locale.

Conditions d'exploitation des réseaux publics de télécommunications

Conditions générales :

Permanence et continuité du service	Assurer une permanence des services de télécommunications 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Prendre les mesures nécessaires pour assurer un fonctionnement régulier et permanent des installations.
Qualité de service	Mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux, notamment en ce qui concerne les taux de disponibilité, les taux d'erreur de bout en bout, les délais de satisfaction des demandes de service.
Confidentialité et sécurité des communications	Sous réserve des prescriptions exigées par la défense nationale et la sécurité publique ainsi que les prérogatives de l'autorité judiciaire et par la réglementation en vigueur, l'opérateur prend des mesures propres à assurer le secret des informations qu'il détient sur la localisation des clients abonnés, visiteurs ou itinérants.
Appels d'urgence	Acheminer gratuitement les appels d'urgence à destination des organismes publics chargés : ▪ de la sauvegarde des vies humaines ; ▪ des interventions de police et de gendarmerie ; ▪ de la lutte contre l'incendie ; et notamment les services d'appel à la protection civile, à la sécurité publique et à la gendarmerie royale.

Source : ANRT

Conditions commerciales :

Liberté des prix et commercialisation	Liberté de : ▪ Fixation des prix des services offerts aux clients ; ▪ Système global de tarification, qui peut notamment comprendre des réductions en fonction du volume ; ▪ La politique de commercialisation.
Publicité des tarifs	Obligation d'informer le public des tarifs et des conditions générales d'offres et de services ; Obligation de transmettre un exemplaire de la notice de publicité à l'ANRT au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de tout changement envisagé. (cf. § C de la présente partie : Encadrement réglementaire des tarifs appliqués aux usagers)
Comptabilité analytique	Obligation de se conformer aux prescriptions de l'article 4 du décret n°2-97-1026 pour la tenue et l'audit de la comptabilité analytique.
Accueil des usagers visiteurs ou itinérants	Accords d'itinérance fixant les conditions notamment de tarification et de facturation dans lesquelles les abonnés peuvent accéder aux réseaux des différents opérateurs nationaux.
Annuaire et renseignement téléphonique	Mise à disposition des clients d'un service de renseignement et d'un annuaire général des abonnés.

Source : ANRT

Contribution aux missions générales de l'EtatRespect de l'environnement :

L'installation des infrastructures doit être réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux ainsi que dans les conditions les moins dommageables pour le domaine public et les propriétés privées.

Les travaux sur la voie publique, nécessaires à l'établissement des infrastructures, sont à la charge des opérateurs et doivent s'effectuer conformément aux règlements et exigences techniques de voirie en vigueur.

Recherche, formation et normalisation en matière de télécommunications :

Conformément aux dispositions de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi 55-01, les opérateurs contribuent annuellement au financement des programmes de recherche et de formation.

Le montant annuel de cette contribution est fixé à :

- 0,75% du chiffre d'affaires hors taxes (net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) au titre de la formation et de la normalisation ;
- et 0,25% du chiffre d'affaires hors taxes (net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) au titre de la recherche.

Le financement et la réalisation de ces programmes s'effectuent conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Contribution aux missions et aux charges du Service Universel :

Les opérateurs contribuent annuellement au financement des missions du Service Universel, dans la limite de deux pour cent (2%) du chiffre d'affaires hors taxes (net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence des télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés).

Les licences attribuées à Medi Telecom SA :

Licence Mobile GSM	Licence Fixe NGN (New Generation Network)	Licence Mobile 3G
Août 1999 Août 2024 ¹⁸	Avril 2006 Avril 2036	Décembre 2006 Décembre 2031
Commercialisation de services de télécommunications à travers un réseau public de norme GSM (bande de fréquence 900 MHz et 1800 MHz).	Commercialisation de services de télécommunication fixes (voix et données) à partir des technologies de boucle locale filaire radio, dont celle exploitant les bandes de fréquence 3.4 et 3.6 GHz.	Commercialisation de services de télécommunications de 3ème Génération notamment à travers les bandes de fréquence 2 GHz et 900 MHz.
Durée initiale de 15 ans renouvelable par périodes supplémentaires n'excédant pas 5 ans chacune, à l'exception du premier renouvellement d'une période de dix ans.	Renouvellement au-delà de 2036 par périodes supplémentaires n'excédant pas cinq (5) ans chacune.	Renouvellement Au-delà de 2031 par périodes supplémentaires n'excédant pas cinq (5) ans chacune, à l'exception du premier renouvellement d'une période de dix ans.

Source : Medi Telecom

Cahier des charges de Medi Telecom

Titulaire de trois licences (GSM, 3G et fixe), Medi Telecom est soumise au respect de trois cahiers des charges dont les principales dispositions sont fournies ci-après.

Cahier des charges relatif à l'attribution de la licence GSM

Objet	Conditions d'établissement et d'exploitation du deuxième réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM
Forme juridique de Medi Telecom et actionariat	- Medi Telecom est constitué et doit demeurer sous la forme d'une société de droit marocain. - Notification à l'ANRT de tout changement de l'actionariat et de contrôle d'un actionnaire - Obtention préalable de l'autorisation de l'ANRT pour toute modification dans la participation, directe ou indirecte, en capital ou en droits de vote de chacun des opérateurs qualifiés dans Medi Telecom (article 7 cahier des charges) - Interdiction de prise de participation dans le capital d'un opérateur national de téléphonie cellulaire ou inversement. - Approbation préalable par l'ANRT pour toute prise de participation dans le capital d'un opérateur titulaire d'une licence d'exploitation de réseaux publics de téléphonie fixe au Maroc
Conditions générales d'établissement et d'exploitation du réseau de télécommunications	- Obligation d'agrément par l'ANRT des équipements connectés au réseau de Medi Telecom - Autorisation de construire les infrastructures nécessaires au réseau - Possibilité de location de liaisons ou d'infrastructures existantes - Droit d'interconnecter les réseaux Medi Telecom à ceux des autres exploitants marocains titulaires des licences - Droit de conclure des accords avec les opérateurs étrangers pour l'acheminement du trafic international. - Possibilité de conclure des accords de co-implantation ou de partage des installations
Conditions d'exploitation du service	- Permanence et continuité des services - Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux - Acheminement gratuit des appels d'urgence - Confidentialité et sécurité des communications

¹⁸ Décret n° 2-05-774 du 6 jourmada II 1426 (13 juillet 2005) portant prorogation de 10 ans de la durée de la licence de la société Medi Télécom attribuée par le décret n° 2-99-895 du 19 rabii II 1420 (2 août 1999).

Conditions d'exploitation commerciale	Liberté de : ▪ Fixation des prix des services offerts aux clients ; ▪ Politique de commercialisation ; Obligation de : ▪ Publicité des tarifs et des conditions générales d'offres et de services ; ▪ Notification à l'ANRT des offres et services au moins 30 jours avant leur commercialisation ; ▪ Egalité de traitement des clients ; ▪ Tenue d'une comptabilité analytique.
Contributions aux missions générales de l'Etat	▪ Contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications (1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) ; ▪ Contribution aux missions et charges du service universel (2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) .
Contreparties financières	▪ Contrepartie fixe : 10,83 milliards de dirhams ; ▪ Contrepartie variable : 1% du revenu généré par la licence GSM à compter d'août 2014 ; ▪ Redevances d'utilisation des fréquences, acquittées auprès de l'ANRT sur la base des ressources en fréquences, assignées à Medi Telecom.
Non-respect des conditions légales et réglementaires prévues par le Cahier des Charges	Exposition aux sanctions prévues à : ▪ l'article 29 bis de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée en cas de défaut de communication des informations exigées par la législation et la réglementation en vigueur, régissant notamment l'interconnexion des réseaux publics de télécommunications, l'utilisation des fréquences radioélectriques et des équipements de télécommunications ; ▪ les articles 30 et 31 de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée en cas de non-respect des obligations relatives à l'installation et à l'exploitation du réseau qui lui sont imposées par la législation et la réglementation en vigueur et par les Cahiers des Charges, et est passible, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales, des sanctions prévues.

Source: Medi Telecom

Cahier des charges relatif à l'attribution de la licence fixe

Objet	Conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux publics de télécommunication pour la fourniture des services de télécommunications fixes.
Forme juridique de Medi Telecom et actionnariat	- Medi Telecom est constitué et doit demeurer sous la forme d'une société de droit marocain. - Notification à l'ANRT pour approbation de toute entrée d'un nouvel actionnaire ou toute modification de l'actionnariat entraînant un changement de contrôle. - Interdiction de prise de participation de plus de 10% du capital d'un opérateur national de télécommunications fixes.
Conditions générales d'établissement et d'exploitation du réseau de télécommunications	- Obligation d'agrément par l'ANRT des équipements connectés au réseau de Medi Telecom ; - Autorisation de construire les infrastructures nécessaires au réseau ; - Possibilité de location de liaisons ou d'infrastructures existantes ; - Droit d'interconnecter les réseaux Medi Telecom à ceux des autres exploitants marocains titulaires des licences ; - Possibilité de conclure des accords de co-implantation ou de partage des installations.
Conditions d'exploitation des services de télécommunications	- Permanence et continuité des services ; - Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux ; - Acheminement à titre gratuit des appels d'urgence ; - Confidentialité et sécurité des communications.
Conditions d'exploitation commerciale	- Liberté de fixation des prix et de politique de commercialisation ; - Obligation de publicité des tarifs et des conditions générales d'offres de services ; - Respect de l'égalité d'accès et de traitement des clients par les distributeurs, revendeurs ou agents commerciaux ; - Obligation d'informer l'ANRT de ces offres et services au moins 30 jours avant leur commercialisation ; - Publication des informations concernant les offres de liaisons louées ; - Tenue d'une comptabilité analytique.
Contributions aux missions générales de l'Etat	- Contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications (1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) ; - Contribution aux missions et charges du service universel (2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) .
Contreparties financières et redevances	- Attribution de la licence : 75 millions de dirhams ; - Redevances d'utilisation des fréquences, acquittées auprès de l'ANRT sur la base des ressources en fréquences, dites bandes de services, assignées à Medi Telecom.

Source: Medi Telecom

Cahier des charges relatif à l'attribution de la licence 3G

Objet	Conditions d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications utilisant des technologies de troisième génération en vue de fournir des services de télécommunications sur l'ensemble du territoire du Royaume du Maroc.
Conditions générales d'établissement et d'exploitation du réseau de télécommunications	- Obligation d'agrément par l'ANRT des équipements connectés au réseau de Medi Telecom ; - Autorisation de construire les infrastructures nécessaires au réseau ; - Possibilité de location de liaisons ou d'infrastructures existantes ; - Droit d'interconnecter les réseaux Medi Telecom à ceux des autres exploitants marocains titulaires des licences ; - Obligation de faire bénéficier des abonnés, qui en font la demande, de la sélection du transporteur ; - Obligation d'assurer une permanence et une continuité du service ; - Le fonctionnement régulier et permanent des installations de ses réseaux et leur protection ; - L'acquisition, le maintien et le renouvellement du matériel de ses réseaux conformément aux normes internationales en vigueur et à venir ; - Le contrôle de ses réseaux en vue de leur fonctionnement normal et permanent. - Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux ; - Acheminement à titre gratuit des appels d'urgence ; - Confidentialité et sécurité des communications.
Conditions d'exploitation commerciale	- Liberté de fixation des prix et des conditions de commercialisation ; - Obligation de publicité des tarifs et des conditions générales d'offres de services ; - Obligation d'informer l'ANRT de ses offres et services au moins 30 jours avant leur commercialisation ; - Contribution de Medi Telecom aux missions générales de l'Etat - Tenue d'une comptabilité analytique.
Contributions aux missions générales de l'Etat	- Contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications (1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) ; - Contribution aux missions et charges du service universel (2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés).
Contreparties financières et redevances	- Attribution de la licence : 360 millions de dirhams ; - Medi Telecom s'est également acquitté de 36 millions de MAD pour le réaménagement du spectre de fréquence. - Redevances d'utilisation des fréquences, acquittées auprès de l'ANRT sur la base des ressources en fréquences, assignées à Medi Telecom.

Source : Medi Telecom

Les autres régimes des licences régissant l'établissement et l'exploitation des réseaux et services de télécommunications

(ii) Régime des Autorisations

Les réseaux indépendants peuvent être établis et exploités par toute personne physique ou morale sous réserve de l'obtention de l'autorisation délivrée par l'ANRT et prévue par les dispositions de la loi n°24-96 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 55-01.

Cette autorisation ne peut être délivrée que si lesdits réseaux ne perturbent pas le fonctionnement technique des réseaux existants. Elle est soumise au paiement de redevances.

Les réseaux indépendants s'entendent des réseaux de télécommunications, sans but commercial, exclusivement réservés à un usage privé (usage réservé à la personne qui l'établit) ou à un usage partagé.

Par ailleurs, l'ANRT précise, au cas par cas, les conditions dans lesquelles les réseaux indépendants mentionnés ci-dessus peuvent être, le cas échéant, connectés à un réseau public de télécommunications et ce, sans permettre l'échange de communications entre personnes autres que celles auxquelles l'usage du réseau est réservé.

(iii) Régime des Agréments

Les équipements terminaux sont fournis librement, sans autorisation préalable. Toutefois, lorsqu'ils sont destinés à être connectés à un réseau public de télécommunications, ceux-ci doivent faire l'objet d'un agrément préalable délivré par l'ANRT ou par un laboratoire d'essais et de mesures d'équipements de télécommunications, lui-même agréé par l'Agence.

Ce système d'agrément vise à garantir, dans l'intérêt général, les meilleures conditions de sécurité des usagers d'une part et de compatibilité des terminaux avec les réseaux et les autres équipements de télécommunication d'autre part.

Les installateurs d'équipements terminaux pour leur compte propre ou pour des tiers, sont tenus responsables des infractions à la réglementation des télécommunications dans le cadre de la législation en vigueur et selon les dispositions de la présente loi.

En outre, ils sont responsables des infractions lorsqu'elles sont commises par leurs agents et du paiement des amendes y afférentes.

(iv) Régime des Déclarations

En matière de déclaration, l'article 17 de la loi 24-96, abrogé et remplacé par l'article 2 de la loi n°55-01 du 4 Novembre 2004 précise que l'exploitation commerciale des services à valeur ajoutée dont la liste est fixée par voie réglementaire sur proposition de l'ANRT, peut être assurée librement par toute personne physique ou morale après avoir déposé, auprès de l'ANRT, une déclaration d'intention d'ouverture du service.

Le décret n°2-97-1024 du 25 février 1998 définit comme services à valeur ajoutée, les services de messagerie électronique, de messagerie vocale, d'audio-texte, d'échange de données informatisées, de télécopie améliorée, d'information en ligne, d'accès aux données y compris la recherche et le traitement des données, de transfert de fichiers, de la conversion de protocoles et de codes, et de la fourniture d'accès à l'Internet. La décision de l'ANRT n°12-08 du 4 août 2008 définit également le service de commercialisation des noms de domaine Internet comme un service à valeur ajoutée. Ces services à valeur ajoutée doivent utiliser, sous forme de location, les capacités de liaison d'un ou de plusieurs réseaux publics de télécommunications existants, sauf si le fournisseur de ce service est titulaire de la licence visée à l'article 2 ci-dessus et désire utiliser les capacités de liaison du réseau objet de sa licence.

L'article 2 de la loi 55-01 stipule que ces capacités doivent servir exclusivement à relier les clients à un point de présence et entre le point de présence et le réseau de l'exploitant de réseau public de télécommunications, sauf dérogation accordée par l'ANRT à un fournisseur de service à valeur ajoutée lui permettant d'utiliser lesdites capacités pour relier ses propres clients dans les conditions techniques d'installation et d'utilisation qu'elle fixe.

(v) Régime des Réseaux et Installations Libres

Sous réserve de la conformité des installations radioélectriques et des équipements terminaux aux dispositions de l'article 16 de la loi 24-96 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la loi n° 55-01 du 4 novembre 2004 (sécurité des usagers et du personnel exploitant, compatibilité, etc.), sont établis librement, les réseaux internes et les installations radioélectriques exclusivement composées d'appareils de faible puissance et de faible portée dont les catégories sont déterminées par l'ANRT.

De même, est établi librement tout réseau de télécommunications exploité par une entreprise commerciale comprenant plusieurs entités juridiques telle que les sociétés ou leurs filiales ou succursales, sous réserve que ces entités juridiques se situent toutes sur le territoire national et que l'infrastructure du réseau soit entièrement louée à un ou plusieurs exploitants de réseaux publics de télécommunications disposant d'une licence.

C. Encadrement réglementaire des tarifs appliqués aux usagers (tarifs de détail)

Les tarifs de détail sont encadrés par les règles issues des textes suivants :

- le décret n°2-97-1026 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) relatif aux conditions générales d'exploitation des réseaux publics de télécommunications, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2-05-771 du 6 jourada II 1426 (13 juillet 2005) ;
- l'arrêté ministériel n°977-08 du 03 juin 2008 fixant les modalités de promotion des services de télécommunications ;
- la décision n° ANRT/DG/N°03/07 du 21 mars 2007 relatives aux modalités de notification à l'ANRT par les exploitants de réseaux publics de télécommunications des tarifs et/ou modifications des conditions de vente des produits et services de télécommunications ;
- la décision n°05-10 du 11 août 2010 relative aux lignes directrices encadrant l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Les tarifs de détail des opérateurs de télécommunications sont librement fixés, sous réserve toutefois du respect de la libre concurrence. Les opérateurs sont tenus de notifier au préalable (30 jours pour les offres permanentes et 24 heures pour les promotions) les tarifs de détail avant leur publication et entrée en vigueur. En cas de non-respect des règles de concurrence et du principe d'uniformité des tarifs, l'ANRT peut exiger des opérateurs d'apporter les changements jugés nécessaires.

Les principes et les règles devant présider à l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications (publiées par l'ANRT à travers la décision n°05-10 du 11 août 2010) ont pour objectif de donner une visibilité à l'ensemble des acteurs, sur le contexte global dans lequel doit évoluer l'offre de produits et services pour des marchés concurrentiels et ouverts et pour la fourniture de services innovants et compétitifs. L'objectif final étant d'assurer les conditions d'une concurrence effective et loyale sur les marchés des télécommunications.

L'ANRT est chargée de veiller au respect de la concurrence loyale dans le secteur des télécommunications et de trancher en cas de litiges y afférent, notamment ceux relatifs au respect des articles 6,7 et 10 de la loi n° 6-99 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Les modalités de saisine de l'ANRT et la nature des décisions prises par elle sont fixées par voie réglementaire.

D. L'interconnexion

(i) Généralités

L'interconnexion est définie comme une prestation offerte par un exploitant de réseau public de télécommunications à un exploitant de réseau public de télécommunications tiers ou à un prestataire de service téléphonique au public, qui permet à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux quels que soient les réseaux auxquels ils sont rattachés ou les services qu'ils utilisent.

Sur le plan national, elle est régie par la loi 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi 55-01 et le décret n°2-97-1025, tel que modifié et complété par le décret n° 2-05-770 du 13 juillet 2005, qui détermine les conditions techniques et tarifaires d'interconnexion aux réseaux publics de télécommunications.

L'interconnexion entre différents réseaux publics de télécommunications fait l'objet d'un contrat entre les exploitants concernés, précisant les conditions techniques, financières et administratives. Ce contrat est librement négocié entre les parties conformément à leurs cahiers des charges respectifs et aux dispositions du décret n°2-97-1025.

(ii) Notion d'opérateur exerçant une influence significative sur le marché du secteur des télécommunications

Le Décret n° 2-97-1025 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) relatif à l'interconnexion des réseaux de télécommunications tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2-05-770 du 6 jourmada II 1426 (13 juillet 2005) définit les dispositions qui s'appliquent aux exploitants désignés annuellement par l'ANRT comme exerçant une influence significative sur un marché particulier.

Est réputé exercer une influence significative sur un marché du secteur des télécommunications, tout exploitant qui, pris individuellement ou conjointement avec d'autres, se trouve dans une position équivalente à une position dominante lui permettant de se comporter de manière indépendante vis-à-vis de ses concurrents, de ses clients et de ses consommateurs. Dans ce cas, l'exploitant peut également être réputé exercer une influence significative sur un autre marché étroitement lié au premier.

A cet effet, les opérateurs qualifiés par l'ANRT en tant qu'opérateurs exerçant une influence significative sur un marché particulier sont tenus de respecter un ensemble d'obligations spécifiques en matière d'interconnexion.

La liste des marchés particuliers est fixée après consultation des exploitants concernés. L'inscription d'un marché sur cette liste est prononcée pour une durée maximale de trois ans. Elle est réexaminée à l'initiative de l'ANRT lorsque l'évolution de ce marché le justifie et, dans tous les cas, au terme d'un délai de trois ans.

Pour la période 2009 à 2011¹⁹, la liste des marchés particuliers comprend :

- Le marché de terminaisons fixes ;
- Le marché de terminaison mobile voix ;
- Le marché de terminaison mobile SMS ;
- Le marché des liaisons louées.

Les exploitants exerçants une influence significative sur un marché particulier sont soumis aux obligations suivantes :

- Orienter leurs tarifs d'interconnexion vers les coûts ;
- Publier une offre technique et tarifaire d'interconnexion dans les conditions et délais déterminés par l'ANRT ;
- Soumettre à l'ANRT lors de la notification de leurs offres de détail les éléments de coûts et de recette pour la vérification, à priori, d'absence d'effet de prédation, de ciseau tarifaire ou de discrimination *On net* ou *Off net* non-conforme aux règles établies par la décision n°05-10 du 11

¹⁹ Décision ANRT/DG/n° 14-08 du 18 ramadan 1429 (19 septembre 2008) fixant la liste des marchés particuliers pour les années 2009 à 2011.

août 2010 relative aux lignes directrices encadrant l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Medi Telecom a été désigné comme opérateur exerçant une influence significative sur les marchés de la terminaison mobile depuis 2007 et sur le marché SMS depuis 2009.

(iii) Tarifs de terminaison du trafic d'interconnexion dans les réseaux fixes et mobiles

En vertu de la décision n° 02/10 émanant du Comité de Gestion de l'ANRT en date du 27 avril 2010, les tarifs de terminaison dans les réseaux mobiles et fixes des exploitants pour la période 2010-2013 sont fixés comme suit :

En Dirhams par minute en heure pleine ²⁰	Jusqu'au 30/06/2010	du 01/07/2010 au 30/06/2011	du 01/07/2011 au 30/06/2012	du 01/07/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Mobile IAM	1,1551	0,8317	0,6238	0,4865	0,4043
Mobile Medi Telecom	1,1551	0,998	0,7186	0,539	0,4043
Mobile Wana	1,4207	1,2309	0,8801	0,5965	0,4043
Mobilité restreinte Wana	0,9981	0,6238	0,4678	0,3649	0,3032
Fixe Local IAM	0,1205	0,1155	0,1079	0,1007	0,0941
Fixe ST IAM	0,3056	0,2817	0,2479	0,2182	0,1921
Fixe DT IAM	0,4007	0,386	0,3531	0,323	0,2955
Fixe Medi Telecom SA	0,3225	0,2693	0,241	0,2157	0,1932
Fixe Wana	0,4256	0,2693	0,241	0,2157	0,1932

Source: ANRT

L'ANRT procédera au cours du second semestre 2011 à l'évaluation de l'impact des plans tarifaires mis en place sur la dynamique des marchés concernés et au réajustement nécessaire en cas de besoin en concertation avec l'ensemble des opérateurs.

(iv) Tarifs d'interconnexion SMS

Le 10 janvier 2011, l'ANRT a décidé de fixer les tarifs de terminaison SMS comme suit :

	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
En DH HT/SMS	0,17	0,13	0,10

E. Liaisons louées

Le Décret n°2-97-1027 du 5 février 1998 relatif aux conditions de fourniture d'un réseau ouvert de télécommunications fixe les conditions de fourniture de liaisons louées en application de l'article 13 de la loi n° 24- 96 consolidée.

Une liaison louée est définie par la capacité de transmission, entre des points de terminaison déterminés du réseau public de télécommunications, louée à un utilisateur par un exploitant de réseaux publics de télécommunications dans le cadre d'un contrat de location excluant toute commutation contrôlée par cet utilisateur.

L'ANRT détermine les catégories constituant l'ensemble minimal des liaisons louées dont la fourniture est assurée par les exploitants de réseaux publics de télécommunications. Cette liste peut être

²⁰Entre 08H et 20H, le tarif réduit (de 20 à 08H, samedi et dimanche et jours fériés) étant égal à la moitié du tarif heure pleine.

complétée, après consultation de l'exploitant concerné, par une offre obligatoire additionnelle de liaisons louées.

Les exploitants de réseaux publics de télécommunications offrant des liaisons louées sont tenus de publier les informations concernant les offres de liaisons louées dans les catalogues des prix des exploitants de réseaux publics de télécommunications, notamment en ce qui concerne :

- La procédure de commande des liaisons louées ;
- La durée de la location, notamment sa durée minimale qui ne peut être inférieure à trois mois, sauf pour les liaisons louées à l'occasion de manifestations temporaires ;
- Les modalités de résiliation du contrat de location ;
- Les principes et modalités d'indemnisation.

F. Périmètre du Service Universel

Le service universel des télécommunications au Maroc est régi par la loi n°24-96 du 07 août 1997, telle que modifiée et complétée par la loi n°55-01 du 08 novembre 2004, le décret n°2-97-1026 du 25 février 1998, tel que modifié et complété par le décret n°2-05-771 du 13 juillet 2005, et les cahiers des charges des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Le Service Universel garantit un service minimum qui consiste en une prestation de télécommunications comprenant un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable.

La loi n°55-01 du 08 novembre 2004, modifiant et complétant la loi n°24-96 du 07 août 1997 a élargi le périmètre du service universel qui a été redéfini comme étant « un service de télécommunications » et non seulement un « service téléphonique » en y incluant la fourniture des services à valeur ajoutée et notamment ceux permettant l'accès à l'Internet.

Ainsi, le service universel comprend :

- Au minimum, un service téléphonique de base d'une qualité spécifiée et d'un prix abordable ;
- L'acheminement obligatoire des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignement et d'un annuaire sous forme imprimée ou électronique ;
- Les services liés à l'aménagement du territoire à travers la desserte « en moyens de télécommunications » des zones périphériques urbaines, des zones industrielles et des zones rurales ;
- Les services à valeur ajoutée et notamment les services permettant l'accès à l'Internet.

G. Modalités de contribution au Service Universel

- Les missions du Service Universel sont régies par un mécanisme de « *pay or play* »/« payer ou réaliser ». Ce mécanisme, choisi par le législateur marocain, offre aux opérateurs la possibilité, soit de verser leurs contributions pécuniaires au Fonds d'Affectation Spéciale, soit de réaliser les missions du Service Universel arrêtées par le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT).
- Le versement au Fonds d'Affectation Spéciale (fonds créé par la Loi des Finances 2005). Ce fonds est destiné à financer les programmes de Service Universel retenus par le CGSUT.
- Le taux de contribution est fixé à 2% du chiffre d'affaires brut déclaré, net des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, et des reversements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés.

Les opérateurs, ayant choisi de réaliser eux-mêmes les missions de Service Universel, peuvent soumettre à l'appréciation du CGSUT leurs propositions de programmes de Service Universel. Dans le cas où ces programmes sont validés par le CGSUT, les opérateurs réaliseront lesdits programmes dans les conditions fixées par ce Comité, et ce, dans le cadre d'un cahier des charges spécifique.

Medi Telecom inscrit les missions au titre du Service Universel parmi les mesures prioritaires bénéficiant d'un traitement privilégié. Sur la période 2008-2010, Medi Telecom S.A a attribué une enveloppe globale de 271 millions de dirhams²¹ au titre du Service Universel.

H. Le Programme d'Accès Généralisé aux Télécommunications : PACTE

Adopté en novembre 2006, le «PACTE» est un programme ambitieux introduit par les pouvoirs publics et porté par les opérateurs. Ce programme vise la généralisation de l'accès aux télécommunications à toutes les régions du Maroc.

Le déploiement du réseau de couverture de Medi Telecom dans les localités rurales dites, zones blanches, devrait contribuer à l'accélération du désenclavement et à la réduction de la précarité de ces régions.

Le PACTE s'est fixé comme objectif à l'horizon 2011, de couvrir les zones blanches²² dans les conditions suivantes :

- 9 263 localités à desservir en moyens de télécommunications sur 4 ans (2008-2011) ;
- Près de 50% relèvent des communes inscrites dans le cadre de l'INDH ;
- Un budget de 1,44 milliard de dirhams ;
- 2 millions de personnes concernées.

Les réalisations de Medi Telecom dans le cadre du PACTE, sont résumées ci-après :

	2008	2009	2010 ²³	2011
Nombre de localités rurales (couverture 2G & 3G)	434	409	375	98
Montant alloué en MMAD	102	64	61	23

Source : Medi Telecom

I. Accès à la boucle locale filaire de l'opérateur historique

Sur le plan technique, la boucle locale correspond à la partie de la ligne téléphonique (paires de cuivre) allant du répartiteur de l'opérateur téléphonique jusqu'à la prise téléphonique de l'abonné.

Pour permettre aux opérateurs de partager l'accès à la boucle locale de l'opérateur historique dans les meilleures conditions financières et techniques, l'ANRT a introduit le processus de dégroupage de la boucle locale.

L'Arrêté du Premier Ministre n°3-3-06 du 8 moharrem 1427 (7 février 2006) a fixé les dates de mise en œuvre du dégroupage en deux étapes :

- Le dégroupage partiel (service téléphonie) : à partir de janvier 2007
- Le dégroupage total (service téléphonie et haut débit) : à partir de juillet 2008.

²¹ Source : Medi Télécom

²² Zones situées généralement en milieu rural, non desservies par un service de télécommunications terrestres.

²³ Fin du programme prévue selon la convention conclue avec l'ANRT en août 2011

Selon la décision de l'ANRT en date du 5 octobre 2010, les tarifs mensuels de dégroupage de la boucle locale sont fixés comme suit :

- Dégroupage partiel : 20 dirhams HT ;
- Dégroupage total : 73 dirhams HT.

J. Numérotation

L'ANRT attribue aux exploitants des réseaux publics de télécommunications des numéros, blocs de numéros et préfixes dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

Le plan national de numérotation téléphonique actuel du Royaume du Maroc est un plan fermé à dix chiffres.

En mars 2009, le plan national de numérotation est passé de 9 à 10 chiffres suite à l'application, en coordination avec les opérateurs nationaux, de la décision de l'ANRT datant de 2007. Ce changement est intervenu pour faire face à la saturation des rangs de numéros fixes et mobiles, due notamment à la croissance du parc mobile.

Afin de se conformer à la modification du plan de numérotation, Medi Telecom a mis en œuvre un ensemble d'actions de mise à niveau de processus, d'applicatifs réseau et de système d'information.

K. Portabilité des Numéros

Instituée par l'ANRT et mise en opération depuis le 31 mai 2007, la portabilité des numéros offre aux usagers la possibilité (sur demande formulée) de conserver leur numéro de téléphone même s'ils changent de fournisseur de services, de type de service ou de lieu de raccordement (à l'intérieur de la zone géographique couverte par son indicatif).

Les décisions n°10/06 et n°10/07 de l'ANRT précisent les conditions générales et tarifaires relatives à la portabilité des numéros de téléphone. Le délai d'exécution de la portabilité fixé par la décision de l'ANRT est de 15 jours.

Selon un accord conclu entre les opérateurs, le délai d'exécution de la portabilité est passé de 15 à 10 jours au 1er avril 2010.

Selon la décision n°01/11 de l'ANRT, du 1er février 2011, le nouveau délai d'exécution de la portabilité est passé de 10 jours à « 3 jours ouvrables et 3 jours calendaires » à partir du 15 avril 2011.

L. Clauses de sortie des contrats mobiles postpayés

L'ANRT a décidé le 24 février 2011 (décision n°08/11) que les opérateurs apportent les modifications suivantes dans les contrats d'abonnement aux services mobiles postpayés :

- Possibilité pour le client de renouveler son contrat pour une nouvelle durée d'engagement à l'échéance de son contrat, dans les mêmes conditions qu'une nouvelle souscription ;
- Modification des frais de résiliation ;
- Dans le cadre des contrats d'abonnement avec engagement de plus de 12 mois, prévoir des avantages proportionnels à la durée selon des modalités non discriminatoires

M. Sélection du transporteur

Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux abonnés de l'opérateur historique, de choisir entre l'ensemble des exploitants de réseaux publics de télécommunications fixes pour transporter une partie ou l'intégralité de leurs communications.

N. Mise à disposition des infrastructures

La loi 24-96, telle que modifiée et complétée par la loi 55-01, a introduit des mesures relatives à la mise à disposition des infrastructures afin de permettre aux opérateurs de bénéficier des

infrastructures existantes dont disposent certains organismes tels que l'Office National des Chemins de Fer, l'Office National de l'Electricité, les Autoroutes du Maroc, etc.

En effet, les personnes morales de droit public, les concessionnaires de services publics et les exploitants de réseaux publics de télécommunications ont l'obligation de donner suite aux demandes de tout exploitant de réseaux publics de télécommunications à installer et à exploiter des matériels de transmission dans la mesure où ces derniers ne perturbent pas l'usage public.

Cette mise à disposition peut concerner notamment les servitudes, les emprises, les ouvrages de génie civil, les artères et canalisations et les points hauts dont peuvent disposer les personnes morales de droit public, les concessionnaires de services publics et les exploitants de réseaux publics de télécommunications.

L'installation des infrastructures et des équipements doit, toutefois, être réalisée dans le respect de l'environnement et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées et le domaine public.

Afin de mieux répondre aux évolutions et aux besoins du marché en termes de services liés notamment aux trafics 2G, 3G et fixe, Medi Telecom a conclu avec l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) un partenariat visant à développer une infrastructure interurbaine en fibres optiques.

De même, Medi Telecom et Wana Corporate ont conclu en date du 13 mars 2008 une convention pour la mutualisation de leurs infrastructures passives (génie civil, pistes d'accès et pylônes et installations électriques). Le nombre de sites partagés a atteint 200 sites en 2010.

Le partage de sites est un des leviers prévus par la note d'orientation établie par le gouvernement pour la période 2010-2013 visant à contribuer au déploiement rapide des réseaux et à éviter les investissements redondants.

O. Contribution à la recherche, la formation et à la normalisation en matière de télécommunications

Les exploitants de réseaux publics de télécommunications sont tenus de verser au titre de la formation et de la normalisation, un montant équivalent à 0,75% de leur chiffre d'affaires, hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés. Ce montant est versé directement par les exploitants au budget de l'ANRT.

La contribution des exploitants au titre de la recherche est fixée à 0,25% du chiffre d'affaires précité. Elle est versée dans un compte d'affectation spéciale pour la recherche, créé conformément à la législation en vigueur. Les exploitants de réseaux publics de télécommunications qui réalisent, pour un montant équivalent, des programmes de recherche dans le cadre de conventions à passer avec des organismes de recherche dont la liste est fixée par voie réglementaire sont exonérés de cette contribution.

P. Comptabilité analytique et séparation comptable

Les Décrets n° 2-97-1025 et n° 2-97-1026 tels qu'ils ont été modifiés et complétés respectivement par le décret n°2-05-770 et le décret n°2-05-771 stipulent que les exploitants doivent obligatoirement tenir une comptabilité analytique détaillée.

Cette comptabilité analytique doit permettre de :

- Déterminer les coûts, les produits et les résultats de chaque réseau exploité ou de chaque service offert ;
- Distinguer chaque réseau et chaque service opéré (lorsqu'un exploitant opère plusieurs réseaux et services de télécommunications) ;
- La comptabilité analytique est soumise annuellement à un audit réalisé par un organisme désigné par l'ANRT.

IV.1.2. L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications est un Etablissement Public rattaché au Premier Ministre, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'agence a été créée en février 1998, en application de la loi 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications. Cette loi a été modifiée et complétée en novembre 2004 par la promulgation de la loi 55-01. Le législateur lui a ainsi, attribué le rôle de régulateur pour contribuer à l'émergence et au développement du secteur des télécommunications au Maroc. Elle doit en particulier, veiller à préserver les conditions d'une concurrence juste et loyale entre les intervenants du secteur dans un esprit de service de l'intérêt général.

Pour accompagner les mutations technologiques du secteur des télécommunications ainsi que les besoins, à la fois du marché et des opérateurs, de nouveaux textes législatifs et réglementaires sont venus renforcer les prérogatives et les pouvoirs qui encadrent les actions de l'ANRT.

Ainsi, l'ANRT intervient sur tous les aspects relatifs à la régulation juridique, économique et technique du secteur des télécommunications. Ces attributions couvrent à la fois des missions d'ordre juridique, économique et technique.

A. Missions juridiques

En tant qu'organe de régulation du marché, l'ANRT contribue à l'élaboration du cadre juridique qui régit le secteur télécommunications en participant à la préparation de projets de lois, de décrets et d'arrêtés ministériels. Elle contrôle et veille au respect de la réglementation. Elle est également chargée de conduire les procédures d'instruction et d'attribution des licences, par voie d'appel à la concurrence.

B. Missions de régulation économique

L'ANRT se trouve au cœur de la régulation économique du secteur des télécommunications. En effet, l'agence approuve les conditions techniques et financières d'interconnexion et tranche les litiges y afférents.

Par ailleurs, l'ANRT veille au respect des règles de concurrence loyale dans le secteur et intervient pour résoudre les litiges qui s'y rapportent.

C. Missions techniques

Sur le plan technique, l'ANRT établit les spécifications et les règles administratives d'agrément des installations radioélectriques et des équipements terminaux destinés à être raccordés à un réseau public de télécommunications.

Elle attribue les autorisations pour les réseaux indépendants et reçoit les déclarations des services à valeur ajoutée.

Elle gère également les ressources rares du secteur des télécommunications, à savoir, le spectre des fréquences radioélectriques et les ressources en numérotation.

Enfin, elle assure le suivi de l'usage du spectre des fréquences pour le compte de l'Etat.

D. Autres missions

Le législateur a confié à l'ANRT la mission de gérer le domaine Internet «.ma» et de superviser les questions relatives à la certification électronique.

IV.1.3. Aperçu du secteur des télécommunications

A. Secteur mondial des télécommunications

Aperçu historique :

Sur la période 1990-2001, le dynamisme de la téléphonie mobile conjuguée au développement d'Internet ont constitué un tournant dans l'évolution du secteur mondial des télécommunications.

Avec le ralentissement de la croissance économique survenu en 2001, suite à l'éclatement de la bulle spéculative et à la perte de confiance dans les marchés financiers, les opérateurs télécoms ont subi un repli de leur activité. Ce ralentissement n'a pas affecté certains pays émergents ou en voie de développement tel que le Maroc dont le secteur de télécommunication est demeuré dynamique.

Un processus de libéralisation, de privatisations massives et d'ouverture à la concurrence, d'un secteur qui était essentiellement constitué de monopoles, a ainsi été déclenché au début de l'année 2002, dans une majorité de pays, drainant d'importants flux d'investissements stratégiques étrangers.

En 2008, en dépit du fléchissement économique mondial, les marchés des télécommunications ont continué leur progression sur l'ensemble des segments ; de la téléphonie cellulaire mobile, d'Internet mobile 3G et des services fixe large bande. L'année 2009 a été particulièrement marquée par :

- La crise économique qui, malgré la poursuite de la croissance du secteur des télécommunications, a eu un impact sur les marchés financiers et sur l'industrie de manière globale ;
- Le succès des nouveaux équipements qui ont profondément changé le mode d'utilisation de la téléphonie mobile (*Smartphones*, téléphone tactile, concept de « **store** » sur internet, etc.).

En 2009, la demande est restée soutenue avec une affirmation des équipements comme principal vecteur employé par les opérateurs dans la distribution des nouveaux services. Cette demande porte de plus en plus sur les offres de contenu et le débit, la simplicité des usages, et la qualité de la relation clientèle fournie par les opérateurs.

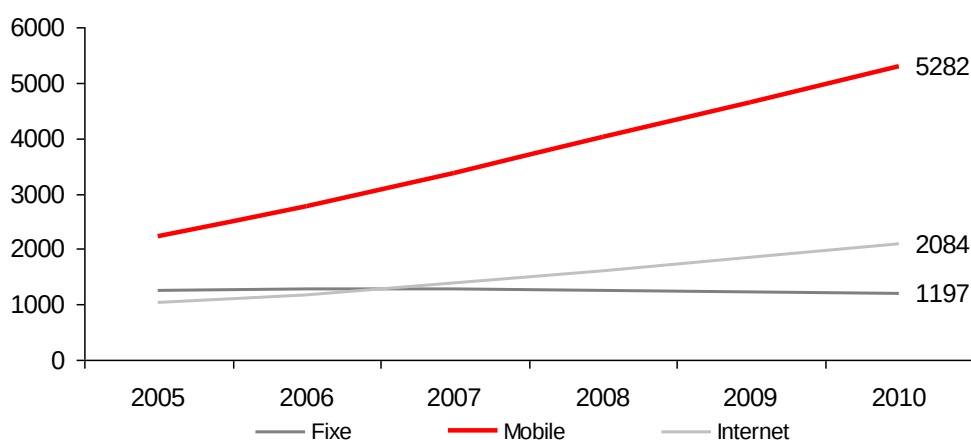
En 2010, l'évolution de la demande a été marquée par la continuité des tendances enregistrées ces dix dernières années avec la confirmation et l'amplification des évolutions de fonds, à savoir, la hausse de la demande pour les services traditionnels parallèlement aux nouveaux services.

Poids du secteur des télécommunications dans l'économie mondiale :

Le marché mondial des services télécoms a progressé de 2,2% (source Idate) en 2010 contre une évolution de 1,1% en 2009. Cette croissance demeure toutefois en dessous de l'évolution de l'économie mondiale qui, en effet, a affiché un taux de progression de 5% en 2010 (source FMI).

Evolution du marché mondial des télécommunications par segment :

En dépit de la crise économique, l'utilisation des services des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment la téléphonie mobile et internet, continue de s'accroître dans le monde entier.

Évolution du parc mobile, fixe et internet dans le monde 2005-2010* (en millions)


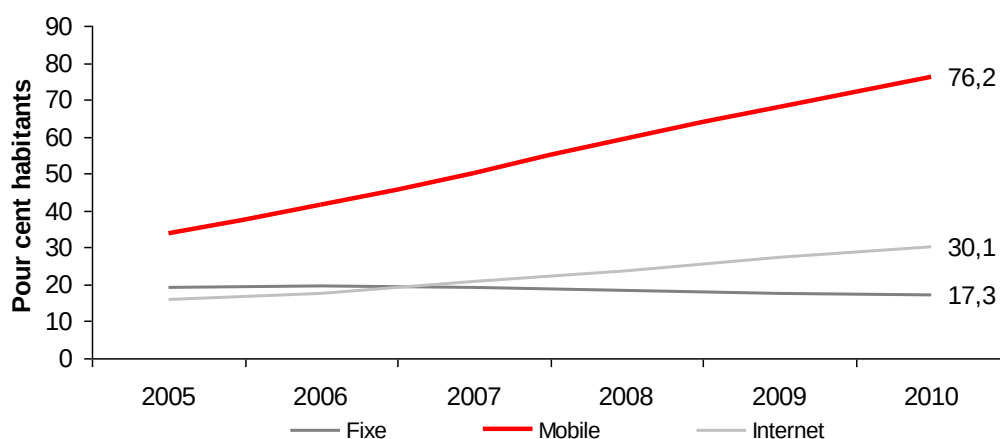
Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT)

* Estimé

En 2010, le parc d'abonnés mobile s'est établi à 5.3 milliards, soit un taux d'accroissement moyen de 19% sur la période 2005-2010.

Le parc d'abonnés Internet s'est établi en 2010 à 2 milliards, en hausse annuelle moyenne de 15% sur la période 2005-2010.

Le parc d'abonnés au Fixe a atteint en 2010 1,2 milliard, enregistrant ainsi un trend baissier depuis 2006, en raison, principalement du développement des services mobiles.

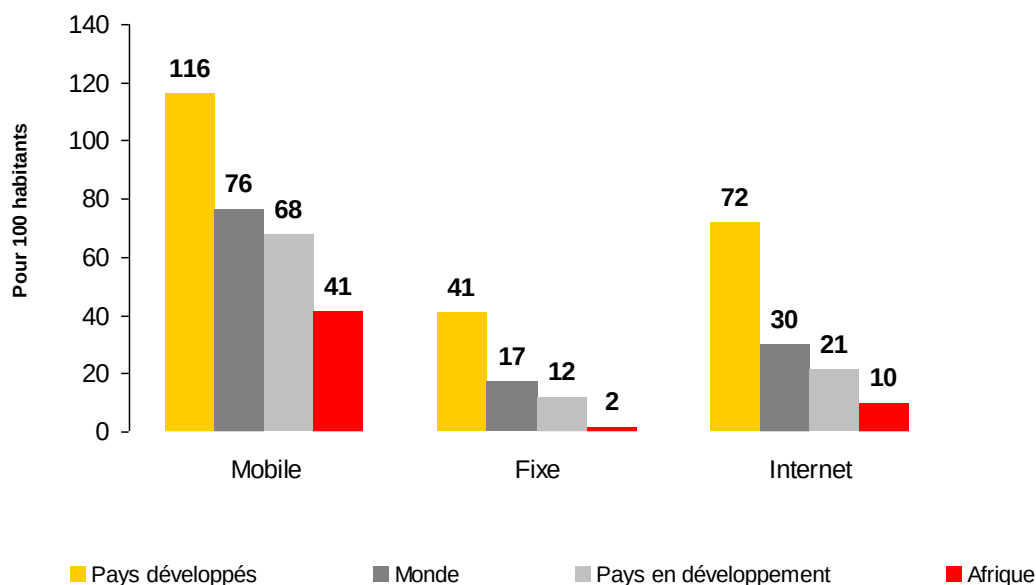
Évolution des taux de pénétration mobile, fixe et internet dans le monde 2005-2010*


Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT)

* Estimé

Le taux de pénétration mondiale de la téléphonie mobile a atteint 76,2% en 2010 (68% en 2009) contre seulement 17,3% pour le fixe (18% en 2009). Il s'est établi à 30,1% pour l'internet (27% en 2009).

Taux de pénétration en 2010*



Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT)

* Estimé

Dans les pays en développement, le taux de pénétration du mobile cellulaire a presque triplé depuis 2005 (23%), pour atteindre 68% à fin 2010. Ce taux reste toutefois inférieur à celui des pays développés, où le marché est en train de saturer, affichant un taux de pénétration supérieur à 100% et ce dès 2007. Il atteint ainsi 116% en 2010, contre 114% et 109% en 2009 et 2008 respectivement. Le taux de pénétration du mobile en Afrique s'établit quant à lui à 41% en 2010.

Par ailleurs, l'utilisation de l'Internet a poursuivi sa progression, mais à un rythme moins soutenu que le mobile. Ainsi, à fin 2010, le nombre d'utilisateurs dépasserait les 2 milliards dont 1,2 milliard d'utilisateurs dans les pays en développement. Il existe, en effet, une disparité entre les pays développés où le taux de pénétration de l'Internet reste beaucoup plus élevé que dans les pays en développement (72%), dont 79% de la population n'a toujours pas accès à l'Internet. Dans les pays développés, le taux de pénétration de l'Internet atteint 71,6% à fin 2010, en progression par rapport à 2009 et 2008, où il ressort à 67% et 62% respectivement. Le taux de pénétration de l'internet en Afrique, s'établirait en 2010 à 9,6%, bien en deçà de la moyenne mondiale (30%) et des pays en développement (21%). En 2008 et 2009, le taux de pénétration d'internet dans ces derniers est de 15% et 19% respectivement.

Le taux de pénétration du Fixe s'établit en 2010 à 12% dans les pays en voie de développement (vs. 13% en 2008 et 2009) contre 41% dans les pays développés (vs. 42% et 41,5% en 2008 et 2009). En Afrique, ce taux ne dépasse pas les 2%. Ce segment s'inscrit dans une tendance baissière au profit de la technologie mobile.

B. Secteur marocain des télécommunications

Aperçu sur l'historique du secteur

Depuis 1997, le secteur des télécommunications au Maroc a connu des changements significatifs. La mise en place d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel d'une part, et l'introduction de la concurrence d'autre part, ont placé le secteur dans un environnement favorable à la croissance. Les opérateurs se sont investis dans la quête de nouveaux clients en introduisant des services innovants et adaptés en termes de qualité et de prix.

Principales étapes du secteur des télécommunications marocain

1984	Création de l'Office National des Postes et Télécommunications
1997	Adoption de la loi 24-96, promulguée en 1997. Scission de l'ONPT et création d'IAM, Barid Al Maghrib et l'ANRT.
1999	Octroi de la deuxième licence GSM à Meditel
2001	Ouverture du capital d'IAM
2004	Adoption de la loi 55-01 introduisant des évolutions du cadre réglementaire existant et un nouveau régime du service universel, opérateurs alternatifs, partage d'infrastructure. Publication de la Note d'Orientation Stratégique du secteur visant la libéralisation du secteur des télécommunications.
2005	Octroi de deux nouvelles licences de téléphonie fixe à Meditel et Wana
2006	Publication de la Note d'Orientations générales relative au Service Universel
2007	Octroi d'une licence 3G aux opérateurs Meditel, IAM et Wana
2009	Attribution de la 3 ^{ème} licence GSM à Wana
2010	Publication de la 2 ^{ème} Note d'Orientation Stratégique du secteur visant le développement du secteur des télécoms à l'horizon 2013
2011	Adoption de la loi n°59-10 complétant la loi 24-96 relative à la poste et aux télécommunications (02/08/2011)

Principaux acteurs du marché des télécoms au Maroc

Le secteur marocain des télécommunications est actuellement partagé entre 14 opérateurs, attributaires de 20 licences d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunication. La segmentation du marché des télécoms par opérateur et par type de service est résumée ci-dessous :

Technologie	Nombre de licences	Opérateurs
Fixe	3 licences	- Medi Telecom - Maroc Télécom - Wana Corporate
GSM (2 ^{ème} génération)	3 licences	- Medi Telecom - Maroc Télécom - Wana Corporate
3G (3 ^{ème} génération)	3 licences	- Medi Telecom - Maroc Télécom - Wana Corporate
GMPCS	5 licences	- Thuraya Maghreb - Soremar - Orbcomm Maghreb - Global Star North Africa - European Datacomm Maghreb
VSAT	3 licences	- Spacecom - Cimecom - Gulfsat
3RP	3 licences	- Cires Télécom - Cire Télécom - Moratel

Source: ANRT

Evolution des principaux indicateurs du secteur marocain des télécommunications

■ **Revenus et parc clients (source ANRT et Medi Telecom)**

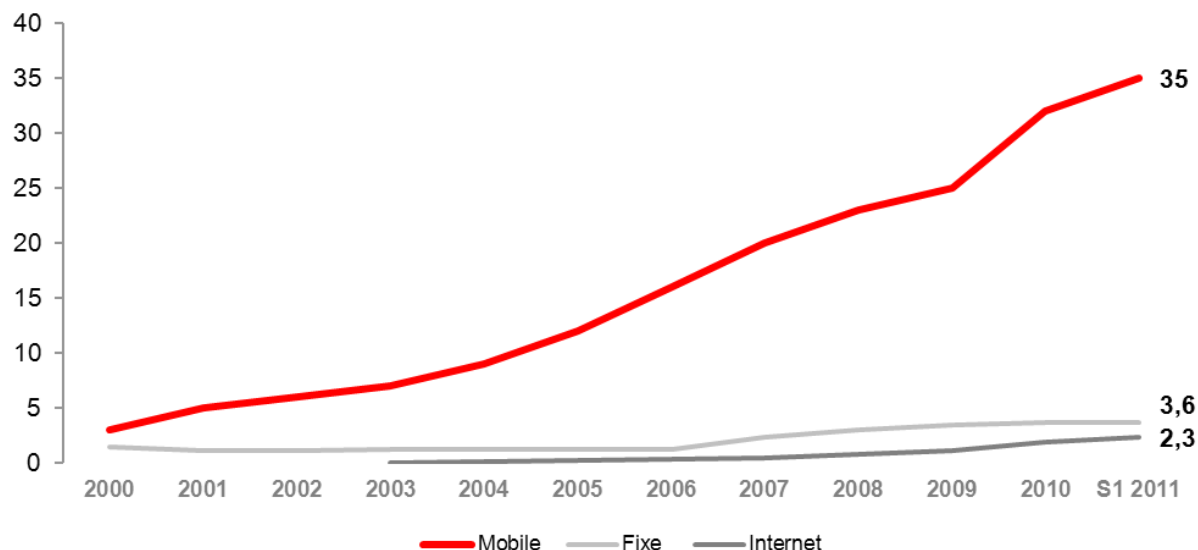
L'évolution des indicateurs du secteur des télécoms au Maroc peut être analysée en trois principales phases :

2000 à 2006 : Croissance soutenue à la fois du parc client (+28% par an en moyenne entre 2000 et 2006). Cette évolution s'explique par l'impact de l'ouverture du marché à la concurrence à partir de 2000 et l'importance de la demande en services « traditionnels » de télécommunication notamment la téléphonie mobile.

2006 à 2009 : Evolution annuelle moyenne du parc de 17%, dans un marché concurrentiel, marqué par une certaine maturité en termes de couverture et de pénétration (92% mobile et fixe au 31 décembre 2009).

2010: Croissance importante du segment mobile dont le parc s'est accru de 6,7 millions de clients (+26% par rapport à fin 2009) pour atteindre près de 32 millions d'abonnés. La téléphonie fixe a aussi bénéficié d'une évolution favorable avec un parc global de 3,7 millions d'abonnés en hausse de 8,9% par rapport à l'année 2009. Enfin, sur le segment internet, le marché continue à attirer de plus en plus d'utilisateurs et particulièrement pour l'internet 3G.

Au 30 juin 2011 : Le parc d'abonnés mobile atteint 35 millions, soit une hausse de près de 3 millions d'abonnés par rapport à fin 2010. Le parc fixe s'est établi quant à lui à 3,6 millions d'abonnés en quasi-stagnation par rapport à fin 2010. Le parc d'abonnés internet a atteint 2,3 millions d'abonnés, en hausse de 7,95% par rapport à fin 2010, principalement tirée par l'internet 3G.

Évolution du parc mobile, fixe et Internet au Maroc pour la période 2000- S1 2011 (en millions)


Source: ANRT

■ Taux de pénétration

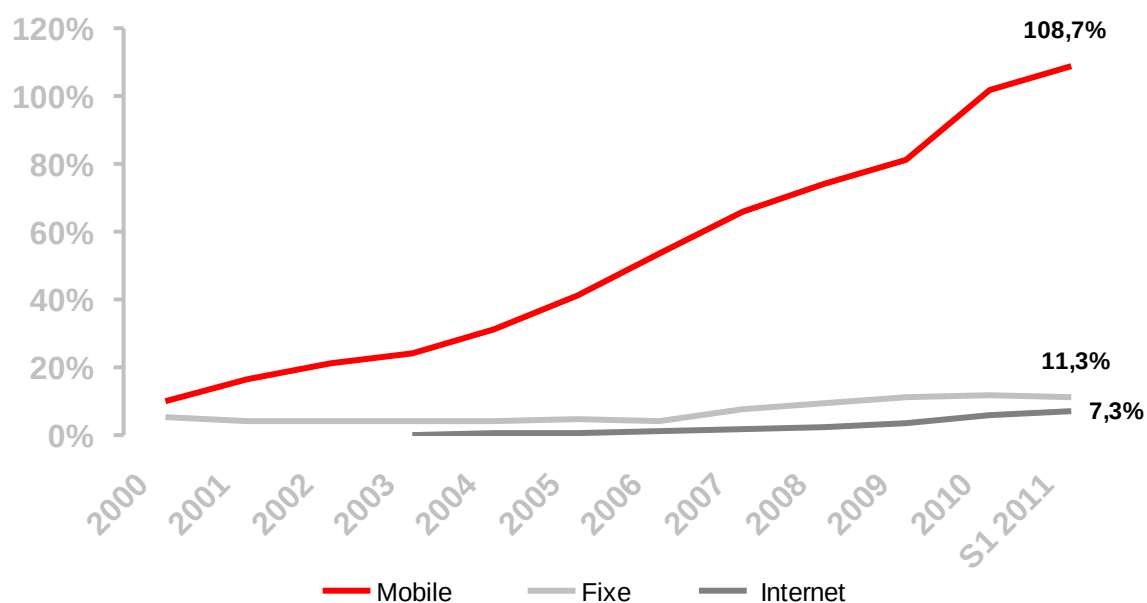
Entre 2000 et 2010, le taux de pénétration de la téléphonie mobile a connu une évolution importante et a progressé de 9,9% en 2000 à 101% à fin 2010. Au 30 juin 2011, ce taux atteint 108,7%.

Cette évolution trouve essentiellement son origine dans l'ouverture du marché à la concurrence, sous l'impulsion des pouvoirs publics, permettant ainsi l'accès d'une plus large frange de la population à la téléphonie mobile.

Le taux de pénétration de la téléphonie fixe a connu une baisse entre 2000 et 2006 (5,1% vs. 4,2%) en raison notamment de l'effet de substitution du téléphone fixe par le mobile. Néanmoins, depuis l'attribution de nouvelles licences fixes en 2007 et le lancement d'offres prépayés Fixe (en mobilité restreinte), le taux de pénétration du fixe a connu une évolution favorable, progressant de 7,8% en 2007 et 11,9% en 2010 avant d'accuser une légère baisse à 11,3% au 30 juin 2011. A noter à cet égard que les lignes à mobilité restreinte sont considérées comme faisant partie du parc Fixe.

Sur le segment internet, le parc a été multiplié par 19 entre 2004 et 2010 avec un taux de pénétration qui est passé de 0,3% en 2004 à 6% à fin 2010, avant d'atteindre 7,3% à juin 2011. La croissance d'Internet a été fortement favorisée par le déploiement des technologies Mobile 3G.

Évolution du taux de pénétration²⁴ mobile, fixe et internet au Maroc pour la période 2000- S1 2011



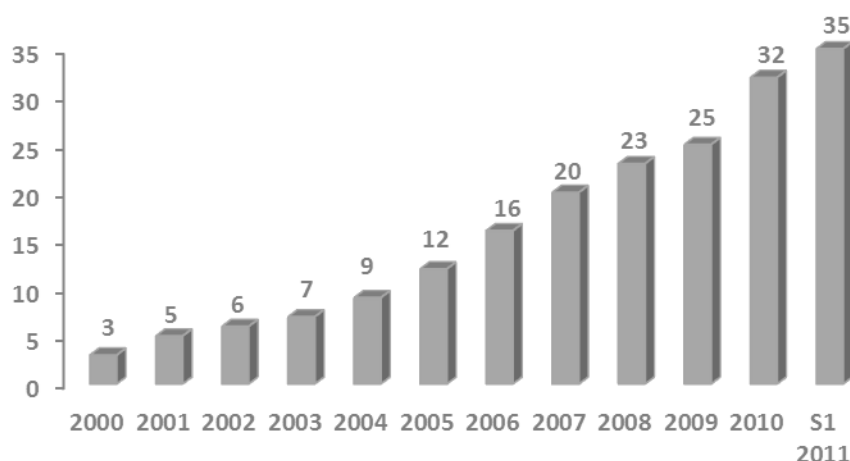
Source: ANRT

²⁴ Le calcul du taux de pénétration par l'ANRT se base sur les projections de la population publiées par la Direction de la Statistique/HCP à partir du RGPH 2004.

■ Segment de la téléphonie mobile

Le marché de la téléphonie mobile au Maroc, s'inscrit depuis une décennie dans un processus de libéralisation. L'arrivée de Medi Telecom en 1999, a contribué à l'élargissement et la reconfiguration du marché des télécoms.

Evolution du parc clients Mobile sur la période 2000-S1 2011 (en millions)



Source: ANRT

Evolution 2000 – 2010

2000 – 2006 : le parc Mobile a connu une phase de croissance soutenue, puisqu'il a été multiplié par cinq sur cette période. Cette évolution s'explique principalement par la libéralisation du marché des télécoms et son ouverture à la concurrence (Entrée de Medi Telecom).

2006-2009 : le marché Mobile a poursuivi sa croissance, mais à un rythme moins soutenu (17% en moyenne) que celui enregistré entre 2000-2006, principalement en raison du :

- Niveau de maturité du marché mobile matérialisé par un taux de pénétration de 81% à fin 2009 ;
- Décompte par le régulateur des clients ayant souscrit à la mobilité restreinte dans le parc Fixe.

2010: le marché de la téléphonie mobile, dominé par les clients du segment prépayé à 96%, compte près de 32 millions d'abonnés, contre 25,3 millions d'abonnés en 2009 soit une progression de 26%. Cette évolution est attribuable à la multiplication des offres promotionnelles pour le prépayé résultant d'un environnement de plus en plus concurrentiel.

A fin juin 2011: Le parc client mobile atteint 35 millions d'abonnés dont 96% de client prépayé, en hausse de 3 millions par rapport à fin 2010.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de la téléphonie mobile par segment, prépayé et postpayé depuis 2006 :

	2006		2007		2008		2009		2010		S1 2011	
	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration
Prépayé	15 315	51,24%	19 229	63,03%	21 894	70,99%	24 300	77,90%	30 753	97,59%	33 550	104,23%
Postpayé	690	2,61%	800	2,99%	922	2,62%	1 011	3,20%	1 229	3,90%	1 425	4,43%
Total	16 005	53,54%	20 029	65,66%	22 816	73,98%	25 311	81,20%	31 982	101,49%	34 975	108,66%

Source : ANRT

Partagé entre trois opérateurs dont Medi Telecom, le marché du mobile est caractérisé par la prédominance du segment prépayé qui représente 96% en termes de clients. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile prépayé s'établit à 104,2% à fin juin 2011 contre 4,4% pour le segment postpayé.

Sur le segment prépayé, Medi Telecom s'appuie sur une démarche axée autour d'offres diversifiées et accessibles à l'ensemble de la population. Elle veille également à accroître son parc d'abonnés en adoptant une stratégie différenciée par rapport à la concurrence avec des offres adaptées aux besoins des usagers, une infrastructure technique de pointe et un réseau de distribution maîtrisé.

Par ailleurs, Medi Telecom a mis en place des programmes ciblés et personnalisés visant le recrutement de clients « non-users ». A titre d'exemple, le programme « Rural » lancé en 2009, qui avait pour objet principal la stimulation de l'usage au niveau des zones à faible consommation et la fidélisation des clients ruraux.

Sur le segment postpayé, le marché est orienté vers des offres plus adaptées en termes de tarifs et d'avantages clients. Medi Telecom est présente sur ce segment, à travers le lancement régulier, à la lumière des dernières technologies disponibles, de solutions innovantes, aussi bien au niveau de l'offre produit (forfaits) qu'au niveau de l'offre de terminaux (appareils téléphoniques).

Par ailleurs, le marché du Mobile au Maroc est caractérisé par une forte saisonnalité durant la période estivale (qui enregistre une forte croissance de l'activité en raison du retour des marocains résidents à l'étranger et de l'arrivée des touristes), les fêtes religieuses et le jour de l'an.

L'évolution du parc et de la part de marché (segment mobile) des opérateurs sur la période 2006 – 30 juin 2011 se présente comme suit :

	2006		2007		2008		2009		2010		S1 2011	
	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm
IAM	10 707	66,90%	13 327	66,54%	14 456	63,36%	15 272	60,34%	16 890	52,81%	16 994	48,59%
Medi Telecom	5 298	33,10%	6 702	33,46%	7 925	34,73%	9 434	37,27%	10 789	33,74%	11 353	32,46%
WANA					435	1,91%	604	2,39%	4 303	13,45%	6 628	18,95%
Total	16 005	100%	20 029	100%	22 816	100%	25 310	100%	31 982	100%	34 975	100%

Source : ANRT

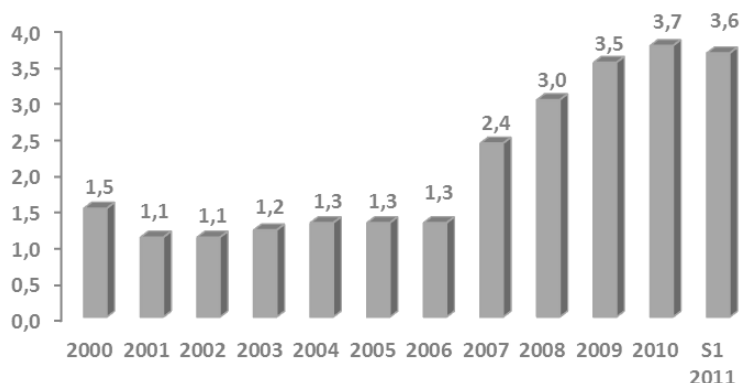
Le troisième opérateur Wana, qui a lancé en février 2010 une nouvelle offre GSM, a augmenté sensiblement sa part de marché au dépend de IAM et dans une moindre mesure Medi Telecom.

Au 30 juin 2011, IAM détient 48,59% de parts de marché, contre 32,46% pour Medi Telecom et 18,95% pour WANA.

Segment de la téléphonie fixe

Après le lancement de nouvelles offres « Fixe » en 2007 suite à l'entrée de Wana, notamment en mobilité restreinte, le marché de la téléphonie fixe a été marqué durant les trois dernières années, par une croissance significative, portée notamment par les solutions à mobilité restreinte, comptabilisée par l'ANRT dans le segment fixe.

Evolution du parc clients fixe sur la période 2000 –S1 2011 (en millions)



Source : ANRT

Après une période marquée par une stabilité du parc jusqu'en 2006, le segment de la téléphonie fixe a entamé une phase de croissance pour atteindre 3,7 millions d'abonnés en 2010 contre 1,3 en 2006. Cette évolution est principalement attribuable au lancement des solutions à mobilité restreinte comptabilisées dans les lignes fixes (impact de 2,5 millions d'abonnés). Ce parc étant arrivé à maturité, l'évolution globale du parc fixe enregistre une stagnation.

Au 30 juin 2011, il atteint 3,6 millions d'abonnés en quasi-stagnation par rapport à fin 2010.

Le tableau suivant reprend les indicateurs du marché de la téléphonie fixe sur la période 2006-S1 2011 :

	2006		2007		2008		2009		2010		S1 2011	
	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration
Lignes fixe	1 266	4,24%	2 394	7,85%	2 991	9,70%	3 516	11,28%	3 749	11,90%	3 646	11,33%
Dont mobilité restreinte			1 100		1 682		2 265		2 493		2 383	
Dont Résidentiel	813		1 925		2 456		2 971		3 201		3 107	
Dont Professionnel	296		309		375		387		403		412	

Source : ANRT

Avec 3,6 millions de lignes, le taux de pénétration de la téléphonie Fixe au Maroc s'établit à 11,33% à fin juin 2011, en baisse par rapport à fin 2010.

Les parts de marché globales de la téléphonie fixe à fin juin 2011 se présentent comme suit :

Parts de marché	2006		2007		2008		2009		2010		S1 2011		Pdm globale
	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	
Parc(en millier)	813	296	1925	309	2 456	375	2 971	387	3 201	403	3 107	412	
IAM			100%	98,47%	31,55%	96,97%	23,79%	95,34%	22,13%	93,53%	23,33%	92,73%	33,85%
WANA			-	-	68,45%	1,13%	76,21%	1,90%	77,87%	2,28%	76,67%	2,53%	65,62%
Medi Telecom			-	1,53%	-	1,90%	-	2,76%		4,19%		4,74%	0,53%

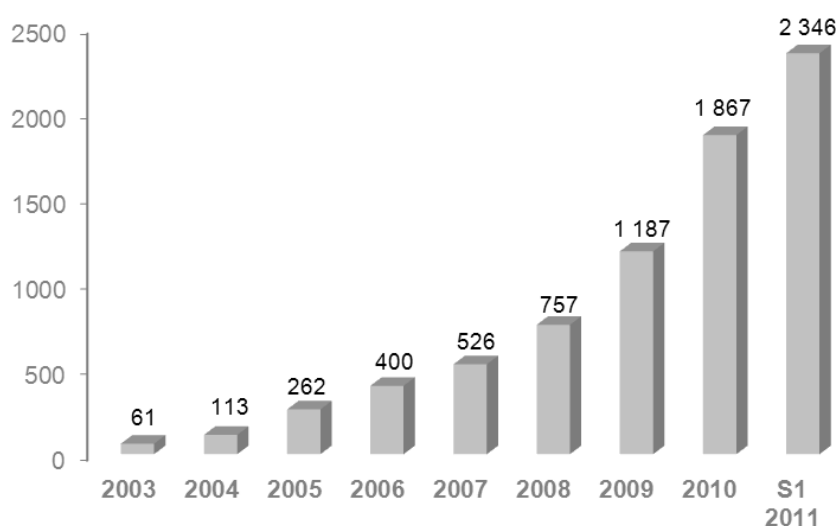
Source : ANRT

En termes de parts de marché, Wana détient 65,62% contre 33,85% pour IAM et 0,53% pour Meditel.

Segment d'Internet

Depuis 2007, le développement du marché de l'internet au Maroc est, de plus en plus, entraîné par les nouvelles technologies sans fil et par l'essor de l'Internet 3G.

Evolution du parc clients internet sur la période 2003-S1 2011 (en milliers d'abonnés)



Source : ANRT

Sur la période 2003-2007, le marché de l'Internet au Maroc a connu une croissance régulière (140 000 nouveaux abonnés en moyenne par an). A partir de 2008, la croissance du parc s'est accélérée, bénéficiant du lancement des offres internet de 3^{ème} génération. Le marché compte à fin juin 2011 près de 2,3 millions de clients dont 77,5% disposant d'une connexion 3G.

Evolution du parc internet et du taux de pénétration depuis 2006 :

'000	2006			2007			2008		
	M ²⁵	TP ²⁶	PDM MT ²⁷	M	TP	PDM MT	M	TP	PDM MT
Internet	400	1,34%	-	526	1,72%	-	757	2,46%	7,28%

'000	2009			2010			S1 2011		
	M	TP	PDM MT	M	TP	PDM MT	M	TP	PDM MT
Internet	1 187	3,81%	12,94%	1 867	5,92%	14,00%	2 346	ND	18,99%

Source : ANRT

Malgré la croissance observée du nombre d'abonnés durant les trois dernières années, le taux de pénétration de l'Internet au Maroc demeure faible (5,92% à fin 2010) et son potentiel de croissance reste important.

L'évolution des parts de marché global depuis 2008 se présente comme suit :

Parts de marché	2008			2009			2010			S1 2011		
	3G	ADSL	Global	3G	ADSL	Global	3G	ADSL	Global	3G	ADSL	Global
IAM	69,11%	98,83%	67,29%	23,71%	98,87%	53,96%	40,18%	99,42%	56,00%	44,68%	99,83%	57,11%
Meditel	20,56%	-	7,28%	21,72%	-	12,94%	19,14%	0,23%	14,00%	24,52%	-	18,99%
WANA	10,33%	0,80%	25,08%	54,56%	0,76%	32,87%	40,68%	0,35%	29,86%	30,80%	0,17%	23,90%
Autres ²⁸	0,37%			0,37%			0,14%					

Source : ANRT

En termes de parts de marché, Maroc Télécom détient 57,1%, suivi de Wana Corporate avec 23,9% et de Medi Telecom avec 19% à fin juin 2011. Medi Telecom est en effet principalement positionné sur la 3G.

²⁵ Marché

²⁶ Taux de pénétration

²⁷ Part de marché Medi Telecom

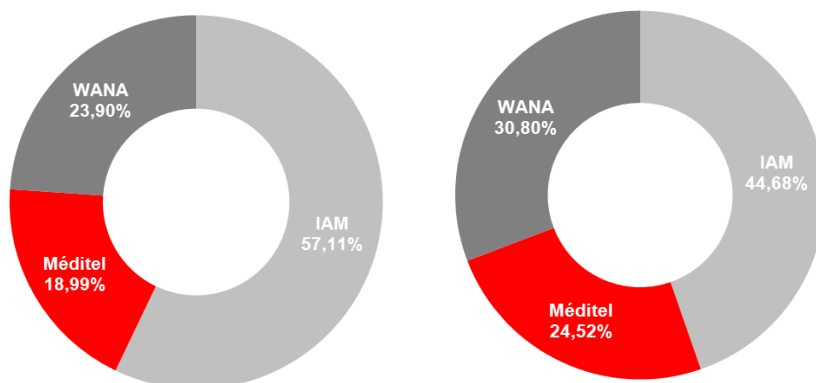
²⁸ Correspond aux autres solutions internet

Internet 3G :

Part de marché internet
(toutes solutions confondues à fin juin 2011)

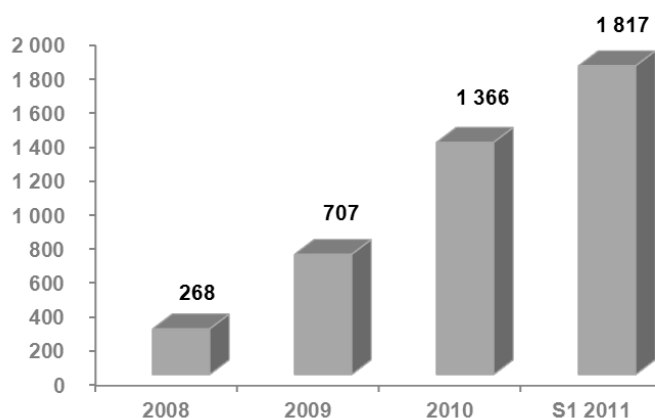
Part de marché internet 3G
à fin juin 2011

Les solutions 3G représentent 73% du marché de l'internet contre 27% pour l'ADSL



Source : ANRT

Evolution du parc clients internet 3G sur la période 2008-S1 2011 (en milliers d'abonnés)



Source : ANRT

Le parc d'abonnés 3G s'est établi à fin juin 2011, à 1,8 millions d'abonnés contre seulement 268 mille à fin 2008.

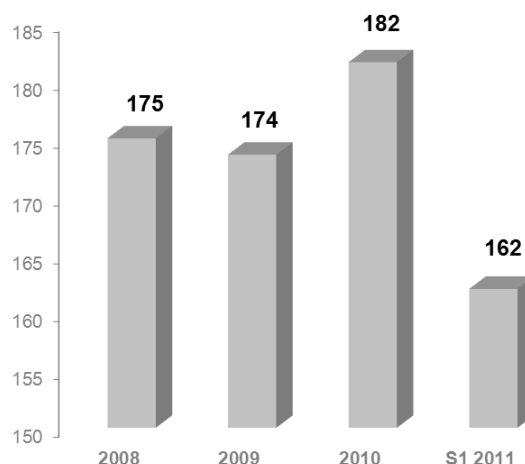
Avec un parc de 445 000 d'abonnés en internet mobile 3G, Medi Telecom dispose, à fin juin 2011, d'une part de marché de 24.52% contre 30.8% pour Wana et 44.68% pour IAM.

■ Segment de la Publiphonie

L'arrivée de Medi Telecom sur le marché de la publiphonie en 2004, a mis fin au monopole historique. Medi Telecom a ainsi déployé des téléboutiques utilisant une technologie GSM.

L'évolution des lignes Publiphonie entre 2006 et 2010 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des lignes publiphonie sur la période 2006- S1 2011 (en milliers)



Source : ANRT

A fin 2010, le parc global de la téléphonie publique (tout opérateur et toute technologie confondus) est de 181 580 lignes. A fin juin 2011, le parc publiphonie enregistre une baisse de 10.68% pour atteindre 162 193 contre 181 580 lignes un semestre auparavant.

L'évolution des parts de marché par opérateur sur la période 2008- S1 2011 se présente comme suit :

Parts de marché	2008	2009	2010	S1 2011
IAM	91,53%	92,05%	80,18%	78,49%
Medi Telecom	8,47%	7,95%	19,82%	21,51%

Source : ANRT

IV.2. Activité de Medi Telecom

Titulaire de trois licences (GSM, 3G et Fixe), Medi Telecom est un Exploitant des Réseaux Publics de Télécommunications (ERPT) chargé de fournir un service public sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Au terme d'une décennie d'activité soutenue, Medi Telecom est devenu un opérateur de référence au Maroc offrant des services de télécommunication mobile, fixe et internet destinés à une clientèle grand public et d'entreprises.

L'offre Mobile de Medi Telecom comprend une multitude de services destinés à près de 12 millions de clients à fin juin 2011 (+1.2 millions de clients par rapport au 30 juin 2010), desservis par un réseau GSM couvrant la quasi-totalité du territoire.

L'activité Internet gère une variété d'offres destinées à permettre aux clients Medi Telecom (445 000 abonnés à fin juin 2011) de disposer d'un accès Internet 3G répondant aux standards techniques et de mobilité internationaux.

L'activité Fixe inclut principalement des services de téléphonie destinés aux entreprises.

Les offres de la Société sont commercialisées à travers un large réseau de distribution composé de plus de 13 000 points de vente déployés à travers tout le Royaume.

Synthèse des principaux indicateurs d'activité de Medi Telecom entre 2008 et le 30 juin 2011 :

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10 / S1 11
Clients (milliers)	8 002	9 612	20,12%	11 103	15,51%	11 853	6,75%

Source: Medi Telecom

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
ARPU	60	50	-16,67%	48	-4,00%	48	45	-6,1%
Chiffre d'affaires	5 159	5 238	1,53%	5 589	6,70%	2 715	2 710	-0.18%

Source: Medi Telecom

Variation 2008 - 2009

A fin décembre 2009, Medi Telecom a atteint près de 9,6 millions d'abonnés, en hausse de 20,12% par rapport à 2008 (+1,6 millions de clients).

Le revenu net par client (ARPU) enregistre une baisse de 16,67% pour s'établir à 50 MAD contre 60 MAD en 2008 principalement en raison de :

- (i) impact défavorable des revenus en 2009 issus du trafic international et *roaming* imputable à la crise internationale ;
- (ii) Impact de la baisse des tarifs de terminaison sur les revenus du trafic entrant ;
- (iii) développement rapide du parc entraînant, de manière mécanique et provisoire, une dégradation de l'indicateur ;
- (iv) recrutement d'une clientèle à consommation moins élevée que celle des « anciens » clients, conséquence directe du niveau conséquent du taux de pénétration.

En dépit du contexte concurrentiel et des éléments précités, Medi Telecom continue à élargir sa base clientèle et générer davantage de revenus. En 2009, le chiffre d'affaires s'établit à 5 238 MMAD contre 5 159 MMAD en 2008.

Variation 2009 - 2010

A fin 2010, le parc global Medi Telecom a atteint 11 millions de clients, en hausse de 15,5% par rapport à fin 2009 (+ 1.5 millions de clients). Cette performance, légèrement inférieure à celle enregistrée en 2009 s'explique essentiellement par la hausse du taux de pénétration mobile (qui dépasse les 100%). L'effort commercial entrepris a cependant continué à stimuler la croissance du parc clients Medi Telecom en augmentant de manière significative les acquisitions des clients attirés par les avantages offerts en termes de gratuités.

Le chiffre d'affaires 2010 de Medi Telecom s'est établi à 5 589 MMAD, en augmentation de 6.70% par rapport à fin 2009, soit +351 M MAD. Cette performance s'explique principalement par l'effet conjugué de l'accroissement des revenus facturés aux clients finaux de 5.5% et des revenus d'interconnexion et de *roaming* de +11%. A l'origine de cette évolution, l'accroissement des revenus des segments postpayé (+18.5%), Fixe (+64%) et l'internet 3G (+58%).

L'effort commercial agressif entrepris en 2010 s'est traduit aussi par la stimulation de l'usage et l'accroissement des revenus. L'offre Medi Telecom en 2010 a été notamment marquée par la refonte de l'offre postpayée et la réduction des prix de vente au public des packs de modems 3G.

Le revenu moyen par client (ARPU) enregistre une baisse de 4% (-2 MAD/client) en raison de l'augmentation du taux de pénétration mobile qui dépasse les 100% et du recrutement d'une clientèle à consommation moins élevée que celle des « anciens » clients, conséquence directe du niveau important du taux de pénétration.

Variation S1 2010 –S1 2011

A fin Juin 2011, le parc de clients de Meditel est de l'ordre de 11,8 millions d'abonnés en hausse de 6,7% par rapport à fin 2010.

L'ensemble des segments (prépayé, postpayé, 3G) ont contribué à l'augmentation du parc, sous l'effet des actions commerciales d'acquisition et de rétention.

Le revenu net par client (ARPU) enregistre une baisse de 6.1% pour s'établir à 45 MMAD contre 48 MMAD en 2010 en raison de :

- La vitesse de croissance du Parc supérieure à celle du chiffre d'affaires, entraînant une dégradation de l'indicateur;
- Le Recrutement d'une clientèle à consommation moins élevée que celle des anciens clients, conséquence d'une concurrence plus aigüe et d'un taux de pénétration dépassant les 100% ;
- L'impact de la baisse des tarifs de terminaisons sur les revenus du trafic entrant national

Le chiffre d'affaires semestriel s'est établi à 2 710 MMAD, en légère baisse de 0.18% par rapport à la même période de 2010. Ceci s'explique essentiellement par la croissance enregistrée sur les segments postpayé, fixe et interconnexion, permettant ainsi de compenser la forte pression concurrentielle sur le segment prépayé.

IV.2.1. Téléphonie mobile

La présence de Medi Telecom sur le marché de la téléphonie mobile est assurée à travers une large gamme d'offres en Prépayé, Postpayé ainsi que des services complémentaires en faveur de la clientèle grand public, professionnels et entreprises.

L'évolution du parc clients²⁹ et du chiffre d'affaires mobile de Medi Telecom sur la période 2008-S1 2011, se présente comme suit :

²⁹Pour le prépayé : Tous les clients ayant émis ou reçu un appel/SMS payant ou gratuit durant les 90 derniers jours.
Pour le post-payé : Tous les clients dont le contrat d'abonnement n'est pas résilié.

En milliers	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10/ S1 11
Parc Clients Mobile ³⁰	7 925	9 434	19,04%	10 789	14,36%	11 353	5,23%
Dont Prépayé	7 596	9 086	19,62%	10 364	14,06%	10 881	4,99%
% total	95,85%	96,31%	-	96,06%	-	95,84%	
Dont Postpayé	329	348	5,78%	425	22,13%	472	11,06%
% total	4,15%	3,69%	-	3,94%	-	4,16%	

Source: ANRT

En milliers	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
Chiffre d'affaires en MMAD	2 837	2 940	3,63%	2 976	1%	1 432	1422	-0,7%

Source: ANRT

Variation 2008 - 2009

En dépit du contexte de plus en plus concurrentiel sur le marché des télécommunications au Maroc, Medi Telecom S.A a développé son parc d'abonnés de manière plus rapide que le secteur. En effet, en 2009, le parc clients mobile Medi Telecom a évolué de 19% contre un taux de croissance du secteur de 8,7%.

Avec une part de plus de 90% dans le chiffre d'affaires trafic, le segment Mobile constitue l'une des principales sources de revenu pour Medi Telecom en 2009. Sa croissance provient essentiellement de l'élargissement continu du parc et du développement de l'usage de la téléphonie mobile.

Le chiffre d'affaires mobile s'établit à 2 940 MMAD en 2009 contre 2 837 MMAD en 2008, et affiche ainsi une croissance de 3,6%.

Variation 2009 - 2010

A fin 2010, le parc mobile s'est établi à 10,8 millions d'abonnés, en hausse de 14,4% par rapport à fin 2009.

Au niveau du prépayé, la croissance du parc client s'est établie à +14% ; tandis qu'au niveau du postpayé, la progression enregistrée est de 22,13%. Cette augmentation, vient récompenser l'effort commercial conséquent entrepris par Medi Telecom pour l'acquisition de nouveaux clients ainsi que par la rétention de ses clients (promotions tarifaires, offres de trafic élargissement de la gamme de terminaux et packs proposés, etc.). Ces actions se sont traduites par un accroissement soutenu du parc de clients (+14%).

Le chiffre d'affaires Mobile a augmenté de 1% à fin 2010, soit +36 MMAD, expliquée par les bonnes réalisations des segments Entreprise et Particulier. Cette performance est induite par les actions promotionnelles lancées au niveau de ces deux segments en 2010 (nouveaux forfaits comprenant un numéro illimité gratuit, gratuité valable vers tous les opérateurs, navigation Internet Illimité offerte, etc.).

Variation S1 2010 – S1 2011

En dépit d'un contexte de plus en plus concurrentiel sur le marché des télécommunications au Maroc, Meditel parvient toujours à accroître son parc. Ainsi, le Parc de clients Mobile a augmenté de 5,23% au titre du premier semestre 2011, comparé à fin 2010.

³⁰ Source: ANRT

La croissance du segment Mobile provient essentiellement de la progression continue du parc et du développement de l'usage de la téléphonie Mobile.

Le chiffre d'affaires Mobile s'établit à 1 422 MMAD contre 1 432 MMAD pour la même période de 2010, affichant ainsi une légère baisse de 0,7%, principalement due au segment Prépayé.

L'offre Prépayée de Meditel a été caractérisée au premier semestre 2011 par la diversification des privilèges tarifaires et l'abondance de gratuités: Baisse des tarifs à la minute, double recharge permanente, triple, quadruple et quintuple recharge, packages de minutes gratuites vers le national et l'international, ainsi que des packages SMS et data.

La croissance du segment Postpayé a été portée par d'importants efforts déployés en matière d'acquisition, de rétention, d'offres tarifaires innovantes et de terminaux en exclusivité.

Segment Mobile Prépayé

Le parc

En milliers	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10/ S1 11
Mobile Prépayé	7 596	9 086	19,62%	10 364	14,06%	10 881	4,99%
% total	95,85%	96,31%	-	96,06%	-	95,84%	-

Source: Medi Telecom

Durant la période 2008-2010, le parc Prépayé de Medi Telecom a enregistré une performance annuelle moyenne de 16,8% pour atteindre 10,4 millions d'abonnés en 2010 contre 7,6 millions d'abonnés en 2008. Le ralentissement de la croissance du parc mobile et du chiffre d'affaires est attribuable à la hausse du taux de pénétration mobile ainsi qu'au contexte concurrentiel.

A fin juin 2011, le parc prépayé atteint 10,8 millions d'abonnés, en hausse de 5% par rapport à fin 2010.

Cette évolution traduit d'une part, l'effort d'acquisition continu à travers le lancement d'offres tarifaires offrant un usage important vers les autres opérateurs (minutes gratuites, baisse des tarifs vers l'international, etc.).

Année 2009 :

- Le lancement de la première carte SIM à 10 dirhams, dans le cadre de la campagne 10, offre accessible à une large frange de la population ;
- Le lancement des offres « Welcome Pack Services³¹ » ;
- Le référencement de différentes gammes et marques de téléphones portables à partir de 149 dirhams, permettant d'élargir la base de clientèle captive ;
- Le renforcement de la panoplie d'offres trafic avec le lancement des heures gratuites de Medi Telecom ;
- Le recrutement des non-users³² à travers des programmes d'acquisition dédiés³³ et des offres de trafic fortes positionnées sur la liberté et l'abondance³⁴.

³¹Offres de bienvenue

³² Non user : Client Medi Telecom qui n'a pas utilisé un service donné pendant une certaine période

³³Signifie les programmes qui répondent aux besoins spécifiques de chaque population. Il s'agit par exemple des offres visant les clients du monde rural comme cela a été relaté II.3.2. On peut citer également l'exemple de la carte Sim « MédiJAHIZ No-Limit » dédiée spécialement aux besoins des clients jeunes.

³⁴Les notions d'abondance et de liberté sont inhérent à l'offre permanente "Minutes liberté" qui a révolutionné les promotions au Maroc en offrant des minutes valables vers toutes les destinations nationales, 7j/7 et 24h/24 (exemple : 50 mn pour 50 DH).

Année 2010 :

- La stimulation de l'usage grâce à des promotions sur la voix et les services de données : Minutes gratuites valables en off net, refonte des tarifs à l'international, extension de la période de double recharge, etc. ;
- La croissance régulière du parc à travers l'acquisition de nouveaux clients grâce à l'élaboration de programmes d'acquisition ciblés ;
- La réduction du taux d'attrition des clients par le déploiement de plans de rétention et fidélisation ;
- L'augmentation de l'accessibilité aux produits et services Medi Telecom à travers l'extension permanente du réseau de distribution ;
- La communication différencié et ciblée selon la catégorie des clients.

A fin juin 2011 :

A fin Juin 2011, le Parc Prépayé s'établit à 10,8 millions Clients soit en hausse de 5% comparé à fin 2010. Cette évolution positive traduit l'effort commercial considérable déployé en termes de rétention et d'acquisition de clients à travers une offre diversifiée et adaptée aux exigences du client: Baisse des tarifs de la minute en prépayé et passage à une tarification unique toutes destinations et tranches horaires confondues, Double recharge Permanente, Triple, Quadruple et Quintuple Recharge, packages de Minutes gratuites vers le national et l'international...

L'offre actuelle³⁵

Dans le but de répondre aux besoins les plus spécifiques de ses clients et dans le cadre de sa stratégie de segmentation, Meditel propose aujourd'hui à ses clients prépayé deux plans tarifaires distincts :

1- Meditel Jahiz Batal :

Meditel Jahiz Batal est un plan tarifaire destiné essentiellement au segment Mass et comprend les avantages suivants :

- Un tarif unique valable vers tous les opérateurs nationaux 24h/24 et 7j/7 ;
- Des avantages « journée, soirée et appels longs » disponibles de manière permanente pour 10Dh/semaine seulement ;
- En plus du tarif unique, tous les clients appartenant à ce plan tarifaire peuvent tout au long de l'année profiter de la double recharge permanente ainsi que de promotions régulières valables aussi bien sur la recharge (X3, X4, X5...) que sur le trafic (Forfait minutes....).

2- Meditel Jahiz Mix :

Afin de répondre aux besoins de sa clientèle jeunes, Meditel a lancé en juin 2011, le plan tarifaire Meditel Jahiz Mix, un plan tarifaire spécialement dédié aux jeunes 15-25 ans offrant de ce fait, des avantages exclusifs en totale adéquation avec leurs besoins :

- Un tarif réduit valable le soir dès 20h et le Week End 24h/24 ;
- Un bonus en Dh, minutes, SMS et internet 3G offert sur chaque recharge effectuée et ce de manière permanente.

³⁵Offre actuelle, sujette à évolution en fonction des conditions du marché et de la stratégie de la société

Moyens de recharge

(i) Cartes de recharge

Medi Telecom met à la disposition de ses clients, et selon le montant souhaité, des cartes de recharges (5 dirhams, 10 dirhams, 20 dirhams, 50 dirhams, 120 dirhams et 300 dirhams).

Les cartes de recharge sont disponibles dans l'ensemble des points de vente directs et indirects.

(ii) Recharge dans un point de vente :

Les clients prépayés disposent aussi d'un moyen de recharge direct³⁶ dans la majorité des points de vente. Les recharges peuvent porter sur des montants allant de 5 dirhams à 1000 dirhams. Après chaque recharge, Medi Telecom notifie automatiquement au client sa recharge par envoi d'un SMS.

(iii) Recharge via mobile

Ce moyen permet aux clients de réaliser des recharges sur leurs propres comptes en passant par le compte d'un client mobile disposant d'un abonnement Medi Telecom.

Les recharges peuvent être effectuées selon les besoins du client avec des montants allant de 20 dirhams à 500 dirhams, par palier de 1 dirham. Le montant rechargé est porté sur la facture de l'abonné en fin de cycle.

(iv) Recharge à partir d'un guichet bancaire

Les clients prépayé Medi Telecom disposent également de la possibilité de recharger leur compte ou celui d'une autre personne à partir d'un guichet automatique bancaire. Les montants proposés varient entre 50 et 300 dirhams avec la possibilité de fixer le montant de recharge à des incréments de 1 dirham à partir de 300 dirhams.

Les recharges effectuées sont notifiées par un ticket au niveau du guichet bancaire et confirmées par un SMS au numéro dont le solde a été rechargé.

(v) Recharge à partir du site web

A partir de 2009, un nouveau canal de recharge s'est ajouté à la panoplie de moyens de recharge. Les clients peuvent recharger leur compte à partir du site web, au moyen d'une carte bancaire. Les clients utilisateurs de ce service reçoivent par email le reçu de la transaction effectuée avec un résumé des données saisies et les montants facturés.

Les indicateurs d'activité du segment mobile prépayé

Mobile prépayé	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
ARPU (Dh/abonné/Année)	42	35	-16,70%	31	-11%	31	27	-13%
Churn (%)	20%	8%	-12 points	18%	+10 points	7%	2%	-5 points

Source : Medi Telecom

ARPU

Le revenu net par client (ARPU) Prépayé sur la période 2008-2010 a enregistré une baisse annuelle moyenne de 14,1%, pour s'établir à 31 MAD en 2010 contre 42 MAD en 2008. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs dont l'impact de la baisse des revenus issus du trafic international, l'accroissement rapide du parc et le recrutement de nouveaux clients à consommation plus faible (accroissement du taux de pénétration).

³⁶ Sans utilisation de carte de recharge

A fin juin 2011, l'ARPU s'établit à 27 MAD, soit une baisse de 13% suite à la baisse des tarifs de la minute en Prépayé qui passe de 4,19 MAD TTC à 3,6 MAD TTC et aux gratuités octroyées durant le premier semestre 2011 aux clients dans le cadre des différentes promotions.

Churn³⁷ :

En dépit de la forte concurrence sur le segment Prépayé, Medi Telecom a réussi à réduire le taux de résiliation de 20% en 2008 à 8% en 2009. Cette performance est attribuée en grande partie au succès de la politique de fidélisation des clients accompagnée des mesures d'acquisition de plus en plus innovantes et adaptées aux besoins du marché, notamment à travers :

- L'introduction et le développement du concept de récompense des clients qui consistent en l'octroi de bonus en trafic supplémentaire (en sus de celles obtenues lors d'une double recharge).
- La mise en place des programmes de fidélisation pour les clients prépayés Haute Valeur basés sur le programme à point. La mise en valeur de l'offre mobile prépayée en capitalisant sur des campagnes de communication ciblées.
- La mise en place de cartes « SIM » accompagné de plusieurs avantages étalés sur le temps : l'introduction d'un nouveau concept de gratuités à vie adossé à une carte « SIM » ; il s'agit de faire bénéficier le client d'une gratuité permanente de 10 dirhams + 10 sms le mois suivant si le cumul des recharges par mois est supérieur à 50 dirhams.

En 2010, dans un contexte concurrentiel plus agressif, le taux de Churn a atteint 18%. Ce niveau de Churn traduit le niveau élevé de concurrence en 2010 entre les trois opérateurs, ainsi que la forte augmentation du taux de pénétration.

Au premier semestre 2011, le taux de churn a été réduit de 5 points, en dépit d'un contexte concurrentiel très sévère. Cette performance traduit l'effort déployé par Meditel en matière de fidélisation des ses clients et les mesures d'acquisition de plus en plus innovantes et adaptées aux besoins du marché.

³⁷ Churn : Taux d'attrition

A. Segment Mobile Postpayé

La clientèle Postpayé bénéficie d'un large choix en termes d'offres de télécommunications et de services complémentaires à valeur ajoutée.

Le parc

En milliers	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10 / S1 11
Mobile Postpayé	329	348	5,78%	425	22,13%	472	11%
% total	4,15%	3,69%	-	3,94%	-	4,2%	-

Source: Medi Telecom S.A

L'activité postpayé a enregistré une croissance continue sur la période 2008-2010, le taux de croissance annuel moyen du parc sur cette période atteint 13,7%. A fin juin 2011, le parc postpayé s'est établi à 472 000 clients, en hausse de 11% par rapport à fin 2010.

La stratégie commerciale de Medi Telecom pour le segment postpayé se résume comme suit :

Année 2009 :

En 2009, la stratégie de Medi Telecom s'est focalisée sur la refonte des processus opérationnels afin de renforcer l'implication de son réseau de distribution et de simplifier les processus d'activation. En parallèle, ont été lancées plusieurs promotions destinées aux nouveaux clients avec l'octroi des gratuités sur les prix des forfaits (4 mois d'abonnement gratuits, 50% de réduction sur les forfaits, etc.).

Sur le segment Entreprises, les forfaits comprenant un ensemble d'avantages mobiles sont venus étoffer la gamme des plans tarifaires Mobiles Entreprises.

Par ailleurs, la clientèle Entreprises a bénéficié de la mise en place d'une série de mesures innovantes, à travers l'introduction de nouveaux services à valeur ajoutée tels que le service BlackBerry (Push Email) et de nouvelles offres tarifaires attrayantes associées à des réductions pouvant atteindre jusqu'à 50% du prix du forfait.

Année 2010 :

Pour élargir davantage sa base clientèle postpayé, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, Medi Telecom s'est appuyée sur une série d'actions qui s'articule autour des axes suivants :

- Amélioration de la qualité de service du client au niveau des points de vente ;
- Rétention et fidélisation à travers le programme de points de fidélisation cumulables ;
- Lancement sur le marché des offres complètes, offrant plus de gratuités et services (exemple : accès à l'internet mobile) ;
- Lancement de nouvelles offres de Forfaits Entreprises à partir d'avril 2010 ;
- Offres d'une large gamme de terminaux à 0 dirhams.

Premier semestre 2011

La performance positive enregistrée sur le segment postpayé au premier semestre 2011, traduit encore une fois, l'effort d'acquisition et de rétention considérable déployé par Meditel, ainsi que son souci permanent d'adaptation et d'amélioration de son offre.

L'offre actuelle³⁸

³⁸ Offre à la date du 07 juin 2010, susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché et de la stratégie de Meditel

Sur le segment des abonnements, Medi Telecom commercialise une large gamme d'offres destinées à l'ensemble des particuliers et des entreprises.

a. Offres aux abonnés Particuliers :

Forfaits

Medi Telecom propose des forfaits incluant un numéro Medi Telecom illimité 24h/24 et 7j/7 et une gratuité équivalente au forfait, valable le soir, le weekend et les jours fériés. Medi Telecom offre également une navigation Internet sur mobile illimitée.

Abonnement classique

Medi Telecom propose également une formule « abonnement classique » à des tarifs très compétitifs :

- A partir de 1 dirham/min pour les appels nationaux ;
- A partir de 5 dirhams/min pour les appels internationaux.

Options à la carte

MEDI TELECOM permet également à ses abonnés particuliers de compléter leur plan tarifaire par des options à la carte adaptées en fonction de leur besoin.

b. Offres abonnements pour professionnels

NéO :

NéO est une solution de téléphonie mobile complète spécialement conçue pour les entreprises ayant une flotte de téléphonie mobile importante. Cette solution comprend également des avantages adaptés aux besoins des Grandes Entreprises.

NéO se décline en une gamme de trois variantes répondant aux budgets alloués par collaborateurs des Grandes Entreprises. Cette solution s'adapte aux besoins les plus essentiels aux plus flexibles avec des avantages spécifiques pour chaque plan.

Avantages Gratuités

Dans le cadre des solutions proposées, la Société offre plusieurs gratuités qui se déclinent comme suit :

- Facturation à la seconde après la première minute indivisible;
- Paiement de la consommation uniquement avec un minimum requis ;
- Communications gratuites à destination de toutes les lignes mobiles et fixes de l'entreprise (intra flotte illimité) ;
- Communications internationales fixe et mobile des pays d'un certain nombre de pays au prix du national inclus ;
- Remise sur facture en fonction de la consommation du client

Forfait Meditel Business :

Dans l'optique de dynamiser les forfaits entreprises, la Société opte pour une stratégie continue de simplification et de réduction tarifaire. Ces solutions sont adaptées aux besoins des professionnels de Petites et Moyennes Entreprises. Les Forfaits Entreprises proposent une large gamme allant de 2H30 à 72H, s'adaptant ainsi à tous les budgets et garantissant une mobilité productive à l'ensemble des collaborateurs.

Avantages Gratuités

Dans le cadre des solutions proposées, la Société offre plusieurs gratuités qui se déclinent comme suit :

- Communications gratuites à destination de toutes les lignes mobiles et fixes de l'entreprise (intra flotte illimité) ;
- Communications internationales fixe et mobile des pays d'un certain nombre de pays au prix du national inclus dans le forfait principal ;
- Navigation Internet Illimité;
- Pack SMS inclus dans les forfaits vers toutes les destinations nationales dès le début du forfait ;

Gratuité forfait valable vers tous les destinations nationales et fixe international de 15 pays après l'épuisement du forfait, et ce de en dehors des heures de bureau.

Avantages supplémentaires

Au-delà des avantages de gratuités proposés dans le cadre de forfaits, la Société propose des avantages supplémentaires qui se déclinent comme suit :

- **Avantage Heure de bureau:** Cette option permet au client d'utiliser sa gratuité forfait en heures de bureau.
- **Avantage Mobile Meditel :** l'abonné effectue des appels illimités vers 5 numéros de téléphone Meditel de son choix.
- **Report du montant du forfait non consommé au mois suivant ;**
- **Avantage à l'international d'un volume horaire.**

Services à valeur ajoutée

Pour compléter ses offres mobiles, Meditel Business met à la disposition de ses clients une large gamme de services mobiles complémentaires aux plans tarifaires. Ces derniers bénéficient d'une large adaptabilité aux besoins de mobilité et sont proposés à des tarifs fortement concurrentiels.

Chaque entreprise peut souscrire à un ou plusieurs avantages, selon ses besoins et son plan tarifaire.

- **Internet Mobile + :** Munis d'un ordinateur ou d'un téléphone mobile, Internet mobile+ permet aux utilisateurs une connexion:
 - a. Facile : une fois le service activé, l'utilisateur est déjà connecté
 - b. Rapide : une technologie 3G pouvant atteindre 7.2 Mbps
 - c. Illimitée : navigation en toute liberté 24h/24 et 7j/7
 - d. Partout : navigation en différentes situations de mobilité
- **BlackBerry :** De renommée mondiale, le BlackBerry permet de maintenir une liaison sécurisée et sans fil avec le bureau et de bénéficier de :
 - a. La navigation sur Internet
 - b. L'envoi et la réception des E-mails à partir du compte de messagerie professionnelle
 - c. La visualisation des pièces jointes
 - d. L'émission et la réception des appels sur le même terminal
 - e. La gestion de l'agenda, carnet d'adresses, bloc-notes
 - f. L'accès aux données de l'entreprise en toute sécurité
- **Facture électronique E-fact :** Cette solution permet à l'entreprise d'analyser de façon détaillée et synthétique sa consommation en téléphonie par centre de coûts et par destinations.
- **Application Web :** Une application qui permet à l'entreprise de gérer elle-même et en toute sécurité son parc GSM en respectant son budget.
- **Numérotation Abrégée :** Le plan de numérotation abrégé permet à l'entreprise de simplifier la numérotation des lignes de l'entreprise en utilisant des numéros courts de trois, quatre ou cinq chiffres.
- **Web SMS Entreprise :** Permet à l'entreprise d'envoyer plusieurs messages simultanément, à plusieurs destinataires, en bénéficiant d'une tarification dégressive et avantageuse.

Les indicateurs d'activité du segment postpayé

Mobile postpayé	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 01/11
ARPU (Dh/abonné/Année)	515	493	-4,30%	445	-10%	465	392	-15,8%
Churn (%)	21%	14%	-33,30%	12%	-13%	6%	12%	90,3%
Frais d'abonnement (en milliers de dirhams)	215	250	19,90%	307	23%	151	184	22%

Source : Medi Telecom

ARPU

Le segment postpayé se caractérise par des clients dont la consommation est plus importante que sur le segment prépayé. Cette caractéristique se traduit par un ARPU se situant à un niveau largement plus élevé.

Sur la période 2008-2010, l'ARPU enregistre une baisse annuelle moyenne de 7% principalement en raison du lancement de nouvelles offres destinées à recruter des clients à usage plus faible.

A fin juin 2011, l'ARPU a enregistré une baisse de 15,8% par rapport à la même période en 2010. La dégradation de cet indicateur s'explique par une croissance du parc supérieure à la croissance du chiffre d'affaires (25% pour le Parc contre 13% pour le chiffre d'affaires) et par la stratégie de 2010 qui s'est focalisée sur le lancement d'offres d'entrée de gamme. Enfin, le repli du revenu entrant national suite à la baisse des Tarifs de Terminaisons Nationales depuis Juillet 2010, a également contribué à cette baisse.

Churn

La politique de fidélisation des clients figure parmi les priorités majeures de Medi Telecom et bénéficie d'un dispositif dédié.

Pour mieux satisfaire ses clients, Medi Telecom s'appuie sur plusieurs instruments innovants permettant de maîtriser le taux d'attrition tout en améliorant l'image de marque de la Société à travers des campagnes de communication ciblées. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration d'une matrice de rétention permettant de cibler les différents types d'usage et les sous segments de clients, afin d'ajuster les promotions et d'adapter les offres ;
- La mise en œuvre de la solution de « Churn prédictif » qui vise à mieux anticiper les mouvements des clients à fort risque³⁹ de Churn et ce, par segment d'usage ;
- La diversification et l'élargissement des programmes de fidélisation du segment postpayé. Il s'agit notamment de :
 - ✓ Transfert de point entre comptes clients ;
 - ✓ Avance de points rouges ;
- Instauration et lancement du premier programme de fidélisation internet mobile+.

Sur la période 2008-2010, grâce à une stratégie d'acquisition de clients plus ciblée et aux lancements de plusieurs initiatives de rétention et d'offres trafic plus larges, Medi Telecom le taux de résiliation a baissé de 21% en 2008 à 12% en 2010.

La politique de fidélisation procure aux clients des offres diversifiées leur permettant de renouveler leur flotte mobile. Ces offres proposent une large gamme de terminaux et des offres Trafic adaptées aux exigences des clients.

Par ailleurs, la politique de rétention est mise en place pour gérer les éventuelles demandes de résiliation des clients.

A fin juin 2011, le churn s'établit à 12%, en stagnation par rapport à fin 2010.

³⁹ Dans le segment Entreprise, les clients à fort risque sont les clients sur des anciens plans tarifaires peu compétitifs que l'opérateur fait migrer au fur et à mesure.

c. Offre de services complémentaires

Pour stimuler davantage l'usage et accroître l'ARPU, Medi Telecom met régulièrement à la disposition de ses clients des services complémentaires adaptés au gré des évolutions du marché et des besoins des abonnés.

Services messagerie

- Mini SMS : Le service mini SMS (Short Message Service) de Medi Telecom permet au client de communiquer avec les correspondants en toute discrétion et confidentialité ;
- SMS long : Medi Telecom a introduit en juin 2007 un nouveau service qui permet aux clients de rédiger de longs SMS (640 caractères au maximum) et de les envoyer vers tous les numéros Medi Telecom Mobiles et fixes ;
- SMS vocal : Le SMS vocal constitue une exclusivité Medi Telecom. Il s'agit d'un service pratique permettant aux abonnés d'envoyer des SMS vocaux à leurs destinataires ;
- MMS : Grâce à la solution MMS (Multimédia Message Service), les messages multimédias permettent aux clients d'envoyer du texte et des photos, à la personne de son choix ;
- CHAT : Il s'agit d'une nouvelle fonctionnalité offerte aux utilisateurs pour effectuer des conversations privées pouvant être à caractère anonyme.

Internet sur mobile

Lancé en avril 2007, le service Internet mobile permet aux abonnés de naviguer sur le web à partir de leur mobile. Dès son lancement, ce service a été placé au centre des priorités commerciales de Medi Telecom avec le déploiement de la solution 3G+⁴⁰ (HSDPA) permettant aux clients d'accéder à partir d'un téléphone compatible à Internet haut débit en toute mobilité et en illimité.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à la messagerie en situations de mobilité, Medi Telecom offre deux solutions distinctes :

- BlackBerry : offre permettant de maintenir une liaison sécurisée et sans fil avec le bureau et de bénéficier de la navigation sur Internet, de l'utilisation de la messagerie et de l'accès sécurisé aux données de l'entreprise, etc.
- Push E-mails : fonctionnalité incontournable pour les professionnels utilisant la messagerie électronique. Cette solution est compatible avec une large gamme de téléphones mobiles et permet d'envoyer et de recevoir des E-mails en temps réel, d'accéder aux pièces jointes et de synchroniser Agenda, Répertoire et Tâches.

Autres services « mobile »

Pour répondre aux attentes de l'ensemble de ses clients, Medi Telecom met à leur disposition des outils complémentaires, de divertissement et d'information très variés, avec notamment :

- La possibilité de personnalisation de la tonalité musicale ;
- Le service Medi Telecom Wap (contenu multimédia accessible à partir des téléphones mobiles) ;
- Le service de chansons dédiées ;
- Le service MediBip permettant aux abonnés Medi Telecom JAHIZ et Medi Telecom Fixe de rester joignables en bipant gratuitement lorsque leur solde est épuisé ;
- Les fonctions de sauvegarde et de récupération des contacts sur un serveur dédié ;
- La notification par SMS des appels manqués ;
- La configuration et l'accès à une boîte vocale ;
- Le *roaming* international ;
- L'accès aux Infos pratiques 24/24.

⁴⁰ *High Speed Downlink Packet Access* (HSDPA): Protocole pour la téléphonie mobile offrant des performances dix fois supérieures à la 3G.

Par ailleurs, Medi Telecom et le groupe Rotana (société spécialisée dans les programmes de divertissement arabes) ont signé en janvier 2010 un partenariat exclusif afin de proposer une plateforme multimédia diversifiée. Ce partenariat vient appuyer une stratégie d'extension de l'offre client de Medi Telecom.

IV.2.2. Internet 3G+

La troisième génération de communications mobiles ou 3G s'appuie sur la norme Universal Mobile Télécommunications Systems (UMTS), permettant des débits plus rapides comparés que ceux offerts par la technologie GSM (2ème génération).

Lancée en 2008 par Medi Telecom, la 3G+ constitue une offre attractive et complète englobant la visiophonie, l'internet sur téléphone, les contenus 3G et l'Internet mobile à haut débit.

L'offre de Medi Telecom est basée sur la technologie HSDPA (High Speed Downlink Packet Access) dont le débit peut atteindre 21 Mbits/seconde, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder à un large panel de contenus dans les meilleures conditions techniques.

La couverture 3G de Medi Telecom s'étend sur les principales villes du Royaume (Casablanca, Rabat, Meknès, Marrakech, Agadir, Tanger, Fès, Oujda, Settat, Tétouane, Essaouira, Salé, Kenitra, etc.), sur les axes autoroutiers ainsi que sur les stations balnéaires.

Parc et revenus

A. Parc

Le tableau suivant reprend l'évolution du parc et du chiffre d'affaires de l'activité Internet 3G+ sur la période 2008- S1 2011 :

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10/ S1 11
Parc clients 3G	55 128	153 590	179%	261 553	70%	445 459	70%

Source : ANRT

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
Chiffre d'affaires (en MMAD)	53	117	120%	185	58%	93	90	-3%

Source: Medi Telecom

Au 31 décembre 2010, le parc clients 3G de Medi Telecom a atteint 261 553 abonnés contre seulement 153 590 abonnés en 2009. Cette croissance soutenue s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une offre accessible à une plus large population avec des packs prépayés, commercialisés à partir de 290 dirhams par mois ;
- L'augmentation des débits de connexion permettant d'offrir aux clients un accès plus avantageux aux contenus ;
- Le lancement de nouvelles offres commerciales agressives associées à des gratuités et des remises (modem et abonnement) ;
- La mise en place de l'offre Injaz avec des solutions sur mesures destinées aux étudiants leur permettant de bénéficier de packages intéressants combinés à des tarifs subventionnés.

La croissance soutenue du parc clients 3G a entraîné un fort taux de progression des revenus qui sont passés de 53 MMAD en 2008 à 185 MMAD en 2010.

Le lancement des packs 3G a permis ainsi à Medi Telecom de disposer d'une offre compétitive et adaptée aux attentes des clients. A titre d'illustration, la dernière baisse en date des prix des packs 3G en 2010 (de 449 à 290 MAD TTC) a eu des résultats positifs qui se sont reflétés sur les acquisitions et, partant, sur les revenus de l'année.

A fin Juin 2011, le parc 3G s'établit à 445.459 Clients, soit une croissance de 70% en comparaison à fin 2010. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des activations,

particulièrement au niveau de la 3G Prépayée, et ce grâce à l'effort de réductions supplémentaires des prix des modems 3G.

En dépit de cela, le chiffre d'affaires marque un recul de 3% en raison des baisses de prix appliquées (Exemple : Baisse de 50% sur le prix d'un mois de connexion, baisse de 35% sur les prix des modems à partir de Juin 2010).

B. Offre et tarifs actuels⁴¹

Sur le plan commercial, Medi Telecom propose des offres avec ou sans engagement pour des périodes de 12 et 24 mois assorties de débits entre 1,8 Mb/s et 7,2Mb/s.

IV.2.3. Segment Internet Fixe et Data

En décembre 2010, Medi Telecom a lancé une offre de communication unifié « **Office Pack** », basée sur la technologie IP et spécialement conçue pour les petites et moyennes Entreprises. Elle permet d'accéder à plusieurs services à moindre coût et sans contrainte budgétaire. Le tout fournit par un seul équipement : l'UC500 de Cisco pouvant supporter jusqu'à 64 utilisateurs. Il permet des déploiements flexibles en fonction des besoins clients. Aussi, une large gamme de téléphones est mise à la disposition des clients.

A. Formules et tarification actuelles⁴²

IPVPN National: Permet aux clients entreprises nationaux de connecter leurs différents sites, en toute transparence, sécurité et fiabilité pour partager leurs ressources professionnelles (accès au SI client, partage de documents, etc.), et ce que ce soit avec des accès fixes ou mobiles (basé sur la 3G).

Plusieurs technologies d'accès peuvent être utilisées: Accès via liaison Wimax, ADSL, Faisceaux Hertiens et Fibre optique.

Connectivité internationale:

Meditel Entreprises offre à ces clients multinationaux des services de connectivité internationale de bout en bout. Cette Offre permet les clients entreprises de relier deux sites, l'un étant sur le territoire marocain et l'autre à l'étranger.

Neonet PRO :

Neonet Pro permet de fournir au client un accès, clé en main, vers Internet, avec :

- Un débit garanti et symétrique ;
- Des technologies éprouvées et aux standards internationaux (normes Wimax, normes fibre optique et normes faisceaux hertiens) ;
- Un ensemble d'équipements d'extrémité nécessaires au fonctionnement de l'accès Internet en mode managé par Medi Telecom ;
- Une installation rapide et complète ;
- Un accès direct vers le SAV Medi Telecom pour les différents niveaux de support ;
- Des garanties de stabilité des liens et un taux de disponibilité de 99,7 % ;
- Une facturation souple et adaptée au client.

Neonet Best Effort

L'offre Neonet Best Effort permet de fournir au client un accès vers Internet, avec :

- Un débit minimum garanti ;

⁴¹ Offre à la date du 07 juin 2010, susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché et de la stratégie de Meditel

⁴² Offre à la date du 07 juin 2010, susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché et de la stratégie de Meditel

- Des technologies éprouvées et aux standards internationaux (normes WIMAX, normes ADSL en mode revente) ;
- L'ensemble des équipements d'extrémité nécessaires au fonctionnement de l'accès Internet en mode managé par Medi Telecom ;
- Une installation rapide et complète ;
- Un accès direct vers le SAV Medi Telecom pour les différents niveaux de support ;
- Une facturation souple et adaptée au client.

NeoWeb

NeoWeb est une solution complète d'hébergement de sites Web. Elle permet au client de disposer d'un espace sur Internet lui donnant la possibilité, non seulement de se présenter, mais également d'interagir avec ses visiteurs (clients et prospects) grâce aux outils de messagerie proposés.

L'offre inclue le nom de domaine, les adresses de messageries professionnelles ainsi qu'un espace prêt à l'emploi pour l'hébergement du site web. Medi Telecom propose également la possibilité d'intégrer une base de données sur le site web, avec l'ensemble des composantes nécessaires à la gestion de cette base.

IV.2.4. Segment Téléphonie fixe

i Parc et revenus

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10/ S1 11
Parc Fixe	7 130	10 684	49,8%	16 874	58%	19 598	16,1%

Source: Medi Telecom

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
Chiffre d'affaires (MMAD)	68	92	35%	151	64%	64	98	53,4%

Source: Medi Telecom

Le parc clients de Meditel pour la téléphonie fixe, constitués principalement de clients « Entreprises », s'inscrit dans un trend haussier au titre des trois dernières années, en raison de l'effort consenti par la Société en relation avec la décision stratégique de cibler le segment Entreprise. Il s'établit à 16 874 clients en 2010 contre 7 130 clients en 2008.

Le chiffre d'affaires Fixe sur la période 2008-2010, s'est apprécié, passant de 68 MMAD en 2008 à 151 MMAD 2010.

Ces performances positives sont dues au déploiement de la stratégie de recrutement des entreprises. L'effort commercial qui a porté ses fruits en termes de recrutements a ciblé notamment les grandes entreprises.

Le Parc Fixe s'est établi à 19 598 Clients à fin juin 2011 contre 16 874 Clients à fin 2010, soit une croissance de 16,1%. Le chiffre d'affaires a quant à lui progressé de 53,4% au titre du premier semestre 2011 en glissement annuel. Ces performances traduisent les efforts consentis par l'opérateur en matière de recrutement de clients Entreprise à fort potentiel.

ii. Les formules Offres Entreprises

NéOFix : Correspond au plan tarifaire de base proposé aux entreprises en mode abonnement dans le cadre de l'offre fixe de Medi Telecom.

Forfaits FIXE : Sont destinés à répondre aux attentes des entreprises qui souhaitent la maîtrise des budgets télécoms. Le client en souscrivant à un forfait, disposera d'un nombre de minutes de communications qui dépendra des destinations appelées.

IP Centrex : Cette solution s'adresse aux entreprises existantes ou en cours de création qui ne disposent d'aucune installation téléphonique.

Medi Telecom offre à ses clients la possibilité d'externaliser leur téléphonie avec une prise en charge chez Medi Telecom Entreprises. Le suivi et la gestion des services se fait depuis l'ordinateur de l'utilisateur final.

Dual Play : est une solution destinée essentiellement aux PME, et constitue une offre complète. En effet, elle assure un accès unique aux services voix et internet.

Office Pack : est une offre IPBX qui inclue, en un seul équipement les services: Fixe, Data et Internet en proposant la configuration, le management et la gestion de tous les services vendus. Cette offre présente l'avantage d'un Investissement initial gratuit répondant aux contraintes budgétaires des PME.

iii. Offres Particuliers

La téléphonie fixe pour les particuliers est commercialisée à travers l'offre « Tilifone Dial Dar ». Le produit est proposé sans engagement ni facture. Les communications sont accessibles à travers un système de recharges à partir de 10 Dirhams. Un tarif unique est appliqué pour toutes les destinations (Fixe Medi Telecom, Mobile Medi Telecom et Mobiles et fixe autres opérateurs) à savoir 0.25 Dh/10 Secondes soit 1,50 Dh TTC/Minute.

IV.2.5. Segment Publiphonie

Au niveau des publiphones, il convient de distinguer deux types :

- Publiphones prépayé : il s'agit de terminaux installés en milieu rural et dans les commerces de proximité. Le mode de paiement associé à ces publiphones est en prépaiement ;
- Publiphones postpayé : il s'agit soit de sites publics ou de terminaux postpayé installés dans les commerces de proximité.

L'offre téléboutique Medi Telecom est déployée à travers 35 994 points répartis sur le pays. A fin 2010, Medi Telecom détient une part de marché de 19,82%. Outre le service de communication voix, les téléboutiques proposent une série de services complémentaires, dont notamment :

- L'envoi de SMS ;
- Le service d'informations Medi Telecom ;
- Le service des chansons dédiées ;
- Le service de renseignement.

L'évolution de l'activité Publiphonie sur la période 2008-S1 2011 se présente comme suit :

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2011	Var 10/S1 11
Parc Téléboutique	14 813	13 682	-7.6%	35 994	163%	34 882	-3,1%

Source : ANRT

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
Chiffres d'affaires	122	90	-26%	106	17%	53	38	-28,2%

Source: Medi Telecom S.A

La baisse de l'usage sous l'effet de la concurrence des offres de mobilité restreinte, s'est traduite par un recul du chiffre d'affaires qui passe de 122 millions de dirhams en 2008 à 90 millions de dirhams en 2009.

A fin 2010, le parc des publiphones a connu une augmentation considérable (+163%) de même que les revenus (+17%), jusque-là en baisse, ainsi que l'était la tendance générale au Maroc sur ce segment. Ces performances s'expliquent par le lancement réussi des téléphones rouges, nouveau

concept basé sur le système de paiement en prépayé et d'installation légère du terminal en milieu rural et dans les commerces de proximité.

Au 30 juin 2011, le parc clients sur le segment de la publiphonie a connu une légère baisse de 3,1% comparé à fin 2010, ressortant à 34 882. Le chiffre d'affaires a pour sa part enregistré une baisse de 28,2% à 38 millions de MAD contre 53 millions de MAD à fin juin 2010. Le segment postpayé de la publiphonie est le segment qui enregistre les baisses les plus importantes. La concurrence accrue et l'agressivité des offres sur le prépayé et autres segments mobiles a fait diminuer l'attrait de la téléboutique en attribuant au client une panoplie d'avantages tarifaires à partir de son mobile. Le segment prépayé pour sa part, réalise de bonnes performances et ce, grâce aux "Téléphone Rouge", concept basé sur le système de prépaiement et d'installation du terminal en milieu rural et dans les commerces de proximité pour en faciliter l'accessibilité.

IV.2.6. Interconnexion

Le revenu d'interconnexion provient de la facturation effectuée par Medi Telecom aux opérateurs nationaux (interconnexion nationale) et internationaux (interconnexion internationale) sur le trafic entrant.

A. Interconnexion internationale

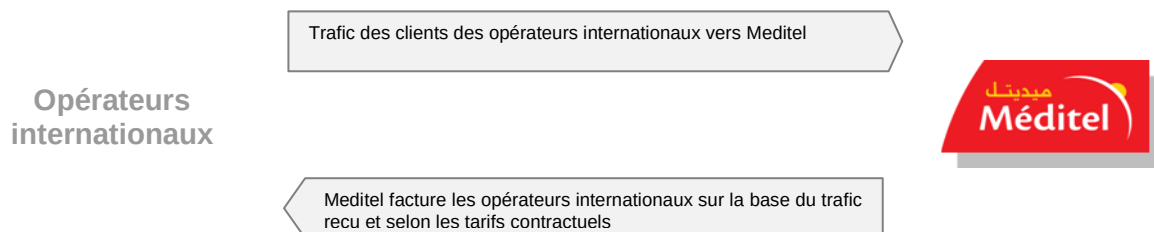
Après le lancement de son activité en 2000, Medi Telecom a conclu des accords d'interconnexion internationale avec les opérateurs Telefonica et Portugal Télécom ainsi que France Télécom, TIM (Italie) et Belgacom (Belgique) en raison du volume important du trafic en provenance de ces opérateurs visant à satisfaire notamment le besoin d'acheminement des appels des MRE.

En 2010, Medi Telecom a conclu de nouveaux accords d'interconnexion ayant une importante part de marché dans la communauté marocaine, Espagne et France.

Medi Telecom offre ses prestations d'interconnexion internationale à plusieurs opérateurs internationaux. Cette situation permet à Medi Telecom de disposer d'un volume de trafic significatif et lui confère un pouvoir de négociation accru lors du renouvellement des accords.

Medi Telecom peut acheminer une partie du trafic international entrant vers les réseaux des autres opérateurs nationaux.

Schéma de l'interconnexion internationale

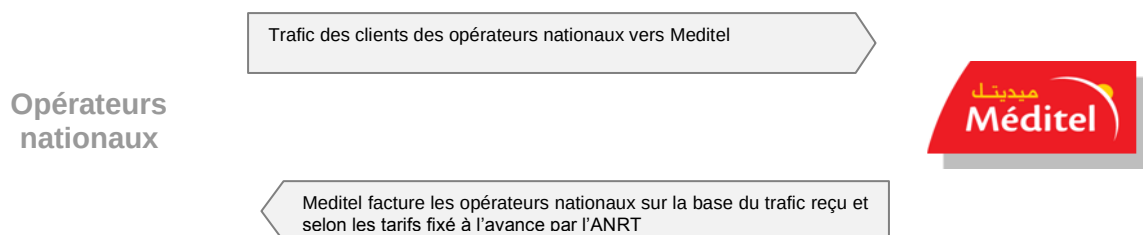


Source : Medi Telecom

B. Interconnexion nationale

Le tarif/coût d'interconnexion nationale est la rémunération versée par l'opérateur A à l'opérateur B pour l'utilisation des ressources de ce dernier pour acheminer un appel. Ce tarif est régulé en tenant compte des coûts supportés par l'opérateur destinataire et qui sont englobés dans la nomenclature de coûts instaurée par le régulateur.

Schéma de l'interconnexion nationale



Source : Medi Telecom

L'évolution des revenus provenant des opérateurs (Interconnexion, *roaming*, International) sur la période 2008-S1 2011 se présente comme suit :

IRI	2008	2009	var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
Chiffre d'affaires (en MMAD)	2071	1951	-5,80%	2171	11%	1 074	1 062	-1,1%

Source: Medi Telecom

Variation 2008 - 2009

En 2009, le chiffre d'affaires IRI (interconnexion, *Roaming* international) enregistre une baisse de 5,8% pour atteindre 1 951 MMAD contre 2 071 MMAD en 2008, en raison des éléments suivants :

- Le repli du revenu *incoming* international en relation avec l'évolution du trafic ;
- La progression du trafic entrant national par rapport à l'exercice précédent;
- La crise internationale affectant les revenus *Roaming* en raison du recul du nombre de Roamers au Maroc.

Variation 2009 - 2010

A fin 2010, les revenus d'IRI (Interconnexion, *Roaming*, International) augmentent de 11% par rapport à 2009 pour atteindre 2 171 MMAD suite à l'augmentation du trafic entrant national et international. En effet, sur un plan national, la succession des promotions offrant des gratuités par les opérateurs nationaux, ont favorisé le trafic entrant.

A fin juin 2011

A fin Juin 2011, le chiffre d'affaires interconnexion, *Roaming*, International marque un repli de -1,1% à 1 062 MMAD contre 1 074 MMAD à fin juin 2010, le détail du CA se décline comme suit:

- Interconnexion nationale en hausse, en dépit de la baisse des Tarifs de Terminaison Nationale. Le trafic entrant stimulé par l'unification des tarifs vers tous les opérateurs ainsi que par l'offre actuelle caractérisée par de plus en plus de gratuités vers l'off Net, a ainsi permis de compenser la baisse des tarifs de terminaison mobile.
- Augmentation du chiffre d'affaires international malgré la baisse du trafic entrant en provenance des opérateurs internationaux.
- Baisse du chiffre d'affaires *Roaming* en raison d'un contexte international défavorable.

IV.2.7. Gestion Clientèle

A. Centre de Relation Clients et Partenaires

Afin d'accompagner le développement de l'activité de la société, un Service de Relation Clientèle est mis à la disposition des clients pour gérer l'ensemble de leurs besoins, à savoir fournir :

- Les informations et conseils sur les offres, les promotions et la facturation.
- L'assistance aux clients, allant du paramétrage des mobiles aux traitements des réclamations sur les produits et services offerts.

Medi Telecom met à la disposition de ses clients près de 450 chargés de clientèle qui traitent quotidiennement un volume de près de 35.000 contacts émanant de clients et du réseau de points de vente ainsi que de prospects. Ces chargés de clientèle effectuent également des appels vers les clients et prospects afin de leur proposer des offres adaptées à leurs besoins, des services à valeurs ajoutées ou pour évaluer leur niveau de satisfaction.

B. Evolution des appels entrants et sortants (tous segments confondus) :

	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 2010	S1 2011	Var S1 10/11
Appels répondus/Appels entrants	87,6%	90,2%	+3 pts	87,0%	-3 pts	90,3%	87,0%	-3,7%

Source: Medi Telecom

En 2010, le taux d'attention s'est établi à 87% en légère baisse de 3% par rapport à l'année précédente. A fin juin 2011, il s'établit à 87%, en baisse de 3,7% par rapport à fin juin 2010.

Pour mesurer le taux de satisfaction clients Meditel a mis en place un certain nombre d'outils, dont notamment, l'enquête TRIM réalisée annuellement par le département Intelligence de marché et qui permet de mesurer le taux de satisfaction par rapport au postpayé, prépayé, réseaux, service points de vente, etc. Elle permet également de réaliser un benchmark avec les plus grands opérateurs africains et européens.

Parallèlement, des enquêtes ponctuelles sont réalisées par la BU Entreprises pour mesurer la satisfaction client par rapport au SAV ou par la direction gestion clientèle pour mesurer la satisfaction client par rapport aux prestations du call center, etc.

C. Démarche qualité et engagements de service

Dans le cadre de sa démarche qualité, Medi Telecom fait de la satisfaction de ses clients une priorité en s'engageant à offrir un service accessible et accueillant, un traitement des demandes efficace et approprié, ainsi qu'une facture claire et fiable.

Cette démarche continue de donner ses fruits puisqu'en 2010 Medi Telecom a enregistré un taux de satisfaction de près de 92%⁴³ auprès de ses clients.

IV.3. Politique des achats

Depuis la conclusion du contrat de prestations de services avec France Telecom, les achats de Medi Telecom sont intégrés au processus de gestion des achats globaux du groupe France Telecom.

Ainsi, un certain nombre de familles d'achats à caractère international sont mutualisés permettant de tirer profit à la fois de l'effet volume et de la capitalisation de l'expertise achat au sein du groupe France Telecom. Les achats locaux bénéficient également du support des structures achats du groupe France Telecom.

Par ailleurs, une convergence des méthodes de gestion des achats entre Medi Telecom et celle du groupe France Telecom est en cours ; elle vise de nombreux aspects tels que : (i) les processus, (ii) l'organisation de la structure achat, (iii) le système d'information, (iv) la stratégie par famille d'achat.

IV.4. Politique marketing et de communication

A. Politique Marketing de Medi Telecom

Basée sur la compréhension des attentes de ses clients et du marché marocain dans sa globalité, la politique marketing de Medi Telecom vise à mettre les clients, dans leur diversité, au centre des processus de réflexion et d'action de la Société.

Medi Telecom a adopté une segmentation fine de ses clients afin d'être en mesure de proposer un service de qualité avec un prix adapté à chaque catégorie de client.

Pour les clients particuliers, Medi Telecom a structuré sa stratégie autour de deux leviers importants que sont : la stimulation de l'usage et l'acquisition de nouveaux clients.

Dans ce contexte, les actions marketing sont davantage orientées vers le lancement de nouvelles offres trafic « généreuses » accompagnées de discounts sur les prix des forfaits. De même, Medi Telecom enrichit régulièrement le caractère distinctif de ses offres à travers notamment l'introduction en exclusivité des terminaux de dernière génération.

Pour les clients professionnels, trois types d'offres sont mises à la disposition des clients professionnels :

- Des solutions globales qui répondent aux besoins de toutes les entreprises : Téléphonie Fixe, Mobile, Internet ;
- Des solutions sur mesure conçues pour optimiser la communication des grandes organisations ;
- Des solutions « Plug and Play » pour une efficacité immédiate au service des petites et moyennes Entreprises et des professionnels.

B. Communication Image de marque

Dans un contexte concurrentiel, où les offres des différents opérateurs se multiplient, aux mêmes segments de consommateurs, Medi Telecom vise à renforcer sa stratégie de communication globale, vecteur de proximité entre l'Opérateur et son public, et à soutenir la stratégie de développement de l'entreprise.

Ainsi, Medi Telecom a été primée par le public marocain au « Morocco Awards 2009 ». Un trophée qui vient consacrer Medi Telecom en tant que marque « révolutionnaire » qui, au-delà des bénéfices fonctionnels garantis, partage avec les consommateurs une relation émotionnelle et une vision de la vie.

⁴³ Plus de 12,3 millions d'appels en 2010, avec un niveau d'attention de 92%.

En 2010, la Société se dote d'une identité visuelle renouvelée ainsi que d'une nouvelle signature, lui permettant de véhiculer une image rajeunie.

C. Sponsoring et Mécénat

Comme chaque année depuis son lancement, Meditel continue de promouvoir la scène artistique et culturelle marocaine à travers une stratégie de sponsoring segmentée et axée sur la musique, le sport, le cinéma et la culture.

La stratégie de sponsoring est axée sur la thématique «Esprit d'ouverture et Diversité ». Medi Telecom a supporté plus de 37 manifestations dans 11 villes du Maroc (Musique, Cinéma, Culture, Sport).

La Musique : Avec plus de 21 sponsorings et accompagnement de manifestations musicales en 2010 réparties sur toutes les régions du Maroc, Medi Telecom fait des initiatives musicales un axe fort de démonstration de sa dimension sociétale et de ses valeurs.

En plus de son accompagnement aux plus grandes manifestations musicales du pays (Festival Dakhla, Festival Essaouira, Festival des musiques sacrées de Fès, Festival Timitar, Alegria Chamalia), l'Opérateur confirme son positionnement sur la plateforme musicale en initiant son événement propre « Medi Telecom Music Tour », lancé en Juillet 2009. Une tournée dans 5 villes qui a permis au public d'assister gratuitement aux concerts animés par une variété d'artistes marocains confirmés.

Le Cinéma : Suite à la signature d'un partenariat à la fin de l'année 2006 avec le multiplex cinématographique « Megarama », Medi Telecom se positionne fortement sur le créneau du cinéma à travers diverses manifestations.

En 2010, Meditel a accompagné diverses manifestations cinématographiques :

- Le partenariat 2010 avec le Mégarama de Casablanca et Marrakech qui a permis de sponsoriser 8 sorties nationales de films internationaux, ainsi que l'action Cinéramadan avec 50% de réduction durant tout le mois de Ramadan.
- Meditel a aussi soutenu le cinéma marocain en sponsorisant 2 films de réalisateurs marocains. L'opérateur affirme ainsi son implication dans la culture en contribuant à révéler les talents nationaux du septième art.
- La reconduction de la journée porte ouverte cinéma sur 5 villes, à l'occasion de la journée de la femme du 8 Mars, et ce pour la 9ème année consécutive.
- Meditel a également souligné son soutien aux femmes cinéastes en sponsorisant le festival du « Cinéma des femmes de Salé ».

Le Sport : En 2010, l'Opérateur continue de renforcer sa présence sur l'axe du sport en capitalisant sur l'image des ambassadeurs de la marque sélectionné parmi des professionnels marocains. Une stratégie prometteuse qui donne un contenu distinctif en adoptant un *insight* réel et porteur d'émotion.

Culture et divers : Meditel a renforcé davantage son positionnement sur la plateforme culturelle en 2010, à travers des actions multi-cibles :

- Le Théâtre : « La lettre de Sarah », en tournée depuis 2009, est un spectacle conçue par l'association « witiwiti », un concept novateur destiné essentiellement au plus jeunes et interprété en dialecte marocain. Les représentations se sont étendues en zones rurales au premier trimestre de 2010.
- La 14ème édition de « Caftan » sous le thème du « Cirque de Bohème », un événement à dimension international, porteur de la tradition et la modernité de la culture marocaine.
- Le sponsoring de l'événement urbain « vivons Maarif »
- Le sponsoring d'événements professionnels à composantes technologiques : L'Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc, Elecday & le « Grand prix pour l'invention et la recherche en science et technologie ».

IV.5. Politique Qualité

Dans le cadre de sa politique globale de qualité et dans une démarche d'amélioration continue, Medi Telecom a obtenu en 2003 la certification ISO 9001 version 2000 de l'ensemble de ses activités ainsi que le prix national de la qualité.

En ce qui concerne le renouvellement de la certification pour cette année, Medi Telecom a obtenu avec succès une double certification ISO 9001 version 2008 délivrée par la SNIMA et BV en Novembre 2010.

Cette double certification concerne principalement la conception, l'implémentation, la commercialisation et les opérations et maintenance du réseau des produits et services de téléphonie mobile ainsi que le support des clients, distributeurs et points de vente.

La démarche qualité de Medi Telecom repose sur les axes d'orientation suivants :

- Accroître la satisfaction de ses clients en leur offrant une excellente qualité de service ainsi que des produits innovants, accessibles, à forte valeur ajoutée et à la fine pointe de la technologie ;
- Favoriser le développement de ses collaborateurs et leur épanouissement par la promotion d'un milieu sain et stimulant propre à la créativité, à la réalisation des objectifs, à la récompense de la performance et au travail d'équipe ;
- Maintenir des relations fructueuses avec les partenaires en établissant un climat de confiance basé sur la rentabilité et le respect mutuel.

Ainsi les actions spécifiques suivantes sont entreprises :

- La mise en place d'engagements de services vis-à-vis du client ;
- La mesure de ses engagements en interne ;
- La mise en place d'actions correctives et préventives en cas de manquement à ses engagements ;
- La revue périodique (annuelle) en vue de l'amélioration de ses engagements.

Tous les processus faisant partie de la cartographie Meditel sont mesurés à l'aide d'indicateurs qui sont évalués, suivis, revus et améliorés avec une périodicité annuelle.

Les principaux indicateurs de qualité sont ceux liés au processus Qualité, Réseaux, et Services (QRS). Il s'agit du (i) taux de blocage 2G, (ii) taux de coupure 2G, (iii) accessibilité 3G DATA, et (vi) débit client final.

Plusieurs enquêtes permettant de mesurer la qualité de service aussi bien interne que celle délivrée au client externe sont mises en place, suivies et exploitées par la société.

Partie V. Organisation et moyens de production

I. Processus de management de Medi Telecom

I.1. Moyens humains de Medi Telecom

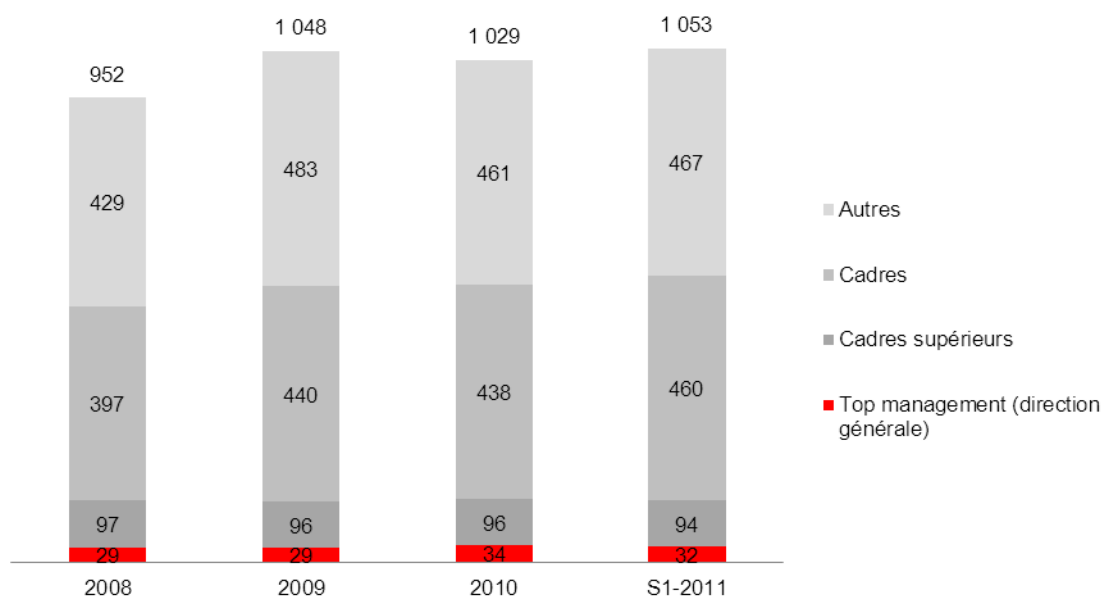
Afin d'accompagner son projet de développement et consolider son positionnement, Medi Telecom a placé le capital humain au cœur de sa stratégie de développement et se veut être une plate-forme favorisant le développement et l'épanouissement de ses collaborateurs.

Cette plate-forme repose sur une stratégie de management des ressources humaines qui favorise le recrutement de profils pointus, une gestion dynamique des carrières et des programmes de formation adaptés aux besoins de chacun. Le défi relevé par Medi Telecom quant à l'évolution de son activité exige ainsi un développement individuel et collectif continu de son capital humain.

En outre, et afin de répondre à certains besoins spécifiques, la Société peut être amenée à faire appel à des ressources externes (intérimaires).

L'évolution de l'effectif permanent sur les trois dernières années se présente comme suit :

Évolution de l'effectif sur la période 2008-S1 2011

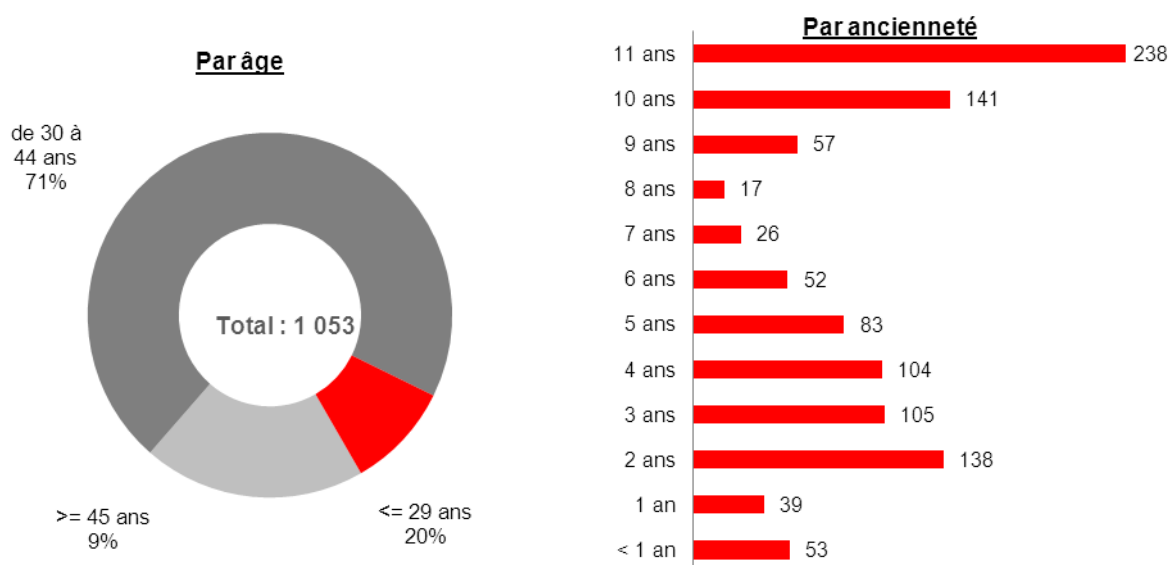


Source : Medi Telecom

Il découle du graphique ci-dessus que l'effectif global de la Société a progressé de 4,1% par an en moyenne sur la période 2008 – S1₂₀₁₁ pour s'établir à 1 053 au premier semestre 2011. Cette évolution est imputable principalement au renforcement (i) des collaborateurs de la catégorie « Autres (spécialistes, techniciens, Key Account Managers, superviseurs, etc.) » et (ii) de la catégorie « Managers/experts » (classés dans la catégorie cadres).

La ventilation des effectifs par tranche d'âge et ancienneté se présente comme suit :

Ventilation des effectifs par ancienneté et tranches d'âge (fin2010)



Source : Medi Telecom

La pyramide des âges se caractérise par un effectif jeune. En effet, près de 91% de l'effectif global de la Société est âgé de moins de 45 ans.

La Société parvient à fidéliser ses compétences dans la mesure où près de 58,3% de l'effectif total est présent depuis plus de 5 ans.

L'évolution du turnover au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

	2008	2009	Var 09/08	2010	Var 09/10	S1-2011	Var 10-11
Turnover	9,2%	5,1%	-4,2 pts	6,2%	+1,1 pts	2,4%	-3,8 pts

Source : Medi Telecom

Depuis 2008, le *turnover* de la Société s'inscrit en baisse pour s'établir à 2,4% durant le premier semestre 2011 (vs. 9,2% en 2008). En effet, à partir de 2009, la Société a mis en place une stratégie de rétention des talents à travers (i) la formation dispensée aux collaborateurs et (ii) une politique sociale attractive, lui permettant de réduire le *turnover* de 9,2% en 2008 à 2,4% au premier semestre 2011.

I.1.1. Formation

La stratégie de formation adoptée par Medi Telecom repose sur le développement des connaissances, des compétences ainsi que le renforcement du savoir-faire, réel vecteur de développement de l'entreprise.

La formation s'intègre au cœur du processus de gestion des ressources humaines et est considérée comme un outil stratégique de développement du capital humain et de promotion des valeurs et de la culture d'entreprise.

Dans ce cadre, une politique de développement professionnel et de gestion des talents a été mise en place pour garantir l'harmonisation des exigences de l'activité de l'entreprise avec le développement des collaborateurs, de manière à concilier objectifs stratégiques, compétences, attentes, motivations et potentiel des ressources humaines de l'entreprise.

Trois types de formation sont assurés :

Formations métier :

Les formations métier accompagnent le développement de l'activité technologique et la mise en pratique des différentes activités qui composent l'organisation. Elle est généralement liée aux nécessités opérationnelles et techniques du poste qu'occupe le collaborateur qui nécessite une veille permanente aux nouvelles technologies et meilleurs pratiques. Le besoin découle de la nécessité de prise en compte de l'évolution du secteur, des changements technologiques, etc.

Les domaines de formation Métier sont diverses : Télécoms/Réseau, Marketing et Communication, Ventes & Distribution, Management & Stratégie, Finances, Juridique, etc.

Formations développement professionnel :

Dans le cadre de l'accompagnement du développement du business et de son organisation, Medi Telecom, conçoit et déploie des plans de formation qui ont pour objectif de développer les compétences comportementales et managériales des collaborateurs.

Formations diplômantes :

Il s'agit généralement d'une formation de troisième cycle, diplômante d'une durée d'une à deux années. Les types de diplômes obtenus sont: MBA, DESS, Master, Troisième Cycle, Cycle Supérieur, Cycle certifiant, etc. L'objectif étant de permettre aux collaborateurs de compléter leur(s) formations(s), de les fidéliser et de mieux les préparer à évoluer.

	2008	2009	S1-2010	2010	S1-2011
Coût des formations dispensées (en MMAD)	7,9	1,8	1,3	3,1	2,3
Nombre de bénéficiaires	555	595	286	480	446

Source : Medi Telecom

I.1.2. Politique sociale

La culture de l'entreprise se caractérise par l'attention portée à la dynamique sociale considérée comme élément clé de réussite.

Elle s'inscrit dans une démarche de vision à long terme assurant ainsi un partenariat gagnant-gagnant entre l'employeur et ses collaborateurs aboutissant à la satisfaction des collaborateurs et à une meilleure productivité et compétitivité pour l'entreprise.

Le bien-être social est un objectif majeur de la politique RH. Dans cette optique, la Société propose à l'ensemble des collaborateurs une panoplie d'avantages sociaux à travers la signature de conventions, de partenariats, la mise en place d'une protection sociale, etc., contribuant ainsi à leur épanouissement professionnel et extra-professionnel.

Par ailleurs, Medi Telecom offre à tous ses collaborateurs des tickets repas mensuels, des primes de scolarité, des primes de l'Aïd El Adha, des primes Achoura, une offre téléphone mobile avec forfaits, des subventions voitures et cartes carburants, etc.

En outre, chaque année Medi Telecom prend en charge les frais de voyage de 4 collaborateurs permanents, selon les critères d'âge et d'ancienneté, pour effectuer leur pèlerinage.

Enfin, Medi Telecom a signé des conventions avec divers centres de vacances, de loisirs, de sports, etc. pour faire bénéficier les collaborateurs d'offres avantageuses pour leurs loisirs.

Par ailleurs, Medi Telecom considère le développement professionnel comme une source d'épanouissement, qui permet de reconnaître et de développer les talents de ses collaborateurs, de capitaliser un savoir-faire et de développer une culture commune.

Ainsi, Medi Telecom a défini les principes d'une politique de développement professionnel qui permet de favoriser la performance globale de l'entreprise, de garantir une équité interne et égalité des

chances par rapport aux opportunités d'évolution et de répondre aux aspirations professionnelles des collaborateurs en prenant en considération leurs performances, compétences et potentiels. Cette politique concerne l'ensemble des collaborateurs dans les différents métiers de l'entreprise. Plusieurs parcours sont identifiés au sein de l'organisation et dans lesquels chaque collaborateur peut évoluer, selon son profil, sa performance, son potentiel, ses ambitions et les opportunités organisationnelles.

Le développement professionnel chez Medi Telecom est une responsabilité partagée entre le collaborateur, son management et la Direction des Ressources Humaines. En conséquence, tout collaborateur est responsable de son propre développement et doit prendre les initiatives nécessaires pour son évolution en exprimant clairement ses souhaits d'évolution et en développant les compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs professionnels. Par ailleurs, les managers ont la responsabilité de favoriser et d'accompagner le développement de la carrière professionnelle de leurs collaborateurs. La politique de développement professionnel vise à :

- Garantir l'harmonisation des exigences de l'activité de Medi Telecom avec le développement individuel des collaborateurs, de manière à concilier les objectifs stratégiques de l'entreprise, les contraintes organisationnelles ainsi que les attentes et motivations des collaborateurs ;
- Accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences et la réalisation de leurs objectifs professionnels ;
- Garantir une efficacité organisationnelle, en assurant une adéquation entre les compétences requises pour les postes et les profils des collaborateurs ;
- Identifier et récompenser la performance.

I.1.3. Politique de recrutement

La politique de recrutement à Medi Telecom s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de Gestion des Ressources Humaines qui vise la recherche de profils à haut potentiel dotés de compétences métiers affirmées et de qualités managériales avérées notamment en termes de leadership, d'esprit d'initiative et de responsabilité.

Au-delà des compétences techniques et de l'expertise métier, Medi Telecom oriente sa politique de recrutement vers la recherche de profils souhaitant s'investir durablement dans des projets à grande valeur ajoutée. Savoir-faire, savoir-être et implication sont, ainsi, les critères que Medi Telecom recherche dans la sélection de ses futurs collaborateurs.

Un Plan Annuel d'Emploi est établi et définit la feuille de route en matière de recrutement, il est élaboré en fonction des besoins exprimés par les différentes structures. L'ensemble du processus est géré en étroite collaboration avec les différentes structures de la Société ; l'objectif étant d'assurer la meilleure adéquation poste/profil.

I.1.4. Relations sociales

Les collaborateurs de la Société sont représentés par les Délégués du personnel dont la mission est définie conformément à la réglementation en vigueur.

Les représentants du personnel sont organisés en deux collèges (Cadres et non Cadres) composés comme suit :

- Délégués du personnel Collège 1 : 4 titulaires et 4 suppléants ;
- Délégués du personnel Collège 2 : 5 titulaires et 5 suppléants.

Les représentants des deux collèges sont membres des différents comités tels que définis par le Code du Travail, notamment le Comité d'Entreprise, le Comité Hygiène et Sécurité, etc.

En outre, les représentants des deux collèges tiennent des réunions régulières avec les représentants de la Société afin d'échanger sur les attentes du personnel et permettre aux institutions représentatives du personnel d'accompagner le développement de l'entreprise.

I.1.5. Paysage et représentativité syndicale

Aucun syndicat n'est représenté au sein de la Société.

I.1.6. Communication interne

La communication interne de Medi Telecom consiste en le partage d'informations concernant la vie de l'entreprise et des collaborateurs.

La politique de communication interne vise à :

- Renforcer la cohésion des collaborateurs ;
- Promouvoir la culture d'entreprise et la solidarité ;
- Développer l'efficacité relationnelle.

Medi Telecom a développé un certain nombre d'outils et de supports adaptés. Ces outils vont des supports éditoriaux classiques tels que le journal interne (Meditelien) et le bulletin d'information (Médinews) à des outils multimédia à l'instar de l'intranet (Méd-yum) qui constitue une plateforme d'échange et de collaboration.

I.2. Propriétés immobilières

Afin d'assurer l'exploitation et une couverture géographique optimale, la Société opère à travers 3 types de sites, à savoir :

- Bâtiments administratifs ;
- Points de ventes détenus par la Société ;
- Locaux techniques.

En outre, la Société loue plus de 3.000 sites de stations de couverture du réseau mobile, répartis sur tout le territoire marocain.

I.3. Propriété intellectuelle

La notoriété et l'image de marque constitue un patrimoine immatériel important pour la Société. Afin de le protéger, la Société a déposé plus de 928 marques auprès de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

I.4. Assurances

Medi Telecom a souscrit à un ensemble de polices d'assurances dont notamment au titre de la responsabilité civile, tous dommages, etc.

L'assurance responsabilité civile a pour objet de couvrir la Société contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile dans le cas où celle-ci serait recherchée à raison des dommages pouvant être causés aux tiers dans le cadre de son activité.

L'assurance tous dommages a pour objet de garantir les biens de la Société contre tout dommages physiques directs y compris les pertes d'exploitations.

I.5. Moyens Techniques

En tant qu'opérateur télécoms multiservices, Medi Telecom déploie sa stratégie d'investissement autour de l'extension et la densification de ses installations réseaux 2G, 3G et Wimax. Une stratégie qui prend en considération l'évolution du marché des télécoms au Maroc, en particulier en matière de services innovants et à forte valeur ajoutée. Depuis l'année 2000 (année du lancement commercial de Medi Telecom), le réseau Medi Telecom ne cesse d'évoluer, et atteint plus de 4 000 sites 2G et 3G à fin 2010

Dans l'optique de proposer des services à valeur ajoutée, le réseau Medi Telecom est équipé de plateformes intelligentes (*Intelligent Network*) dont le but est de permettre une gestion efficiente et proactive des clients Medi Telecom et de l'ensemble des opérations (SMS, voix, etc.).

En outre, et pour anticiper l'évolution du marché des télécoms, et s'adapter à la convergence des technologies, Medi Telecom a entamé, depuis 2006, la mise en place d'un réseau urbain de fibre optique permettant à la Société d'assurer une couverture du réseau en haut débit. Ce dernier s'est développé suite à la signature d'une convention de mise en service d'un réseau national de fibre optique lancé conjointement avec l'ONCF, qui couvre et interconnecte les principales villes du Maroc.

Ce projet a comme objectif stratégique la desserte de zones à fort potentiel commercial par la fibre optique, et la mise en place d'une alternative de transport du réseau.

Actuellement, la fibre optique constitue un levier de développement pour Medi Telecom, dans la mesure où cette technologie permet d'anticiper l'évolution des comportements de consommation en matière de télécommunication. Cette technologie a conforté la pénétration de Medi Telecom au niveau du segment Entreprises ; les entreprises manifestent un besoin permanent de disposer des dernières technologies dans une perspective d'optimisation de leur budget télécoms et en particulier les sous-segments des call centers, intégrateurs, etc.

La stratégie d'investissement Medi Telecom s'articule autour des axes suivants :

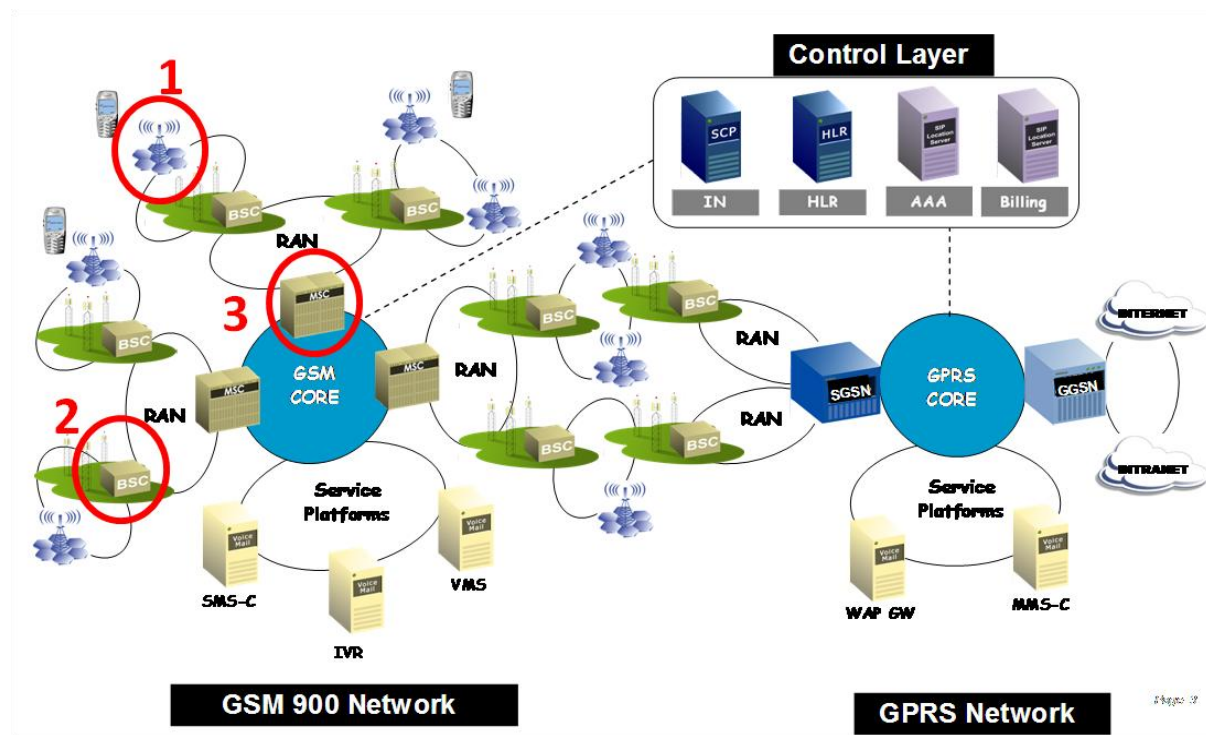
- Renforcement de la couverture et la densification réseau existant ;
- Renforcement de la capacité des liaisons de la transmission ;
- Désenclavement des régions reculées dans le cadre du Service Universel ;
- Modernisation des plateformes de services ;
- Modernisation du parc informatique et renforcement de la sécurité du système d'information ;
- Extension de la couverture nationale par la fibre optique.

Pour répondre à la progression du parc clients Medi Telecom, le renforcement de la couverture réseau constitue une priorité absolue. La densification du réseau de BTS se renforce de 450 sites en moyenne par an. Entre 2008 et le premier semestre 2011, la Société a réalisé près de 3 074 MMAD d'investissement sur les technologies 2G et 3G.

Cartographie et description des principales installations réseaux

Réseau 2G

Architecture du réseau 2G



Source : Medi Telecom

Le réseau GSM (2G) de Medi Telecom est basé sur une architecture comprenant 3 niveaux d'équipements :

- **BTS:** les stations de base ou BTS, constituent le 1^{er} point d'accès au réseau pour client à travers son mobile. Les BTS comprennent des cartes (TRX) permettant de se connecter au reste du réseau pour effectuer des appels voix, data, etc. ;
- **BSC:** Le rôle des BSC est de commander un certain nombre de BTS (jusqu'à plusieurs centaines) ;
- **MSC:** Les MSC constituent le centre de commutation de service mobile. A travers leur liaison avec l'ensemble des plateformes du réseau Medi Telecom, les MSC permettent d'agrégier les différentes opérations d'un réseau mobile.

Dans un réseau GSM, le terminal de l'utilisateur est appelé station mobile. Une station mobile est composée d'une carte SIM (*Subscriber Identity Module*), permettant d'identifier l'utilisateur de façon unique et d'un terminal mobile, c'est-à-dire l'appareil de l'utilisateur (la plupart du temps un téléphone portable).

Les terminaux (appareils) sont identifiés par un numéro d'identification unique de 15 chiffres appelé IMEI (*International Mobile Equipment Identity*). Chaque carte SIM possède également un numéro d'identification unique (et secret) appelé IMSI (*International Mobile Subscriber Identity*). Ce code peut être protégé à l'aide d'une clé de 4 chiffres appelés code PIN.

La carte SIM permet ainsi d'identifier chaque utilisateur, indépendamment du terminal utilisé lors de la communication avec une station de base. La communication entre une station mobile et la station de base se fait par l'intermédiaire d'un lien radio, généralement appelé interface air.

L'ensemble des stations de base d'un réseau cellulaire est relié à un contrôleur de stations (en anglais *Base Station Controller*, noté BSC), chargé de gérer la répartition des ressources.

L'ensemble constitué par le contrôleur de station et les stations de base connectées constituent le sous-système radio (en anglais BSS pour *Base Station Subsystem*).

Enfin, les contrôleurs de stations sont eux-mêmes reliés physiquement au centre de commutation du service mobile (en anglais MSC pour *Mobile Switching Center*), géré par l'opérateur téléphonique, qui les relie au réseau téléphonique public et à internet. Le MSC appartient à un ensemble appelé sous-système réseau (en anglais NSS pour *Network Station Subsystem*), chargé de gérer les identités des utilisateurs, leur localisation et l'établissement de la communication avec les autres abonnés.

Le MSC est généralement relié à des bases de données assurant des fonctions complémentaires :

- Le registre des abonnés locaux (noté HLR pour *Home Location Register*) : il s'agit d'une base de données contenant des informations (position géographique, informations administratives, etc.) sur les abonnés inscrits dans la zone du commutateur (MSC) ;
- Le Registre des abonnés visiteurs (noté VLR pour *Visitor Location Register*) : il s'agit d'une base de données contenant des informations sur les autres utilisateurs que les abonnés locaux. Le VLR rapatrie les données sur un nouvel utilisateur à partir du HLR correspondant à sa zone d'abonnement. Les données sont conservées pendant tout le temps de sa présence dans la zone et sont supprimées lorsqu'il la quitte ou après une longue période d'inactivité (terminal éteint) ;
- Le registre des terminaux (noté EIR pour *Equipment Identity Register*) : il s'agit d'une base de données répertoriant les terminaux mobiles ;
- Le Centre d'authentification (noté AUC pour *Authentication Center*) : il s'agit d'un élément chargé de vérifier l'identité des utilisateurs.

Le réseau cellulaire ainsi formé est prévu pour supporter la mobilité grâce à la gestion du *handover*, c'est-à-dire le passage d'une cellule à une autre.

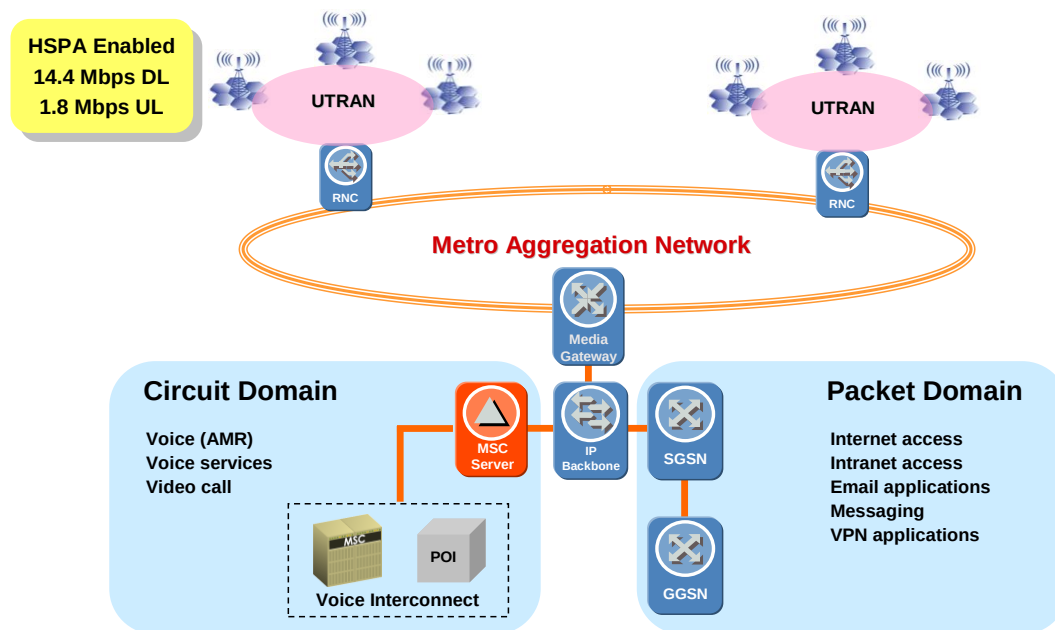
Enfin, les réseaux GSM supportent également la notion d'itinérance (en anglais *roaming*), c'est-à-dire le passage du réseau d'un opérateur à un autre.

Réseau 3G

Le réseau 3G de Medi Telecom permet la desserte du haut débit sur mobile, permettant l'accès à des services innovants, à savoir : *vidéo call*, réseaux sociaux (Facebook, MySpace, etc.), etc.

Depuis le lancement commercial des services 3G Medi Telecom en 2007, le réseau 3G s'est largement développé. Le schéma ci-dessous schématise l'architecture du réseau 3G de Medi Telecom:

Architecture du réseau 3G



Source : Medi Telecom

Le réseau 3G ou UMTS est composé d'un réseau d'accès UTRAN (UMTS Terrestrial Radio Access Network) et d'un réseau cœur.

Réseau d'accès Utran

Le réseau d'accès UTRAN est doté de plusieurs fonctionnalités. Sa fonction principale est de transférer les données générées par l'utilisateur. Il constitue une passerelle entre l'équipement usager et le réseau cœur via les interfaces Uu et Iu. Cependant, il est chargé d'autres fonctions :

- **Sécurité** : Il permet la confidentialité et la protection des informations échangées par l'interface radio en utilisant des algorithmes de chiffrement et d'intégrité ;
- **Mobilité** : Une estimation de la position géographique est possible à l'aide du réseau d'accès UTRAN ;
- **Gestion des ressources radio** : Le réseau d'accès est chargé d'allouer et de maintenir des ressources radio nécessaires à la communication ;
- **Synchronisation** : Il est aussi en charge du maintien de la base temps de référence des mobiles pour transmettre et recevoir des informations.

Le réseau d'accès UTRAN est composé de plusieurs éléments : une ou plusieurs stations de base (appelées NodeB), des contrôleurs radio RNC (Radio Network Controller) et des interfaces de communication entre les différents éléments du réseau UMTS.

NodeB :

Le rôle principal du NodeB est d'assurer les fonctions de réception et de transmission radio pour une ou plusieurs cellules du réseau d'accès de l'UMTS avec un équipement usager. Le NodeB travaille au niveau de la couche physique du modèle OSI (codage et décodage).

Les interfaces de communication :

Plusieurs types d'interfaces de communication coexistent au sein du réseau UMTS :

- Uu : Interface entre un équipement usager et le réseau d'accès UTRAN. Elle permet la communication avec l'UTRAN via la technologie CDMA.
- Iu : Interface entre le réseau d'accès UTRAN et le réseau cœur de l'UMTS. Elle permet au contrôleur radio RNC de communiquer avec le SGSN.
- Iur : Interface qui permet à deux contrôleurs radio RNC de communiquer.
- Iub : Interface qui permet la communication entre un NodeB et un contrôleur radio RNC.

RNC :

Le rôle principal du RNC est de router les communications entre le NodeB et le réseau cœur de l'UMTS. Il travaille au niveau des couches 2 et 3 du modèle OSI (contrôle de puissance, allocation de codes).

Le RNC constitue le point d'accès pour l'ensemble des services vis-à-vis du réseau cœur.

Exemple :

Lorsqu'une communication est établie par un équipement usager, une connexion de type RRC (Radio Resource Control) est établie entre celui-ci et un RNC du réseau d'accès UTRAN. Dans ce cas de figure, le RNC concerné est appelé SRNC (Serving RNC). Si l'utilisateur se déplace dans le réseau, il est éventuellement amené à changer de cellule en cours de communication. Il est d'ailleurs possible que l'utilisateur change de NodeB vers un NodeB ne dépendant plus de son SRNC. Le RNC en charge de ces cellules distantes est appelé « controlling RNC ». Le RNC distant est appelé « drift RNC » du point de vue RRC. Le « drift RNC » a pour fonction de router les données échangées entre le SRNC et l'équipement usager.

Réseau cœur :

Le réseau cœur de l'UMTS est composé de trois parties dont deux domaines :

- Le domaine CS (Circuit Switched) utilisé pour la téléphonie ;
- Le domaine PS (Packet Switched) qui permet la commutation de paquets ;
- Les éléments communs aux domaines CS et PS.

Ces deux domaines permettent aux équipements usagers de pouvoir gérer simultanément une communication paquets et circuits. Ces domaines peuvent être considérés comme des domaines de service. Ce type d'architecture permet de pouvoir créer ultérieurement d'autres domaines de service.

Eléments communs

Le groupe des éléments communs est composé de plusieurs modules :

- Le HLR (*Home Location Register*) représente une base de données des informations de l'utilisateur : l'identité de l'équipement usager, le numéro d'appel de l'utilisateur, les informations relatives aux possibilités de l'abonnement souscrit par l'utilisateur.
- L'AuC (*Authentication Center*) est en charge de l'authentification de l'abonné, ainsi que du chiffrement de la communication. Si une de ces deux fonctions n'est pas respectée, la communication est rejetée. Le AuC se base sur le HLR afin de récupérer les informations relatives à l'utilisateur et pour ainsi créer une clé d'identification.
- L'EIR (*Equipment Identity Register*) est en charge de la gestion des vols des équipements usagers. Il est en possession d'une liste des mobiles *blacklistés* par un numéro unique propre à chaque équipement usager à savoir le numéro IMEI (*International Mobile station Equipment Identity*).

Le domaine CS

Le domaine CS est composé de plusieurs modules :

- Le MSC (*Mobile-services Switching Center*) est en charge d'établir la communication avec l'équipement usager. Il a pour rôle de commuter les données.
- Le GMSC (*Gateway MSC*) est une passerelle entre le réseau UMTS et le réseau téléphonique commuté PSTN (*Public Switched Telephone Network*). Si un équipement usager contacte un autre équipement depuis un réseau extérieur au réseau UMTS, la

communication passe par le GMSC qui interroge le HLR pour récupérer les informations de l'utilisateur. Ensuite, il route la communication vers le MSC dont dépend l'utilisateur destinataire.

- Le VLR (*Visitor Location Register*) est une base de données, assez similaire à celle du HLR, attachée à un ou plusieurs MSC. Le VLR garde en mémoire l'identité temporaire de l'équipement usager dans le but d'empêcher l'interception de l'identité d'un usager. Le VLR est en charge d'enregistrer les usagers dans une zone géographique LA (*Location Area*).

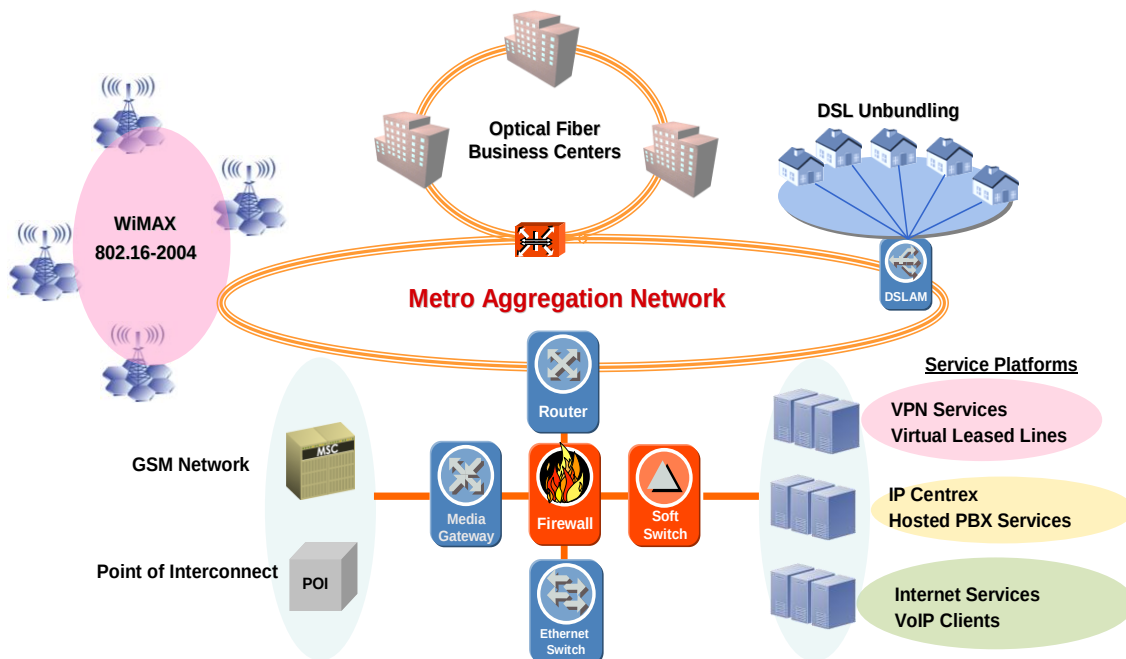
Le domaine PS

Le domaine PS est composé de plusieurs modules :

- Le SGSN (*Serving GPRS Support Node*) est en charge d'enregistrer les usagers dans une zone géographique dans une zone de routage RA (*Routing Area*) ;
- Le GGSN (*Gateway GPRS Support Node*) est une passerelle vers les réseaux à commutation de paquets extérieurs tels que l'Internet.

Réseau fixe

Architecture du réseau fixe



Source : Medi Telecom

Le réseau fixe de Medi Telecom a été conçu sur la base d'un réseau de nouvelle génération (NGN : *Next Generation Network*) permettant de disposer d'un cœur de réseau unique qui permet de fournir aux abonnés de multiples services (voix, données, contenus audiovisuels, etc.). L'accès au réseau fixe de Medi Telecom est assuré par 3 moyens de transport réseau :

- **Wimax** : Le Wimax constitue une technologie éprouvée et permettant une communication malgré la présence d'obstacles naturels (arbres, etc.). Le réseau Wimax de Medi Telecom est un réseau point-multipoint permettant à plusieurs émetteurs/récepteurs de communiquer entre eux. En raison du coût de l'équipement, cette technologie est dédiée généralement aux clients entreprises Medi Telecom ;
- **Microwave (FH)** : Il s'agit du moyen utilisé pour la transmission dans un réseau 2G, à travers des faisceaux hertziens, le client est connecté au réseau Medi Telecom, et dispose d'un accès point à point avec la station de base la plus proche ;
- **Fibre optique** : La fibre optique constitue le moyen de transport du réseau le plus performant en termes de débit. Il est néanmoins le plus coûteux en termes d'investissement. Le réseau fibre optique Medi Telecom a été déployé dans le cadre de 2 grands chantiers :
 - Boucle urbaine : desservant la zone urbaine de Casablanca et Rabat ;
 - Boucle nationale : interconnectant les grandes villes du Maroc.

I.6. Moyens informatiques

Medi Telecom dispose d'un système d'information performant répondant aux besoins de son environnement et qui couvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Les principales composantes du système d'information de Medi Telecom sont :

CRM : ce volet concerne l'ensemble des activités liées à la gestion de la relation clients. Il est composé d'applications concernant principalement la gestion des opérations du client, la gestion des réclamations, le système de *scoring*, le système de fidélisation, etc.

BSS : ce volet prend en charges les différentes fonctions liées à la facturation, tarification et valorisation. Il permet de gérer d'une manière homogène et cohérente la chaîne complète de facturation des clients finaux. Il traite la facturation de tous les produits et services lancés par Medi Telecom.

OSS : ce volet comporte l'ensemble des systèmes permettant de s'interfacer avec les éléments réseaux. Il est composé principalement de :

- Système de collecte du trafic à travers les tickets de taxation générés par les éléments réseaux
- Système permettant l'interfaçage entre les applications métier et les éléments du réseau, afin d'exécuter les opérations clients, tels que l'activation, la suspension, la réhabilitation, etc.
- Système de détection de fraude.

Système de revenus assurance dont l'objectif est d'assurer la chaîne de revenus de Medi Telecom de bout en bout.

Distribution et Vente : ces systèmes permettent la gestion de vente, des distributeurs, des points de ventes et des commissions.

Médiation et provisioning : le rôle du système de médiation est le traitement du trafic et le rôle du système de *provisioning* est l'activation des lignes et des services.

Business Intelligence : plateforme décisionnelle, composée de *datawarehouse* et de datamining, permettant de disposer de tous les tableaux de bord, *reporting* et analyses de comportements en relation avec l'activité commerciale de Medi Telecom.

Management de l'entreprise : concerne les métiers supports au sein de Medi Telecom, à travers différentes solutions permettant la gestion des ressources humaines, du volet juridique, des achats et, la finance et comptabilité, etc.

L'ensemble de ces systèmes est supportée par une infrastructure moderne, performante et redondante pour les systèmes critiques et permettant de supporter la capacité de fonctionnement avec d'excellents niveaux de disponibilité. L'ensemble de ces systèmes est administré et supervisé 24h/24 et 7j/7 par des équipes dédiées. Ces dispositifs sont renforcés par un processus de veille en vulnérabilité et d'un processus de surveillance des événements de sécurité.

I.7. Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la Société est majoritairement externalisé à travers des distributeurs franchisés et des sous agents. Ce modèle repose sur la rémunération des distributeurs par voie (i) de commissionnement sur les ventes effectuées et (ii) l'intéressement aux revenus générés par les clients acquis par le distributeur.

I.7.1. Typologie des points de vente

La distribution des produits de la Société s'effectue à travers un réseau mixte constitué de :

- Points de ventes détenus en propre (*own shops*) : Points de vente gérés directement par les distributeurs ;

- Points de vente gérés par des distributeurs agréés répartis entre magasins de distributeurs, franchises accordées à des tiers, ou encore sous agents :
 - ✓ Franchisés : Points de vente gérés par une personne physique ou morale en contrat de sous distribution avec le distributeur et qui assure pour le compte de ce dernier la commercialisation de produits et services de Medi Telecom ;
 - ✓ Sous-agents : Points de vente commercialisant divers produits (électroménager, laboratoire photo, etc.) et disposant d'un espace dédié à l'activité de Medi Telecom.
 - ✓ Téléboutiques.
- Commerces de proximité.

Le recrutement des distributeurs de Medi Telecom s'opère sur la base des critères suivants :

- Expérience dans le métier de la distribution et des nouvelles technologies ;
- Commercialisation de produits complémentaires à nos métiers ;
- Adossement à des groupes disposant d'une bonne notoriété et d'une assise financière adéquate.

L'évolution du réseau de distribution par type de point de vente se présente comme suit:

Type de point de vente	2008		2009		S1 ₂₀₁₀		2010		S1 ₂₀₁₁	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Own shops Meditel	61	0,5%	61	0,5%	58	0,5%	62	0,5%	69	0,5%
Own shops Distributeurs	346	2,9%	366	2,9%	383	3,0%	397	3,0%	398	3,0%
Franchises, sous agents et grandes surfaces	761	6,3%	773	6,0%	797	6,2%	812	6,2%	795	6,1%
Téléboutiques et sites publics	10 952	90,4%	11 610	90,6%	11 639	90,4%	11 818	90,3%	11 838	90,4%
Total	12 120	100,0%	12 810	100,0%	12 877	100%	13 089	100,0%	13 100	100,0%

Source: Medi Telecom

Lancés en 2004, les téléboutiques et sites publics représentent, à la fin du premier semestre 2011 90,4% du réseau de distribution global.

Les franchisés et sous-agents représentent le principal canal de distribution des produits Medi Telecom après les téléboutiques et sites publics et concentrent 6,1% du réseau avec 795 unités.

Enfin, les 69 *own shops* Medi Telecom ne représentent que 0,5% du réseau de distribution de la Société.

Par ailleurs, à partir de 2009, Medi Telecom a élargi son réseau de distribution par le développement d'un nouveau canal dédié à la distribution de la recharge au niveau rural et périurbain (commerces, souks, etc.). Ce canal compte 5 partenaires spécialisés dans la distribution de la recharge.

En matière logistique, Medi Telecom opte pour la sous-traitance à travers un grossiste unique : Telyco (devenu filiale de Medi Telecom depuis 2010). Ce dernier assure l'ensemble des opérations d'achat et de livraison des produits aux distributeurs.

I.7.2. Conditions générales de rémunération

Le modèle de rémunération qu'adopte Medi Telecom pour le réseau de distribution est basé sur le partage des revenus générés par le réseau.

La rémunération du réseau de distribution est basée sur 3 paramètres fondamentaux :

- L'activité commerciale et la promotion permettant le recrutement de nouveaux clients ;
- L'activité de gestion et d'administration réalisée par le distributeur et son réseau de points de vente ;
- La rentabilité pour Medi Telecom des clients recrutés.

Partie VI. Situation financière (comptes sociaux) de Medi Telecom

I. Préambule

Les informations financières analysées dans cette section sont basées sur les comptes sociaux annuels de Medi Telecom relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010, et sur les comptes semestriels 2010 et 2011.

Les comptes sociaux annuels ont fait l'objet d'une part d'un examen par le Conseil d'Administration et d'autre part d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Les comptes sociaux semestriels ont fait l'objet d'une part d'un examen par le Conseil d'Administration et d'autre part d'une attestation de revue limitée par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Au 31 décembre 2009, Medi Telecom ne disposait d'aucune filiale dont l'activité ou les résultats représentent un impact significatif.

En avril 2010, Medi Telecom a acquis la société Telyco et consolide de ce fait ses comptes à partir de 2010.

Les comptes consolidés annuels ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Les comptes consolidés semestriels 2010 ont fait l'objet d'un audit par l'Auditeur Indépendant de la Société.

Les comptes consolidés semestriels 2011 ont fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux Comptes de la Société.

II. Analyse des soldes intermédiaires de gestion

L'évolution de l'ESG sur la période 2008-S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1-2010	2010	Var 09/10	S1-2011	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Ventes de marchandises	41	88	114,6%	40	95	8,0%	134	N.S
Achats revendus de marchandises	184	201	9,2%	106	244	21,4%	250	135,8%
Marge brute sur ventes en l'état	-143	-114	-20,3%	-66	-149	30,7%	-116	75,8%
Ventes de biens et services produits	5 170	5 236	1,3%	2 720	5 608	7,1%	2 710	-0,4%
Production de l'exercice	5 170	5 236	1,3%	2 720	5 608	7,1%	2 710	-0,4%
Achats cons. de mat. et fournitures	1 112	1 192	7,2%	630	1 180	-1,0%	624	-1,0%
Autres charges externes	1 160	1 261	8,7%	688	1 335	5,9%	709	3,1%
Consommation de l'exercice	2 273	2 454	8,0%	1 318	2 515	2,5%	1 333	1,1%
Valeur ajoutée	2 754	2 668	-3,1%	1 336	2 944	10,3%	1 262	-5,5%
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	52,9%	50,1%	-3 pts	48,4%	51,6%	+1 pts	44,4%	-4 pts
Impôts et taxes	67	79	17,9%	71	80	1,3%	77	8,5%
Charges de personnel	397	442	11,3%	218	445	0,7%	288	32,1%
Excédent Brut d'Exploitation	2 290	2 147	-6,2%	1 048	2 419	12,7%	896	-14,5%
Marge d'EBE	44,0%	40,3%	-4 pts	38,0%	42,4%	+2 pts	31,5%	-6 pts
Autres produits d'exploitation	6	11	83,3%	0	0	-100,0%	0	N.M
Autres charges d'exploitation	2	1	-50,0%	0	5	N.S	0	N.M
Reprises d'exp. transf. de charges	52	49	-5,8%	1	84	71,4%	69	N.S
Dotations d'exploitation	1 409	1 520	7,9%	784	1 556	2,4%	665	-15,2%
Résultat d'exploitation	938	686	-26,9%	265	942	37,3%	300	13,2%
Marge d'exploitation (R_{EX}/CA)	18,0%	12,9%	-5 pts	9,6%	16,5%	+4 pts	11,1%	+2 pts
Résultat financier	-425	-358	-15,8%	-152	-264	-26,3%	-164	7,9%
Résultat courant	513	328	-36,1%	112	678	106,7%	137	22,3%
Résultat non courant	-30	-25	-16,7%	-21	-26	4,0%	-57	N.S
Résultat avant impôts	483	302	-37,5%	91	652	115,9%	79	-13,2%
Impôt sur les sociétés	26	27	3,8%	15	29	7,4%	15	0,0%
Taux d'IS apparent	5,4%	8,9%	+3 pts	15,9%	4,4%	-4 pts	19,1%	+3 pts
Résultat net	457	276	-39,6%	77	623	125,7%	64	-16,9%
Marge nette	8,8%	5,2%	-4 pts	2,8%	10,9%	+6 pts	2,3%	- 1 pt

Source: Medi Telecom

II.1. Marge brute sur les ventes en l'état

L'évolution de la marge brute sur les ventes en l'état sur la période 2008 –S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1-2010	2010	Var 09/10	S1-2011	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Ventes de marchandises	41	88	115,0%	40	95	8,5%	134	233,0%
Achats revendus de marchandises	184	201	9,5%	106	244	21,0%	250	135,7%
- Achats de marchandises	202	200	-1,2%	105.3	325	62,7%	292.8	178,0%
- Variation de stocks de marchandises	-18	1	-107,6%	0.79	-82	N.S	-42.69	N.M
Marge brute sur ventes en l'état	-143	-114	-20,6%	-66	-149	30,7%	-116	76,1%
<i>Taux de marge brute sur les ventes en l'état</i>	<i>-351,5%</i>	<i>-129,8%</i>	<i>+221,7 pt</i>	<i>-163,2%</i>	<i>-156,4%</i>	<i>-26,6 pts</i>	<i>-86,3%</i>	<i>76,9 pts</i>

Source: Medi Telecom

Les ventes de marchandises en l'état sont constituées des ventes de terminaux, packs, modems, cartes SIM, etc.;

Dans le but de stimuler l'acquisition de clients, la Société subventionne les marchandises vendues : le prix de vente du matériel au client final est inférieur au coût de revient. La différence de prix est supportée par la Société. Il en résulte une marge brute négative sur ces ventes.

Les ventes de marchandises se présentent comme suit :

(en KMAD)	2008	2009	Var 08/09	S1-2010	2010	S1-2011	Var 09/10	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Vente de marchandises en l'état	40 753	87 640	115,1%	40 318	95 062	134 247	8,5%	233,0%
Terminals et Packs	21 116	52 374	148,0%	24 659	67 317	118 481	28,5%	380,5%
Autres ventes de marchandises	19 637	35 266	79,6%	15 659	27 745	15 766	-21,3%	0,7%

Source : Medi Telecom

Les achats revendus de marchandises se présentent comme suit :

En KMAD	2008	2009	Var 08/09	S1-2010	2010	S1-2011	Var 09/10	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Achats revendus de marchandises	184 006	201 397	9,5%	106 134	243 710	250 149	21,0%	135,7%
Terminals, Packs et PC	100 498	124 133	23,5%	80 188	180 677	228 494	45,6%	160,0%
Cartes SIM et Recharges	50 882	50 359	-1,0%	16 562	41 633	11 214	-17,3%	-21,0%
Autres	32 626	26 905	-17,5%	9 384	21 400	10 441	-20,5%	196,0%

Source: Medi Telecom

Evolution 2008-2009

Accompagnant la progression du parc clients, les ventes de marchandises augmentent de 115,0% entre 2008 et 2009 pour s'établir à 87,6 MMAD en fin de période. Cette évolution s'explique principalement par les ventes de marchandises réalisées dans le cadre du programme gouvernemental d'équipement des étudiants « Injaz ».

Les achats revendus de marchandises progressent quant à eux de 9,5% en 2009, s'établissant à 201,4 MMAD. La croissance résulte en grande partie des achats d'équipements relatifs au programme Injaz et des terminaux octroyés aux clients finaux dans le cadre du programme de fidélisation. Cette progression reflète ainsi la relance du segment postpayé dont les activations ont augmenté de manière significative.

Ces augmentations ont été contrebalancées par la poursuite des actions d'optimisation des coûts de revient notamment concernant les cartes SIM (-12%) et les packs prépayés (-13%). En ce qui concerne les cartes SIM, une négociation de meilleurs prix favorisée par des engagements de commande de volumes plus importants a permis des économies de coûts. Pour ce qui est des packs prépayés, les achats de terminaux ont davantage concerné des terminaux d'entrée de gamme.

Par conséquent, le déficit sur ventes de marchandises en l'état s'est résorbé de 20,6% et s'établit à -113,8 MMAD en fin de période.

Evolution 2009-2010

Les ventes de marchandises, principalement opérées dans les *own shops* Meditel, ont progressé de 8,5% pour s'établir à 95,1 MMAD.

En outre, les ventes ont été stimulées par les éléments suivants :

- (i) La participation active de Medi Telecom au programme gouvernemental « Injaz » destiné à l'équipement des étudiants en matériel informatique et de connexion internet ;
- (ii) le développement de la publiphonie nécessitant l'équipement en publiphones de nouvelle génération. Ces derniers se caractérisent par un déploiement dans des zones rurales, périurbaines et commerces de proximité et un process d'installation à bas coût.

Les achats revendus de marchandises connaissent une évolution plus importante de 21% à 244 MMAD. En effet, les achats de terminaux ont progressé significativement en raison notamment du recrutement d'un nombre important de clients *postpayés*. Ces activations font l'objet de subvention conséquente au niveau du terminal. Il en découle une dégradation du taux de marge brute sur les ventes en l'état de 26,6 pts à -156,4% en 2010. La dégradation du taux de marge trouve également son origine dans la progression des achats revendus directement au réseau de distribution, en lien avec l'acquisition du stock de marchandises auprès de Telyco (faisant désormais partie du groupe Medi Telecom depuis 2010). Il découle de ces évolutions une marge brute en repli de 30,7% qui s'établit à -148,7 MMAD en 2010 (vs. -113,8 MMAD en 2009).

Par ailleurs, le poste « autres ventes de marchandises » enregistre un repli de 21,3% par rapport à l'année précédente en raison (i) d'une diminution des ventes liées à l'activité 3G de 27% et (ii) d'un impact favorable sur les ventes de l'activité 3G en 2009, suite au lancement de l'opération Injaz.

Enfin, les achats de cartes SIM et recharges diminuent de 17,3% suite à un effet baisse des prix et quantités commandées des cartes SIM & recharges grâce à une politique d'optimisation des coûts, ainsi qu'une meilleure gestion du stock permettant l'écoulement du stock cartes SIM notamment les *standalone* distribués dans le cadre de l'opération MRE.

Les stocks nets de marchandise évoluent par ailleurs de 118,2% à 144,8 MMAD (vs. 66,4 MMAD en 2009) en raison de la reprise d'une partie du stock de Telyco par Medi Telecom.

Evolution au 1^{er} semestre 2011

Au premier semestre 2011, la marge brute sur les ventes en l'état s'établit à -115,9 MMAD (vs. -65,8 MMAD au premier semestre 2010), principalement en raison de la progression des volumes de marchandises vendues.

En effet, malgré l'allègement du taux de subvention (46,3% en juin 2011 vs. 62,0% en juin 2010), les volumes écoulés ont progressé tirés par les ventes de terminaux et de packs (118,5 MMAD à S1₂₀₁₁ vs. 24,7 MMAD en S1₂₀₁₀). Il en résulte ainsi une progression des achats de terminaux, packs et PC de 160,0% à 228,5 MMAD.

II.2. Production

La production de la Société sur la période 2008 -S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	2009	Var _{08/09}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{09/10}	Var _{S1₁₀/S1₁₁}
Ventes de biens et services produits	5 170	5 236	1,3%	2 720	5 608	2 710	7,1%	-0,4%
Production de l'exercice	5 170	5 236	1,3%	2 720	5 608	2 710	7,1%	-0,4%

Source: Medi Telecom

La production de Medi Telecom est constituée de revenus des services de téléphonie (ventes de minutes de communications téléphoniques), des revenus d'interconnexion et du *roaming*.

La production inclut également les revenus accessoires, lesquels comprennent notamment :

- Les revenus partagés dans le cadre des opérations de services à valeur ajoutée⁴⁴ ;
- Le co-marketing lié à la participation des constructeurs à la promotion des terminaux ;
- La location des sites en partage, etc.

Les revenus des services de téléphonie varient en fonction (i) du nombre d'abonnés, (ii) de l'usage et (iii) de la politique tarifaire.

Evolution 2008-2009

En dépit d'un ensemble d'éléments défavorables d'ordre conjoncturels, les ventes de biens et services produits ont enregistré une évolution positive de 1,3% par rapport à 2008 et s'élèvent à 5 236 MMAD.

L'année 2009 a été fortement impactée par la conjoncture économique internationale défavorable matérialisée par un recul important des revenus *roaming* (-26%).

En outre, la crise internationale a eu un impact sur la population Marocaine Résidente à l'Etranger, ayant pour conséquence un fléchissement significatif des revenus générés durant la période estivale qui enregistre traditionnellement une hausse sensible de la consommation.

En plus, le mois de ramadan, qui constitue une période de basse activité, a coïncidé en partie avec la période estivale ; impactant de manière négative le niveau de consommation enregistré.

Ces effets ont été accentués par une concurrence accrue de la part des autres opérateurs. A ce titre, il y a lieu de noter l'introduction d'une nouvelle offre en mobilité totale par l'opérateur Wana.

Les revenus sur appels entrants ont stagné en 2009, reflétant ainsi un environnement économique national difficile qui a induit un ralentissement de la croissance du secteur télécoms dans sa globalité.

Les segments à haute valeur, à savoir l'entreprise (+14%) et l'internet mobile en 3G (+120%) ont atténué l'impact de ces éléments défavorables et ont contribué pour une grande part à la croissance globale des revenus enregistrée par la Société (croissance de 1,3% en 2009 vs. 4,2% en 2008). Les améliorations introduites via la nouvelle segmentation des clients et la spécialisation du réseau de distribution ont constitué des facteurs clés de cette performance.

Concernant le segment prépayé, Medi Telecom a poursuivi en 2009 sa politique d'acquisition des clients, parallèlement aux actions visant à stimuler l'usage, grâce notamment à diverses promotions sur la voix vers tous les opérateurs.

L'élargissement considérable du parc clients prépayé (+19%) a été rendue possible grâce aux actions de fidélisation entreprises par la Société ayant abouti à une réduction sensible du *Churn* qui a baissé de 12 points et s'établit à 8% (vs 20% en 2008). Néanmoins, malgré la croissance du parc client le chiffre d'affaires pour le segment prépayé ne s'est apprécié que de 2,0% en raison de l'acquisition de nouveaux clients à faible pouvoir d'achat.

⁴⁴ Comme les jeux en ligne, le service BlackBerry, etc.

Dans le plongement de l'exercice précédent, l'année 2009 a été marquée par une baisse des tarifs et la mise en place de promotions visant à recruter davantage de clients abonnés ; le parc postpayé s'étant accru de 6%. La stimulation de l'usage a favorablement influencé la consommation. Ces éléments ont été déterminants à une appréciation du revenu postpayé de 9% en 2009.

Il en est de même pour l'internet mobile 3G, segment en pleine croissance, l'évolution enregistrée en 2008 s'est prolongée en 2009 grâce à l'élargissement du parc (+179%).

Evolution 2009-2010

Les revenus composés principalement de ceux issus du trafic s'élèvent à 5 608 MMAD, soit + 7% par rapport à l'année 2009. Cette performance intervient dans un contexte de concurrence accrue, notamment de la part de l'opérateur historique. La concurrence a été marquée par une nouvelle offre GSM suite au lancement par le troisième opérateur de la marque Inwi en février 2010.

La progression des revenus s'explique principalement par :

- L'élargissement de la base clientèle (+16%, dont 14% de progression pour le parc mobile) qui atteint plus de 11 millions d'abonnés en 2010 contre 9,6 millions en 2009 ;
- La résilience des revenus issus du trafic entrant (et ce, malgré la baisse des tarifs de terminaison depuis le 1er juillet 2010): l'interconnexion (nationale et internationale) et le *roaming* ont progressé de +11% par rapport à l'année précédente ;
- L'accroissement de 6% des revenus générés par les clients finaux, tirés notamment par :
 - ✓ L'essor des revenus issus du postpayé résidentiel (+27%) suite à la refonte de l'offre commerciale des abonnements en juin 2010 ;
 - ✓ Le maintien de la croissance des revenus issus du segment Entreprises ;
 - ✓ La croissance des revenus de l'internet 3G ;
 - ✓ La poursuite du développement de l'activité du fixe Entreprises.

Le segment prépayé a connu un léger repli impacté essentiellement par : (i) les effets de la concurrence accrue, et (ii) dans une moindre mesure la baisse des tarifs en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2010.

Evolution S1₂₀₁₀-S1₂₀₁₁

Malgré la progression de la base des clients (11,1%) de la Société (+8,6% pour le prépayé et +25,6% pour le postpayé) à 11,4 millions de clients, le chiffre d'affaires se maintient à 2,7 milliards de dirhams (-0,4% par rapport au premier semestre 2010).

Cette évolution est principalement due à l'effet de baisse des prix de communication se traduisant par un repli de l'ARPU mobile à 45 Dh au premier semestre 2011 (vs. 48 Dh au premier semestre 2010), pour un chiffre d'affaire du segment mobile à 1 422 MMAD en S1₂₀₁₁ vs. 1 432 MMAD en S1₂₀₁₀.

Néanmoins, Medi Telecom a maintenu le développement de ses relais de croissance à l'image du segment fixe dont le chiffre d'affaires s'apprécie de 53,4% à 98 MMAD.

II.3. Consommation de l'exercice

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₂₀₁₀ /S
Achats consommés	1 112	1 193	7,2%	630	1 180	-1,0%	624	-0,9%
- Dont Achats de travaux, études et prestations de services	1 041	1 102	5,9%	N.D	1 106	0,3%	N.D	N.D
Autres charges externes	1 160	1 261	8,7%	688	1 335	5,9%	709	3,0%
- Dont Locations et charges locatives	261	273	4,7%	152	286	4,7%	154	1,5%
- Dont Entretien et réparations	167	240	43,7%	127	241	0,3%	139	8,9%
- Dont Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	286,8	286	-0,3%	60	296	3,6%	46	-23,6%
- Dont Redevances pour brevets, marques, droits.	105,0	111	5,7%	37	143	28,9%	39	7,2%
Consommation de l'exercice	2 273	2 454	8,0%	1 318	2 515	2,5%	1 333	1,1%

Source: Medi Telecom

Les achats consommés sont principalement constitués :

- des coûts d'interconnexion ;
- du coût sur le *roaming out* des clients qui font des appels à l'étranger ; et
- du coût de subvention des ventes de terminaux, de cartes SIM, etc.

Les autres charges externes sont notamment constituées :

- des commissions accordées aux distributeurs,
- des coûts de maintenance principalement du réseau, des systèmes d'information et des plateformes ;
- des charges locatives liées principalement au réseau télécom, aux points de vente et locaux administratifs ;
- du marketing ;
- des autres frais généraux.

Evolution 2008-2009

En 2009, la consommation de la Société a progressé de 8% pour s'établir à 2 454 MMAD.

Cette hausse trouve son origine dans les éléments suivants :

- Augmentation sensible des coûts liés à l'infrastructure (+18%) poursuivant la même tendance observée en 2008. L'extension et le renforcement du réseau, en particulier concernant le fixe et la 3G, ont engendré un accroissement des coûts du réseau ;
- Hausse des coûts d'interconnexion (+4,3%) et du *roaming out* (+9,7%), conséquence de la hausse du trafic vers les autres opérateurs nationaux ;
- Accroissement des coûts de marketing (+4%) lié aux coûts de publicité.

Evolution 2009-2010

En 2010, les charges opérationnelles ont progressé à un rythme moins soutenu que le chiffre d'affaires (+2,5% à 2 515 MMAD, vs. 7,1% pour le CA à 5 703 MMAD). Les principales raisons de cette hausse se déclinent comme suit :

- La progression des coûts marketing et commerciaux expliquée notamment par : (i) les charges de publicité accompagnant les offres commerciales et (ii) l'augmentation des coûts commerciaux, tirée principalement par la hausse des coûts de rétention suite à l'effort de fidélisation déployé en 2010 dans un contexte de concurrence élevée marquée par la nouvelle offre GSM du troisième opérateur ;

- L'augmentation de 13% des charges d'interconnexion due à la progression du trafic vers les autres opérateurs nationaux et étrangers et des coûts du *roaming*. En ligne avec les directives de L'ANRT qui interdit désormais toute discrimination de tarifs entre les appels au sein d'un même réseau et ceux vers d'autres opérateurs nationaux ;
- La progression des coûts réseaux conséquence du renforcement des infrastructures ainsi que celle des charges locatives en raison de l'augmentation du nombre de sites en liaison avec le développement du réseau technique et de l'effet des révisions périodiques des montants de loyer suivant les dispositions légales et/ou contractuelles.

Evolution S1₂₀₁₀-S1₂₀₁₁

La consommation de la Société au premier semestre 2011 s'inscrit en légère progression de 1,1% à 1 332,5 MMAD (vs. 1 318 MMAD en S1₂₀₁₀), portée essentiellement par la (i) la progression de 8,9% des charges d'entretien liée à l'extension du réseau, et (ii) un effort commercial soutenu impliquant des commissions plus importantes accordées aux distributeurs (+7,0%).

II.4. Valeur ajoutée

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₂₀₁₀ /S1 ₂₀₁₁
Marge brute sur ventes en l'état	-143	-114	-20,6%	-66	-149	30,6%	-116	76,1%
Production	5 170	5 236	1,3%	2 720	5 608	7,1%	2 710	-0,4%
Consommation de l'exercice	2 273	2 454	8,0%	1 318	2 515	2,5%	1 333	1,1%
Valeur ajoutée	2 754	2 668	-3,1%	1 336	2 944	10,3%	1 262	-5,6%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>52,9%</i>	<i>50,1%</i>	<i>-3 pts</i>	<i>48,4%</i>	<i>51,6%</i>	<i>+1 pts</i>	<i>44,4%</i>	<i>-4 pts</i>

Source: Medi Telecom

Evolution 2008-2009

L'augmentation des coûts d'interconnexion (croissance du parc clients Medi Telecom) et de la hausse des coûts liés à l'extension du réseau, combinée à une hausse modérée des revenus s'est traduite par un léger repli de la valeur ajoutée de 3,1% à 2 668 MMAD.

Le taux de valeur ajoutée a poursuivi sa tendance légèrement baissière pour s'établir à 50,1%.

Evolution 2009-2010

La progression importante des ventes de services de 7,1% a permis une augmentation sensible de la valeur ajoutée qui s'inscrit en hausse de 10,3%.

Le taux de valeur ajoutée s'établit désormais à 51,6% en progression de 150 pbs par rapport à 2009, traduisant l'amélioration générale des marges de la Société.

Evolution S1₂₀₁₀ – S1₂₀₁₁

L'effort important fourni par la Société en matière d'acquisition de nouveaux clients (progression du parc +11,1%) s'est matérialisé par (i) la progression du coût d'équipement des abonnés (-115,9 MMAD en S1₂₀₁₁ vs. -65,8 MMAD en S1₂₀₁₀), et (ii) une progression des commissions aux partenaires (+7,0%). Il en découle une valeur ajoutée en repli de 5,6% au premier semestre 2011, avec un taux de valeur ajoutée de 44,4% (vs. 48,4% en juin 2010).

II.5. Excédent brut d'exploitation

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₂₀₁₀ /S
Valeur ajoutée	2 754	2 668	-3,1%	1 336	2 944	10,3%	1 262	-5,6%
Impôts et taxes	67	79	18,0%	71	80	1,4%	77	9,5%
Charges de personnel	397	442	11,4%	218	445	0,6%	288	32,2%
Excédent Brut d'Exploitation	2 290	2 147	-6,3%	1 048	2 419	12,7%	896	-14,4%
<i>Marge d'EBE (EBE/CA)</i>	<i>44,0%</i>	<i>40,3%</i>	<i>-4 pts</i>	<i>38,0%</i>	<i>42,4%</i>	<i>+2 pts</i>	<i>31,5%</i>	<i>-6 pts</i>
Effectif	952	1 048	10,1%	1 023	1 029	-1,8%	1 053	2,3%
Ratio de productivité (EBE / Effectif - en KMAD par employé)	2 406	2 048	-14,9%	1 024	2 351	14,8%	851	N.D

Source: Medi Telecom

Evolution 2008-2009

En 2009, la Société enregistre la progression des éléments suivants :

- Les impôts et taxes (+18,0%) en raison de l'augmentation des charges d'impôts (taxe professionnelle) suite à :
 - ✓ L'augmentation de l'assiette taxable consécutivement à l'augmentation du nombre de sites loués et à la revalorisation de la valeur locative des sites exploités par la Société ;
 - ✓ La croissance de la redevance ANRT au titre du Service Universel.
- Charges de personnel (+11,4% à 442 MMAD) suite à la hausse de l'effectif (qui passe de 952 à 1 048). Les recrutements opérés visent à renforcer les équipes dédiés au segment de l'Entreprise, au réseau de distribution direct et à accompagner le développement des nouveaux segments à fort potentiel de croissance (internet mobile, data, etc.).

Par conséquent, l'excédent brut d'exploitation de la Société s'inscrit en repli de 6,3% par rapport à 2008 et s'établit à 2 147 MMAD. La marge d'exploitation s'établit à 40,3%.

Il en découle une productivité en repli de 14,9% à 2 048 KMAD par employé (vs. 2 406 KMAD à fin 2008).

Evolution 2009-2010

En 2010, la Société a enregistré une progression des produits d'exploitation (+7,5%), principalement liée (i) à l'élargissement du parc client (+16%), et (ii) à l'amélioration des revenus générés par le trafic.

En outre, la maîtrise de la consommation de l'exercice (+ 2,5%), ainsi que des charges de personnel à 445,1 MMAD (+0,6%) par rapport à l'année précédente ont permis à la Société d'afficher une amélioration de son Excédent Brut d'Exploitation à 2 418,8 MMAD, soit une progression de 12,7% par rapport à l'année précédente.

La marge d'EBE s'améliore de manière très satisfaisante à hauteur de 210 pbs par rapport à l'année précédente et s'établit à 42,4% en 2010 (vs. 40,3 en 2009).

Il en découle une productivité en progression de 14,8% à 2 351 KMAD par employé (vs. 2 048 KMAD à fin 2009).

Evolution S1₂₀₁₀ – S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, la Société est négativement impactée par le maintien du chiffre d'affaires (-0,4%) dans un contexte d'intensification de l'environnement concurrentiel conduisant à une inflation des charges relatives à la rétention et l'acquisition de nouveaux clients (subventions de terminaux,

commissions distributeurs, etc.). Ces éléments conduisent à un repli de la valeur ajoutée de 5,6% à 1 261,6 MMAD (vs. 1 335,8 MMAD).

En outre, les charges de personnel progressent de manière importante et s'établissent à 287,9 MMAD en 2011 (vs. 217,8 MMAD en 2010) en raison de la prime servie à l'ensemble du personnel pour récompenser les efforts fournis durant la phase de changement de l'actionnariat de la Société.

II.6. Résultat d'exploitation

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Excédent Brut d'Exploitation	2 290	2 147	-6,3%	1 048	2 419	12,7%	896	-14,40%
Autres produits d'exploitation	6	11	85,5%	0	0	-99,8%	0	N.M
Autres charges d'exploitation	2	1	-72,9%	0	5	N.S	0	N.M
Reprises d'exploitations: transfert de charges	52	49	-7,2%	1	84	72,0%	69	N.S
Dotations d'exploitation	1 409	1 521	7,9%	784	1 556	2,3%	665	-15,20%
Résultat d'exploitation	938	686	-26,9%	265	942	37,4%	300	13,4%
<i>Marge d'exploitation (REX/CA)</i>	<i>18,0%</i>	<i>12,9%</i>	<i>-5 pts</i>	<i>9,6%</i>	<i>16,5%</i>	<i>+4 pts</i>	<i>11,1%</i>	<i>+2 pts</i>

Source: Medi Telecom

Le poste « reprises d'exploitation: transfert de charges » représente :

- la capitalisation des coûts internes des charges du personnel relatifs aux développements des services ;
- Reprises des provisions pour dépréciation de l'actif circulant ;
- Reprises des provisions pour risques ;
- Transfert d'une partie des pièces de rechange en immobilisations.

Les dotations d'exploitation comprennent principalement les éléments suivants :

- les dotations aux amortissements de l'infrastructure réseau ;
- les dotations aux amortissements des licences d'exploitation (GSM, 3G et Fixe) ;
- les dotations aux amortissements des systèmes d'information (plateformes, progiciels, développements, matériel informatique, etc.) ;
- les provisions pour dépréciation des stocks, des créances clients, des litiges et du risque fidélisation.

Evolution 2008-2009

En 2009, le résultat d'exploitation enregistre un repli de 26,9% en raison de l'effet combiné de :

- La baisse de l'excédent brut d'exploitation de 6,3% à 2 147 MMAD, résultante de (i) la progression des charges d'interconnexion, (ii) l'inflation constatée sur les coûts techniques et (iii) l'augmentation des charges de personnel ;
- La progression de 7,9% à 1 520 MMAD des dotations d'exploitation, en raison principalement de la mise en service d'immobilisations corporelles et incorporelles constituées essentiellement des installations afférentes à l'infrastructure réseau (sites relais), et systèmes d'information.

Il découle de ces évolutions une contraction de la marge d'exploitation à 13% en 2009, contre 18,0% en 2008.

Evolution 2009-2010

En 2010, malgré la progression du poste de « autres charges d'exploitations » à 4,5 MMAD, en raison de la constatation d'une perte sur créance irrécouvrable, le résultat d'exploitation ressort en forte progression de 37,4% à 942,4 MMAD en raison (i) de la progression des revenus liée à

l'élargissement du parc client, et à l'augmentation des revenus clients finaux, (ii) le maintien des coûts d'exploitation et (ii) la stabilité des dotations d'exploitation à 1 555,6 MMAD (+2,3%).

Il en découle une marge d'exploitation en progression de 360 pbs à 16,5%.

Evolution S1₂₀₁₀ – S1₂₀₁₁

Au premier semestre de l'exercice 2011, la marge d'exploitation de la Société s'améliore sensiblement pour s'établir à 11,1% (vs. 9,7% en Juin 2010), principalement en raison (i) des reprises d'exploitation pour un montant 68,7 MMAD relatives principalement à la prime servie à l'ensemble du personnel pour récompenser les efforts fournis durant la phase de changement de l'actionnariat de la société, etc., et (ii) de l'allègement du poids des dotations d'exploitation qui s'établit à 664,9 MMAD en juin 2011 (vs. 783,6 MMAD en juin 2010) du fait que certains équipements sont totalement amortis.

II.7. Résultat Financier

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Produits financiers	63	53	-14,7%	29	112	109,4%	26	-10,6%
Produits des titres de participation	-	-	N.M	-	52	N.M	-	N.M
Gains de change	30	18	-41,5%	16	31	76,5%	8	-48,9%
Intérêts et autres produits financiers	21	17	-22,4%	4	19	13,4%	12	N.S
Reprises financières & transferts de charges	11	19	76,2%	10	10	-49,1%	6	-34,4%
Charges financières	487	412	-15,5%	181	376	-8,7%	189	4,5%
Charges d'intérêts	438	378	-13,8%	162	332	-12,2%	163	0,4%
Pertes de changes	28	21	-24,3%	11	24	13,3%	6	-44,0%
Autres charges financières	2	3	41,5%	4	14	N.S	8	92,4%
Dotations financières	19	10	-49,1%	4	6	-34,4%	12	N.S
Résultat financier	-425	-358	-15,6%	-152	-264	-26,3%	-164	7,4%

Source: Medi Telecom

Evolution 2008-2009

En 2009, Medi Telecom a continué à amortir sa dette bancaire⁴⁵ à long terme de 1 499 MMAD entraînant une économie des charges d'intérêts de 13,8% (ou 60 MMAD) par rapport à 2008 et une réduction du poids relatif de la dette à 7,7% du chiffre d'affaires (vs. 9,3% du chiffre d'affaires en 2008).

Les intérêts et autres produits financiers se composent principalement de revenus de placements à court terme s'élevant à 17 MMAD en 2008.

Les gains nets de change se sont améliorés entre 2008 et 2009 suite à la fluctuation favorable des cours de change.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les dotations aux provisions nettes des reprises enregistrées par la Société concernent principalement le risque de change des dettes et créances circulantes.

Par conséquent, le résultat financier de la Société s'apprécie de 67 MMAD, et s'établit à -358 MMAD en 2009, en amélioration de 15,8% par rapport à la précédente clôture.

Evolution 2009-2010

Suite à la distribution de dividendes par Telyco en 2010 servi à son actionnaire, Medi Telecom enregistre un produit de titres de participation de 51,8 MMAD.

⁴⁵ Cf. analyse du bilan

Par ailleurs, les gains de change progressent de 76,5% en 2010, suite aux fluctuations favorables des cours de change durant l'année 2010. Ces évolutions s'expliquent principalement par la tendance baissière du cours de change EUR/MAD durant le premier semestre 2010. Ainsi, les factures fournisseurs ayant été enregistrées à des cours favorables, permettent à la Société de faire des gains de change sur ses flux import. De la même manière, le taux de change ayant enregistré une hausse durant le deuxième semestre, la Société a réalisé des gains sur ses flux export.

L'amortissement de la dette bancaire de Medi Telecom contribue à la réduction des charges d'intérêts de 12,2% à 331,5 MMAD.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les dotations aux provisions nettes des reprises enregistrées par la Société concernent principalement le risque de change des dettes et créances circulantes.

Le déficit financier se résorbe par conséquent de 26,3% au titre de l'exercice 2010 et s'établit à 264 MMAD (vs. 358,3 pour l'exercice précédent).

Evolution S1₂₀₁₀ – S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, le résultat financier de la Société s'établit à -163,6 MMAD (vs. -152,3 MMAD au premier semestre 2010).

Cette évolution est la résultante des éléments suivants :

- Repli des gains et pertes de changes au premier semestre 2011 suite à une stabilisation du Dirham face aux devises étrangères (notamment l'Euro) ;
- Progression des Autres Charges Financières relatives à des opérations d'escompte financier en passant de 4,3 MMAD au premier semestre 2010 à 8,2 MMAD au premier semestre 2011 ;
- Progression des dotations financières relatives aux dettes et créances d'exploitation libellées en devises à 12,4 MMAD (vs. 4,1 MMAD en S1₂₀₁₀).

II.8. Résultat non courant

Le résultat non courant de la Société évolue comme suit :

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Produits non courants	1,8	21,8	N.S	2,0	8,3	-61,8%	13,9	580,4%
Produits des cessions d'immobilisation	0,9	3,5	N.S	1,1	1,1	-66,8%	11,1	N.S
Subvention d'équilibre	-	-	N.M	0,0	-	N.M	0,0	N.M
Reprise sur subventions d'investissement	-	-	N.M	0,0	-	N.M	0,0	N.M
Autres produits non courants	0,8	6,9	N.S	0,0	4,4	-36,3%	0,8	N.S
Reprises non courantes; transferts de charges	-	11,4	N.M	0,9	2,8	-75,8%	2,0	118,9%
Charges non courantes	31,4	47,2	50,1%	23,2	34,7	-26,5%	71,3	206,8%
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0,9	3,5	N.S	1,1	1,1	-66,8%	11,1	N.S
Subventions accordées	-	-	N.M	0,0	-	N.M	0,0	N.M
Autres charges non courantes	18,3	37,7	106,1%	11,4	21,4	-43,2%	51,9	N.S
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	12,2	6,1	-50,4%	10,6	12,1	100,6%	8,3	-22,1%
Résultat Non Courant	-29,7	-25,4	-14,5%	-21,2	-26,4	3,9%	-57,4	170,9%

Source: Medi Telecom

En 2009, le poste « autres charges non courantes » correspond principalement (i) aux indemnités de départ du personnel essentiellement expatriés suite au changement de l'actionnariat en 2009, (ii) à la constatation de la perte sur stock ainsi que (iii) les charges relatives au dénouement de plusieurs litiges soit à l'amiable ou par voie de justice.

En outre, dans le cadre de la convention de partenariat entre Medi Telecom et ONCF qui avait pour objet le déploiement commun des infrastructures fibre optique établies sur les sites de chemin de fer,

Medi Telecom a construit pour le compte de ONCF les tronçons du chemin fer, cette construction a fait objet en 2009 d'une facturation à ONCF pour 3,4 MMAD.

Par ailleurs, les reprises non courantes concernent (i) le dénouement d'un litige commercial avec la société Ali In Production, et (ii) le règlement à l'amiable d'un litige avec des collaborateurs de Meditel.

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des litiges avec le personnel ou réclamations de la part des propriétaires des sites intégrant les équipements de Medi Telecom.

En 2010, la dotation non courante correspond à la constatation de l'amortissement exceptionnel des frais relatifs à l'ancien crédit bancaire suite à son remboursement par anticipation. En outre, les autres charges non courantes s'établissent à 21,4 MMAD, constituées principalement de (i) les litiges avec les tiers ou le personnel de la société suite à leur règlement, à l'amiable ou après décision de justice et (ii) les pertes de dépréciation relatives au stock obsolète.

Au premier semestre 2011, le résultat non courant est principalement constitué d'une charge non courante de 51,9 MMAD relative principalement à une prime exceptionnelle octroyée au personnel.

II.9. Résultat net

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Résultat courant	513	328	-36,1%	112	678	107,0%	137	21,6%
Résultat non courant	-30	-25	-14,5%	-21	-26	3,9%	-57	170,9%
Résultat avant impôts	483	302	-37,5%	91	652	115,6%	79	-13,1%
Impôt sur les sociétés	-26	-27	1,9%	-15	-29	8,1%	-15	4,3%
Taux d'IS apparent	5,4%	8,9%		-16,5%	4,4%		-19,1%	
Résultat net	457	276	-39,7%	77	623	126,1%	64	-16,7%
Marge nette	8,8%	5,2%		2,8%	10,9%		2,4%	

Source: Medi Telecom

Impôt sur les sociétés :

Medi Telecom S.A dispose d'un crédit d'impôt au titre de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit a permis à la Société d'être assujettie à la cotisation minimale durant la période 2008– 2010. L'évolution de cet impôt est ainsi principalement corrélée au chiffre d'affaires.

Résultat net 2008 :

Le résultat net 2008 peut être apprécié au regard des éléments suivants :

Eléments favorables :

- Progression de la production (+4,2%) s'établissant à 5 170 MMAD ;
- Réduction du déficit enregistré sur les ventes de terminaux, se traduisant par une amélioration de la marge brute sur ventes en l'état de 12 MMAD ;
- Allègement des charges financières suite à la réduction de la dette financière induisant une amélioration du résultat financier de 60 MMAD.

Eléments défavorables :

- Poids des charges externes notamment les coûts de marketing en raison de du lancement de plusieurs offres commerciales ;
- Enregistrement d'une provision pour dépréciation sur créances clients sur certains distributeurs ;
- Renchérissement des charges d'interconnexion ;
- Inflation des charges locatives (sites et lignes), techniques et de maintenance ;

- Croissance des charges de personnel consécutivement à une augmentation de l'effectif liée aux recrutements.

Le résultat net de la Société s'établit à 457 MMAD en 2008, en baisse de 15,5% par rapport à l'année précédente. La marge nette s'inscrit dans la même tendance à 8,8%, en baisse de 2,1% par rapport à 2007.

Résultat net 2009

Le résultat net 2009 peut être apprécié au regard des éléments suivants :

Eléments favorables :

- Allègement du coût d'acquisition de la clientèle, se traduisant par un repli du déficit enregistré sur les ventes de marchandises en l'état (+29 MMAD) ;
- Progression de la production de 112 MMAD (+2,2%) s'établissant à 5 236 MMAD ;
- Réduction des charges d'intérêts de 60 MMAD consécutivement à l'allègement de la dette financière à long terme, établissant ainsi le résultat financier à -358 MMAD.

Eléments défavorables :

- Progression des charges externes notamment les coûts de marketing en accompagnement des offres commerciales ;
- Hausse des charges d'interconnexion en raison de la hausse du trafic sortant off net ;
- Alourdissement des charges techniques liées aux locations de sites, de lignes et aux frais de maintenance.

Il en découle une dégradation du résultat net et de la marge nette à 276 MMAD (-39,7%) et 5,3% (-3,6 points) respectivement.

Résultat net 2010

Le résultat net 2010 est apprécié au regard des éléments suivants:

Eléments favorables :

- Progression de la production de 7,1% à 5 607 MMAD, liée à la progression du parc client (+16%) et des revenus issus des clients finaux (+6%) ;
- L'amélioration du taux de valeur ajoutée à 51,6% (vs. 50,1% en 2009) en raison du maintien des coûts d'exploitation ;
- Le maintien des charges de personnel dans un contexte de progression de l'activité ;
- La constatation de produits de titres de participation pour un montant de 51,8 MMAD ;
- Réduction des charges d'intérêts de 46,3 MMAD consécutivement à l'allègement de la dette financière à long terme, établissant ainsi le résultat financier à -264MMAD.

Eléments défavorables :

- Accroissement de l'intensité concurrentielle accentuée par la nouvelle offre GSM du troisième opérateur sur le segment prépayé ;
- Progression du déficit brut sur les ventes en l'état de 30,7% à -148,6 MMAD ;
- Progression des charges d'interconnexion en raison de l'augmentation du trafic sortant vers les opérateurs nationaux consécutivement à la mise en place d'un tarif unique *on net / off net* ;
- Alourdissement des charges techniques liées aux locations de sites, de lignes et aux frais de maintenance.

Il en découle une amélioration du résultat net 126,1% à 623,0 MMAD, portant ainsi la marge nette à 10,9% (vs. 5,2% en 2009).

Résultat net au premier semestre 2011

Le résultat net au premier semestre 2011 peut être apprécié au regard des éléments suivants :

Eléments favorables :

- Progression du parc client à 11,8 millions de clients ;
- Allègement des dotations d'exploitation de 15,2% à 665 MMAD.

Eléments défavorables :

- Accroissement de l'intensité concurrentielle accentuée par la nouvelle offre GSM du troisième opérateur sur le segment prépayé se traduisant par une baisse généralisée des prix moyens à la minute ;
- Progression des charges commerciales se traduisant par une hausse du déficit de subvention des terminaux et cartes SIM (+76,1%) et des commissions distributeurs (+7,0%) ;
- Progression des charges de personnel en raison de la prime exceptionnelle octroyée à l'ensemble du personnel de la société ;
- Progression des charges financières relatives à des opérations d'escompte financier.

III. Analyse du bilan

III.1. Actif

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var 08/09	2010	en %	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	en %	Var 10/S1 ₁₁
Immobilisations en non valeurs	138	1,0%	89	0,7%	-35,4%	73	0,5%	-18,3%	70	0,5%	-4,6%
Immobilisations incorporelles	6 072	43,5%	5 885	45,6%	-3,1%	5 613	42,2%	-4,6%	5 515	42,7%	-1,7%
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	5 791	41,5%	5 226	40,5%	-9,8%	5 283	39,7%	1,1%	4 726	36,6%	-10,5%
Autres immobilisations incorporelles	281	2,0%	659	5,1%	134,9%	330	2,5%	-49,9%	789	6,1%	139,2%
Immobilisations corporelles	5 267	37,7%	4 955	38,4%	-5,9%	4 752	35,7%	-4,1%	4 546	35,2%	-4,3%
Terrains	2	0,0%	7	0,1%	N.S	7	0,0%	0,0%	7	0,1%	-0,1%
Constructions	15	0,1%	24	0,2%	61,9%	29	0,2%	22,5%	28	0,2%	-3,3%
Installations, techniques, matériel et outillage	3 891	27,9%	4 127	32,0%	6,1%	3 939	29,6%	-4,6%	3 878	30,0%	-1,6%
Matériel transport	0	0,0%	0	0,0%	-31,3%	0	0,0%	-45,6%	0	0,0%	N.M
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	243	1,7%	234	1,8%	-3,6%	241	1,8%	2,8%	250	1,9%	4,0%
Autres immobilisations corporelles	40	0,3%	39	0,3%	-0,2%	25	0,2%	-37,3%	26	0,2%	6,7%
Immobilisations corporelles en cours	1 078	7,7%	523	4,1%	-51,4%	512	3,8%	-2,2%	357	2,8%	-30,3%
Immobilisations financières	19	0,1%	22	0,2%	16,8%	71	0,5%	N.S	70	0,5%	-1,2%
ACTIF IMMOBILISE	11 496	82,3%	10 950	84,9%	-4,7%	10 508	79,0%	-4,0%	10 200	79,0%	-2,9%
Stocks	96	0,7%	90	0,7%	-5,5%	172	1,3%	90,4%	194	1,5%	12,9%
Créances de l'actif circulant	1 816	13,0%	1 483	11,4%	-18,3%	1 623	12,3%	9,4%	1 501	11,6%	-7,5%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	95	0,7%	99	0,8%	3,7%	93	0,7%	-5,4%	67	0,5%	-28,6%
Clients et comptes rattachés	827	5,9%	741	5,7%	-10,5%	927	7,0%	25,1%	886	6,9%	-4,4%
Personnel	2	0,0%	3	0,0%	10,7%	2	0,0%	-15,5%	3	0,0%	28,3%
Etat	765	5,5%	481	3,7%	-37,1%	379	2,9%	-21,2%	379	2,9%	-0,1%
Comptes d'associés	-	0,0%	-	0,0%	N.M	52	0,4%	N.M	0	0,0%	-100,0%
Autres débiteurs	-	0,0%	3	0,0%	N.M	3	0,0%	5,3%	3	0,0%	8,6%
Comptes de régularisation Actif	126	0,9%	157	1,2%	25,2%	167	1,3%	6,0%	164	1,3%	-1,8%
Titres et valeurs de placement	-	0,0%	-	0,0%	N.M	300	2,3%	N.M	922	7,1%	207,3%
Ecarts de conversion - Actif (Eléments circulants)	19	0,1%	10	0,1%	-46,0%	6	0,0%	-38,2%	12	0,1%	96,1%
ACTIF CIRCULANT	1 930	13,8%	1 584	12,3%	-17,9%	2 101	15,8%	32,7%	2 629	20,4%	25,1%
TRESORERIE – ACTIF	544	3,9%	359	2,8%	-34,0%	684	5,1%	90,4%	79	0,6%	-88,4%
TOTAL ACTIF	13 970	100,0%	12 893	100,0%	-7,7%	13 294	100,0%	3,1%	12 908	100,0%	-2,9%

III.2. Actif immobilisé

L'évolution de l'actif immobilisé sur la période 2008 – S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var 08/09	2010	en %	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	en %	Var 10/S1 ₁₁
Immobilisations en non valeurs	138,1	1,2%	89,2	0,8%	-35,4%	72,9	0,7%	-18,3%	69,5	0,7%	-4,6%
Frais Préliminaires	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Charges à répartir sur plusieurs exercices	138,1	1,2%	89,2	0,8%	-35,4%	72,9	0,7%	-18,3%	69,5	0,7%	-4,6%
Primes de remboursement des obligations	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Immobilisations incorporelles	6 071,8	52,8%	5 884,8	53,7%	-3,1%	5 612,6	53,4%	-4,6%	5 514,9	54,1%	-1,7%
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	5 791,3	50,4%	5 225,8	47,7%	-9,8%	5 282,6	50,3%	1,1%	4 725,6	46,3%	-10,5%
Fonds commercial	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Autres immobilisations incorporelles	280,5	2,4%	659,0	6,0%	134,9%	330,0	3,1%	-49,9%	789,3	7,7%	139,2%
Immobilisations corporelles	5 267,3	45,8%	4 954,6	45,2%	-5,9%	4 752,1	45,2%	-4,1%	4 545,7	44,6%	-4,3%
Terrains	1,8	0,0%	6,5	0,1%	N.S	6,5	0,1%	0,0%	6,5	0,1%	-0,1%
Constructions	14,8	0,1%	24,0	0,2%	61,9%	29,4	0,3%	22,5%	28,4	0,3%	-3,3%
Installations, techniques, matériel et outillage	3 890,9	33,8%	4 127,4	37,7%	6,1%	3 939,4	37,5%	-4,6%	3 877,6	38,0%	-1,6%
Matériel transport	0,0	0,0%	0,0	0,0%	-31,3%	0,0	0,0%	-45,6%	0,0	0,0%	N.M
Mobilier, mat. de bureau et aménagements divers	242,6	2,1%	234,0	2,1%	-3,6%	240,5	2,3%	2,8%	250,2	2,5%	4,0%
Autres immobilisations corporelles	39,5	0,3%	39,4	0,4%	-0,2%	24,7	0,2%	-37,3%	26,4	0,3%	6,7%
Immobilisations corporelles en cours	1 077,6	9,4%	523,3	4,8%	-51,4%	511,6	4,9%	-2,2%	356,7	3,5%	-30,3%
Immobilisations financières	18,5	0,2%	21,6	0,2%	16,8%	70,8	0,7%	N.S	69,9	0,7%	-1,2%
Prêts immobilisés	9,2	0,1%	10,1	0,1%	9,6%	9,6	0,1%	-5,1%	8,6	0,1%	-10,1%
Autres créances financières	9,2	0,1%	11,4	0,1%	23,9%	11,2	0,1%	-2,3%	11,3	0,1%	0,7%
Titres de participation	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	50,0	0,5%	N.S	50,0	0,5%	0,0%
ACTIF IMMOBILISE	11 495,7	100,0%	10 950,1	100,0%	-4,7%	10 508,3	100,0%	-4,0%	10 200,1	100,0%	-2,9%

Source: Medi Telecom

L'actif immobilisé comprend principalement les infrastructures acquises relatives aux composantes suivantes :

- Réseau 2G et 3G
- Réseau fixe ;
- Fibre optique ;
- Grands et petits équipements informatiques, mobilier, etc.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences détenues par Medi Telecom relatives à l'exploitation des licences GSM, 3G ainsi que la licence d'exploitation relative au service de téléphonie fixe. Le montant brut de ces licences s'élève à 9 477 MMAD. Suite à l'octroi de la licence 3G à Medi Telecom, la Société a décidé d'aligner la durée d'amortissement de la licence GSM sur la licence 3G, soit 30 ans ;
- Les progiciels, développements et plateformes informatiques et télécom, etc.

Les immobilisations financières relatives aux :

- Sommes versés à des tiers au titre de garanties ou de cautionnement relatifs aux contrats de bail et d'électrification des sites et des bureaux administratifs ;
- Prêts octroyés au personnel dont les délais de remboursement dépassent 12 mois.

Evolution 2008-2009

Medi Telecom poursuit une politique de renforcement du réseau à travers l'installation de nouvelles stations de bases. Ainsi, la société a procédé à la réalisation d'investissements pour un montant global de 896 MMAD concernant principalement l'acquisition d'infrastructures réseau. Le poste installations techniques, comprenant l'infrastructure réseau, progresse ainsi de 37,7% entre 2008 et 2009. Les immobilisations corporelles nettes s'inscrivent en repli de 5,9% en raison du poids des amortissements (1 442 MMAD) plus important que les acquisitions (+896 MMAD), sous l'effet des investissements opérés en 2008 mis en service en fin d'année.

Poursuivant la même tendance, les immobilisations incorporelles se sont inscrites en baisse de 3,1% sous l'effet des dotations aux amortissements (notamment des licences) relatives aux investissements au titre des applications & développements informatiques et réseau télécom de l'année.

Il découle de ces variations un repli de l'actif immobilisé net de 4,7% à 10 950 MMAD.

Evolution 2009-2010

En 2010, l'actif immobilisé brut (hors éléments financiers et les éléments en non-valeur) de la Société progresse de 877 MMAD. En effet, la Société poursuit sa politique de renforcement du réseau à travers la densification de sa couverture. Néanmoins, le poids des amortissements entraîne un repli de 4,1% des immobilisations corporelles nettes, et de 4,6% des immobilisations incorporelles nettes.

Les immobilisations financières nettes concernent essentiellement la participation de Medi Telecom dans la société Telyco (acquise en 2010) pour 50 MMAD, des dépôts et cautionnements versés pour la location de bureaux, locaux commerciaux, satellites et groupes électrogènes, ainsi que pour l'électrification des sites et bureaux administratifs.

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, l'actif immobilisé de Medi Telecom se replie de 2,9% principalement sous le poids des amortissements des licences (2G, 3G et Fixe) et des installations réseau.

III.3. Actif circulant

L'évolution de l'actif circulant sur la période 2008 – S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var 08/09	2010	en %	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	en %	Var 10/S1 ₁₁
Stocks	95,5	4,9%	90,2	5,7%	-5,50%	171,8	8,2%	90,4%	193,9	7,4%	12,9%
Marchandises	71,6	3,7%	66,4	4,2%	-7,40%	144,8	6,9%	118,2%	180,9	6,9%	25,0%
Matière et fournitures consommables	23,8	1,2%	23,8	1,5%	0,00%	27	1,3%	13,1%	13,0	0,5%	-52,0%
Produits en cours	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Produits finis	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Créances de l'actif circulant	1815,7	94,1%	483,40 ¹	93,7%	18,30%	623,10 ¹	77,2%	9,4%	1 501,0	57,1%	-7,5%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	95,3	4,9%	98,8	6,2%	3,70%	93,4	4,4%	-5,4%	66,7	2,5%	-28,6%
Clients et comptes rattachés	827,2	42,9%	740,6	46,8%	10,50%	926,8	44,1%	25,1%	885,6	33,7%	-4,4%
Personnel	2,4	0,1%	2,7	0,2%	10,70%	2,3	0,1%	-15,5%	3,0	0,1%	28,3%
Etat	765,1	39,6%	481,4	30,4%	37,10%	379,3	18,1%	-21,2%	379,0	14,4%	-0,1%
Comptes d'associés	-	0,0%	-	0,0%	N.M	51,8	2,5%	N.M	0,0	0,0%	100,0%
Autres débiteurs	-	0,0%	2,5	0,2%	N.M	2,6	0,1%	5,3%	2,8	0,1%	8,6%
Comptes de régularisation	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M
Actif	125,7	6,5%	157,4	9,9%	25,20%	166,9	7,9%	6,0%	163,8	6,2%	-1,8%
Titres et valeurs de placement	-	0,0%	-	0,0%	N.M	300	14,3%	N.M	922,0	35,1%	207,3%
Ecarts de conversion - Actif	18,9	1,0%	10,2	0,6%	46,00%	6,3	0,3%	-38,2%	12,4	0,5%	96,1%
ACTIF CIRCULANT	1930,1	100,0%	583,80¹	100,0%	17,90%	101,20²	100,0%	32,7%	2 629,2	100,0%	25,1%

Les principales composantes de l'actif circulant sont :

- Les clients et comptes rattachés (opérateurs, clients postpayés, etc.) ;
- Etat, dont notamment la TVA récupérable sur les achats de marchandises et charges d'exploitation.
- Le stock incluant les terminaux (réseau propre notamment), cartes SIM, matériel publicitaires et pièces de rechange pour le réseau télécom ;
- Les comptes de régularisation actif constitué essentiellement par les charges constatées d'avances (subventions et marges, commissions d'accès, coût d'acquisition des recharges, etc.).

Evolution 2008-2009

En 2009, l'actif circulant de la Société a suivi la tendance observée l'année précédente, enregistrant une contraction de 17,9% pour s'établir à 1 584 MMAD en fin de période.

Cette évolution est principalement imputable à la baisse (i) des créances clients et (ii) des créances envers l'État. Ces variations s'expliquent par :

- La progression du stock de provisions de 53,4 MMAD à 447,9 MMAD, et la réduction des délais moyen de paiement (49 jours en 2009 vs. 53 jours en 2008) ont permis d'enregistrer une baisse des créances clients de 10,5% par rapport à l'année précédente, pour s'établir ainsi à 741 MMAD ;
- La réduction, pour un montant de 355 MMAD, du crédit TVA suite à la consommation d'une partie de ce dernier sous l'effet d'un différentiel favorable aux encaissements par rapport aux décaissements.

En revanche, les comptes de régularisation actif progressent de 25,2% à 157 MMAD consécutivement à l'augmentation du parc de clients de la Société.

Evolution 2009-2010

En 2010, l'actif circulant de la Société affiche une progression de 32,7% à 2 101,2 (vs. 1 583,8 MMAD à fin 2009), imputable principalement à :

- L'appréciation du stock de marchandises de 78,4 MMAD, pour s'établir à 144,8 MMAD en fin de période en raison de l'acquisition du stock de marchandises auprès de la filiale Telyco ;
- L'évolution positive des créances clients qui augmentent de 25,1% à 926,8 MMAD consécutivement à l'augmentation des créances postpayé et opérateurs⁴⁶ ;
- L'allègement de la créance de l'Etat à 379,3 MMAD (vs. 481,4 MMAD au 31 décembre 2009) en raison de l'épuisement progressif du crédit de TVA ;
- Le placement d'excédents de trésorerie en titres et valeurs de placement pour un montant de 300 MMAD.

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, l'actif circulant de la Société s'apprécie de 25,1% à 2 629,2 MMAD principalement en raison du placement de 922 MMAD d'excédent de trésorerie en titres et valeurs de placement (vs. 300 MMAD à fin 2010).

En outre, l'évolution des créances clients à 885,6 MMAD (vs. 926,8 MMAD à fin 2010) dénote d'un effort de recouvrement accru de la part de la Société.

⁴⁶ Il s'agit d'opérateurs devant régler Meditel dans le cadre de l'interconnexion ou du *roaming*

III.4. Passif

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var 08/09	2010	en %	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	en %	Var 10/S1 ₁₁
Capital Social	4 683,4	33,5%	2 752,3	21,3%	-41,2%	2 752,3	20,7%	0,0%	2 752,3	21,3%	0,0%
Reserve légale	-	0,0%	-	0,0%	N.M	13,8	0,1%	N.M	44,9	0,3%	N.S
Report à nouveau	-2 388,2	-17,1%	0,0	0,0%	-100,0%	0,3	0,0%	N.S	0,1	0,0%	-62,8%
Résultat net de l'exercice	457,1	3,3%	275,5	2,1%	-39,7%	623,0	4,7%	126,1%	64,2	0,5%	-89,7%
Total des capitaux propres	2 752,3	19,7%	3 027,8	23,5%	10,0%	3 389,4	25,5%	11,9%	2 861,5	22,2%	-15,6%
Emprunts obligataires	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	1 200,0	9,3%	N.M
Dettes de financements auprès des étab. de crédits	5 384,9	38,5%	4 123,2	32,0%	-23,4%	4 208,8	31,7%	2,1%	3 867,5	30,0%	-8,1%
Dettes de financement (Crédit TVA)	353,0	2,5%	43,7	0,3%	-87,6%	0,0	0,0%	-100,0%	0,0	0,0%	N.M
Dettes de financement auprès des actionnaires	2 004,3	14,3%	2 076,1	16,1%	3,6%	2 150,7	16,2%	3,6%	988,8	7,7%	-54,0%
Dette bureau de paris	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	N.M
Dettes de financement	7 742,2	55,4%	6 243,0	48,4%	-19,4%	6 359,5	47,8%	1,9%	6 056,3	46,9%	-4,8%
Provisions pour risques	0,0	0,0%	-	0,0%	-100,0%	85,4	0,6%	N.M	85,4	0,7%	0,0%
Provision pour charges	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Provisions durables pour risques et charges	0,0	0,0%	-	0,0%	-100,0%	85,4	0,6%	N.M	85,4	0,7%	0,0%
Total Financement Permanent	10 494,5	75,1%	9 270,8	71,9%	-11,7%	9 834,2	74,0%	6,1%	9 003,3	69,7%	-8,4%
Fournisseurs et comptes rattachés	2 195,5	15,7%	2 006,3	15,6%	-8,6%	2 006,8	15,1%	0,0%	2 038,4	15,8%	1,6%
Clients créditeurs, avances et acomptes	59,9	0,4%	174,3	1,4%	191,2%	433,2	3,3%	148,5%	455,1	3,5%	5,1%
Personnel	34,0	0,2%	45,5	0,4%	34,0%	48,0	0,4%	5,5%	54,4	0,4%	13,3%
Organismes sociaux	18,2	0,1%	20,6	0,2%	13,2%	20,8	0,2%	0,8%	23,9	0,2%	15,1%
Etat	409,6	2,9%	430,8	3,3%	5,2%	351,0	2,6%	-18,5%	382,4	3,0%	9,0%
Comptes d'associés	10,5	0,1%	0,4	0,0%	-96,7%	42,8	0,3%	N.S	627,7	4,9%	N.S
Autres créanciers	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Comptes de régularisation-passif	222,6	1,6%	236,3	1,8%	6,1%	242,1	1,8%	2,5%	252,1	2,0%	4,1%
Dettes du passif circulant	2 950,3	21,1%	2 914,2	22,6%	-1,2%	3 144,7	23,7%	7,9%	3 834,1	29,7%	21,9%
Autres provisions pour risques et charges	76,1	0,5%	63,7	0,5%	-16,3%	60,7	0,5%	-4,8%	67,1	0,5%	10,6%
Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)	2,7	0,0%	2,4	0,0%	-11,4%	2,8	0,0%	17,0%	3,9	0,0%	40,0%
Total passif circulant	3 029,1	21,7%	2 980,4	23,1%	-1,6%	3 208,2	24,1%	7,6%	3 905,2	30,3%	21,7%
Crédits d'escompte	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Crédits de trésorerie	-	0,0%	120,0	0,9%	N.M	-	0,0%	-100,0%	0,0	0,0%	N.M
Banques (Soldes Crédeurs)	446,3	3,2%	522,1	4,0%	17,0%	251,4	1,9%	-51,8%	0,0	0,0%	-100,0%
Trésorerie Passif	446,3	3,2%	642,1	5,0%	43,9%	251,4	1,9%	-60,8%	0,0	0,0%	0,0%
Total Passif	13 969,9	100,0%	12 893,2	100,0%	-7,7%	13 293,8	100,0%	3,1%	12 908,40	100,0%	-2,9%

Source: Medi Telecom

III.5. Financement permanent

L'évolution du financement permanent de la Société sur la période 2008-S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var 08/09	2010	en %	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	en %	Var 10/S1 ₁₁
Capital Social	4 683,4	33,5%	2 752,3	21,3%	-41,2%	2 752,3	20,7%	0,0%	2 752,3	21,3%	0,0%
Reserve légale	-	0,0%	-	0,0%	N.M	13,8	0,1%	N.M	44,9	0,3%	N.S
Report à nouveau	-2 388,2	-17,1%	0,0	0,0%	100,0%	0,3	0,0%	N.S	0,1	0,0%	-62,8%
Résultat net de l'exercice	457,1	3,3%	275,5	2,1%	-39,7%	623,0	4,7%	126,1%	64,2	0,5%	-89,7%
Total des capitaux propres	2 752,3	19,7%	3 027,8	23,5%	10,0%	3 389,4	25,5%	11,9%	2 861,5	22,2%	-15,6%
Emprunts obligataires	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	1 200,0	9,3%	N.M
Dettes de financements auprès des étab. de crédits	5 384,9	38,5%	4 123,2	32,0%	-23,4%	4 208,8	31,7%	2,1%	3 867,5	30,0%	-8,1%
Dettes de financement (Crédit TVA)	353,0	2,5%	43,7	0,3%	-87,6%	0,0	0,0%	-100,0%	0,0	0,0%	N.M
Dettes de financement auprès des actionnaires	2 004,3	14,3%	2 076,1	16,1%	3,6%	2 150,7	16,2%	3,6%	988,8	7,7%	-54,0%
Dettes de financement bureau de paris	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	N.M
Dettes de financement	7 742,2	55,4%	6 243,0	48,4%	-19,4%	6 359,5	47,8%	1,9%	6 056,3	46,9%	-4,8%
Provisions pour risques	0,0	0,0%	-	0,0%	100,0%	85,4	0,6%	N.M	85,4	0,7%	0,0%
Provision pour charges	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Provisions durables pour risques et charges	0,0	0,0%	-	0,0%	100,0%	85,4	0,6%	N.M	85,4	0,7%	0,0%
Total Financement Permanent	10 494,5	75,1%	9 270,8	71,9%	-11,7%	9 834,2	74,0%	6,1%	9 003,3	69,7%	-8,4%

Source: Medi Telecom

Les dettes de financement constituent la principale composante du financement permanent de Medi Telecom. Ces derniers comprennent :

- La dette bancaire long terme contractée auprès d'un consortium de banques locales ;
- La dette bancaire adossée au crédit TVA ;
- L'emprunt auprès des actionnaires.

Fonctionnement du crédit TVA

Medi Telecom S.A a contracté en 2002 un emprunt bancaire sur sept ans auprès d'un consortium de banques locales, garanti par le crédit de TVA. Il s'agit de la première opération de ce type au Maroc, consistant en la mobilisation de la créance au titre du crédit de TVA.

Ce crédit est garanti par les flux théoriques issus de l'apurement progressif du compte crédit de TVA. Il est matérialisé par l'alimentation d'un compte dédié servant au remboursement du principal.

Le remboursement de l'emprunt crédit de TVA s'effectue en puisant sur le compte dédié susvisé.

L'encours de l'emprunt crédit de TVA évolue comme suit sur la période 2008 – S1₂₀₁₁ :

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	2010	S1-2011	Var 09/10	Var S1 ₁₁ /10
Dettes de financement (Crédit TVA)	353,0	43,7	-87,6%	0,0	0,0	-100,0%	0,0%

Source: Medi Telecom

Dettes actionnaires

Les dettes actionnaires correspondent à des financements accordés par les actionnaires de Medi Telecom.

L'évolution de ces emprunts se présente comme suit :

(MMAD)	2008	2009	2010	S12011
Capital dû en début de période	1 938	2 004	2 076	2 151
- Prêt 1	1 312	1 347	1 389	1 431
- Prêt 2	626	658	687	719
Intérêts capitalisés	67	72	75	35
- Prêt 1	35	42	42	35
- Prêt 2	31	29	33	0
Remboursements	0	0	0	1 197
- Prêt 1	0	0	0	478
- Prêt 2	0	0	0	719
Capital dû en fin de période	2 004	2 076	2 151	989
- Prêt 1	1 347	1 389	1 431	989
- Prêt 2	658	687	719	0

Au 31/12/2010, l'ensemble des dettes de financement de la Société se présentent comme suit :

Ligne	Encours à fin 2010 (MMAD)	Maturité	Taux de référence	Spread
Emprunt actionnaire	1 431,3	Sur demande des actionnaires (date d'échéance 31/12/2012)	Taux maximum légal des intérêts servis aux associés	0,00%
Emprunt actionnaire	719,4	Sur demande des actionnaires (date d'échéance 31/12/2012)	Taux moyen pondéré des bons de trésor 52 semaines	2,40%
Dettes Bancaires	4 208,8	15-déc-16	TMP interbancaire au dernier semestre	2,12%

L'évolution de l'endettement net de la Société sur la période 2008-S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	2009	2010	S1-2011
Endettement net⁴⁷	7 644,3	6 525,7	5 626,6	5 055,26
Capitaux propres	2 752,3	3 027,8	3 389,4	2 861,55
<i>Gearing (D/ (D+E))</i>	<i>73,5%</i>	<i>68,3%</i>	<i>62,4%</i>	<i>63,9%</i>

Source : Medi Telecom

Evolution 2008-2009

Capitaux propres

En 2009, la Société a procédé à une réduction de capital de 1 931 MMAD par l'absorption des pertes cumulées.

Ainsi, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3 028 MMAD, et s'inscrivent en progression de 10,0% en raison de la réalisation d'un résultat net de 276 MMAD.

Dettes de financement

En 2009, Medi Telecom S.A. a procédé au remboursement de ses dettes de financement pour un montant global de 1 571 MMAD.

Par ailleurs, la capitalisation des intérêts au titre des emprunts auprès des actionnaires a fait évoluer ladite dette de 72 MMAD.

Il découle de ces évolutions une réduction de 19,4% des dettes de financement qui se réduisent à 6 243 MMAD à fin 2009.

⁴⁷ Incluant les avances en comptes courants actionnaires et les titres et valeurs de placement

A noter qu'en 2009, les emprunts auprès des anciens actionnaires Portugal Télécom et Telefonica ont été transférés à Fipar-Holding et Médium Finance suite à leur sortie de l'actionnariat de la Société.

Evolution 2009-2010

Capitaux propres

En 2010, les capitaux propres de la Société s'établissent à 3 389,4 MMAD et comprennent un résultat net de 623,0 MMAD. En 2010, l'intégralité du résultat distribuable au titre de l'exercice 2009 (276 MMAD diminués de la dotation à la réserve légale, soit 262 MMAD) a été versée aux actionnaires de la Société.

Dettes de financement

Le 15 juin 2010, Medi Telecom a procédé au remboursement par anticipation de la totalité du prêt long terme et du prêt TVA, et à la levée d'un nouveau crédit d'un montant de 4 550 MMAD.

En outre, la capitalisation des intérêts dus au titre des emprunts contractés auprès des actionnaires porte ces derniers à 2 150,7 MMAD (en progression de 3,6% par rapport au 31/12/2009).

Ces évolutions portent les dettes de financement de la Société à 6 359,5 MMAD, en hausse de 1,9% par rapport à la fin de l'exercice 2009.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que suite à l'ouverture du capital de la Société à Atlas Services Belgium en décembre 2010, 40% des emprunts actionnaires ont été transférés par les actionnaires marocains au nouvel entrant. Les actionnaires marocains résilient, ainsi, l'ensemble de leurs engagements à convertir lesdites créances en actions de la Société.

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

A l'issue du premier semestre 2011, le financement permanent de la Société s'établit à 9 003 MMAD, en repli de 8,4% par rapport à fin 2010, en raison de la décision de distribution de dividendes pour un montant de 592 MMAD.

III.6. Passif circulant

L'évolution du passif circulant sur la période 2008 – S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var 08/09	2010	en %	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	en %	Var 10/S1 ₁₁
Fournisseurs et comptes rattachés	2 195,5	15,7%	2 006,3	15,6%	-8,6%	2 006,8	15,1%	0,0%	2 038,4	15,8%	1,6%
Clients créditeurs, avances et acomptes	59,9	0,4%	174,3	1,4%	191,2%	433,2	3,3%	148,5%	455,1	3,5%	5,1%
Personnel	34,0	0,2%	45,5	0,4%	34,0%	48,0	0,4%	5,5%	54,4	0,4%	13,3%
Organismes sociaux	18,2	0,1%	20,6	0,2%	13,2%	20,8	0,2%	0,8%	23,9	0,2%	15,1%
Etat	409,6	2,9%	430,8	3,3%	5,2%	351,0	2,6%	-18,5%	382,4	3,0%	9,0%
Comptes d'associés	10,5	0,1%	0,4	0,0%	-96,7%	42,8	0,3%	N.S	627,7	4,9%	N.S
Autres créanciers	-	0,0%	-	0,0%	N.M	-	0,0%	N.M	0,0	0,0%	N.M
Comptes de régularisation-passif	222,6	1,6%	236,3	1,8%	6,1%	242,1	1,8%	2,5%	252,1	2,0%	4,1%
Dettes du passif circulant	2 950,3	21,1%	2 914,2	22,6%	-1,2%	3 144,7	23,7%	7,9%	3 834,1	29,7%	21,9%
Autres provisions pour risques et charges	76,1	0,5%	63,7	0,5%	-16,3%	60,7	0,5%	-4,8%	67,1	0,5%	10,6%
Ecart de conversion - passif (éléments circulants)	2,7	0,0%	2,4	0,0%	-11,4%	2,8	0,0%	17,0%	3,9	0,0%	40,0%
Total passif circulant	3 029,1	21,7%	2 980,4	23,1%	-1,6%	3 208,2	24,1%	7,6%	3 905,2	30,3%	21,7%

Source: Medi Telecom

Le compte fournisseurs constitue la principale composante du passif circulant ; il représente 67,3% en moyenne sur la période 2008 – 2010.

Les autres composantes du passif circulant sont :

- Le compte Etat constitué principalement de la TVA facturée et des autres taxes ;
- Les comptes de régularisation passif comprenant les produits constatés d'avance ainsi que les intérêts courus et non échus. Les produits constatés d'avance sont constitués principalement par les recharges vendues non encore consommées par les clients finaux.

Evolution 2008-2009

A fin 2009, le passif circulant de la Société est en léger retrait de 1,6% par rapport à 2008 (2 980 MMAD).

Les éléments saillants de cette évolution se déclinent comme suit :

- La baisse de 8,6% (-190 MMAD) des dettes d'exploitation suite notamment au règlement des fournisseurs d'équipements réseau combinée à l'effet de réduction relative des investissements réalisés durant l'exercice 2009. Les dettes fournisseurs atteignent par conséquent 2 006 MMAD à fin 2009 ;
- La contraction des dettes fournisseurs est partiellement compensée par la progression (+114 MMAD) des avances et acomptes clients qui atteignent 174 MMAD à fin 2009 notamment en rapport avec les opérateurs *roaming* ;
- La progression des comptes de régularisation passif (+13 MMAD ou +6,1%) impactés principalement par l'évolution des produits constatés d'avance sur le segment prépayé, poursuivent la tendance haussière observée en 2008 et ce, en relation avec l'accroissement du parc de clients prépayé.

Evolution 2009-2010

Entre 2009 et 2010, le passif circulant de la Société progresse de 7,6% en raison de l'effet combiné des éléments suivants:

- Le maintien du poste « Fournisseurs » en 2010 à 2 006,8 MMAD;
- Le repli du poste Etat de 18,5% à 351,0 MMAD en raison du reclassement des provisions pour risque au niveau du passif circulant en provision à caractère durable au niveau du financement permanent et l'augmentation des taxes à payer à l'ANRT consécutivement à la hausse du chiffre d'affaires en 2010 ;
- La progression du poste « Clients créditeurs » de 148,5% à 433,2 MMAD : ce dernier comprend principalement les rabais octroyés aux opérateurs télécoms dans le cadre de contrats portant sur l'acheminement du trafic. L'augmentation du poste s'explique ainsi par la progression du trafic acheminé induisant une progression des rabais sur *roaming*,
- La progression des comptes d'associés à 42,8 MMAD correspondant au *management fees*.

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

Au terme du premier semestre 2011, le passif circulant de la Société progresse de 21,7% à 3 905,2 MMAD (vs. 3 208,2 MMAD à fin 2010) principalement en raison de la progression du compte courant d'associés de 627,7 MMAD, correspondant aux dividendes non encore distribués.

IV. Analyse de l'équilibre financier

En MMAD	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	S1 ₂₀₁₁	Var 10/S1 ₁₁
Financement permanent	10 494,5	9 270,8	-11,7%	9 834,2	6,1%	9 003,3	-8,4%
Actif immobilisé	11 495,7	10 950,1	-4,7%	10 508,3	-4,0%	10 200,1	-2,9%
Fonds de roulement	(1 001,2)	(1 679,3)	67,7%	(674,1)	-59,9%	(1 196,9)	77,5%
Actif circulant ⁴⁸	1 930,1	1 583,8	-17,9%	1 801,2	13,7%	1 707,2	-5,2%
Passif circulant	3 029,1	2 980,4	-1,6%	3 208,2	7,6%	3 905,1	21,7%
Besoin en Fonds de Roulement	(1 099,0)	(1 396,6)	27,1%	(1 407,0)	0,7%	(2 197,9)	56,2%
<i>En jours de Chiffre d'Affaires TTC</i>	<i>-64 jours</i>	<i>-80 jours</i>	<i>-16 jours</i>	<i>-75 jours</i>	<i>5 jours</i>	<i>NS</i>	<i>NS</i>
Trésorerie actif	544,1	359,3	-34,0%	684,2	90,4%	79,1	-88,4%
Trésorerie passif	446,3	642,1	43,9%	251,4	-60,8%	0,0	-100,0%
Titres et valeurs de placement	-	-	N.M	300,0	N.M	922,0	207,3%
Trésorerie Nette	97,8	(282,7)	N.S	732,8	N.S	1 001,1	36,6%

IV.1. Fonds de roulement

Evolution 2008-2009

En 2009, le fonds de roulement de la Société baisse de 67,7% pour s'établir à -1 679 MMAD (vs. -1 001 MMAD à fin 2008). La variation du fonds de roulement est imputable à l'effet de remboursement des dettes de financement de la Société pour un montant de 1 571 MMAD et la poursuite de la politique d'investissement de la Société pour un montant de 1 468 MMAD en 2009.

Evolution 2009-2010

En 2010, le fonds de roulement de la Société s'apprécie de 59,9% pour s'établir à -674,1 MMAD (vs. -1 679,3 MMAD à fin 2009). Cette variation s'explique par (i) l'enregistrement d'un résultat net de 623,0 MMAD, et (ii) la capitalisation des intérêts dus aux dettes actionnaires.

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, le fonds de roulement de la Société se déprécie de 77,5% à -1 196,9 MMAD en lien avec la distribution de dividendes décidée pour un montant de 592 MMAD.

En outre, les dettes de financement de la Société s'inscrivent en repli de 303 MMAD en raison de l'amortissement de la dette auprès des établissements de crédit.

IV.2. Besoin en fonds de roulement

Evolution 2008-2009

En 2009, le Besoin en Fonds de Roulement continue d'évoluer favorablement pour la Société à hauteur de 298 MMAD et s'établit à 1 397 MMAD. Cette évolution est due essentiellement à la contraction du délai moyen d'encaissement auprès des clients qui est passé de 53 jours en 2008 à 49 jours en 2009.

La réduction, pour un montant de 355 MMAD, du crédit TVA a également contribué à la réduction du Besoin en Fonds de Roulement.

Evolution 2009-2010

⁴⁸ Actif circulant hors titres et valeurs de placement

A fin 2010, l'Excédent en Fonds de Roulement de la Société demeure stable à -1 407,0 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par la progression du rabais accordé aux opérateurs *roaming*, qui compensent la variation à la hausse des créances clients et du stock de l'actif circulant.

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

L'excédent en fonds de roulement de la Société s'apprécie de 790,9 MMAD au terme du premier semestre 2011 en raison de l'inscription en compte de dividendes relatifs à l'exercice 2010 en attente de la distribution effective.

IV.3. Trésorerie Nette

L'évolution de la trésorerie de la Société sur la période 2008 –S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	en %	2009	en %	Var _{08/09}	2010	en %	Var _{09/10}	S1 ₂₀₁₁	en %	Var _{10/S1₁₁}
Chèques et valeurs à encaisser	130,7	24,00%	164,1	45,70%	25,60%	73	7,40%	-55,50%	12,6	1,26%	17,2%
Banque, T.G. et C.C.P.	413,2	75,90%	195	54,30%	-52,80%	611,1	62,10%	N.S	66,4	6,63%	10,9%
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	0,2	0,00%	0,2	0,10%	-18,80%	0,2	0,00%	-24,50%	0,1	0,01%	74,8%
Titres et valeurs de placement	-	0,00%	-	0,00%	N.M	300	30,50%	N.M	922,0	92,10%	307,3%
TRESORERIE – ACTIF	544,1	100,00%	359,3	100,00%	-34,00%	984,2	100,00%	173,90%	1 001,1	100,00%	101,7%
Crédits d'escompte	-	0,00%	-	0,00%	N.M	-	0,00%	N.M	0	N.M	N.M
Crédits de trésorerie	-	0,00%	120	18,70%	N.M	-	0,00%	-100,00%	0	N.M	N.M
Banques (Soldes créditeurs)	446,3	100,00%	522,1	81,30%	17,00%	251,4	100,00%	-51,80%	0	N.M	-100,0%
TRESORERIE – PASSIF	446,3	100,00%	642,1	100,00%	43,90%	251,4	100,00%	-60,80%	0	N.M	-100,0%
Trésorerie Nette	97,8		-282,7		N.S	732,8		N.S	1 001,1		N.S

Source: Medi Telecom

Evolution 2008-2009

En 2009, la trésorerie nette s'établit en fin d'exercice à -283 MMAD suite au recul du fonds de roulement de 678 MMAD et ce, malgré la ressource dégagée par la variation de BFR (298 MMAD). A noter qu'à fin 2009, la Société a eu recours à un crédit de trésorerie de 120 MMAD.

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédit court terme accordées à Medi Telecom se présentent comme suit :

Plafond des lignes de crédits accordées à Medi Telecom au 31/12/2009			
Découvert autorisé	Cautions et avals	Credoc	Total
423	20	36	479

Source: Medi Telecom

Evolution 2009-2010

A fin 2010, l'amélioration du fonds de roulement de la Société, et la stabilisation du BFR a permis l'amélioration de la trésorerie nette qui atteint 732,8 MMAD, dont 300 MMAD sont placés en titres et valeurs de placement.

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédit court terme accordées à Medi Telecom se présentent comme suit :

Plafond des lignes de crédits accordées à Medi Telecom au 31/12/2010							
Découvert autorisé		Cautions et avals		Credoc		Total	
Montant	% utilisé	Montant	% utilisé	Montant	% utilisé	Montant	% utilisé
316	0,0% ⁴⁹	100	26%	5	100%	421	7%

Source: Medi Telecom

Evolution 2010-S1₂₀₁₁

Au 30 juin 2011, la trésorerie nette de la Société s'améliore et s'établit à 1 001,1 MMAD (vs. 732,8 MMAD à fin 2010).

⁴⁹ En raison de la fusion des comptes par banque, les soldes de ces derniers sont supérieurs à 0 pour chaque banque.

V. Analyse du tableau de financement

En MMAD	2008	2009	2010	S1 2011
Ressources stables				
Autofinancement réel	1 761	1 718	1 862	102,9
Cessions réductions d'immobilisations	2	5	7	14,0
Augmentation des capitaux propres et assimilés	0	0	0	0,0
Augmentation des dettes financières	217	72	4 625	1 235,2
Total ressources stables	1 980	1 795	6 494	1 352,2
Emplois stables				
Acquisition des immobilisations	1 448	884	933	323,1
Remboursement des capitaux propres	0	0	0	0,0
Remboursement des dettes financières	1 435	1 571	4 508	1 538,3
Emplois en non valeurs	29	19	47	13,5
Total Emplois stables	2 912	2 474	5 488	1 874,9
Variation du besoin de financement global	-811	-298	290	-169,0
Variation de la trésorerie	-121	-381	716	-353,7

Source: Medi Telecom

Revue de l'année 2008

En 2008, les ressources stables de la Société sont essentiellement constituées de (i) l'autofinancement pour un montant de 1 761 MMAD, et (ii) des levées de dettes auprès des banques (150 MMAD) et des actionnaires (67 MMAD).

La réduction du Besoin du Fonds de Roulement a permis de dégager une ressource supplémentaire. Il en résulte une variation du besoin de financement global négatif de 811 MMAD.

Ces ressources ont financé principalement :

- Les investissements pour un montant global de 1 448 MMAD ;
- Le service de la dette pour un montant global de 1 435 MMAD.

Par conséquent, la trésorerie s'est réduite de 121 MMAD durant l'année 2008.

Revue de l'année 2009

En 2009, l'autofinancement de la Société se maintient à 1 718 MMAD, et constitue le principal contributeur aux ressources de la Société (1 795 MMAD pour l'année 2009).

Ces ressources ont été employés pour :

- Les investissements, principalement le renforcement et l'extension du réseau, pour un montant global de 884 MMAD ;
- Le service de la dette pour un montant global de 1 571 MMAD.

Il en découle une réduction de la trésorerie nette de 381 MMAD.

Revue de l'année 2010

En 2010, l'autofinancement de la société s'établit à 1 862 MMAD. Par ailleurs, l'opération de refinancement de la dette bancaire a permis de dégager une ressource nette de 116 MMAD supplémentaire.

Ces deux éléments ont permis d'absorber l'effort d'investissement opéré, en 2010, de 933 MMAD et la variation du BFR⁵⁰.

Il en découle une variation de trésorerie positive de 716 MMAD.

Revue du premier semestre 2011

Au premier semestre 2011, la Société génère une ressource globale de 1 352,2 MMAD, provenant principalement de l'autofinancement (102,9 MMAD) et de la levée obligataire réalisée en janvier 2011.

Ces ressources ont permis de financer le programme d'investissement de la Société (pour un montant de 336,6 MMAD) ainsi que l'amortissement des dettes bancaires et le remboursement partiel des dettes d'actionnaires.

En outre, il y a lieu de noter que la Société n'ayant toujours pas procédé au décaissement des dividendes à distribuer, ces derniers sont logés au 30 juin au compte courant d'associés. En parallèle, les excédents de trésorerie générés par la Société ont été placés en valeurs de placement à capital garanti pour un montant de 922 MMAD. Ces deux éléments ont permis à la Société de dégager une ressource supplémentaire de 169,0 MMAD à travers son Excédent en Fonds de Roulement.

Il découle de ces éléments une variation de trésorerie de -353,7 MMAD.

VI. Solvabilité

L'évolution des ratios de solvabilité se présente comme suit sur la période 2008-S1₂₀₁₁ :

En MMAD	2008	2009	2010	S1-2011
Endettement net	7 644,3	6 525,7	5 626,6	5 055,26
Capitaux propres	2 752,3	3 027,8	3 389,4	2 861,55
<i>Gearing (D/E)</i>	<i>277,7%</i>	<i>215,5%</i>	<i>166,0%</i>	<i>176,7%</i>
<i>Taux d'endettement (D/ (D+E))</i>	<i>73,5%</i>	<i>68,3%</i>	<i>62,4%</i>	<i>63,9%</i>

Source : Medi Telecom

La solvabilité globale de la Société s'améliore sur la période 2008-2010 sous l'effet combiné de (i) la progression des capitaux propres consécutivement à la réalisation d'exercices bénéficiaires, et (ii) la réduction de l'endettement net global de la Société suite à l'amortissement des dettes auprès des établissements de crédit.

Il en découle un *gearing* qui se contracte en passant de 277,7% à fin 2008 (soit un taux d'endettement de 73,5%) à 166,0% à fin 2010 (soit un taux d'endettement de 62,4%).

Au premier semestre 2011, le *gearing* de la Société s'établit à 176,7% en raison du repli des capitaux propres de 3 389,4 MMAD à 2 861,5 MMAD.

VII. Liquidité

L'évolution des ratios de liquidité se présente comme suit sur la période 2008-S1₂₀₁₁ :

En MMAD	2008	2009	2010	S1 ₂₀₁₁
<i>Liquidité générale</i> ⁵¹	<i>68,4%</i>	<i>51,2%</i>	<i>75,6%</i>	<i>64,4%</i>
<i>Liquidité immédiate</i> ⁵²	<i>15,7%</i>	<i>9,9%</i>	<i>28,5%</i>	<i>25,6%</i>

Source : Medi Telecom

L'exercice 2010 a enregistré une liquidité générale et immédiate en nette progression passant consécutivement de 68,4% en 2008 à 75,6% et de 15,7% à 28,5% en 2010. Cette évolution est due principalement à l'amélioration de la trésorerie nette et à la baisse du besoin de fond de roulement.

⁵⁰BFR brut, y compris les titres et valeur de placement, pour un montant de 300 MMAD

⁵¹Liquidité générale : (Actif circulant hors stock + Trésorerie Actif)/(Passif circulant + Trésorerie Passif)

⁵²Liquidité immédiate : (TVP + Trésorerie Actif)/(Passif circulant + Trésorerie Passif)

VIII. Profitabilité

L'évolution des ratios de profitabilité sur la période 2008 - 2010 se présente comme suit :

En MMAD	2008	2009	2010
RoCE	8,5%	6,5%	9,9%
RoA	3,3%	2,1%	4,7%
RoE	18,1%	9,5%	19,4%

Source: Medi Telecom

L'amélioration de la performance opérationnelle a permis à la Société d'améliorer la rentabilité des capitaux engagés (RoCE) qui progresse de 8,5% en 2008 à 9,9% en 2010, et ce malgré la poursuite de l'effort d'investissement. Le RoA et le RoE s'inscrivent dans le même *trend*.

IX. Service de la dette

L'évolution de la capacité de la Société à honorer le service de la dette sur la période 2008-S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2008	2009	2010	S12011
= EBE / charges d'intérêts	5,2x	5,7x	7,3x	5,5x
=ADSCR ⁵³	1,0x	0,8x	2,6x	1,1x

Source : Medi Telecom

L'amélioration du *gearing* de la Société, induit par l'amortissement des dettes de financement, a pour conséquence l'amélioration du ratio de couverture des charges d'intérêts par l'EBE. En effet, ce dernier évolue de 5,2x en 2008 à 7,3x en 2010.

En outre, l'opération de refinancement effectuée en juin 2010 a permis à la Société de réduire son service de la dette, améliorant ainsi sa couverture du service de la dette qui progresse de 1,0x en 2008 à 2,6x en 2010.

Au terme du premier semestre 2011, la Société maintient un ratio d'EBE/charges d'intérêts supérieur à 5,5x et un ADSCR supérieur à 1,1x.

⁵³ ADSCR (Annual Debt Service Coverage Ratio) : ratio annuel de couverture du service de la dette.

X. Analyse des engagements hors bilan

En MMAD	2008	2009	2010
Engagements donnés	22,3	19,6	26,4
Avals et cautions	22,3	19,6	26,4
Engagements reçus	172,9	164,5	195,1
Cautions Mediboutiques et distributeurs	138,1	136,1	113,1
Cautions fournisseurs	34,8	28,4	82,0

Source : Medi Telecom

Engagements donnés

Dans le cadre de son activité, Medi Telecom est amené à délivrer des cautions bancaires au profit des administrations publiques et des entreprises privées.

Ces cautions peuvent être classées comme suit :

- Cautions en faveur de la Douane
Il s'agit notamment des cautions pour Admission ou exportation temporaire ou dans le cadre de crédit d'enlèvement ;
- Autres cautions :
Elles sont généralement données dans le cadre de soumission à des appels d'offres ou pour garantir le paiement des redevances d'occupation temporaire du domaine publique.

Engagements reçus

Les engagements reçus proviennent des distributeurs et des fournisseurs.

- Les distributeurs :
Dans le cadre de la couverture du risque de crédit vis à vis des distributeurs, Medi Telecom exige des garanties de différentes natures à ces derniers, à savoir des cautions bancaires à première demande, des cautions hypothécaires en 1^{er} rang ainsi que des cautions solidaires.
- Les fournisseurs :
Les engagements hors bilan sont constitués de cautions données par les fournisseurs de Medi Telecom en garantie de l'exécution d'un ensemble de dispositions contractuelles et ce dans le cadre de marché les liants à la Société. Ces garanties sont en majorité relatives à la bonne marche des installations fournies dans un délai qui varie selon les termes du contrat et la restitution des cautions fournies est subordonnée à la réception définitive qui en générale prononcé dans ledit délai.

Partie VII. Analyse de la situation financière consolidée

Avertissement

Les comptes consolidés du groupe Medi Telecom ont été établis pour la première fois lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2010 et ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, le management de la Société a établi des comptes pro forma consolidés aux 31 décembre 2009. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

I. Périmètre de consolidation

I.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers de Medi Telecom au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 ont été établis par référence aux règles et principes comptables marocains tels que prescrits par la méthodologie adoptée par le CNC le 15 juillet 1999.

Les filiales contrôlées par le groupe Medi Telecom sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le groupe Medi Telecom détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de votes de l'entreprise contrôlée.

Les comptes *pro forma* au 31 décembre 2009 ont été réalisés par le management de la Société, par consolidation de la filiale Telyco par intégration globale.

I.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Medi Telecom au 30 juin 2011 se présente comme suit :

Nom	Forme Juridique	Adresse	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Medi Telecom⁵⁴	SA	Lotissement La Colline, immeuble des Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca	100%	100%	Intégration Globale
Telyco	SA	4, lotissement la Colline 1B n°3-4 entrée A Sidi Maârouf Casablanca	100%	100%	Intégration globale
Medi Telecom Sports Academy	SARL	Lotissement La Colline, immeuble des Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca	100%	100%	Intégration globale

Source: Medi Telecom

Dans un souci de comparabilité, les comptes relatifs à l'exercice 2010 sont appréciés en référence des comptes *pro forma* 2009, établis sur le même périmètre de consolidation.

⁵⁴ Société consolidante

II. Analyse du compte de résultat consolidé

Le compte de résultat du groupe Medi Telecom pour la période allant de 2009 à S1-2011 au premier semestre 2011 se présente comme suit :

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/S1-10}
Chiffre d'affaires	5 498	2 788	5 812	2 841	5,7%	1,9%
Autres produits d'exploitation	68	2	92	69	35,9%	N.S
Produits d'exploitation	5 566	2 789	5 904	2 909	6,1%	4,3%
Achats consommés	1 514	755	1 510	861	-0,3%	14,1%
Charges de personnel	448	219	447	288	-0,2%	31,7%
Autres charges d'exploitation	1 284	689	1 356	715	5,5%	3,8%
Impôts et taxes	79	71	80	77	1,4%	8,5%
Dotations d'exploitation	1 488	775	1 524	653	2,4%	-15,8%
Résultat d'exploitation	753	282	987	315	31,1%	11,9%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>13,7%</i>	<i>10,1%</i>	<i>17,0%</i>	<i>11,1%</i>	<i>+3,3 pts</i>	<i>+1,0 pts</i>
Résultat financier	-364	-139	-321	-164	-11,8%	18,0%
Résultat courant des entreprises intégrées	390	143	667	151	71,1%	6,0%
Résultat non courant	-24	-21	-22	-56	-10,8%	170,3%
Résultat avant impôt	365	122	645	95	76,6%	-22,0%
Impôt sur les Sociétés	162	63	272	50	67,4%	-20,5%
Résultat Net des entreprises intégrées	203	59	373	45	84,0%	-23,7%
<i>Marge nette</i>	<i>3,7%</i>	<i>2,1%</i>	<i>6,4%</i>	<i>1,6%</i>	<i>+2,7 pts</i>	<i>-0,5 pts</i>

Source: Medi Telecom

II.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du groupe Medi Telecom sur la période 2009 – S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/S1-10}
Chiffre d'affaires	5 498	2 788	5 812	2 841	5,7%	1,9%
Autres produits d'exploitation	68	2	92	69	35,9%	N.S
Produits d'exploitation	5 566	2 789	5 904	2 909	6,1%	4,3%

Source: Medi Telecom

Variation 2009 - 2010

Entre 2009 et 2010, le chiffre d'affaires du groupe progresse de 5,7%. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement des biens et services produits par Medi Telecom en raison de :

- L'élargissement de la base clientèle (+16%) qui atteint plus de 11 millions d'abonnés en 2010 contre 9,6 millions en 2009 ;
- La résilience des revenus issus du trafic entrant (et ce, malgré la baisse des tarifs de terminaison depuis le 1^{er} juillet) composés de l'interconnexion (nationale et internationale) et du *roaming* ;
- L'accroissement de 6% des revenus générés par les clients finaux tirés notamment par :
 - ✓ L'essor des revenus issus du postpayé résidentiel suite à la refonte de l'offre commerciale des abonnements en juin 2010 ;
 - ✓ Le maintien de la croissance des revenus issus du segment Entreprises;
 - ✓ La croissance des revenus de l'internet 3G ;
 - ✓ La poursuite du développement de l'activité du fixe Entreprises.

Cet accroissement du chiffre d'affaires est sensiblement affecté par le léger repli enregistré en 2010 des revenus du segment prépayé impactés par les effets de la concurrence accrue, et dans une moindre mesure par la baisse des tarifs en vigueur depuis le 1er novembre 2010.

Il découle de ces évolutions une production en progression de 6,1% à 5 904 MMAD en 2010, vs. 5 566 MMAD en 2009.

Il est à noter que le chiffre d'affaires 2010 est réalisé à hauteur de 5 681 MMAD par Medi Telecom et 130,6 MMAD par la filiale Telyco.

Variation S1₂₀₁₀ - S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires du groupe Medi Telecom progresse de 1,9% à 2 841 MMAD en raison de :

- La progression du chiffre d'affaires marchandises de 78,9% consécutivement à la hausse des volumes de marchandises vendues ;
- Le maintien du chiffre d'affaires services à 2,7 milliards de dirhams (-0,2% par rapport au premier semestre 2010) malgré la progression de la base des clients (11,1%).

En outre, Medi Telecom a maintenu le développement de ses relais de croissance à l'image du segment fixe dont le chiffre d'affaires s'apprécie de 53,4% à 98 MMAD.

En 2011, les ventes de Telyco sont exclusivement destinées à Medi Telecom. Ainsi le chiffre d'affaires consolidé est entièrement imputé à la société mère.

Par ailleurs, les autres produits d'exploitation enregistrent une progression significative à 69 MMAD (vs. 2 MMAD en 2010) correspondant à des transferts de charges en lien avec la capitalisation de la rémunération liée aux projets d'investissement ainsi que la prime servie à l'ensemble du personnel qui a fait l'objet d'un transfert en charges non courantes vu son caractère exceptionnel

II.2. Charges d'Exploitation

L'évolution des charges d'exploitation du groupe sur la période 2009 – S1₂₀₁₁ se présente comme suit :

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/S1-10}
Achats consommés	1 514	755	1 510	861	-0,3%	14,1%
Charges de personnel	448	219	447	288	-0,2%	31,7%
Autres charges d'exploitation	1 284	689	1 356	715	5,5%	3,8%
Impôts et taxes	79	71	80	77	1,4%	9,5%
Dotations d'exploitation	1 488	775	1 524	653	2,4%	-15,8%
Charges d'exploitation	4 813	2 508	4 917	2 594	2,2%	3,4%

Source: Medi Telecom

Achats consommés

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels sur la période.

Ces coûts concernent notamment :

- Les achats revendus de marchandises ;
- Les coûts d'interconnexion ;
- Le coût sur le *roaming out* des clients qui émettent des appels à l'étranger.
- Les frais des études ;
- La variation des stocks ;
- Les achats de matières et fournitures consommables ;
- Les achats non stockés de matière et fournitures (eau, électricité et consommables).

Ces achats sont détaillés comme suit :

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{09/10}	Var S1 ₁₀ /S1 ₁₁
Achats revendus de marchandises	428	143	320	243	-25,2%	70,2%
Achats consommés de matières et fournitures	1 086	612	1 190	618	9,7%	0,9%
Total	1 514	755	1 510	861	-0,3%	14,1%

Source: Medi Telecom

En 2010, les achats consommés de matières et fournitures du groupe progressent de 9,7% à 1 190 MMAD, principalement en raison (i) de la progression des coûts d'interconnexion et de *roaming out* (effet de volume), ainsi que (ii) la hausse des coûts de transit.

Au premier semestre 2011, les achats consommés progressent principalement en raison de la hausse des marchandises revendues de 70,2% à 243 MMAD, en ligne avec les volumes écoulés.

Charges de personnel

Entre 2009 et 2010 les charges de personnel demeurent stables à 447 MMAD.

Au premier semestre 2011, les charges de personnel progressent de 31,7% à 288 MMAD en raison de la prime exceptionnelle octroyée à l'ensemble du personnel de Medi Telecom suite au changement d'actionnariat en 2010.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation (externes) sont notamment constituées :

- des coûts de maintenance principalement du réseau, des systèmes d'information et des plateformes ;
- des charges locatives liées principalement au réseau télécom, aux points de vente et locaux administratifs ;
- du marketing ;
- des autres frais généraux ;

- des commissions accordées aux distributeurs.

En 2010, la progression des charges d'exploitation de 5,5% à 1 356 MMAD est principalement imputable à :

- La hausse des charges locatives ;
- La progression des coûts marketing expliquée notamment par :
 - ✓ Les charges de publicité accompagnant les offres commerciales ont progressé de 4% en 2010 ;
 - ✓ L'augmentation des coûts commerciaux, tirés principalement par la hausse des coûts de rétention suite à l'effort de fidélisation déployé en 2010.
- La progression des coûts réseaux, conséquence du renforcement des infrastructures.

En Juin 2011, les autres charges externes sont réalisées à hauteur de 713 MMAD par Medi Telecom et 1,7 MMAD par Telyco. La progression de ces charges de 3,8% à 715 MMAD s'explique principalement par (i) la progression de 8,9% des charges d'entretien liée à l'extension du réseau, et (ii) un effort commercial soutenu impliquant des commissions plus importantes accordées aux distributeurs (+7,0%).

II.3. Résultat d'exploitation

L'évolution du résultat d'exploitation du groupe se présente comme suit :

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/S1-10}
Produits d'exploitation	5 566	2 789	5 904	2 909	6,10%	4,3%
Achats consommés	1 514	755	1 510	861	-0,3%	14,1%
Charges de personnel	448	219	447	288	-0,2%	31,7%
Autres charges d'exploitation	1 284	689	1 356	715	5,5%	3,8%
Impôts et taxes	79	71	80	77	1,4%	9,5%
Dotations d'exploitation	1 488	775	1 524	653	2,4%	-15,8%
Résultat d'exploitation	753	282	987	315	31,1%	11,9%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>13,7%</i>	<i>10,1%</i>	<i>17,0%</i>	<i>11,1%</i>	<i>+3,3 pts</i>	<i>+1,0 pts</i>

Source: Medi Telecom

Variation 2009-2010

En 2010, le résultat d'exploitation s'apprécie de 31,1% à 987 MMAD (vs. 753 MMAD en 2009) à la faveur de la progression des produits d'exploitation en ligne avec (i) l'élargissement de la base clientèle (+16%) et (ii) de l'amélioration des revenus générés par le trafic.

Par ailleurs, la maîtrise de la consommation du groupe et des charges du personnel ont permis à la Société d'afficher une amélioration de la marge d'exploitation qui progresse de 3,3 points à 17,0%.

Variation S1₂₀₁₀ - S1₂₀₁₁

Au premier semestre 2011, l'effort important fourni par la Société en matière d'acquisition de nouveaux clients (progression du parc +11.1%) s'est matérialisé par (i) la progression du coût d'équipement des abonnés, et (ii) une augmentation des commissions aux distributeurs. En outre, les charges de personnel connaissent une croissance exceptionnelle et s'établissent à 288 MMAD en 2011 (vs. 219 MMAD en 2010) en raison de la prime exceptionnelle octroyée à l'ensemble du personnel de Medi Telecom suite au changement d'actionnariat en 2010.

Néanmoins, le résultat d'exploitation s'inscrit en progression de 11,9% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent et s'établit à 315 MMAD en raison :

- des transferts de charges pour un montant 69 MMAD relatives à la capitalisation de la rémunération liée aux projets d'investissement ainsi que la prime versée à l'ensemble du personnel qui a fait l'objet d'un transfert en charges non courantes vu son caractère exceptionnel
- de l'allègement du poids des dotations d'exploitation qui s'établit à 653 MMAD en juin 2011 (vs. 775 MMAD en juin 2010) du fait que certains équipements sont totalement amortis.

II.4. Résultat financier

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/S1-10}
Produits financiers	54	43	60	27	12,5%	-36,6%
Charges financières	417	182	381	191	-8,7%	5,0%
Résultat financier	-364	-139	-321	-164	-11,8%	18,0%

Source: Medi Telecom

Le résultat financier de la Société s'améliore en 2010 de 11,8% à -321 MMAD principalement en raison de la diminution des charges financières à 381 MMAD (vs. 417 MMAD en 2009), en conséquence de l'amortissement de la dette financière de Medi Telecom.

Au premier semestre 2011, le résultat financier de la Société s'établit à -164 MMAD (vs. -139 MMAD au premier semestre 2010).

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Repli des gains et pertes de changes au premier semestre 2011 suite à une stabilisation du dirham face aux devises étrangères (notamment l'euro) ;
- Progression des Autres Charges Financières relatives à des opérations d'escompte financier en passant de 4 MMAD au premier semestre 2010 à 8 MMAD au premier semestre 2011 ;
- Progression des dotations financières relatives aux dettes et créances d'exploitation libellées en devises à 12 MMAD (vs. 4 MMAD en S1₂₀₁₀).

II.5. Résultat net

En MMAD	2009 _{proforma}	S1-2010	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/S1-10}
Résultat d'exploitation	753	282	987	315	31,1%	12,0%
Résultat financier	-364	-139	-321	-164	-11,8%	18,0%
Résultat courant des entreprises intégrées	390	143	667	151	71,1%	6,1%
Résultat non courant	-24	-21	-22	-56	-10,8%	170,3%
Résultat avant impôt	365	122	645	95	76,6%	-22,0%
Impôt sur les Sociétés	162	63	272	50	67,4%	-20,5%
Résultat Net des entreprises intégrées	203	59	373	45	84,0%	-23,6%
Marge nette	3,7%	2,1%	6,4%	1,6%	+2,7 pts	-0,5 pts

Source: Medi Telecom

2010

Eléments favorables :

- Progression du chiffre d'affaires de 314MMAD (+5,7%) s'établissant à 5 812MMAD ;
- Amélioration de la marge d'exploitation de 3,3 pts à 17,0% ;
- Réduction des charges financières de 36MMAD consécutivement à l'allègement de la dette financière à long terme.

Eléments défavorables :

- Progression des charges d'interconnexion en raison de l'augmentation du trafic *off-net* vers les autres opérateurs ;
- Alourdissement des charges techniques liées aux locations de sites, de lignes et aux frais de maintenance.

S1-2011

Le résultat net au premier semestre 2011 peut être apprécié au regard des éléments suivants :

Eléments favorables :

- Progression du parc client à 11,8 millions de clients ;
- Allègement des dotations d'exploitation de 15,8% à 653 MMAD.

Eléments défavorables :

- Accroissement de l'intensité concurrentielle accentuée par la nouvelle offre GSM du troisième opérateur sur le segment prépayé se traduisant par une baisse généralisée des prix moyens à la minute ;
- Progression des charges commerciales se traduisant par une hausse du déficit de subvention des terminaux et cartes SIM et des commissions distributeurs ;
- Progression des charges de personnel en raison de la prime exceptionnelle octroyé à l'ensemble du personnel de la société ;
- Progression des charges financières.

III. Analyse du bilan consolidé

En MMAD	2009 _{proforma}	en %	2010	en %	S1-2011	en %	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Immobilisations incorporelles	5 936	43,4%	5 640	41,2%	5 547	41,9%	-5,0%	-1,6%
Immobilisations corporelles	4 946	36,2%	4 766	34,8%	4 559	34,4%	-3,6%	-4,3%
Immobilisations financières	22	0,2%	21	0,2%	20	0,2%	-4,5%	-4,5%
Impôts différés	641	4,7%	423	3,1%	389	2,9%	-34,0%	-8,0%
ACTIF IMMOBILISE	11545	84,4%	10850	79,2%	10 515	79,4%	-6,0%	-3,1%
Stocks	229	1,7%	198	1,4%	207	1,6%	-13,5%	4,7%
Créances de l'actif circulant	1 585	11,6%	1 665	12,2%	1 520	11,5%	5,0%	-8,7%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	101	0,7%	95	0,7%	72	0,5%	-5,9%	-24,5%
Clients et comptes rattachés	802	5,9%	969	7,1%	884	6,7%	20,8%	-8,8%
Personnel	3	0,0%	2	0,0%	3	0,0%	-33,3%	48,0%
Etat	518	3,8%	429	3,1%	395	3,0%	-17,2%	-7,9%
Diverses créances	161	1,2%	170	1,2%	167	1,3%	5,6%	-1,9%
ACTIF CIRCULANT	1 814	13,3%	1 863	13,6%	1 727	13,0%	2,7%	-7,3%
DISPONIBILITES	317	2,3%	990	7,2%	1 003	7,6%	212,3%	1,3%
Titres et valeurs de placement	0	0,0%	300	2,2%	922	7,0%	NS	207,3%
Disponibilités	317	2,3%	690	5,0%	81	0,6%	117,7%	-88,3%
TOTAL ACTIF	13 676		13 703		13 246		+0,1%	-3,3%

Source: Medi Telecom

En MMAD	2009 _{proforma}	en %	2010	en %	S1-2011	en %	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Capital Social	2 752	20,1%	2 752	20,1%	2752	20,8%	0,0%	0,0%
Réserves consolidées	669	4,9%	609	4,4%	390	2,9%	-9,0%	-35,9%
Résultat net de l'exercice	203	1,5%	373	2,7%	45	0,3%	83,7%	-88,0%
Total des capitaux propres	3 624	26,5%	3 734	27,2%	3187	24,1%	3,0%	-14,6%
Dettes de financement	6 255	45,7%	6 370	46,5%	6066	45,8%	1,8%	-4,8%
Provisions pour risques et charges	0	0,0%	85	0,6%	85	0,6%	N.M	0,4%
Provision pour écart d'acquisition	0	0,0%	10	0,1%	9	0,1%	N.M	-14,2%
Provisions durables pour risques et charges	0	0,0%	95	0,7%	94	0,7%	N.M	-1,1%
Total Financement Permanent	9 879	72,2%	10 200	74,4%	9347	70,6%	3,2%	-8,4%
Fournisseurs et comptes rattachés	2 060	15,1%	1 896	13,8%	1985	15,0%	-8,0%	4,7%
Clients créditeurs, avances et acomptes	174	1,3%	433	3,2%	455	3,4%	148,9%	5,1%
Personnel et organismes sociaux	69	0,5%	69	0,5%	78	0,6%	0,0%	13,6%
Etat	474	3,5%	408	3,0%	404	3,0%	-13,9%	-1,0%
Diverses Dettes	238	1,7%	287	2,1%	881	6,6%	20,6%	206,9%
Dettes du passif circulant	3 015	22,0%	3 093	22,6%	3 803	28,7%	2,6%	23,0%
Autres provisions pour risques et charges	61	0,4%	54	0,4%	55	0,4%	-11,5%	1,5%
Total passif circulant	3 076	22,5%	3 147	23,0%	3 858	29,1%	2,3%	22,6%
Trésorerie Passif	720	5,3%	355	2,6%	40	0,3%	-50,7%	-88,7%
TOTAL PASSIF	13 676		13 703		13 246		+0,1%	-3,3%

Source: Medi Telecom

III.1. Actif immobilisé

En MMAD	2009 _{proforma}	en %	2010	en %	S1-2011	en %	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Immobilisations incorporelles	5 936	43,4%	5 640	41,2%	5 547	41,9%	-5,0%	-1,6%
Immobilisations corporelles	4 946	36,2%	4 766	34,8%	4 559	34,4%	-3,6%	-4,3%
Immobilisations financières	22	0,2%	21	0,2%	20	0,2%	-4,5%	-4,5%
Impôts différés	641	4,7%	423	3,1%	389	2,9%	-34,0%	-8,0%
ACTIF IMMOBILISE	11 545	84,4%	10 850	79,2%	10 515	79,4%	-6,0%	-3,1%

Source: Medi Telecom

L'actif immobilisé comprend principalement les infrastructures acquises relatives aux composantes suivantes :

- Réseau 2G et 3G;
- Réseau fixe ;
- Fibre optique ;
- Grands et petits équipements informatiques, mobilier, etc.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences détenues par Medi Telecom relatives à l'exploitation des licences GSM, 3G ainsi que la licence d'exploitation relative au service de téléphonie fixe;
- Les progiciels, développements et plateformes informatiques et télécom, etc.

Les immobilisations financières sont relatives aux éléments suivants :

- Sommes versés à des tiers au titre de garanties ou de cautionnement relatifs aux contrats de bail et d'électrification des sites et des bureaux administratifs ;
- Prêts octroyés au personnel dont les délais de remboursement dépassent 12 mois.

Au terme de l'exercice 2010, et malgré la poursuite de son programme d'investissement, l'actif immobilisé du groupe s'inscrit en repli de 6,0% à 10 850 MMAD principalement en raison des amortissements et de la baisse du crédit d'impôts différés en raison de la consommation du report déficitaire durant l'exercice 2010.

Au premier semestre 2011, l'actif immobilisé est principalement apporté par la Société Medi Telecom, et se replie de 3,1% en raison notamment :

- (i) des amortissements des licences (2G, 3G et Fixe) et des installations réseau ;
- (ii) la baisse du crédit d'impôt actif (-8%) à 389 MMAD (vs. 423 MMAD à fin 2010) suite à l'absorption du report déficitaire courant le semestre.

III.2. Actif circulant

En MMAD	2009 _{proforma}	en %	2010	en %	S1-2011	en %	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Stocks	229	1,7%	198	1,4%	207	1,6%	-13,4%	4,7%
Créances de l'actif circulant	1 585	11,6%	1 665	12,2%	1 520	11,5%	5,0%	-8,7%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	101	0,7%	95	0,7%	72	0,5%	-6,2%	-24,5%
Clients et comptes rattachés	802	5,9%	969	7,1%	884	6,7%	20,8%	-8,8%
Personnel	3	0,0%	2	0,0%	3	0,0%	-23,1%	48,0%
Etat	518	3,8%	429	3,1%	395	3,0%	-17,2%	-7,9%
Diverses créances	161	1,2%	170	1,2%	167	1,3%	5,6%	-1,9%
Comptes de régularisation Actif		0,0%		0,0%		0,0%	N.M	NM
ACTIF CIRCULANT	1 814	13,3%	1 863	13,6%	1 727	13,0%	2,7%	-7,3%

Source: Medi Telecom

Les stocks du groupe Medi Telecom évoluent de 229 MMAD à fin 2009 à 198 MMAD à fin 2010, soit un repli de 13,4%. Cette évolution s'explique principalement par le repli des stocks (nets de provisions) de marchandises portés par Telyco qui évoluent de 139 MMAD (à fin 2009) à 26 MMAD (à fin 2010) et atteignent 13,0% des stocks du groupe.

Les stocks sont constitués principalement de terminaux, de packs, de cartes SIM et de pièces de rechange.

Le poste « fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes » s'inscrit en repli en 2010 de 6,2% à 95 MMAD (vs. 101 MMAD à fin 2009), tandis que le poste « Clients et comptes rattachés » progresse de 20,8% à 969 MMAD en 2010 consécutivement à l'augmentation des créances *postpaid* et opérateurs.

Au 30 Juin 2011, l'actif circulant enregistre un repli de 7,3% qui résulte d'un effet conjugué de :

- (i) La progression du stock du groupe de 4,7% pour s'établir à 207 MMAD par rapport à 2010, en ligne avec un flux de marchandises vendues plus important ;
- (ii) La baisse des postes « Clients et comptes rattachés » (- 8,8%) pour s'établir à 884 MMAD (Vs 969 MMAD en 2010) et « Etat Actif » (-7,9%).

III.3. Financement permanent

En MMAD	2009 _{proforma}	en %	2010	en %	S1-2011	en %	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Capital Social	2 752	20,1%	2 752	20,1%	2 752	20,8%	0,0%	0,0%
Réserves consolidées	669	4,9%	609	4,4%	390	2,9%	-9,0%	-35,9%
Résultat net de l'exercice	203	1,5%	373	2,7%	45	0,3%	83,7%	-88,0%
Total des capitaux propres	3 624	26,5%	3 734	27,3%	3 187	24,1%	3,0%	-14,6%
Dettes de financement	6 255	45,7%	6 370	46,5%	6 066	45,8%	1,8%	-4,8%
Provisions pour risques et charges	0	0,0%	85	0,6%	85	0,6%	N.M	0,4%
Provision pour écart d'acquisition	0	0,0%	10	0,1%	9	0,1%	N.M	-14,2%
Provisions durables pour risques et charges	0	0,0%	95	0,7%	94	0,7%	N.M	-1,1%
Total Financement Permanent	9 879	72,2%	10 200	74,4%	9 347	70,6%	3,2%	-8,4%

Source: Medi Telecom

A fin 2010, le financement permanent de la Société progresse de 321 MMAD pour atteindre 10 200 MMAD (vs. 9 879 MMAD en 2009) en raison de :

- (i) L'amélioration du résultat net de 170 MMAD, induisant une progression des capitaux propres de 110 MMAD ;
- (ii) La capitalisation des dettes actionnaires ayant pour impact l'augmentation des dettes de financement de 74 MMAD ;
- (iii) Reclassement des provisions pour risque au niveau du passif circulant en provision à caractère durable au niveau du financement permanent

A fin juin 2011, les capitaux propres du groupe s'inscrivent en repli de 14,6% à 3 187 MMAD principalement en raison de la décision de l'assemblée générale ordinaire pour la distribution de dividendes pour un montant de 592 MMAD.

Par ailleurs, la totalité des dettes de financement du groupe sont portées par Medi Telecom. Elles comprennent :

- L'emprunt obligataire levé en janvier 2011 ;
- La dette bancaire long-terme contractée auprès d'un consortium de banques locales ;
- L'emprunt auprès des actionnaires.

Le détail de ces dettes est explicité dans la partie « Financement Permanent » de l'analyse financière des comptes sociaux.

Il y a lieu de noter que la consolidation de la société Telyco a pour incidence l'élimination des titres de participation pour un montant de 50 MMAD, et l'enregistrement d'un écart d'acquisition. Cet écart est porté au passif du bilan sous la rubrique « provision pour écart d'acquisition ».

III.4. Passif circulant

En MMAD	2009 _{proforma}	en %	2010	en %	S1-2011	en %	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Fournisseurs et comptes rattachés	2 060	15,1%	1 896	13,8%	1 985	15,0%	-8,0%	4,7%
Clients créditeurs, avances et acomptes	174	1,3%	433	3,2%	455	3,4%	148,9%	5,1%
Personnel et organismes sociaux	69	0,5%	69	0,5%	78	0,6%	0,0%	13,6%
Etat	474	3,5%	408	3,0%	404	3,0%	-13,9%	-1,0%
Diverses Dettes	238	1,7%	287	2,1%	881	6,6%	20,6%	206,9%
Dettes du passif circulant	3 015	22,0%	3 094	22,6%	3 803	28,7%	2,6%	22,9%
Autres provisions pour risques et charges	61	0,4%	54	0,4%	55	0,4%	-11,5%	1,5%
Total passif circulant	3 076	22,5%	3 148	23,0%	3 858	29,1%	2,3%	22,5%

Source: Medi Telecom

Les fournisseurs représentent le principal poste du passif circulant (60,2% du passif circulant).

A fin 2010, sur un solde global du poste « fournisseurs et comptes rattachés » de 1 896 MMAD, Telyco représente 3,2% (soit 60,3 MMAD).

Les autres composantes du passif circulant sont :

- Le compte Etat comprenant principalement la TVA facturée et les autres taxes (ce poste est constitué à hauteur de 351,1 MMAD de la dette Medi Telecom envers l'Etat et 57,2 MMAD de la dette Telyco) ;
- Les comptes de régularisation passif comprenant les produits constatés d'avance ainsi que les intérêts courus et non échus. Les produits constatés d'avance sont constitués principalement par les recharges vendues non encore consommées par les clients finaux.

Malgré le repli du poste « Fournisseurs » à fin 2010 le passif circulant de la Société est en légère progression de 2,3% par rapport à 2009 (3 148 MMAD vs. 3 076 MMAD).

Cette évolution est principalement due à la croissance du poste « Clients créditeurs » (concernant les rabais effectués aux opérateurs dans le cadre de l'interconnexion internationale) à 433 MMAD (+ 149,0%) suite à la progression du trafic acheminé.

A fin juin 2011, les dettes du passif circulant enregistrent une augmentation de 22,5% due principalement à l'inscription en compte des dividendes à payer pour un montant de 592 MMAD suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue au mois de Juin 2011.

IV. Analyse de l'équilibre financier

En MMAD	2009 _{proforma}	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var _{S1-11/10}
Financement permanent	9 879	10 200	9 347	3,2%	-8,4%
Actif immobilisé	11 545	10 850	10 515	-6,0%	-3,1%
Fonds de roulement	-1 666	-650	-1 168	-61,0%	79,7%
Actif circulant	1 814	1 863	1 727	2,7%	-7,3%
Passif circulant	3 076	3 148	3 858	2,3%	22,5%
Besoin en Fonds de Roulement (d'exploitation)	-1 262	-1 285	-2 130	1,8%	65,8%
Trésorerie actif	317	990	1 003	N.S	1,3%
Trésorerie passif	720	355	40	-50,6%	-88,6%
Trésorerie Nette	-403	635	962		

Source: Medi Telecom

IV.1. Fonds de roulement

A fin 2010, le fonds de roulement du groupe s'améliore de 1 016 MMAD pour s'établir à -650 MMAD (vs. -1 666 MMAD à fin 2009). Cette variation s'explique d'une part par la progression du financement permanent liée principalement au résultat net réalisé et à la capitalisation des intérêts inhérents aux dettes actionnaires, et d'autre part au repli de l'actif immobilisé sous le poids des amortissements ainsi que l'épuisement du crédit d'impôt.

A fin S1₂₀₁₁ le fonds de roulement se déprécie de 79,7% à -1 168, en lien avec (i) la distribution de dividendes, (ii) l'amortissement des dettes bancaires, et (iii) l'épuisement du crédit d'impôt actif.

IV.2. Besoin en fonds de roulement

A fin 2010, l'Excédent en Fonds de Roulement du groupe s'améliore de 23 MMAD pour s'établir à 1 285 MMAD. Cette progression s'explique principalement par (i) la réduction de la créance Etat et (ii) la progression du rabais accordé aux opérateurs *Roaming*.

A fin Juin 2011, l'excédent en fonds de roulement progresse de 845 MMAD, suite à l'inscription en compte des dividendes à payer pour un montant de 592 MMAD.

IV.3. Trésorerie Nette

A fin 2010, la trésorerie nette du groupe Medi Telecom se présente comme suit :

En MMAD	2009 <i>pro forma</i>	2010	S1-2011	Var _{10/09}	Var S1 ₁₁ /S2 ₁₀
Trésorerie actif (y compris Titres & valeurs de placement)	317	990	1 003	N.S	1,3%
Trésorerie passif	720	355	40	-50,6%	-88,6%
Trésorerie Nette	-402	635	962	N.S	51,6%

Source: Medi Telecom

V. Analyse du tableau de financement

	2010	S1-2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	373,2	44,6
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité		
Amortissements et provisions	1 463,6	617,6
Variation des impôts différés	238,6	33,7
Plus-values de cession, nettes d'impôt	0	0,0
Livraisons à soi-même	0	0,0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 075,4	696,0
Variation du BFR lié à l'activité	-55,7	-845,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 131,1	1 541,7
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	917	332,1
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	7,1	14,0
Incidence des variations de périmètre	-157	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 067,3	-318,1
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	261,5	592,0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	-	0,0
Augmentations de capital en numéraire	-	0,0
Récupération des cautions	-	0,0
Emissions d'emprunts	4 624,6	1 235,2
Remboursements d'emprunts	4 509,5	1 539,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-146,4	-895,9
Variation de trésorerie	917,5	327,8
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>-282,7</i>	<i>634,7</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>634,7</i>	<i>962,5</i>

Source : Medi Telecom

Revue de l'année 2010

En 2010, l'activité de la Société lui a permis de générer un flux net de trésorerie de 2 131,1 MMAD.

La ressource dégagée est employée principalement pour financer les opérations d'investissement pour un montant de 1 067,3 MMAD dont (i) 909,9 MMAD d'actifs opérationnels, et (ii) 106,9 MMAD correspondant à l'acquisition de la filiale Telyco et de sa trésorerie nette.

En outre, en 2010 Medi Telecom a distribué à ses actionnaires 261,5 MMAD sous forme de dividendes relatifs à l'exercice 2009.

Il découle de ces éléments une variation de trésorerie de 917,5 MMAD en 2010, portant la trésorerie en fin d'année à 634,7 MMAD.

Revue du 1^{er} semestre 2011

Au terme du premier semestre 2011, la marge brute d'autofinancement s'établit à 696,0 MMAD. La variation de BFR de -845,8 MMAD est principalement due à la non distribution de dividendes à la date de clôture du premier semestre.

Il en découle un flux net de trésorerie lié à l'activité de 1 541,7 MMAD, partiellement utilisé pour financer (i) les investissements pour un montant de 332 MMAD et (ii) les remboursements net d'emprunts pour un montant de 303 MMAD.

Partie VIII. Stratégie et perspectives de développement

Avertissement

Les prévisions figurant dans la présente partie VIII sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Medi Telecom.

Par ailleurs, les données prévisionnelles sont élaborées selon le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

I. Orientations stratégiques de Medi Telecom

Au terme de dix ans d'existence, Medi Telecom se positionne en tant qu'opérateur de télécommunications multiservices intégré, présent sur tous les segments du marché des télécommunications ainsi que l'ensemble des services associés voix et données.

Le positionnement de Medi Telecom est fondé sur une expertise, un savoir-faire et des atouts acquis depuis le lancement de son activité. Ainsi, son infrastructure technique, sa marque établie au sein du public marocain, la notoriété dont jouit la Société et sa base clientèle conjugués à son modèle de déploiement à forte composante externalisée constituent les fondements de la stratégie de développement de la Société.

Dans un contexte de marché des télécommunications en croissance, Medi Telecom vise à accroître significativement sa rentabilité à travers notamment, le développement de ses parts de marché dans les segments et niches à fort potentiel de croissance tout en consolidant sa position globale acquise durant les dix dernières années.

Les principaux axes stratégiques de Medi Telecom découlant du positionnement et des objectifs stratégiques susvisés se déclinent comme suit :

Croissance du parc mobile

Medi Telecom vise à accroître son parc mobile par le développement des recrutements des clients, profitant du potentiel de croissance de la pénétration mobile qui a passé le cap de 100% à l'instar des pays à économie comparable.

Stimulation du trafic sur le marché mobile

Medi Telecom compte, parmi ses principaux axes de développement stratégiques la participation active à l'effort de stimulation du trafic à travers la création d'offres adaptées aux attentes de la clientèle. Pour ce faire, Medi Telecom, qui entend saisir l'opportunité de la baisse des tarifs de terminaison, a basé sa stratégie tarifaire sur une offre commerciale affinée, mettant au cœur de ses préoccupations la satisfaction de sa clientèle, à travers notamment, le développement d'offres innovantes adaptées à chaque segment.

Renforcement de la capillarité du réseau de distribution

Pour accompagner sa stratégie de croissance, Medi Telecom continuera de renforcer sa présence territoriale par l'ouverture de nouvelles agences commerciales et la mise en place de partenariats visant à étendre la capillarité du réseau de vente.

Développement de sa position sur le segment Entreprise

Dans le but de devenir un acteur majeur dans le segment de l'entreprise, Medi Telecom vise à accroître considérablement sa part de marché sur ce segment en saisissant les opportunités offertes par le potentiel considérable de développement économique du pays, notamment des secteurs à forte composante technologique ainsi que par les nombreuses initiatives gouvernementales dans le cadre de la nouvelle stratégie pour le secteur TI au Maroc (ex. Numeric 2013⁵⁵).

Pour ce faire, Medi Telecom dispose d'une force commerciale experte et dédiée, lui permettant de garantir une qualité de service, d'élargir et de diversifier son portefeuille d'offres de services en augmentant notamment leur degré de sophistication.

⁵⁵ Numeric 2013: stratégie gouvernementale s'étalant sur la période 2008-2013, et qui vise le développement de la technologie numérique au sein de la population, des pouvoirs publics, et des entreprises. Parmi les initiatives figurent le programme Genie (équipement des établissements publics), le programme Injaz (équipement des étudiants du cycle supérieur), Marwan (amélioration du réseau informatique universitaire national), etc.

Renforcement de la croissance sur le segment de l'Internet

Medi Telecom entend profiter du potentiel de croissance de la pénétration d'Internet en poursuivant notamment la politique de renforcement de son infrastructure réseau 3G. Le développement d'offres internet mobile et la participation active aux programmes gouvernementaux encourageant l'usage d'internet constituent des axes stratégiques majeurs de développement de ce segment.

Développement d'offres à contenu

Medi Telecom poursuivra sa politique de différenciation par des offres innovantes notamment à travers l'accroissement des offres de contenu exclusif et adapté à la clientèle. Medi Telecom renforcera à cet effet ses offres de partenariat avec des fournisseurs de contenus et de solutions (Rotana, Facebook, etc.).

Maintien d'une structure financière solide

Medi Telecom continuera à orienter la majeure partie de la trésorerie excédentaire générée par son activité vers l'investissement et le remboursement de sa dette.

Medi Telecom compte préserver une structure bilancielle équilibrée qui constitue le fondement de sa politique de gestion financière.

Réseau et choix technologiques

Le choix des technologies, l'évolution du réseau et de moyens d'exploitation de supervision et de maintenance sont au cœur de la stratégie de Medi Telecom.

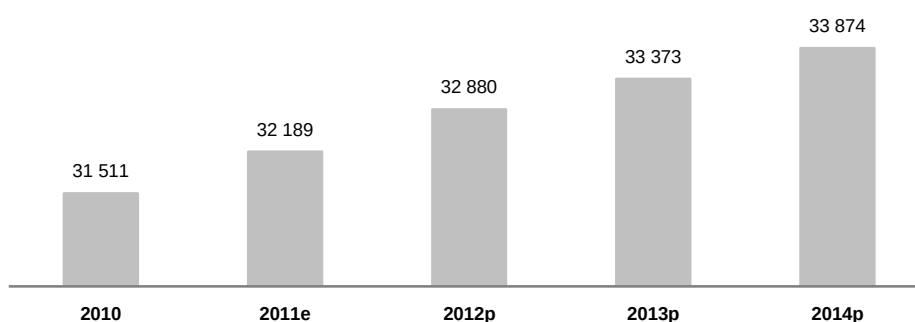
Medi Telecom entend poursuivre ses investissements dans les technologies les plus évoluées notamment celles permettant d'offrir à sa clientèle les meilleurs services data et internet mobile.

II. Perspectives du secteur des télécommunications au Maroc

Les sociétés de télécommunications sont fortement dépendantes du nombre d'abonnés. Ce dernier est déterminé par (i) la population totale du pays, et (ii) le taux de pénétration des différents services.

Au Maroc, les prévisions d'évolution de la population se présentent comme suit :

Evolution de la population marocaine (en milliers) sur la période 2010 – 2014^P



Source : HCP.

La population devrait croître de 1,7% par an en moyenne sur la période 2010 – 2014^P, pour s'établir à 33,9 millions d'habitants en fin de période (vs. 31,5 millions en 2010).

La Société estime que le taux de pénétration du mobile au Maroc devrait atteindre 127,9% et atteindre 43,3 millions d'abonnés en 2014^P.

III. Evolution de l'activité de Medi Telecom sur la période 2010-2013^P

III.1. CPC prévisionnel consolidé

Le CPC consolidé prévisionnel du groupe sur la période 2010 – 2014^P se présente comme suit :

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Produits d'exploitation	5 904	5 963	6 320	6 941	7 660	6,7%
Charges d'exploitation	4 917	5 077	5 202	5 451	5 719	3,8%
- Dont dotations d'exploitation	1 524	1 272	1 309	1 392	1 449	-1,3%
Résultat d'Exploitation	987	885	1 118	1 490	1 941	18,4%
Résultat financier	-321	-328	-285	-262	-240	
Résultat non courant	-22	-72	2	2	2	
Résultat avant impôts	645	486	835	1 231	1 704	27,5%
IS	272	214	277	403	551	
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>42,1%</i>	<i>43,9%</i>	<i>33,1%</i>	<i>32,8%</i>	<i>32,3%</i>	
Résultat net	373	272	559	828	1 153	32,6%
<i>Marge nette</i>	<i>6,3%</i>	<i>4,6%</i>	<i>8,8%</i>	<i>11,9%</i>	<i>15,1%</i>	

Source : Medi Telecom

Sur la période 2010-2014^P, le chiffre d'affaires du groupe devrait progresser de 6,7% par an en moyenne pour s'établir à 7 660 MMAD (vs. 5 904 MMAD en 2010).

Malgré l'inflation des charges d'exploitation de 3,8% par an en moyenne, la progression du chiffre d'affaires devrait permettre une meilleure dilution des charges fixes, et partant, d'améliorer le résultat d'exploitation de 18,4% par an en moyenne à 1 941 MMAD à l'horizon 2014 (vs. 987 MMAD en 2010).

Le résultat financier du groupe Medi Telecom devrait évoluer de -321 MMAD à fin 2010 pour atteindre -240 MMAD en 2014^P, en raison (i) de l'amortissement de la dette bancaire long terme, et (ii) du remboursement des comptes courants actionnaires.

Il découle de ces évolutions une progression du résultat net à 1 153 MMAD en 2014^P (vs. 373 MMAD en 2010), et la marge nette devrait progresser de 6,3% en 2010 à 15,1% en 2014^P.

III.2. Evolution du chiffre d'affaires prévisionnel consolidé

Le chiffre d'affaires prévisionnel sur la période 2010-2013^P se présente comme suit :

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Chiffre d'affaires	5 904	5 963	6 320	6 941	7 660	6,7%
<i>Variation</i>	<i>1,0%</i>	<i>6,0%</i>	<i>9,8%</i>	<i>10,4%</i>	<i>1,0%</i>	

Source : Méditelecom

Il y a lieu de noter que la contribution de Telyco en 2010 représente 2,3% du chiffre d'affaires consolidé, et que sur la période prévisionnelle cette contribution est marginale.

Le chiffre d'affaires prévisionnel présenté ci-dessus est principalement constitué de :

- (i) Revenus des services de téléphonie issus du trafic sortant ;
- (ii) Revenus d'interconnexion : national et international ;
- (iii) Revenus *roaming*.

Le chiffre d'affaires prévisionnel inclut également les revenus de marchandises. Cette composante représente en moyenne 5,2% des revenus de la Société.

Sur la période 2010-2014^P, le chiffre d'affaires du groupe progresserait de 6,7% par an en moyenne. La croissance du chiffre d'affaires devrait être portée notamment par l'évolution de l'activité mobile, 3G et fixe.

L'élargissement de la base de clients constituera le principal élément moteur de croissance de l'activité mobile. Cet élargissement sera favorisé par l'évolution escomptée du taux de pénétration du mobile à l'échelle nationale, lequel devrait atteindre 127,9% à l'horizon 2014^P.

Le marché de l'internet et data est susceptible de connaître une évolution considérable se situant à plus de 16,1% annuel entre 2011^E et 2014^P, principalement porté par l'augmentation du taux de pénétration de l'internet sur le segment résidentiel, induisant ainsi un élargissement important de la base clientèle de Medi Telecom.

La croissance des revenus sur ce marché sera également tirée vers le haut par l'élargissement du tissu économique national et en particulier l'accroissement du recours des PME aux technologies de l'information.

En outre, le développement des services à valeur ajoutée, notamment ceux afférents au contenu, stimulera l'usage de la data et internet.

Concernant les revenus d'interconnexion, le repli anticipé des tarifs de terminaison devraient induire une tendance baissière de ces revenus. Ces impacts seront atténués par l'élargissement de la base clientèle de Medi Telecom et des autres opérateurs nationaux.

III.3. Evolution des charges d'exploitation consolidées

L'évolution des charges d'exploitation sur la période 2010-2013^P devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Charges d'exploitation	4 917	5 077	5 202	5 451	5 719	3,8%
<i>En % du CA</i>	83,3%	85,2%	82,3%	78,5%	74,7%	
<i>Variation</i>		3,3%	2,5%	4,8%	4,9%	
<i>- Dont dotations d'exploitation</i>	1 524	1 272	1 309	1 392	1 449	-1,3%
<i>Variation</i>		-16,5%	2,9%	6,4%	4,1%	
Charges opérationnelles**	3 393	3 805	3 893	4 059	4 270	5,9%
<i>Variation</i>		12,1%	2,3%	4,3%	5,2%	

Source : Medi Telecom

** hors dotations d'exploitation

Les charges d'exploitation du groupe devraient progresser de 3,8% par an en moyenne sur la période 2010 – 2014^P, pour s'établir à 5 719 MMAD en fin de période. Leur poids en termes de pourcentage du chiffre d'affaires devrait s'alléger à 74,7% du chiffre d'affaires (vs. 83,3% en 2010).

Les principaux postes de charges de la Société sont :

- (i) les charges d'interconnexion ;
- (ii) les charges techniques de réseau ;
- (iii) les charges de marketing et ventes ;
- (iv) les charges de personnel ;
- (v) les dotations aux amortissements.

Les charges d'interconnexion devraient s'inscrire en légère hausse malgré la baisse prévue du coût d'interconnexion en raison de la hausse attendue du volume de communications sortantes vers les autres opérateurs. En outre, les charges réseau devraient suivre une tendance haussière en adéquation avec l'extension du réseau.

Medi Telecom continuera à investir dans le renforcement de sa marque et la communication de ses produits et services. Les charges marketing devraient enregistrer une progression (le ratio charges de marketing / chiffre d'affaires devrait néanmoins s'inscrire en baisse), traduisant ainsi l'effort commercial qui sera déployé par la Société.

Les charges de personnel devraient progresser suivant un rythme d'évolution maîtrisé. La Société bénéficiera de l'économie d'échelle découlant de l'expansion de l'activité.

III.4. Evolution du résultat d'exploitation consolidé

L'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2010 – 2014^P devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Produits d'exploitation	5 904	5 963	6 320	6 941	7 660	6,7%
<i>Variation</i>		<i>1,0%</i>	<i>6,0%</i>	<i>9,8%</i>	<i>10,4%</i>	
Charges d'exploitation	4 917	5 077	5 202	5 451	5 719	3,8%
<i>Variation</i>		<i>3,3%</i>	<i>2,5%</i>	<i>4,8%</i>	<i>4,9%</i>	
Résultat d'Exploitation	987	885	1 118	1 490	1 941	18,4%
<i>Variation</i>		<i>-10,3%</i>	<i>26,3%</i>	<i>33,3%</i>	<i>30,3%</i>	
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>16,7%</i>	<i>14,8%</i>	<i>17,7%</i>	<i>21,5%</i>	<i>25,3%</i>	

Source : Medi Telecom

L'amélioration du résultat d'exploitation, est portée par la progression du chiffre d'affaires de la Société (+ 1 756 MMAD sur la période 2010 et 2014^P), soutenue principalement par les activités Mobile, Internet & Data et fixe.

En outre, les charges d'exploitation de la Société devraient évoluer à un rythme moins soutenu, principalement en raison :

- (i) de la baisse attendue des tarifs d'interconnexion ;
- (ii) du bénéfice de l'économie d'échelle.

Par ailleurs, les dotations d'exploitation devraient enregistrer une baisse de 16,5% en 2011 consécutivement à l'amortissement total de certains équipements. Par la suite, à partir de 2011, l'effort d'investissement de la Société étant maintenu pour accompagner l'évolution de l'activité, les dotations d'exploitation devraient s'apprécier de 4,4% par an en moyenne pour s'établir à 1 449 MMAD en 2014^P (vs. 1 272 MMAD en 2011).

Il en résulte une progression du résultat d'exploitation de 18,4% en moyenne annuelle (1 941 MMAD en 2014^P vs. 987 MMAD en 2010).

III.5. Evolution du résultat financier consolidé

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Produits financiers	60	48	24	3	3	-53,6%
<i>Variation</i>		<i>-20,6%</i>	<i>-50,2%</i>	<i>-88,3%</i>	<i>0,0%</i>	
Charges financières	381	376	309	265	243	-10,7%
<i>Variation</i>		<i>-1,5%</i>	<i>-17,8%</i>	<i>-14,3%</i>	<i>-8,4%</i>	
Résultat financier	-321	-328	-285	-262	-240	-7,0%
<i>Variation</i>		<i>2,1%</i>	<i>-13,0%</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-8,5%</i>	

Source : Medi Telecom

En 2010, la Société a procédé au refinancement de sa dette bancaire long terme à travers la levée d'une nouvelle dette de 4 550 MMAD. En janvier 2011, la Société a levé un emprunt obligataire pour un montant de 1 200 MMAD. En outre, Medi Telecom compte lever fin 2011 un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 1 300 MMAD objet de la présente note. Fin 2012, la Société devrait également lever un emprunt obligataire pour un montant de 900 MMAD.

Les produits financiers correspondent à la rémunération des excédents de trésorerie générés en cours d'année.

A ce titre, les charges financières devraient évoluer de 381 MMAD en 2010 à 243 MMAD en 2014, en raison (i) de l'amortissement de la dette bancaire, et (ii) de son remboursement anticipé partiel, pour

un montant de 1,3 milliards de dirhams au deuxième semestre de 2012, refinancé par un emprunt obligataire au coût plus avantageux.

Le détail des charges d'intérêts sur la période 2010 – 2014^P se présente comme suit :

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p
Emprunt bancaire remboursé en 2010	103	0	0	0	0
Nouvel emprunt bancaire	132	223	149	87	65
Dettes actionnaires	90	35	25	0	0
Emprunt obligataire levé en janvier 2011	0	54	58	58	58
Emprunt obligataire levé en décembre 2011	0	3	63	63	63
Emprunt obligataire levé en 2012		0	2	44	44
Charges d'intérêts Telyco	4	1	0	0	0
Charges d'intérêts	329	315	298	253	230
Autres charges financières	52	58	12	12	12
Charges financières	381	373	310	265	242

Source : Medi Telecom

III.6. Evolution du résultat net consolidé

L'évolution du résultat net sur la période 2010 – 2014^P devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Résultat d'exploitation	987	885	1 118	1 490	1 941	18,4%
Résultat financier	-321	-328	-285	-262	-240	-7,0%
Résultat non courant	-22	-72	2	2	2	
Résultat avant impôts	645	486	835	1 231	1 704	27,5%
IS	272	214	277	403	551	
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>42,1%</i>	<i>43,9%</i>	<i>33,1%</i>	<i>32,8%</i>	<i>32,3%</i>	
Résultat net	373	272	559	828	1 153	32,6%
Variation		-27,0%	105,0%	48,1%	39,3%	
<i>Marge nette</i>	<i>6,3%</i>	<i>4,6%</i>	<i>8,8%</i>	<i>11,9%</i>	<i>15,1%</i>	

Source : Medi Telecom

A. Impôt sur les Sociétés (charge comptable)

A fin 2010, Medi Telecom dispose d'un crédit d'impôts qui lui permet de bénéficier du régime de cotisation minimale (0,5% du chiffre d'affaires) jusqu'à fin 2012^P.

A noter que l'élaboration des comptes consolidés selon les normes marocaines en vigueur, impliquent un ajustement de l'impôt sur les sociétés pour tenir compte de l'étalement de l'impôt différé.

B. Résultat net

Le résultat net consolidé de la Société devrait s'apprécier de 32,6% par an en moyenne, pour s'établir à 1 153 MMAD en fin de période (vs. 373 MMAD en 2010).

La marge nette devrait progresser de 8,8 points pour atteindre 15,1% en fin de période.

III.7. Bilan prévisionnel

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Actif Immobilisé	10 850	10 376	9 843	9 503	9 076	-4,4%
- Dont actif d'impôts différés	423	239	0	0	0	-100,0%
<i>Variation</i>		-3%	-3%	-3%	-4%	
Stocks	198	203	215	236	260	7,0%
<i>Variation</i>		2%	6%	10%	10%	
Créances De L'Actif Circulant	2 174	2 333	2 472	2 716	2 997	8,4%
<i>Variation</i>		7%	6%	10%	10%	
Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant	-509	-567	-642	-743	-865	14,2%
<i>Variation</i>		11%	13%	16%	16%	
Actif Circulant	1 863	1 969	2 046	2 208	2 392	6,4%
<i>Variation</i>		6%	4%	8%	8%	
Trésorerie Actif	990	1 957	526	524	919	-1,8%
<i>Variation</i>		98%	-73%	0%	75%	
Total Actif	13 703	14 302	12 414	12 235	12 387	-2,5%
En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Fonds propres	3 735	3 412	3 564	3 655	4 025	1,9%
<i>Variation</i>		-8,6%	4,5%	2,6%	10,1%	
Dettes De Financement	6 370	7 024	5 091	4 685	4 279	-9,5%
<i>Variation</i>		10,3%	-27,5%	-8,0%	-8,7%	
Provision Ecart d'acquisition	10	7	5	2	0	
Provisions durables pour RC	85	85	85	85	85	0,0%
<i>Variation</i>		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Financement Permanent	10 200	10 530	8 746	8 428	8 390	-4,8%
<i>Variation</i>		3,2%	-16,9%	-3,6%	-0,5%	
Passif Circulant	3 148	3 772	3 669	3 807	3 998	6,2%
<i>Variation</i>		19,8%	-2,7%	3,8%	5,0%	
Trésorerie Passif	355	0	0	0	0	-100,0%
<i>Variation</i>						
Total Passif	13 703	14 302	12 414	12 235	12 387	-2,5%

Source: Medi Telecom

III.8. Analyse de l'actif

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Actif Immobilisé	10 850	10 376	9 843	9 503	9 076	-4,4%
<i>Dont actif d'impôts différés</i>	423	239	0	0	0	-100,0%
<i>Variation</i>		-3%	-3%	-3%	-4%	
Stocks	198	203	215	236	260	7,0%
<i>Variation</i>		2%	6%	10%	10%	
Créances De L'Actif Circulant	2 174	2 333	2 472	2 716	2 997	8,4%
<i>Variation</i>		7%	6%	10%	10%	
Prov. pour dépréciation de l'actif circulant	-509	-567	-642	-743	-865	14,2%
<i>Variation</i>		11%	13%	16%	16%	
Actif Circulant	1 863	1 969	2 046	2 208	2 392	6,4%
<i>Variation</i>		6%	4%	8%	8%	
Trésorerie Actif	990	1 957	526	524	919	-1,8%
<i>Variation</i>		98%	-73%	0%	75%	
Total Actif	13 703	14 302	12 414	12 235	12 387	-2,5%

Source : Medi Telecom

L'actif du groupe est principalement constitué d'immobilisations (en moyenne 76% du total bilan sur la période, et de créances clients (en moyenne 20% du total bilan).

Actif immobilisé

Malgré la poursuite d'un programme d'investissement sur la période 2010-2014^p, l'actif immobilisé net (hors actif d'impôts différés) du groupe devrait s'inscrire en repli de 3,4% par an en moyenne sous l'effet des amortissements (principalement licences et immobilisations corporelles).

Le programme d'investissement du groupe Medi Telecom se présente comme suit :

En MMAD	2010	2011 ^e	2012 ^p	2013 ^p	2014 ^p
Capex	960	918	940	950	900

Source : Medi Telecom

Actif circulant

Les créances brutes de l'actif circulant devraient s'inscrire en progression de 8,4 % par an en moyenne pour atteindre 2 997 MMAD en 2014^p (vs. 2 174 en 2010) en ligne avec la hausse du chiffre d'affaires, tandis que le stock de provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant évoluera à la hausse de 1% du chiffre d'affaires par an pour atteindre 865 MMAD.

Il en découle un actif circulant en progression de 6,4% par an en moyenne pour s'établir 2 392 MMAD en 2014^p (vs. 1 863 MMAD en 2010).

III.9. Analyse du passif

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Fonds propres	3 735	3 412	3 564	3 655	4 025	1,9%
<i>Variation</i>		-8,6%	4,5%	2,6%	10,1%	
Dettes De Financement	6 370	7 024	5 091	4 685	4 279	-9,5%
<i>Variation</i>		10,3%	-27,5%	-8,0%	-8,7%	
Provision Ecart d'acquisition	10	7	5	2	0	
Provisions durables pour RC	85	85	85	85	85	0,0%
<i>Variation</i>		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Financement Permanent	10 200	10 530	8 746	8 428	8 390	-4,8%
<i>Variation</i>		3,2%	-16,9%	-3,6%	-0,5%	
Passif Circulant	3 148	3 772	3 669	3 807	3 998	6,2%
<i>Variation</i>		19,8%	-2,7%	3,8%	5,0%	
Trésorerie Passif	355	0	0	0	0	-100,0%
<i>Variation</i>						
Total Passif	13 703	14 302	12 414	12 235	12 387	-2,5%

Source : Medi Telecom

Le passif du groupe est principalement constitué (i) du financement permanent (en moyenne 71,1% du total bilan), qui s'établit à 8 390 MMAD en fin de période (vs. 10 200 MMAD en 2010), et (ii) du passif circulant qui représente en moyenne 27,3% du total bilan.

Le financement permanent s'inscrit en repli de 4,8% par an en moyenne, et s'établit à 8 390 MMAD en fin de période en raison :

- Fonds propres : les fonds propres devraient demeurer à un niveau stable (TCAM₁₀₋₁₃ = +1,9%), et s'établir à 4 025 MMAD en fin de période en raison de l'application de la politique de distribution aux actionnaires adoptée par la Société, consistant à distribuer la totalité du résultat distribuable dégagé ou selon les cas, du *free cash-flow* généré par la société ;
- Dettes de financement : Malgré le recours à l'endettement sur le marché obligataire (3,4 milliards de dirhams entre 2011 et 2012), les dettes de financement devraient s'inscrire en repli de 9,5% par an en moyenne à 4 279 MMAD en fin de période en raison (i) de l'amortissement de la dette bancaire long terme, et (ii) de son remboursement anticipé pour un montant de 1,3 milliards de dirhams en 2012, et (iii) de l'amortissement des dettes actionnaires à hauteur de 1 014 MMAD en 2012.

Le passif circulant devrait progresser de 6,2% par an en moyenne à 3 998 MMAD en fin de période.

III.10. Analyse de l'endettement net

L'endettement net du groupe sur la période prévisionnelle se présente comme suit :

En MMAD	2010	2011e	2012p	2013p	2014p
Dettes de financement	6 370	7 024	5 091	4 685	4 279
- Emprunts bancaires	4 209	3 526	1 683	1 279	875
- Emprunts obligataires	0	2 500	3 400	3 400	3 400
- Dettes actionnaires	2 151	989	0	0	0
- Crédit bail	11	9	7	6	4
Trésorerie nette	635	1 957	526	524	919
- Trésorerie actif (y compris TVP)	990	1 957	526	524	919
- Trésorerie passif	355	0	0	0	0
Dettes nettes	5 736	5 067	4 565	4 161	3 360
Fonds propres	3 735	3 412	3 564	3 655	4 025
<i>Taux d'endettement</i>	<i>60,6%</i>	<i>59,8%</i>	<i>56,2%</i>	<i>53,2%</i>	<i>45,5%</i>
<i>Gearing</i>	<i>153,6%</i>	<i>148,5%</i>	<i>128,1%</i>	<i>113,8%</i>	<i>83,5%</i>

Source: Medi Telecom

III.11. Analyse du fonds de roulement

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Fonds propres	3 735	3 412	3 564	3 655	4 025	1,9%
<i>Variation</i>		<i>-8,6%</i>	<i>4,5%</i>	<i>2,6%</i>	<i>10,1%</i>	
Dettes de financement	6 370	7 024	5 091	4 685	4 279	-9,5%
<i>Variation</i>		<i>10,3%</i>	<i>-27,5%</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-8,7%</i>	
Provisions	95	93	90	88	85	-2,7%
<i>Variation</i>		<i>-2,6%</i>	<i>-2,6%</i>	<i>-2,7%</i>	<i>-2,8%</i>	
Financement Permanent (1)	10 200	10 530	8 746	8 428	8 390	-4,8%
<i>Variation</i>		<i>3,2%</i>	<i>-16,9%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-0,5%</i>	
Actif immobilisé (2)	10 850	10 376	9 843	9 503	9 076	-4,4%
<i>Variation</i>		<i>-4,4%</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-3,5%</i>	<i>-4,5%</i>	
Fonds de roulement (1)-(2)	-650	154	-1 097	-1 075	-686	1,4%
<i>Variation</i>		<i>-123,6%</i>	<i>-814,5%</i>	<i>-2,0%</i>	<i>-36,2%</i>	

Source: Medi Telecom

Sur la période 2010-2014p le financement permanent du groupe Medi Telecom se déprécie de 4,8% par an en moyenne pour s'établir à 8 390 MMAD en fin de période (vs. 10 200 MMAD) à fin 2010. Cette évolution est principalement due à l'amortissement de la dette bancaire de 4 550 MMAD contractée en juin 2010, et au remboursement des prêts actionnaires en 2012.

Par ailleurs, malgré l'effort d'investissement consenti par la Société (en moyenne 934 MMAD par an) sur la période 2010-2014^p, l'actif immobilisé du groupe s'inscrit en repli de 4,4% par an en moyenne.

Il découle de ces évolutions un maintien du fonds de roulement (+1,4% par an en moyenne), qui s'établit à -686 MMAD à fin 2014 (vs. -650 MMAD à fin 2010).

III.12. Analyse du besoin en fonds de roulement

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p	TCAM 10-14
Stocks	198	203	215	236	260	7,0%
<i>Variation</i>		2,2%	6,0%	9,8%	10,4%	
Créances de l'actif circulant	2 174	2 333	2 472	2 716	2 997	8,4%
<i>Variation</i>		7,3%	6,0%	9,8%	10,4%	
Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant	-509	-567	-642	-743	-865	14,2%
<i>Variation</i>		11,3%	13,2%	15,9%	16,3%	
Actif Circulant	1 863	1 969	2 046	2 208	2 392	6,4%
<i>Variation</i>		5,7%	3,9%	7,9%	8,3%	
Passif Circulant	3 148	3 772	3 669	3 807	3 998	6,2%
<i>Variation</i>		19,8%	-2,7%	3,8%	5,0%	
Besoin en fonds de roulement	-1 285	-1 804	-1 623	-1 599	-1 605	5,7%
<i>Variation</i>		40,4%	-10,0%	-1,5%	0,4%	
<i>En jours de CA</i>		-110,4j	-93,7j	-84,1j	-76,5j	

Source: Medi Telecom

Poursuivant sa politique d'optimisation du besoin en fonds de roulement, le groupe Medi Telecom devrait maîtriser la progression des stocks à 7,0% par an en moyenne pour s'établir à 260 MMAD en fin de période (vs. 198 MMAD en 2010).

Les provisions pour dépréciation de l'actif circulant devraient s'apprécier chaque année d'un montant équivalent à 1% du chiffre d'affaires et s'établir à 865 MMAD en 2014^p, contre 509 MMAD en 2010.

Il en découle une progression de l'actif circulant de 6,4% par an en moyenne, s'établissant 2 392 MMAD en fin de période (vs. 1 863 MMAD en 2010).

Par ailleurs, le passif circulant du groupe Medi Telecom devrait s'inscrire en progression de 6,2% par an en moyenne pour s'établir en fin de période à 3 998 MMAD (vs. 3 148 MMAD en 2010), portant ainsi le BFR à -1 605 MMAD en fin de période (vs. -1 285 MMAD en 2010).

III.13. Analyse de la trésorerie nette

Cf. analyse du tableau de flux prévisionnel

III.14. Analyse du tableau de flux prévisionnel

En MMAD	2010r	2011e	2012p	2013p	2014p
EBITDA	2 355	2 090	2 350	2 778	3 267
Résultat non courant	-22	-74	0	0	0
Eléments <i>non cash</i>	-13	0	-1	0	-1
Impôt payé	-33	-30	-36	-403	-551
-Variation de BFR	55	519	-180	-24	6
Cash-flow opérationnel	2 342	2 505	2 132	2 351	2 722
Capex	-960	-918	-940	-950	-900
Flux de trésorerie disponibles	1 382	1 587	1 192	1 401	1 822
Charges d'intérêts	-366	-376	-309	-265	-243
Produits d'intérêts	48	48	24	3	3
Remboursement prêts bancaires	-4 123	-683	-1 843	-404	-404
Remboursement prêt TVA	-44	0	0	0	0
Cash-flow lié à l'opération de refinancement	4 209	0	0	0	0
Emissions obligataires	0	2 500	900	0	0
Flux de trésorerie disponibles après financement	1 105	3 077	-36	735	1 178
Remboursement des prêts d'actionnaires	0	-1 197	-1 014	0	0
Capitalisation des intérêts	74	35	25	0	0
Dividendes payés	-261	-592	-407	-737	-783
Variation de trésorerie	918	1 323	-1 431	-2	395
<i>Trésorerie début de période</i>	-283	635	1 958	527	525
<i>Trésorerie fin de période</i>	635	1 958	527	525	920

Source: Medi Telecom

Le *cash-flow* provenant des opérations devrait progresser de 2 342 MMAD en 2010 à 2 722 MMAD en fin de période en raison de la hausse de l'activité. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de l'impôt payé par la Société en raison de la consommation de son crédit de reports déficitaire.

En outre, Medi Telecom devrait maintenir son effort d'investissement sur la période prévisionnelle, avec un investissement annuel moyen de 934 MMAD.

Les dettes levées en 2011 dégageront une ressource de 2 500 MMAD. Néanmoins, durant la période prévisionnelle, le service de la dette (remboursement des prêts ainsi que les paiements des intérêts) sera effectué pour un montant moyen de 977 MMAD, avec une opération de refinancement partiel de la dette bancaire en 2012 pour un montant de 1 300 MMAD, portant les flux de trésorerie disponibles après financement à 1 178 MMAD en 2014^P (vs. 1 105 MMAD en 2010).

La Société procèdera également au remboursement des prêts actionnaires de manière échelonnée sur la période 2011^P-2012^P, pour un montant global de 2 211 MMAD.

Il découle de ces évolutions une trésorerie globalement positive sur l'horizon prévisionnel : la trésorerie nette du groupe devrait demeurer supérieure à 525 MMAD entre 2010^R et 2014^P.

Partie IX. Facteurs de risques

Outre l'ensemble des autres informations contenues dans ce prospectus, les candidats investisseurs doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous avant de prendre la décision d'investir dans la Société. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la société doit faire face. D'autres risques et incertitudes, dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou non significatifs pourraient également avoir une incidence négative sur son marché.

I. Risques relatifs au secteur des télécoms

Les revenus futurs et les résultats de Medi Telecom S.A sont étroitement corrélés à l'évolution de l'économie marocaine

L'industrie de la téléphonie en général est dépendante du niveau de développement du pays et des politiques économiques et sociales mises en place.

En effet, le secteur télécom est sensible à certains facteurs macro-économique tels que : la croissance du PIB national, le pouvoir d'achat, le taux d'endettement des ménages, etc.

Medi Telecom commercialise, des services de télécommunications à destination et en provenance du Maroc. Il en ressort que son activité et sa capacité à générer des cash flows sont intimement liés à l'évolution du trafic à l'international. Ce dernier dépend de la conjoncture économique internationale, en particulier de l'évolution du secteur du tourisme au Maroc et des transferts de revenus des Marocains Résidents à l'Etranger.

Ainsi, il y a lieu de considérer la probabilité de survenance d'un ralentissement de la croissance de l'économie marocaine qui influerait de manière négative et directe sur la progression du nombre d'utilisateurs et des taux d'usage des services de téléphonie mobile et fixe au Maroc, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité des activités de Medi Telecom.

Medi Telecom fait face à une concurrence exacerbée sur le marché marocain des télécommunications, qui pourrait, entraîner à terme, une perte de parts de marché et un repli de l'activité de Medi Telecom

Trois sociétés disposant d'une licence opèrent sur le marché marocain des télécommunications mobiles : Medi Telecom S.A, Maroc Télécom et Wana Corporate.

Sur les trois dernières années, la Société a lancé de nombreuses offres promotionnelles pour répondre et anticiper la concurrence. Medi Telecom S.A pourrait être amenée à effectuer des baisses tarifaires et des promotions significatives pour maintenir sa position sur le marché.

Ces baisses si elles sont conséquentes peuvent entraîner un recul des revenus et une chute de la marge et de la rentabilité.

Par ailleurs, une libéralisation accrue, mise en œuvre par le régulateur, pourrait augmenter la concurrence sur le marché. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs existants ou avec des nouveaux entrants peut conduire à une contraction de la part de marché de Medi Telecom ainsi qu'à un accroissement des coûts d'acquisition et de rétention de ses clients, qui pourrait entraîner une réduction des revenus et des résultats de Medi Telecom.

Toutefois, eu égard au potentiel de croissance du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Maroc, et à la veille concurrentielle mise en place par Medi Telecom, l'impact de ce risque peut être réduit sur un horizon moyen terme.

Le bon fonctionnement des services de Medi Telecom S.A dépend de la fiabilité de ses systèmes d'information ; une destruction totale ou partielle de ses systèmes pourrait entraîner une perte de clients et, ainsi, une réduction de revenus

Les fonctions essentielles de l'activité de Medi Telecom S.A (dont le processus de vente, de collecte du trafic et de facturation, etc.) reposent sur des systèmes d'information fiables et performants, dont la continuité de fonctionnement dépend de la politique de maintenance mise en place par la Société.

A ce titre, Medi Telecom S.A a mis en œuvre une politique visant à assurer la sécurité physique et opérationnelle de ses systèmes d'information contre tout type de menace (accès non autorisés, ruptures de courant, vols, crashes matériels, intrusion informatique, etc.).

Medi Telecom S.A dispose actuellement d'un centre de secours distant pour ses systèmes d'information les plus critiques, notamment ceux gérant la relation clients et les revenus (collecte du trafic, tarification, facturation, recouvrement...). La mise en place du site de backup a été accompagnée par la mise en place d'un Plan de Secours Informatique(PSI) couvrant les processus Métiers les plus critiques. Le premier exercice du PSI a été réalisé avec succès durant le mois de Mars 2011.

Medi Telecom dépend de la fiabilité de ses réseaux de télécommunications, ainsi, une perturbation de ces réseaux pourrait entraîner une perte de clients et une réduction des revenus

Tout dommage résultant de perturbations, des pannes de courant, des virus informatiques, des catastrophes naturelles ou des accès non autorisés empêcherait Medi Telecom S.A de fournir des services de télécommunications à ses clients et affecterait négativement son activité et ses résultats. De tels événements entraîneraient également un préjudice en termes d'image de la Société, qui pourrait se traduire notamment par une perte de clients. En outre, la Société pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires afin de réparer les dommages causés par ces perturbations. Ces risques afférents auxdits coûts seraient atténués par la couverture de diverses polices d'assurances souscrites par la Société.

Le réseau indirect de distribution de Medi Telecom constitue une force qui pourrait être affaiblie si Medi Telecom S.A ne parvenait pas à le maintenir

Medi Telecom S.A bénéficie d'un réseau de distribution large, comprenant un réseau direct d'agences et d'un réseau indirect composé des téléboutiques, de revendeurs et de partenaires ainsi que d'un réseau indépendant.

Si Medi Telecom S.A ne parvenait pas à renouveler ses accords de distribution avec les composantes de son réseau indirect, ou si son réseau de distribution indirect était remis en cause par d'autres moyens, notamment par des actions des concurrents, ou si les gérants de téléboutiques ne respectaient pas les accords d'exclusivité conclus avec Medi Telecom S.A et distribuaient des produits concurrents, la force de vente de la Société pourrait en être affaibli ce qui aurait un impact direct sur ses revenus et les cash flows générés.

Une évolution technologique très rapide serait susceptible d'affecter le positionnement de marché de Medi Telecom et lui imposer de consentir des investissements supplémentaires

Opérant dans un secteur fortement capitalistique et dont l'offre est fortement liée à la technologie, la capacité de la Société à maintenir son positionnement stratégique et commercial est corrélée à celle de se doter d'une technologie en adéquation avec les attentes de son marché. Un écart technologique significatif par rapport à ses concurrents pourrait impacter négativement son positionnement commercial.

Medi Telecom S.A pourrait ne pas identifier à temps les nouvelles opportunités qui se présenteraient et devoir procéder à des investissements supplémentaires significatifs, notamment pour le développement de nouveaux produits et services, ou encore pour l'obtention d'une nouvelle licence.

Ce risque demeure toutefois contenu par une politique de veille technologique et d'investissement soutenue déployée par la Société depuis le démarrage de ses activités.

La découverte d'effets nocifs des rayonnements radioélectriques sur la santé pourraient entraîner des coûts supplémentaires pour le déploiement des réseaux mobiles et une réduction de l'activité de Medi Telecom

Certaines études établissent un lien entre l'usage d'appareils mobiles et des risques sur la santé. Néanmoins, les effets sur la santé des fréquences émises par les téléphones portables ne sont pas clairement établis à ce jour et sont souvent contradictoires, et leurs incidences sur la santé ne sont pas suffisamment cernées et démontrées pour justifier une limitation de l'exposition aux champs radiofréquences de faible intensité.

Toutefois, ces risques, réels ou perçus, et la publicité qui en est faite, ainsi que la réglementation ou les procès qui en découleraient, pourraient réduire la base de clients mobiles de la Société, rendre

plus difficiles et plus onéreux la recherche et le maintien de stations de base, ou inciter les clients à moins utiliser leurs téléphones mobiles.

Le Ministère de la Santé a, néanmoins, confirmé dans une circulaire établie en mai 2003 que « *l'état actuel des connaissances scientifiques n'apporte pas de preuve absolue et définitive de nocivité des champs électromagnétiques émis par les installations radioélectriques* ».

En vertu du principe de précaution, la circulaire précitée a défini les valeurs limites d'expositions aux signaux émis par les équipements de télécommunications. Toutes les installations de Medi Telecom sont préalablement agréées par l'ANRT et respectent les niveaux de signaux spécifiés dans ladite circulaire.

L'usage frauduleux du trafic pourrait limiter les revenus de la Société et affecter ses résultats

Medi Telecom ne peut pas prévoir si de nouveaux moyens de fraude se développeront et, le cas échéant, les secteurs que les fraudeurs viseront, ni les incidences que ces éventuelles fraudes pourraient avoir.

Si Medi Telecom ne parvenait pas à juguler l'usage de la fraude, elle pourrait voir son trafic sur le secteur visé par les fraudeurs diminuer, et ses revenus et résultats pourraient en être affectés.

Medi Telecom a, cependant, mis en place, les moyens nécessaires (outils, process) pour détecter, voire, prévenir les comportements frauduleux ou failles techniques pouvant engendrer des pertes de revenus.

Medi Telecom pourrait ne pas parvenir à retenir son personnel clé ou à employer du personnel hautement qualifié, ce qui pourrait affecter de manière significative les activités de la Société et sa capacité à s'adapter à son environnement

L'activité de Medi Telecom repose sur son capital humain. Le départ de personnes clés pourrait avoir un impact défavorable et significatif sur son aptitude à déployer sereinement et de manière efficace ses activités, à assurer la continuité de son développement et à préserver sa capacité bénéficiaire.

Medi Telecom SA dispose, toutefois, d'une politique de ressources humaines volontariste qui lui permet de fidéliser ses collaborateurs.

II. Risques liés à la réglementation

Les risques réglementaires concernent principalement le renouvellement des décisions de l'ANRT portant sur (i) les tarifs d'interconnexion aux réseaux mobiles et fixes et (ii) les offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Néanmoins, la décision n°02-10 du 27 avril 2010 de l'ANRT fixe les tarifs d'interconnexion aux réseaux mobiles et fixes de Medi Telecom à l'horizon 2013.

Par ailleurs, la décision n° 05-10 du 11 août 2010 de l'ANRT fixe les lignes directrices encadrant l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications. Les opérateurs bénéficient par conséquent d'une visibilité sur un horizon moyen terme sur les conditions d'approbation des offres par le régulateur leur permettant de planifier leurs opérations commerciales sans risque significatif lié à la réglementation.

La décision ANRT 4/11 du 13 juillet 2011 relative à l'identification des abonnés Mobile 2G et 3G au Maroc impose aux opérateurs un délai de 12 mois à partir du 1er janvier 2012 pour identifier la totalité de leur client. La décision définit des objectifs trimestriels d'identification que les opérateurs doivent réaliser. Si un opérateur réalise des résultats d'identification inférieurs aux objectifs fixés par la décision il doit suspendre la vente des cartes préactivées. La suspension de la vente des cartes préactivées, bien que ce n'étant pas une interdiction de la vente, pourrait constituer un frein à la vente des cartes prépayées.

III. Risques fiscaux

Medi Telecom fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur :

- L'impôt sur les sociétés pour les exercices 2003, 2007, 2008 et 2009 ;
- La taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices de 2003 à 2009 ;

- L'impôt sur le revenu pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

La société n'ayant pas encore reçu de notification au titre des exercices contrôlés, l'impact éventuel dudit contrôle ne saurait être évalué à la date d'élaboration de la présente note d'information.

IV. Risques de marchés

IV.1. Risque de taux de change

Medi Telecom est exposé au risque de change dans le cadre de ses engagements à l'international. Ce risque est présent à l'export concernant les encaissements des opérations libellées en devise (*roaming* et interconnexion internationale). Il l'est également à l'import au niveau des décaissements en devise en faveur des fournisseurs étrangers.

Afin de faire face au risque de change, Medi Telecom a adopté la technique de la couverture naturelle des opérations ainsi que l'achat/vente à terme. En outre, Medi Telecom recourt de manière ponctuelle à la technique du *termaillage* qui consiste en l'accélération ou le retardement des décaissements afin de bénéficier du meilleur cours de change.

IV.2. Risque de taux d'intérêt

Medi Telecom est exposé au risque de taux dans le cadre du nouveau crédit de financement contracté en juin 2010. Le taux de référence est un taux variable, indexé sur le taux interbancaire Marocain.

La variation à la hausse du taux pourrait entraîner des charges financières supplémentaires pour la Société. Toutefois, le crédit permet à la Société d'opter pour un taux fixe.

IV.3. Risque de litiges

Medi Telecom est exposée dans la gestion quotidienne de son activité à des risques liés à des affaires litigieuses commerciales, fiscales, sociales et environnementales.

Partie X. Faits exceptionnels et litiges

A la veille de la présente opération, la Société ne connaît aucun litige ou élément exceptionnel susceptible d'affecter significativement ses résultats.

Partie XI. Annexes

Annexe I : Données comptables et financières

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE**I. Actif immobilisé****A. Évaluation à l'entrée**

1. Immobilisations en non-valeurs
2. Immobilisations incorporelles
3. Immobilisations corporelles
4. Immobilisations financières

B. Corrections de valeur

1. Méthodes d'amortissement
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Actif

II. Actif circulant (Hors trésorerie)**A. Évaluation à l'entrée**

1. Stocks
2. Créances
3. Titres et valeurs de placement

B. Corrections de valeur

1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Actif

III. Financement permanent

1. Méthodes de réévaluation
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées
3. Dettes de financement permanent
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Passif

IV. Passif circulant (Hors trésorerie)

1. Dettes du passif circulant
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion – Passif

V. Trésorerie

1. Trésorerie – Actif
2. Trésorerie – Passif
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

VI. Bilans sociaux des trois derniers exercices

VI.1. Bilan actif 2008 (en MAD) – Social

ACTIF	EXERCICE		
	Brut	Amortissements et provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	1 136 593 240,48	998 458 659,69	138 134 580,79
Frais Préliminaires	292 266 319,37	292 266 319,37	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	844 326 921,11	706 192 340,32	138 134 580,79
Primes de remboursement des obligations	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 409 434 767,01	4 337 610 407,35	6 071 824 359,66
Immobilisations en recherche et			
A développement	0	0	0
Brevets, marques, droits, et valeurs			
C similaires	9 855 810 136,27	4 064 468 953,26	5 791 341 183,01
T Fonds commercial	0	0	0
I Autres immobilisations incorporelles	553 624 630,74	273 141 454,09	280 483 176,65
F IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	10 308 437 792,89	5 041 170 378,08	5 267 267 414,81
Terrains	1 819 093,80	0	1 819 093,80
Constructions	23 248 965,32	8 434 823,00	14 814 142,32
I Installations, techniques, matériel et outillage	8 497 868 409,81	4 606 920 656,34	3 890 947 753,47
M Matériel transport	6 001 047,24	5 984 602,24	16 445,00
M Mobilier, matériel de bureau			
O et aménagements divers	506 255 108,71	263 650 594,50	242 604 514,21
B Autres immobilisations corporelles	195 652 528,68	156 179 702,00	39 472 826,68
I Immobilisations corporelles en cours	1 077 592 639,33		1 077 592 639,33
L IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	18 462 191,29	0	18 462 191,29
I Prêts immobilisés	9 219 857,01	0	9 219 857,01
S Autres créances financières	9 232 334,28	0	9 232 334,28
E Titres de participation	10 000,00	0	10 000,00
Autres titres immobilisés	0	0	0
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0	0	0
Diminution des créances immobilisées	0		0
Augmentation des dettes financières	0		0
TOTAL I (A+B+C+D+E)	21 872 927 991,67	10 377 239 445,12	11 495 688 546,55
STOCKS (F)	100 417 715,66	4 937 890,41	95 479 825,25
Marchandises	76 572 140,92	4 937 890,41	71 634 250,51
A Matière et fournitures consommables	23 845 574,74	0	23 845 574,74
C Produits en cours	0	0	0
T Produits intermédiaires et produits résiduels	0	0	0
I Produits finis	0	0	0
F CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 210 132 530,91	394 467 071,59	1 815 665 459,32
Fournisseurs, débiteurs, avances et acc.	95 252 343,43	0	95 252 343,43
C Clients et comptes rattachés	1 221 625 744,38	394 467 071,59	827 158 672,79
I Personnel	2 438 234,20	0	2 438 234,20
R État	765 097 826,46		765 097 826,46
C Comptes d'associés	0	0	0
U Autres débiteurs	0	0	0
L Comptes de régularisation Actif	125 718 382,44		125 718 382,44
A TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0	0	0
T ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (1)	18 916 021,25		18 916 021,25
(Éléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H+I+)	2 329 466 267,82	399 404 962,00	1 930 061 305,82
T TRESORERIE - ACTIF	544 137 862,74	0	544 137 862,74
R Chèques et valeurs à encaisser	130 720 145,68	0	130 720 145,68
E Banque, T.G. et C.C.P.	413 171 004,06	0	413 171 004,06
S Caisse, Régies d'avances et accreditifs	246 713,00	0	246 713,00
O TOTAL III	544 137 862,74	0	544 137 862,74
TOTAL GENERAL I + II + III	24 746 532 122,23	10 776 644 407,12	13 969 887 715,11

VI.2. Bilan actif 2009 (en MAD) – Social

ACTIF	EXERCICE		
	Brut	Amortissements et provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	1 155 402 309,87	1 066 213 167,93	89 189 141,94
Frais Préliminaires	292 266 319,37	292 266 319,37	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	863 135 990,50	773 946 848,56	89 189 141,94
Primes de remboursement des obligations	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 590 731 913,73	4 705 952 255,15	5 884 779 658,58
Immobilisations en recherche et			
A développement	0	0	0
Brevets, marques, droits, et valeurs			
C similaires	9 931 742 910,25	4 705 952 255,15	5 225 790 655,10
T Fonds commercial	0	0	0
I Autres immobilisations incorporelles	658 989 003,48	0	658 989 003,48
F IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	11 001 342 250,01	6 046 750 038,72	4 954 592 211,29
Terrains	6 491 373,17	0	6 491 373,17
Constructions	34 076 685,95	10 087 042,00	23 989 643,95
I Installations, techniques, matériel et outillage	9 668 800 482,70	5 541 363 698,97	4 127 436 783,73
M Matériel transport	6 001 047,24	5 989 750,24	11 297,00
M Mobilier, matériel de bureau			
O et aménagements divers	544 102 204,85	310 137 629,86	233 964 574,99
B Autres immobilisations corporelles	218 580 556,54	179 171 917,65	39 408 638,89
I Immobilisations corporelles en cours	523 289 899,56		523 289 899,56
L IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	21 555 774,39	0	21 555 774,39
I Prêts immobilisés	10 108 277,97	0	10 108 277,97
S Autres créances financières	11 437 496,42	0	11 437 496,42
E Titres de participation	10 000,00	0	10 000,00
Autres titres immobilisés	0	0	0
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0	0	0
Diminution des créances immobilisées	0		0
Augmentation des dettes financières	0		0
TOTAL I (A+B+C+D+E)	22 769 032 248,00	11 818 915 461,80	10 950 116 786,20
STOCKS (F)	101 411 224,03	11 214 206,76	90 197 017,27
Marchandises	75 169 265,66	8 814 206,77	66 355 058,89
A Matière et fournitures consommables	26 241 958,37	2 399 999,99	23 841 958,38
C Produits en cours	0	0	0
T Produits intermédiaires et produits résiduels	0	0	0
I Produits finis	0	0	0
F CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 931 275 417,08	447 905 523,02	1 483 369 894,06
Fournisseurs, débiteurs, avances et acc.	98 773 197,75	0	98 773 197,75
C Clients et comptes rattachés	1 188 527 506,67	447 905 523,02	740 621 983,65
I Personnel	2 698 121,98	0	2 698 121,98
R État	481 372 743,89		481 372 743,89
C Comptes d'associés	0	0	0
U Autres débiteurs	2 512 808,16	0	2 512 808,16
L Comptes de régularisation Actif	157 391 038,63		157 391 038,63
A TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0	0	0
N			
T ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (1)	10 205 541,52		10 205 541,52
(Éléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H+I+)	2 042 892 182,63	459 119 729,78	1 583 772 452,85
T TRESORERIE - ACTIF	359 313 321,87	0	359 313 321,87
R Chèques et valeurs à encaisser	164 123 962,40	0	164 123 962,40
E Banque, T.G. et C.C.P.	194 988 931,33	0	194 988 931,33
S Caisse, Régies d'avances et accreditifs	200 428,14	0	200 428,14
O TOTAL III	359 313 321,87	0	359 313 321,87
TOTAL GENERAL I + II + III	25 171 237 752,50	12 278 035 191,58	12 893 202 560,92

VI.3. Bilan actif 2010 (en MAD) – Social

ACTIF	EXERCICE		
	Brut	Amortissements et provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	1 108 995 164,17	1 036 118 704,04	72 876 460,13
Frais Préliminaires	292 266 319,37	292 266 319,37	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	816 728 844,80	743 852 384,67	72 876 460,13
Primes de remboursement des obligations	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 688 738 327,85	5 076 161 528,05	5 612 576 799,80
Immobilisations en recherche et			
A développement	0	0	0
Brevets, marques, droits, et valeurs			
C similaires	9 961 246 347,28	4 678 632 293,49	5 282 614 053,79
T Fonds commercial	0	0	0
I Autres immobilisations incorporelles	727 491 980,57	397 529 234,6	329 962 746,01
F IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	11 779 742 666,88	7 027 663 947,36	4 752 078 719,52
Terrains	6 491 373,17	0	6 491 373,17
Constructions	41 276 685,95	11 896 159,12	29 380 526,83
I Installations, techniques, matériel et outillage	10 381 084 828,00	6 441 732 597,69	3 939 352 230,31
M Matériel transport	6 001 047,24	5 994 898,24	6 149,00
M Mobilier, matériel de bureau			
O et aménagements divers	605 467 042,91	364 955 018,39	240 512 024,52
B Autres immobilisations corporelles	227 794 324,94	203 085 273,92	24 709 051,02
I Immobilisations corporelles en cours	511 627 364,67		511 627 364,67
L IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	70 779 612,35	0	70 779 612,35
I Prêts immobilisés	9 593 140,70	0	9 593 140,70
S Autres créances financières	11 176 471,65	0	11 176 471,65
E Titres de participation	50 010 000,00	0	50 010 000,00
Autres titres immobilisés	0	0	0
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0	0	0
Diminution des créances immobilisées	0		0
Augmentation des dettes financières	0		0
TOTAL I (A+B+C+D+E)	23 648 255 771,25	13 139 944 179,45	10 508 311 591,80
STOCKS (F)	184 729 847,59	12 958 954,76	171 770 892,83
Marchandises	156 828 489,39	12 026 499,60	144 801 989,79
A Matière et fournitures consommables	27 901 358,20	932 455,16	26 968 903,04
C Produits en cours	0	0	0
T Produits intermédiaires et produits résiduels	0	0	0
I Produits finis	0	0	0
F CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 124 667 624,64	501 540 613,12	1 623 127 011,52
Fournisseurs, débiteurs, avances et acc.	93 449 802,51	0	93 449 802,51
C Clients et comptes rattachés	1 428 309 802,09	501 540 613,12	926 769 188,97
I Personnel	2 280 402,62	0	2 280 402,62
R État	379 336 879,86		379 336 879,86
C Comptes d'associés	517 800 000,00	0	517 800 000,00
U Autres débiteurs	2 644 845,46	0	2 644 845,46
L Comptes de régularisation Actif	166 865 892,10		166 865 892,10
A TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	300 000 000,00	0	300 000 000,00
T ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (1)	6 307 971,79		6 307 971,79
(Éléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H+I+)	2 615 705 444,02	514 499 567,88	2 101 205 876,14
T TRESORERIE - ACTIF	684 243 598,80	0	684 243 598,80
R Chèques et valeurs à encaisser	73 036 881,84	0	73 036 881,84
E Banque, T.G. et C.C.P.	611 055 370,97	0	611 055 370,97
S Caisse, Régies d'avances et accreditifs	151 345,99	0	151 345,99
O TOTAL III	684 243 598,80	0	684 243 598,80
TOTAL GENERAL I + II + III	26 948 204 814,07	13 654 443 747,33	13 293 761 066,74

VI.4. Bilan actif S1-2011 (en mMAD) – Social

En MMAD	S1₂₀₁₁
Immobilisations en non valeurs	70
Immobilisations incorporelles	5 515
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	4 726
Autres immobilisations incorporelles	789
Immobilisations corporelles	4 546
Terrains	7
Constructions	28
Installations, techniques, matériel et outillage	3 878
Matériel transport	0
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	250
Autres immobilisations corporelles	26
Immobilisations corporelles en cours	357
Immobilisations financières	70
ACTIF IMMOBILISE	10 200
Stocks	194
Créances de l'actif circulant	1 501
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	67
Clients et comptes rattachés	886
Personnel	3
Etat	379
Comptes d'associés	0
Autres débiteurs	3
Comptes de régularisation Actif	164
Titres et valeurs de placement	922
Ecarts de conversion - Actif (Eléments circulants)	12
ACTIF CIRCULANT	2 629
TRESORERIE – ACTIF	79
TOTAL ACTIF	12 908

VI.5. Bilan passif 2008 (en MAD) – Social

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel		4 683 410 200,00	4 683 410 200,00
Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé dont versé			
Prime d'émission, de fusion, d'apport		0	0
F Écarts de réévaluation		0	0
I Réserve légale		0	0
N			
A Autres réserves		0	0
N Report à nouveau (2)		-2 388 232 611,30	-2 929 394 636,30
C Résultats nets en instance d'affectation (2)		0	0
E Résultat net de l'exercice (2)		457 111 563,60	541 162 025,00
M Total des capitaux propres (A)		2 752 289 152,30	2 295 177 588,70
E CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		0	0
N Subventions d'investissement		0	0
T Provisions réglementées		0	0
P			
E			
R			
M DETTES DE FINANCEMENT (C)		7 742 158 586,40	8 960 414 883,58
A Emprunts obligataires		0	0
N Dettes de financements auprès des étab. de crédits		5 384 884 662,86	6 422 368 242,62
E Dettes de financement (CREDIT TVA)		353 004 551,45	600 446 973,03
N Dettes de financement auprès des actionnaires		2 004 269 270,82	1 937 599 670,34
T Dette bureau de paris		101,27	-2,41
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		35 000,00	35 000,00
Provisions pour risques		35 000,00	35 000,00
Provision pour charges		0	0
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		0	0
Augmentation des créances immobilisées		0	0
Diminution des dettes de financement		0	0
TOTAL I (A+B+C+D+E)		10 494 482 738,70	11 255 627 472,28
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		2 950 283 825,82	2 708 280 146,67
P Fournisseurs et comptes rattachés		2 195 501 837,84	1 778 919 027,74
A Clients créditeurs, avances et acomptes		59 869 898,47	224 602 950,97
S Personnel		33 982 780,56	39 407 184,66
S Organismes sociaux		18 201 516,65	16 559 203,18
I État		409 591 738,78	437 863 148,67
F Comptes d'associés		10 489 455,84	18 147 822,73
Autres créanciers		0	0
C Comptes de régularisation-passif		222 646 597,68	192 780 808,72
I AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		76 094 860,44	52 016 866,41
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)		2 710 536,45	861 582,22
TOTAL II (F+G+H)		3 029 089 222,71	2 761 158 595,30
TRESORERIE - PASSIF			
Crédits d'escompte		0	0
Crédits de trésorerie		0	0
Banques (Soldes Créditeurs)		446 315 753,70	240 094 627,60
TOTAL III		446 315 753,70	240 094 627,60
TOTAL GENERAL I + II + III		13 969 887 715,11	14 256 880 695,18

VI.6. Bilan passif 2009 (en MAD) – Social

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
	Capital social ou personnel	2 752 295 200,00	4 683 410 200,00
	Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé		
	dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	0	0
F	Écarts de réévaluation	0	0
I	Reserve légale	0	0
N			
A	Autres réserves	0	0
N	Report à nouveau (2)	-6 047,69	-2 388 232 611,30
C	Résultats nets en instance d'affectation (2)	0	0
E	Résultat net de l'exercice (2)	275 525 012,23	457 111 562,60
M	Total des capitaux propres (A)	3 027 814 164,54	2 752 289 151,30
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0	0
N	Subventions d'investissement	0	0
T	Provisions réglementées	0	0
P			
E			
R			
M	DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 242 971 611,92	7 742 158 586,40
A	Emprunts obligataires	0	0
N	Dettes de financements auprès des étab de crédits	4 123 193 737,48	5 384 884 662,86
E	Dettes de financement (CREDIT TVA)	43 701 524,47	353 004 551,45
N	Dettes de financement auprès des actionnaires	2 076 076 248,69	2 004 269 270,82
T	Dettes bureau de paris	101,28	101,27
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0	35 000,00
	Provisions pour risques	0	35 000,00
	Provision pour charges	0	0
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0	0
	Augmentation des créances immobilisées	0	0
	Diminution des dettes de financement	0	0
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	9 270 785 776,46	10 494 482 737,70
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	2 914 242 225,16	2 950 283 825,82
P	Fournisseurs et comptes rattachés	2 006 345 189,62	2 195 501 837,84
A	Clients créditeurs, avances et acomptes	174 315 267,59	59 869 898,47
S	Personnel	45 523 869,39	33 982 780,56
S	Organismes sociaux	20 596 480,53	18 201 516,65
I	État	430 848 451,52	409 591 738,78
F	Comptes d'associés	351 067,92	10 489 455,84
	Autres créanciers	0	0
C	Comptes de régularisation-passif	236 261 898,59	222 646 597,68
I	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	63 713 009,72	76 094 860,44
R	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 401 435,12	2 710 536,45
C	TOTAL II (F+G+H)	2 980 356 670,00	3 029 089 222,71
	TRESORERIE - PASSIF		
	Crédits d'escompte	0	0
	Crédits de trésorerie	120 000 000,00	0
	Banques (Soldes Créditeurs)	522 060 114,47	446 315 754,70
	TOTAL III	642 060 114,47	446 315 754,70
	TOTAL GENERAL I + II + III	12 893 202 560,92	13 969 887 715,11

VI.7. Bilan passif 2010 (en MAD) – Social

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
	Capital social ou personnel	2 752 295 200,00	2 752 295 200,00
	Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	0	0
F	Écarts de réévaluation	0	0
I	Reserve légale	13775948,23	0
N			
A	Autres réserves	0	0
N	Report à nouveau (2)	274 972,30	-6 047,69
C	Résultats nets en instance d'affectation (2)	0	0
E	Résultat net de l'exercice (2)	623 005 500,28	275 525 012,23
M	Total des capitaux propres (A)	3 389 351 620,81	3 027 814 164,54
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0	0
N	Subventions d'investissement	0	0
T	Provisions réglementées	0	0
P			
E			
R			
M	DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 359 451 581,35	6 242 971 611,92
A	Emprunts obligataires	0	0
N	Dettes de financements auprès des étab de crédits	4 208 750 000,02	4 123 193 737,48
E	Dettes de financement (CREDIT TVA)	0,01	43 701 524,47
N	Dettes de financement auprès des actionnaires	2 150 701 480,04	2 076 076 248,69
T	Dette bureau de paris	101,28	101,28
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	85376263,12	0,00
	Provisions pour risques	85 376 263,12	0,00
	Provision pour charges	0	0
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0	0
	Augmentation des créances immobilisées	0	0
	Diminution des dettes de financement	0	0
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	9 834 179 465,28	9 270 785 776,46
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 144 700 683,56	2 914 242 225,16
P	Fournisseurs et comptes rattachés	2 006 818 824,08	2 006 345 189,62
A	Clients créditeurs, avances et acomptes	433 222 283,62	174 315 267,59
S	Personnel	48 006 163,98	45 523 869,39
S	Organismes sociaux	20 766 388,28	20 596 480,53
I	État	350 962 919,37	430 848 451,52
F	Comptes d'associés	42 778 235,51	351 067,92
	Autres créanciers	0	0
C	Comptes de régularisation-passif	242 145 868,72	236 261 898,59
I	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	60 652 123,41	63 713 009,72
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 808 902,52	2 401 435,12
R			
C	TOTAL II (F+G+H)	3 208 161 709,49	2 980 356 670,00
	TRESORERIE - PASSIF		
	Crédits d'escompte	0	0
	Crédits de trésorerie	0,00	120000000
	Banques (Soldes Créditeurs)	251 419 891,97	522 060 114,47
	TOTAL III	251 419 891,97	642 060 114,47
	TOTAL GENERAL I + II + III	13 293 761 066,74	12 893 202 560,92

VI.8. Bilan passif S1-2011 (en MMAD) – Social

En MMAD	S1₂₀₁₁
Capital Social	2 752,3
Reserve légale	44,9
Report à nouveau	0,1
Résultat net de l'exercice	64,2
Total des capitaux propres	2 861,5
Emprunts obligataires	1 200,0
Dettes de financements auprès des étab. de crédits	3 867,5
Dettes de financement (Crédit TVA)	0,0
Dettes de financement auprès des actionnaires	988,8
Dettes bureau de paris	0,0
Dettes de financement	6 056,3
Provisions pour risques	85,4
Provision pour charges	0,0
Provisions durables pour risques et charges	85,4
Total Financement Permanent	9 003,3
Fournisseurs et comptes rattachés	2 038,4
Clients créditeurs, avances et acomptes	455,1
Personnel	54,4
Organismes sociaux	23,9
Etat	382,4
Comptes d'associés	627,7
Autres créanciers	0,0
Comptes de régularisation-passif	252,1
Dettes du passif circulant	3 834,1
Autres provisions pour risques et charges	67,1
Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)	3,9
Total passif circulant	3 905,2
Crédits d'escompte	0,0
Crédits de trésorerie	0,0
Banques (Soldes Créditeurs)	0,0
Trésorerie Passif	0,0
Total Passif	12 908,40

VII. Comptes de produits et charges des trois derniers exercices

VII.1. Comptes de produits et charges 2008 (en MAD) – Sociaux

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3 = 1 + 2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	40 753 623,98	0,00	40 753 623,98	18 431 340,98
Ventes de biens et services produits	5 170 117 622,43	0,00	5 170 117 622,43	4 960 461 350,33
chiffres d'affaires	5 210 871 246,41	0,00	5 210 871 246,41	4 978 892 691,31
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	6 109 601,72	0,00	6 109 601,72	13 314 718,00
Reprises d'exploitations: transfert de charges	52 425 022,46	0,00	52 425 022,46	33 980 593,97
TOTAL I	5 269 405 870,59	0,00	5 269 405 870,59	5 026 188 003,28
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	184 006 358,50	0,00	184 006 358,50	173 873 670,90
Achats consommés (2) de matière et de Fournitures	1 112 442 314,83	0,00	1 112 442 314,83	1 080 443 479,86
Autres charges externes	1 153 408 158,59	6 651 403,23	1 160 059 561,82	1 033 078 029,92
Impôts et taxes	67 036 237,52	0,00	67 036 237,52	68 249 284,14
Charges de personnel	396 985 239,64	-6 013,21	396 979 226,43	358 683 306,30
Autres charges d'exploitation	2 204 731,10	0,00	2 204 731,10	0,00
Dotations d'exploitation	1 408 844 641,72	0,00	1 408 844 641,72	1 251 765 614,07
TOTAL II	4 324 927 681,90	6 645 390,02	4 331 573 071,92	3 966 093 385,19
III RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I-II)	944 478 188,69	-6 645 390,02	937 832 798,67	1 060 094 618,09
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Gains de change	30 372 006,53	0,00	30 372 006,53	9 748 694,99
Intérêts et autres produits financiers	21 391 117,48	0,00	21 391 117,48	19 794 828,76
Reprise financières; transferts de charges	10 733 853,40	0,00	10 733 853,40	8 329 916,72
TOTAL IV	62 496 977,41	0,00	62 496 977,41	37 873 440,47
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	438 166 529,18	0,00	438 166 529,18	496 397 354,53
V Pertes de changes	28 118 308,29	82,10	28 118 390,39	15 028 273,30
Autres charges financières	2 042 213,17	0,00	2 042 213,17	135 741,87
Dotations financières	18 916 021,24	0,00	18 916 021,24	10 733 853,40
TOTAL V	487 243 071,88	82,10	487 243 153,98	522 295 223,10
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-424 746 176,57	-484 421 782,63
VII RESULTAT COURANT (III + V)			513 086 622,10	575 672 835,46

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
		Propres à	Concernant les	L'EXERCICE	L'EXERCICE
		l'exercice	exercices précédents		PRECEDENT
		1	2	3 = 1 + 2	4
VII	RESULTAT COURANT (reports)			513 086 622,10	575 672 835,46
VII	PRODUITS NON COURANTS				
I	Produits des cessions d'immobilisation	937791,2	0	937 791,20	35 312 737,98
	Subvention d'équilibre	0	0	0	0
	Reprise sur subventions d'investissement	0	0	0	0
	Autres produits non courants	402659,09	415 991,91	818 651,00	5 137 899,53
	Reprises non courantes; transferts de charges	0	0	0	0
	TOTAL VIII	1340450,29	415 991,91	1 756 442,20	40 450 637,51
IX	CHARGES NON COURANTES				
	Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	1724703,86	0	1 724 703,86	47 253 783,82
	Subventions accordées	0	0	0	0
	Autres charges non courantes	13915042,46	4 360 750,46	18 275 792,92	4 973 689,15
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	11424033,92	0	11 424 033,92	0
	TOTAL IX	27063780,24	4 360 750,46	31 424 530,70	52 227 472,97
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-29 668 088,50	-11 776 835,46
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/-X)			483 418 533,60	563 896 000,00
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			26 306 970,00	22 733 975,00
XII	RESULTAT NET (XI-XII)			457 111 563,60	541 162 025,00
I					
XI	TOTAL DES PRODUITS			5 333 659 290,20	5 104 512 081,26
V					
X	TOTAL DES CHARGES			4 876 547 726,60	4 563 350 056,26
V					
XI	RESULTAT NET			457 111 563,60	541 162 025,00
V					

VII.2. Comptes de produits et charges 2009 (en MAD) – Sociaux

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3 = 1 + 2	4
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Ventes de marchandises (en l'état)	87 639 117,93	0,00	87 639 117,93	40 753 623,98
Ventes de biens et services produits	5 235 787 929,41	0,00	5 235 787 929,41	5 170 117 622,43
chiffres d'affaires	5 323 427 047,34	0,00	5 323 427 047,34	5 210 871 246,41
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	11 331 733,26	0,00	11 331 733,26	6 109 601,72
Reprises d'exploitations: transfert de charges	48 674 887,94	0,00	48 674 887,94	52 425 022,46
TOTAL I	5 383 433 668,54	0,00	5 383 433 668,54	5 269 405 870,59
II <u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Achats revendus (2) de marchandises	201 397 187,00	0,00	201 397 187,00	184 006 358,50
Achats consommés (2) de matière et de Fournitures	1 192 451 822,20	0,00	1 192 451 822,20	1 112 442 314,83
Autres charges externes	1 261 142 682,47	5 000,00	1 261 147 682,47	1 160 059 561,82
Impôts et taxes	79 106 899,36	0,00	79 106 899,36	67 036 237,52
Charges de personnel	442 287 309,41	0,00	442 287 309,41	396 979 226,43
Autres charges d'exploitation	597 332,10	0,00	597 332,10	2 204 731,10
Dotations d'exploitation	1 520 467 827,89	0,00	1 520 467 827,89	1 408 844 641,72
TOTAL II	4 697 451 060,43	5 000,00	4 697 456 060,43	4 331 573 071,92
III RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I-II)	685 982 608,11	-5 000,00	685 977 608,11	937 832 798,67
IV <u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Gains de change	17 781 380,49	0,00	17 781 380,49	30 372 006,53
Intérêts et autres produits financiers	16 601 473,36	0,00	16 601 473,36	21 391 117,48
Reprise financières; transferts de charges	18 916 021,24	0,00	18 916 021,24	10 733 853,40
TOTAL IV	53 298 875,09	0,00	53 298 875,09	62 496 977,41
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
Charges d'intérêts	377 763 888,24	0,00	377 763 888,24	438 166 529,18
V Pertes de changes	21 298 015,06	0,00	21 298 015,06	28 118 390,39
Autres charges financières	2 890 612,80	0,00	2 890 612,80	2 042 213,17
Dotations financières	9 620 537,40	0,00	9 620 537,40	18 916 021,24
TOTAL V	411 573 053,50	0,00	411 573 053,50	487 243 153,98
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-358 274 178,41	-424 746 176,57
VII RESULTAT COURANT (III + V)			327 703 429,70	513 086 622,10

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE
	1	2	3 = 1 + 2	PRECEDENT
VII RESULTAT COURANT (reports)			327 703 429,70	513 086 622,10
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	3 453 920,44	0,00	3 453 920,44	937 791,20
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	6 925 305,50	4 828,51	6 930 134,01	818 651,00
Reprises non courantes; transferts de charges	11 424 033,92	0,00	11 424 033,92	0,00
TOTAL VIII	21 803 259,86	4 828,51	21 808 088,37	1 756 442,20
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	3 453 920,44	0,00	3 453 920,44	931 895,20
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges non courantes	31 281 949,88	6 389 886,35	37 671 836,23	18 275 792,92
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	6 055 074,17	0,00	6 055 074,17	12 216 843,58
TOTAL IX	40 790 944,49	6 389 886,35	47 180 830,84	31 424 531,70
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-25 372 742,47	-29 668 089,50
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/-X)			302 330 687,23	483 418 532,60
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS			26 805 675,00	26 306 970,00
XIII RESULTAT NET (XI-XII)			275 525 012,23	457 111 562,60
XIV TOTAL DES PRODUITS			5 458 540 632,00	5 333 659 290,20
XV TOTAL DES CHARGES			5 183 015 619,77	4 876 547 727,60
XIV RESULTAT NET			275 525 012,23	457 111 562,60

VII.3. Comptes de produits et charges S1-2010 (en K MAD)

	2010 (6 mois)	2009 (6 mois)
Produits d'exploitation	2 760 757	2 489 509
Chiffre d'affaires	2 759 933	2 471 164
Vente de marchandises	40 319	26 851
Vente de biens et services produits	2 719 614	2 444 170
Autres produits d'exploitation	0	143
Reprises d'exploitation	824	18 345
Charges d'exploitation	2 496 078	2 218 857
Achats revendus de marchandises	106 134	87 300
Achats consommés de matières et fournitures	629 931	520 745
Autres charges externes	688 024	626 079
Impôts et taxes	70 513	48 987
Charges de personnel	217 842	212 981
Dotations d'exploitation	783 634	722 637
Autres charges d'exploitation	0	127
Résultat d'exploitation	264 679	270 652
Produits financiers	28 847	39 496
Produits des titres de participation et autres titres	3 535	9 363
Gains de change	15 691	11 218
Reprises financières, transferts de charges	9 621	18 916
Charges financières	181 144	222 738
Charges d'intérêts	162 091	199 944
Pertes de change	10 690	8 902
Dotations financières	4 277	954
Autres charges financières	4 085	12 939
Résultat financier	-152 297	-183 242
Résultat courant	112 382	87 410
Produits non courants	2 037	3 492
Charges non courantes	23 239	12 669
Résultat avant impôts	91 180	78 233
Impôt sur le résultat	14 504	12 886
Résultat Net	76 676	65 347

VII.4. Comptes de produits et charges 2010 (en MAD) – Sociaux

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3 = 1 + 2	4
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Ventes de marchandises (en l'état)	95 061 888,59	0	95 061 888,59	87 639 117,93
Ventes de biens et services produits	5 607 945 887,50	0	5 607 945 887,50	5 235 787 929,41
chiffres d'affaires	5 703 007 776,09	0	5 703 007 776,09	5 323 427 047,34
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	0	0	0	0
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0	0	0
Subvention d'exploitation	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	25 692,17	0	25 692,17	11 331 733,26
Reprises d'exploitations: transfert de charges	83 710 090,50	0	83 710 090,50	48 674 887,94
TOTAL I	5 786 743 558,76	0	5 786 743 558,76	5 383 433 668,54
<u>II CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Achats revendus (2) de marchandises	243 710 220,22	0	243 710 220,22	201 397 187,00
Achats consommés (2) de matière et de Fournitures	1 180 354 998,07	0	1 180 354 998,07	1 192 451 822,20
Autres charges externes	1 334 912 273,41	22 166,67	1 334 934 440,08	1 261 147 682,47
Impôts et taxes	80 190 079,26	0	80 190 079,26	79 106 899,36
Charges de personnel	445 057 222,44	0,00	445 057 222,44	442 287 309,41
Autres charges d'exploitation	4 544 558,21	0	4 544 558,21	597 332,1
Dotations d'exploitation	1 555 579 237,03	0	1 555 579 237,03	1 520 467 827,89
TOTAL II	4 844 348 588,64	22 166,67	4 844 370 755,31	4 697 456 060,43
III RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I- II)	942 394 970,12	-22 166,67	942 372 803,45	685 977 608,11
<u>IV PRODUITS FINANCIERS</u>				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	51 780 000,00	0	51 780 000,00	0
Gains de change	31 385 828,31	0	31 385 828,31	17 781 380,49
Intérêts et autres produits financiers	18 820 139,19	0	18 820 139,19	16 601 473,36
Reprise financières; transferts de charges	9 620 537,40	0	9 620 537,40	18 916 021,24
TOTAL IV	111 606 504,90	0	111 606 504,90	53 298 875,09
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
Charges d'intérêts	331 513 483,65	0	331 513 483,65	377 763 888,24
V Pertes de changes	24 038 631,72	101 898	24 140 529,72	21 298 015,06
Autres charges financières	13 691 953,87	0	13 691 953,87	2 890 612,80
Dotations financières	6 308 102,58	0	6 308 102,58	9 620 537,40
TOTAL V	375 552 171,82	101 898	375 654 069,82	411 573 053,50
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-264 047 564,92	-358 274 178,41
VII RESULTAT COURANT (III + V)			678 325 238,53	327 703 429,70

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à	Concernant les	L'EXERCICE	L'EXERCICE
	l'exercice	exercices précédents	3 = 1 + 2	PRECEDENT
	1	2		
VII <u>RESULTAT COURANT (reports)</u>			678 325 238,53	327 703 429,70
VIII <u>PRODUITS NON COURANTS</u>				
Produits des cessions d'immobilisation	1 145 626,50	0,00	1 145 626,50	3 453 920,44
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	4 415 672,42	1 595,98	4 417 268,40	6 930 134,01
Reprises non courantes; transferts de charges	2 763 934,43	0,00	2 763 934,43	11 424 033,92
TOTAL VIII	8 325 233,35	1 595,98	8 326 829,33	21 808 088,37
IX <u>CHARGES NON COURANTES</u>				
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	1 145 626,50	0,00	1 145 626,50	3 453 920,44
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges non courantes	21 383 091,53	200,44	21 383 291,97	37 671 836,23
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	12 148 221,14	0,00	12 148 221,14	6 055 074,17
TOTAL IX	34 676 939,17	200,44	34 677 139,61	47 180 830,84
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-26 350 310,28	-25 372 742,47
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/-X)			651 974 928,25	302 330 687,23
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS			28 969 427,97	26 805 675,00
XIII RESULTAT NET (XI-XII)			623 005 500,28	275 525 012,23

VII.5. Comptes de produits et charges S1-2011 (en MMAD)

En MMAD	S1-2011
Ventes de marchandises	134
Achats revendus de marchandises	250
Marge brute sur ventes en l'état	-116
Ventes de biens et services produits	2 710
Production de l'exercice	2 710
Achats cons. de mat. et fournitures	624
Autres charges externes	709
Consommation de l'exercice	1 333
Valeur ajoutée	1 262
Impôts et taxes	77
Charges de personnel	288
Excédent Brut d'Exploitation	896
Autres produits d'exploitation	0
Autres charges d'exploitation	0
Reprises d'exp. transf. de charges	69
Dotations d'exploitation	665
Résultat d'exploitation	300
Résultat financier	-164
Résultat courant	137
Résultat non courant	-57
Résultat avant impôts	79
Impôt sur les sociétés	15
Résultat net	64

VIII. États des soldes de gestion des trois derniers exercices

VIII.1. État des soldes de gestion 2008 – Sociaux

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	40 753 623,98	18 431 340,98
2	- Achats revendus de marchandises	184 006 358,50	173 873 670,90
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-143 252 734,52	-155 442 329,92
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	5 170 117 622,43	4 960 461 350,33
3	> Ventes de biens et services produits	5 170 117 622,43	4 960 461 350,33
4	> Variation stocks de produits	0,00	0,00
5	> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2 272 501 876,65	2 113 521 509,78
6	> Achats consommés de matières et fournitures	1 112 442 314,83	1 080 443 479,86
7	> Autres charges externes	1 160 059 561,82	1 033 078 029,92
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 754 363 011,26	2 691 497 510,63
8	+ Subvention d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	67 036 237,52	68 249 284,14
10	- Charges de personnel	396 979 226,43	358 683 306,30
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 290 347 547,31	2 264 564 920,19
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	6 109 601,72	13 314 718,00
12	- Autres charges d'exploitation	2 204 731,10	0,00
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	52 425 022,46	33 980 593,97
14	- Dotations d'exploitation	1 408 844 641,72	1 251 765 614,07
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	937 832 798,67	1 060 094 618,09
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-424 746 176,57	-484 421 782,63
VIII	= RESULTAT COURANT	513 086 622,10	575 672 835,46
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-29 668 088,50	-11 776 835,46
15	- Impôt sur les résultats	26 306 970,00	22 733 975,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	457 111 563,60	541 162 025,00
1	Résultat net de l'exercice		
	> Bénéfice +	457 111 563,60	541 162 025,00
	> Perte -	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitations (1)	1 302 916 125,18	1 185 617 586,96
3	+ Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	- Reprises d'exploitation (2)	-0,00	12 211 777,16
6	- Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations	937 791,20	35 312 737,98
9	+ Valeurs nettes d'amort. des imm. cédées	1 724 703,86	47 253 783,82
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	1 760 814 601,44	1 726 508 880,64
10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II	AUTOFINANCEMENT	1 760 814 601,44	1 726 508 880,64

VIII.2. État des soldes de gestion 2009 – Sociaux

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	87 639 117,93	40 753 623,98
2	- Achats revendus de marchandises	201 397 187,00	184 006 358,50
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-113 758 069,07	-143 252 734,52
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	5 235 787 929,41	5 170 117 622,43
3	> Ventes de biens et services produits	5 235 787 929,41	5 170 117 622,43
4	> Variation stocks de produits	0,00	0,00
5	> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2 453 599 504,67	2 272 501 876,65
6	> Achats consommés de matières et fournitures	1 192 451 822,20	1 112 442 314,83
7	> Autres charges externes	1 261 147 682,47	1 160 059 561,82
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 668 430 355,67	2 754 363 011,26
8	+ Subvention d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	79 106 899,36	67 036 237,52
10	- Charges de personnel	442 287 309,41	396 979 226,43
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 147 036 146,90	2 290 347 547,31
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	11 331 733,26	6 109 601,72
12	- Autres charges d'exploitation	597 332,10	2 204 731,10
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	48 674 887,94	52 425 022,46
14	- Dotations d'exploitation	1 520 467 827,89	1 408 844 641,72
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	685 977 608,11	937 832 798,67
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-358 274 178,41	-424 746 176,57
VIII	= RESULTAT COURANT	327 703 429,70	513 086 622,10
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-25 372 742,47	-29 668 089,50
15	- Impôt sur les résultats	26 805 675,00	26 306 970,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	275 525 012,23	457 111 562,60
1	Résultat net de l'exercice		
	> Bénéfice +	275 525 012,23	457 111 562,60
	> Perte -	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitations (1)	1 442 028 148,65	1 302 916 125,18
3	+ Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	889 832,83	792 809,66
5	- Reprises d'exploitation (2)		-0,00
6	- Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations	3 453 920,44	937 791,20
9	+ Valeurs nettes d'amort. des imm. cédées	3 453 920,44	931 895,20
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	1 718 442 993,71	1 760 814 601,44
10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II	AUTOFINANCEMENT	1 718 442 993,71	1 760 814 601,44

VIII.3. État des soldes de gestion 2010 – Sociaux

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	95 061 888,59	87 639 117,93
2	- Achats revendus de marchandises	243 710 220,22	201 397 187,00
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-148 648 331,63	-113 758 069,07
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	5 607 945 887,50	5 235 787 929,41
3	> Ventes de biens et services produits	5 607 945 887,50	5 235 787 929,41
4	> Variation stocks de produits	0,00	0,00
5	> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2515289 438,00	2453599505,00
6	> Achats consommés de matières et fournitures	1 180 354 998,07	1 192 451 822,20
7	> Autres charges externes	1 334 934 440,08	1 261 147 682,47
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 944 008 117,72	2 668 430 355,67
8	+ Subvention d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	80190079,26	79106899,36
10	- Charges de personnel	445 057 222,44	442 287 309,41
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 418 760 816,02	2 147 036 146,90
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	25692,17	11331733,26
12	- Autres charges d'exploitation	4 544 558,21	597 332,10
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	83 710 090,50	48 674 887,94
14	- Dotations d'exploitation	1 555 579 237,03	1 520 467 827,89
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	942 372 803,45	685 977 608,11
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-264 047 564,92	-358 274 178,41
VIII	= RESULTAT COURANT	678 325 238,53	327 703 429,70
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-26 350 310,28	-25 372 742,47
15	- Impôt sur les résultats	28 969 427,97	26 805 675,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	623 005 500,28	275 525 012,23
1	Résultat net de l'exercice		
	> Bénéfice +	623 005 500,28	275 525 012,23
	> Perte -	0	0
2	+ Dotations d'exploitations (1)	1 489 725 469,15	1 442 028 148,65
3	+ Dotations financières (1)	0	0
4	+ Dotations non courantes (1)	10 601 721,14	889 832,83
5	- Reprises d'exploitation (2)	0	0
6	- Reprises financières (2)	0	0
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0	0
8	- Produits des cessions d'immobilisations	1 145 626,50	3 453 920,44
9	+ Valeurs nettes d'amort. des imm. cédées	1 145 626,50	3 453 920,44
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	2 123 332 690,57	1 718 442 993,71
10	Distribution de bénéfices	261468 044,00	0
II	AUTOFINANCEMENT	1 861 864 646,57	1 718 442 993,71

IX. Principales méthodes d'évaluation (comptes consolidés)

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le groupe MEDI TELECOM.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

Immobilisations incorporelles

Comptes	Taux	Mode
Brevets et marques	20%	L
Licence Mobile	4%	L
Licence Fixe	3,33%	L
Licence 3G	4%	L
Droit d'occupation domaine ONCF	100%	L
Droit Fibre Optique	6,67%	L
Écarts d'acquisition non affectés	5%	L

Immobilisations corporelles

Comptes	Taux	Mode
Constructions	5% à 10%	L
Installations techniques, matériel et outillage	10%	L
Matériel de transport	20%	L
Mobilier de bureau	10%	L
Matériel de bureau	20% à 50%	L
Matériel informatique	10% à 25%	L
Agencements et installations	10%	L
Autres immobilisations corporelles	30%	L

L : Mode d'amortissement linéaire

Le groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissements retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

2. Contrat de crédit-bail

Les contrats de crédit-bail relatifs aux biens mobiliers et immobiliers sont retraités dans les comptes consolidés. Les biens sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan à la valeur stipulée au contrat, avec en contrepartie, l'enregistrement de la dette au passif du bilan.

3. Impôts

Le calcul des impôts différés est effectué société par société, suivant la méthode du report variable, sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable.

Les déficits fiscaux reportables ainsi que les amortissements différés fiscalement sont retenus pour le calcul des impôts différés actifs si les sociétés concernées sont actuellement dans une situation bénéficiaire ou présentant une forte probabilité de s'y trouver dans un terme relativement court.

4. Stocks

Ils sont évalués selon le régime du prix d'achat moyen pondéré, calculé après chaque entrée.

5. Créances circulantes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de l'inventaire calculée ne fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

6. Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les dépôts à court terme et les concours bancaires courants d'une durée inférieure à 12 mois dès l'origine et sans risque de variation de valeur significative.

Les titres et valeurs mobilières de placement, constitués des actifs financiers à court terme, sont enregistrés au coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

7. Résultat par action

Le Groupe Medi Telecom présente un résultat par action. Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

X. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont leur siège social au Maroc.

Société mère : Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca.

Nom	Forme juridique	Adresse	% Contrôle	% Intérêt	Méth. Conso
MEDI TELECOM	SA	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca	100% (1)	100% (1)	IG
TELYCO MAROC	SA	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca	100%	100%	IG
MEDI TELECOM SPORTS ACADEMY	SARL	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca	100%	100%	IG

IG : Intégration globale⁵⁶

(1) : Société Consolidante

⁵⁶ Filiale placée sous le contrôle exclusif de la société consolidante

XI. Bilan actif 2010 – Comptes consolidés

ACTIF	NOTES	2 010
ACTIF IMMOBILISE		<u>10 849 887 961</u>
Immobilisations incorporelles	4-1-1	5 640 074 347
Immobilisations corporelles	4-1-2	4 765 895 054
Immobilisations financières	4-1-3	20 911 512
Actifs d'impôts différés	4-1-4	423 007 047
ACTIF CIRCULANT		<u>1 863 282 106</u>
Stocks et encours	4-2-1	198 315 567
Fournisseurs avances et acomptes	4-2-2	94 707 088
Clients & comptes rattachés	4-2-3	969 151 700
Personnel - Débiteur		2 306 895
État - Débiteur	4-2-4	428 705 393
Diverses créances	4-2-5	170 095 465
DISPONIBILITES		<u>990 158 812</u>
Valeurs mobilières de placement	4-2-6	300 000 000
Disponibilités		690 158 812
TOTAL ACTIF		<u>13 703 328 878</u>

XII. Bilan actif S1 2011 – Comptes consolidés

ACTIF (EN KMAD)	30/06/2011
ACTIF IMMOBILISE	10 515 411
Immobilisations incorporelles	5 547 037
Immobilisations corporelles	4 559 043
Immobilisations financières	20 054
Impôts différés actifs	389 277
ACTIF CIRCULANT	1 727 249
Stocks et encours	207 210
Fournisseurs avances et acomptes	71 751
Clients et comptes rattachés	883 669
Personnel	2 961
Etats débiteurs	394 966
Diverses créances	166 693
Disponibilités	1 002 956
Valeurs mobilières de placement	921 963
Disponibilités	80 993
TOTAL	13 245 616

XIII. Bilan passif 2010 – Comptes consolidés

PASSIF		2 010
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>3 734 775 456</u>
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4-3	<u>3 734 775 456</u>
Capital social		2 752 295 200
Réserves consolidées		609 278 503
Autres		
Résultat net de l'exercice (Part du Groupe)		373 201 754
Provision sur Écart d'acquisition	4-4	<u>9 808 222</u>
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		<u>85 376 263</u>
DETTES FINANCIERES	4-5	<u>6 369 978 141</u>
PASSIF CIRCULANT		<u>3 147 935 234</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	4-6-1	1 895 730 450
Clients avances et acomptes	4-6-2	433 225 994
Personnel et organismes sociaux		69 031 208
État - créiteur	4-6-3	408 144 507
Diverses dettes	4-6-4	287 458 925
Autres Provisions		54 344 151
DECOUVERTS		<u>355 455 562</u>
TOTAL PASSIF		<u>13 703 328 878</u>

XIV. Bilan passif S1 2011 – Comptes consolidés

PASSIF (EN KMAD)	30/06/2011
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 187 391
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3 187 391
Capital	2 752 295
Réserves consolidées	390 462
Autres	
Résultat net (Part du Groupe)	44 634
Intérêts minoritaires	
Réserves des minoritaires	-
Résultat des minoritaires	-
PROVISIONS ECART D'ACQUISITION	8 582
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85 370
DETTES FINANCIERES	6 066 128
PASSIF CIRCULANT	3 857 684
Fournisseurs	1 984 640
Clients avances et acomptes	455 139
Personnel et organismes sociaux	78 396
Etats créditeurs	403 915
Diverses dettes	880 809
Autres provisions	54 784
Découverts	40 461
TOTAL	13 245 616

XV. Comptes de produits et charges 2010 – Comptes consolidés

Comptes	NOTES	2 010
<u>Produits d'exploitation</u>		<u>5 904 382 043</u>
Chiffre d'affaires	6	5 811 980 492
Autres produits d'exploitation		92 401 551
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>4 917 073 004</u>
Achats consommés	7	1 510 227 873
Charges de personnel	8	447 090 776
Autres charges d'exploitation	9	1 355 602 370
Impôts & Taxes		80 278 080
Dotations d'Exploitation	10	1 523 873 906
Résultat d'exploitation		987 309 039
<u>Charges et produits financiers</u>	11	<u>-320 711 494</u>
Résultat courant des entreprises intégrées		666 597 545
Charges et produits non courants		-21 850 146
Impôts sur le résultat		271 523 479
Résultat net des entreprises intégrées		373 223 920
Résultat net de l'ensemble consolidé		373 223 920
Résultat net (Part Groupe)		<u>373 223 920</u>
Nombre d'actions		27 522 952
Résultat par action		<u>14</u>

État des dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant
III. dérogations aux règles d'établissements et de présentation des états de synthèse		Néant

État des changements de méthodes

Indication des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

Tableau des immobilisations autre que financières de l'exercice 2010

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	Acquisition	AUGMENTATION Product.par l'E/se pour elle même	Virement	Cession	DIMINUTION Retrait	Virement	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	1 155 402 309,87	32 547 413,00	0,00	14 941 000,82	0,00	93 895 559,52	0,00	1 108 995 164,17
♦ Frais préliminaires	292 266 319,37							292 266 319,37
♦ Charges à répartir sur plusieurs exercices	863 135 990,50	32 547 413,00		14 941 000,82		93 895 559,52		816 728 844,80
♦ Primes de remboursement obligations	0,00							0,00
IMMOBILISATION INCORPORELLES	10 614 359 472,63	79 801 295,55	0,00	98 407 305,80	0,00	0,00	72 416 974,00	10 688 738 327,85
♦ Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00
♦ Brevets, marques, droits et valeurs similaires	9 931 742 910,25			29 503 437,03				9 961 246 347,28
♦ Fonds commercial	0,00							0,00
♦ Autres immobilisations incorporelles et en cours	682 616 562,38	79 801 295,55		68 903 868,77			103 829 746,13	727 491 980,57
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 977 714 691,11	813 436 884,77	0,00	790 807 673,77	1 145 626,50	744 722,01	831 739 006,39	11 779 742 666,88
♦ Terrains	6 491 373,17							6 491 373,17
♦ Constructions	34 076 685,95			7 200 000,00				41 276 685,95
♦ Installations techniques, matériel et outillage	9 668 800 482,70			712 284 345,30				10 381 084 828,00
♦ Matériel de transport	6 001 047,24							6 001 047,24
♦ Mobilier, matériel de bureau et aménagements	544 102 204,85			62 109 560,07		744 722,01		605 467 042,91
♦ Autres immobilisations corporelles	218 580 556,54			9 213 768,40				227 794 324,94
♦ Immobilisations corporelles en cours	499 662 340,66	813 436 884,77		31 412 772,13	1 145 626,50		831 739 006,39	511 627 364,67

Tableau des plus ou moins values sur cession ou retrait d'immobilisations de l'exercice 2010

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus Values	Moins Values
2010	23551000	26 650,00	23 549,38	3 100,62	0,00	0,00	0,00
2010	23920000	1 145 626,50	0,00	1 145 626,50	1 145 626,50	0,00	0,00
Total		1 172 276,50	23 549,38	1 148 727,12	1 145 626,50	0,00	0,00

Tableau des amortissements de l'exercice 2010

NATURE	Cumul début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin Exercice
	1	2	3	4=1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	1 066 213 167,93	63 804 196,25	93 895 559,52	1 036 118 704,04
• Frais préliminaires	292 266 319,37	-		292 266 319,37
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	773 946 848,56	63 804 196,25	93 895 559,52	743 852 384,67
• Primes de remboursement obligations	0,00	0,00		0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 705 952 255,15	370 209 272,90	0,00	5 076 161 528,05
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	-		0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 373 051 412,06	305 580 881,43		4 678 632 293,49
• Fonds commercial	0,00	0,00		0,00
• Autres immobilisations incorporelle	332 900 843,09	64 628 391,47		397 529 234,56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 046 750 038,72	980 913 027,45	23 549,38	7 027 663 947,36
• Terrains	0,00	-		0,00
• Constructions	10 087 042,00	1 809 117,12		11 896 159,12
• Installations techniques, matériel et outillage	5 541 363 698,97	900 368 898,72		6 441 732 597,69
• Matériel de transport	5 989 750,24	5 148,00		5 994 898,24
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	310 137 629,86	54 840 937,91	23 549,38	364 955 018,39
• Autres immobilisations corporelles	179 171 917,65	23 913 356,27		203 085 273,92

Tableau des titres de participation de l'exercice 2010

Raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital	Participation	Prix	Valeur	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits
	d'activité	social	au capital	d'acquisition	comptable	Date de clôture	Situation nette	Résultat net	au C.P.C de l'exercice
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
SPORT ACADEMY		10 000,00	100%	10 000,00	10 000,00	31/12/2010	-19 770,00	-3 330,00	0,00
TELYCO		50000000	100%	50 000 000,00	50 000 000,00	31/12/2010	22 597 899,72	15 975 353,97	51 780 000,00

Tableau des provisions de l'exercice 2010

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin exercice
	exercice	d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Provisions réglementées	0,00			0,00			0,00	0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	0,00	85 376 263,12	0,00		0,00	0,00	0,00	85 376 263,12
SOUS TOTAL (A)	0,00	85 376 263,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 376 263,12
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	459 119 729,77	59 535 149,99	0,00	0,00	4 155 311,98	0,00	0,00	514 499 567,88
5. Autres provisions pour risques et charges	63 713 009,72	6 318 617,89	6 308 102,58	1 546 500,00	4 849 634,95	9 620 537,40	2 763 934,43	60 652 123,41
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00		0,00			0,00		0,00
SOUS TOTAL (B)	522 832 739,49	65 853 767,88	6 308 102,58	1 546 500,00	9 004 946,93	9 620 537,40	2 763 934,43	575 151 691,29
TOTAL (A+B)	522 832 739,49	151 230 031,00	6 308 102,58	1 546 500,00	9 004 946,93	9 620 537,40	2 763 934,43	660 527 954,41

État de répartition du capital social de l'exercice 2010

Nom, prénoms ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appel é	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
ATLAS SERVICES BELGIUM	3, avenue du Bourget, 1140 Bruxelles, Belgique	0	11 009 183	100,00	1 100 918 300,00		1 100 918 300,00
FINANCE.COM	67, Avenue de l'Armée Royale Casablanca	3 286 883	1 910 733	100,00	191 073 300,00		191 073 300,00
RMA- ALWATANIYA	67-69, Av de l'armée royale - Casablanca	2 217 705	2 217 704	100,00	221 770 400,00		221 770 400,00
MEDIUM FINANCE	81-83 Avenue de l'armée Royale, Casablanca	8 256 886	4 128 443	100,00	412 844 300,00		412 844 300,00
FIPAR HOLDING	Imm CDG, Place Moulay El Hassan, Rabat.	8 921 278	4 792 832	100,00	479 283 200,00		479 283 200,00
HOLDCO	Imm, Taфраouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebâa	4 840 196	3 464 048	100,00	346 404 800,00		346 404 800,00
AUTRES		4	9	100,00	900,00		900,00
TOTAUX		27 522 952,00	27 522 952,00		2 752 295 200,00	2 752 295 200,00	

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice 2010

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
Assemblée générale tenue le 29 Juin 2010		* Réserve légale	13 775 948,23
* Report à nouveau		* Autres réserves	
* Résultats nets en instance d'affectation		* Tantièmes	
* Résultats net de l'exercice	275 525 012,23	* Dividendes	261 468 044,00
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	281 020,00
TOTAL A	275 525 012,23	TOTAL B	275 525 012,23

Annexe II : Bulletin de souscription

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N°
EMISSION D'OBLIGATIONS MEDI TELECOM**

Destinataire :
[]
Date :
[]

Dénomination ou Raison sociale :
N° de compte :
Téléphone :
Code d'identité¹ :
Nom et Prénom signataire :
Siège social :
Adresse (si différente du siège social) :

Nom du teneur de compte :
Dépositaire :
Fax :
Qualité souscripteur² :
Nature de documents exigés :
Fonction :
Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur Medi Telecom
Valeur nominale 100 000 dirhams
Nombre d'obligations émises 13 000 titres
Jouissance 23 décembre 2011
échéance 23 décembre 2018
Remboursement *in fine*
Taux facial

Taux révisable

Révisable annuellement

A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon.

Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire.

Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial ressort entre 4,37% et 4,67% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) le 30 novembre 2011, soit 3,51% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,57%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 110 pbs).

Taux fixe

Entre 4,94% et 5,24% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux des BDT 7 ans calculé sur la base de la courbe secondaire publiée par Bank Al Maghrib (Reuters et/ou site Internet) au 30 novembre 2011, soit 4,04%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 120 pbs).

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Nombre de titres demandés				
Montant global en dirhams				
Taux souscrit				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations Medi Telecom à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Medi Telecom qui nous seront attribuées.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05% du montant des souscriptions des tranches A et B, plafonnée à MAD 10 000 HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Medi Telecom.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. »

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1 Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur
A OPCVM
B Compagnies financières
C Etablissements de crédit
D Entreprises d'assurance et de réassurance
E Caisse de Dépôt et de Gestion
F Organisme de retraite et de pension

